



CONSEIL GÉNÉRAL DU TARN  
Archives départementales

---

# CADASTRE

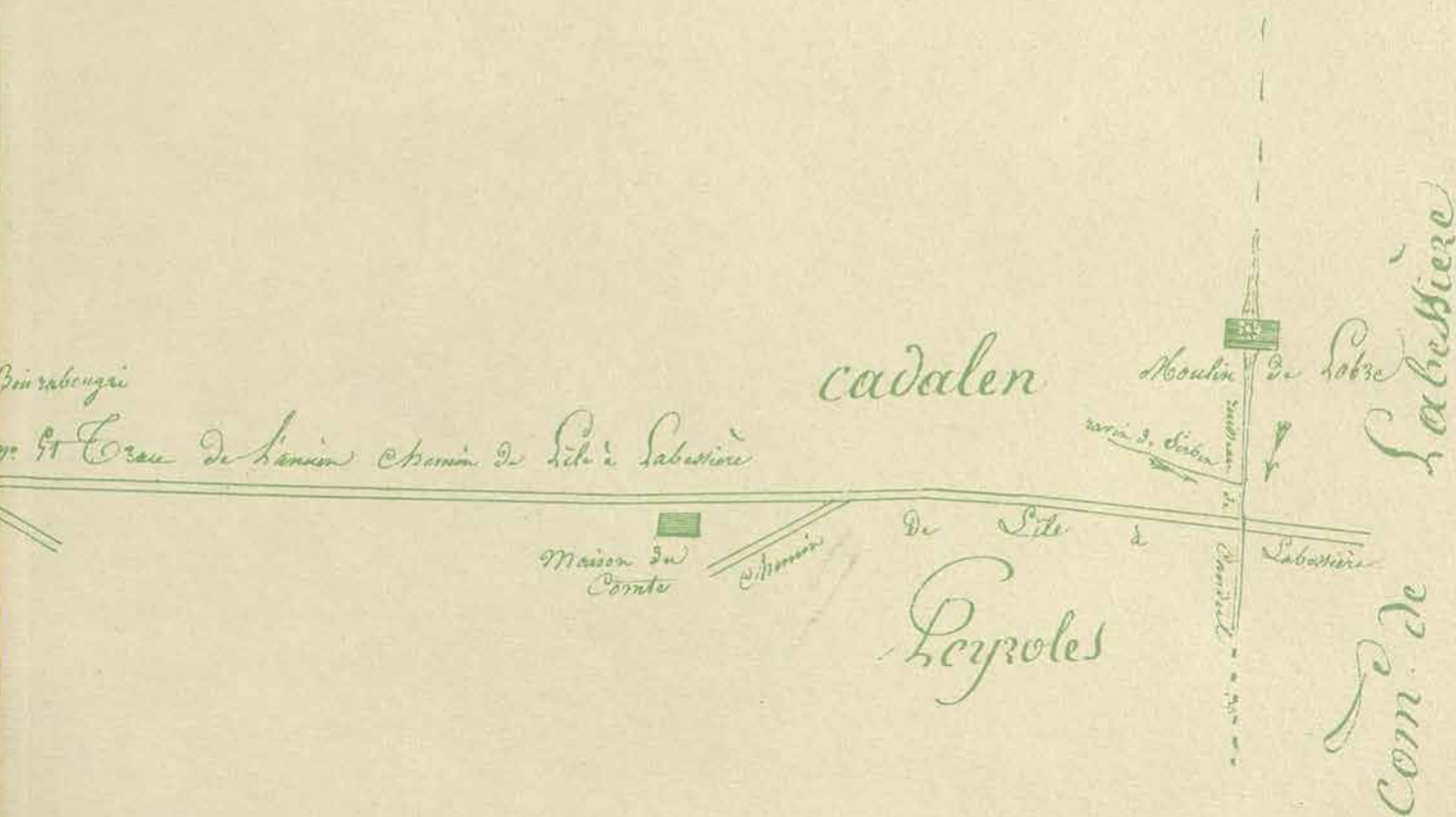
(1800-1930)

## Sous-série 3 P

---

### Répertoire numérique

---



1992

Illustration de couverture :

Croquis visuel de la limite entre la commune de Cadalen et celle de Peyrole  
(Arch. dép. du Tam, 3 P 24)

# **CADASTRE**

CADASTRE

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU TARN

**REPERTOIRE NUMERIQUE  
DE LA SOUS-SERIE 3 P**

**(CADASTRE)**

**1800 - 1930**

dressé par

Joël BERCAIRE

sous la direction de

Jean LE POTTIER,  
directeur des Archives départementales

Conseil général du Tarn  
Archives départementales

1992

REPERTOIRE NUMÉRIQUE  
DE LA SÉRIE 3 P

(CADASTRE)

1800 - 1930

1800 - 1850

1850 - 1900

1900 - 1930

1930 - 1945

1945 - 1950

## *Avant-propos*

Le cadastre partage avec l'état civil le privilège d'être sans doute le paradigme des archives publiques. Rêvé par la Monarchie, voulu par la Révolution, décrété par l'Empire, obstinément réalisé et perfectionné par les régimes successifs, il est devenu un véritable lieu de mémoire de la République (1) : à la fois émanation de l'État sous son aspect le plus froid et inquisitorial, mais institution la plus proche qui soit des citoyens, surtout dans le monde rural ; document officiel et fiscal, mais familier et communicable à quiconque ; décor obligé de la maison commune, incarnation et symbole de l'égalité de tous les citoyens devant les charges publiques. C'est aussi le document d'archives idéal parce que sa vie administrative est très longue (dans certaines communes, les plans "napoléoniens" ont pu servir de l'Empire aux années 1980), alors que son utilité dépasse tout de suite, et de très loin, son simple but fiscal.

Ainsi, publier le répertoire des archives versées par le service du cadastre, c'est faciliter l'accès à une source parmi les plus riches que possèdent les Archives départementales : géographes, archéologues, ethnologues, urbanistes, toponymistes, historiens de la société, de la famille ou de l'économie, de l'agriculture, de l'architecture ou des techniques, y ont tous une fois ou l'autre recours. C'est aussi tenter de rendre plus compréhensible un document très fréquemment utilisé, malgré sa complexité, aux Archives départementales comme dans les communes, par un grand nombre de non-spécialistes.

Telle qu'elle est voulue par les instructions règlementaires, la sous-série 3 P est constituée d'un très petit nombre de dossiers provenant de la Préfecture (3 P 1-6) et de l'ensemble des registres et plans versés par le service du cadastre, correspondant au vaste cycle du cadastre napoléonien, des prémisses du Consulat à 1982, date d'achèvement dans le Tarn de la rénovation lancée par la loi de 1930. Cet ensemble conséquent (138 m.l.), dont les bornes chronologiques dépassent nécessairement la période 1800-1930, est très complet pour les registres officiels et publics, mais a subi d'immenses pertes en ce qui concerne les dossiers relatifs à la marche du service (instructions, personnel, comptabilité, relations avec les communes et les autres autorités, données techniques). Les documents généraux et la collection des plans étaient entrés aux Archives du Tarn au début du siècle. Les plans avaient été soigneusement classés, étudiés et exploités par Maurice Greslé-Bouignol dans son *Catalogue des plans de villes et de villages notables du département du Tarn* (2). Les états de sections et matrices "napoléoniennes" ont été versés en 1974, puis les matrices "noires" en 1981. Les plans minutes du cadastre napoléonien sont toujours conservés par les centres des impôts fonciers d'Albi et de Castres qui les verseront quand les calques-clichés conservés par le Service de documentation nationale du cadastre de Saint-Germain-en-Laye auront été microfilmés.

---

1 On s'étonne de ne pas le voir figurer dans *Les lieux de mémoire*, sous la dir. de P. Nora, Paris, Gallimard, 1984-1986, 4 vol.

2 Albi, Archives départementales, 1973, 139 p.

Sans attendre ce versement qui prendra, le jour venu, naturellement sa place à la suite, il convenait de remembrer et de rendre accessible cet ensemble. C'est à quoi s'est employé durant les années 1990-1991 Joël Bercaire, adjoint administratif principal, à qui sont dus, non seulement la conception et la réalisation du classement et de l'inventaire, mais la rédaction de la copieuse introduction historique. Cette publication, qui servira également à l'ensemble des communes tarnaises qui possèdent une collection parallèle, sera complétée par un catalogue collectif des compoix et documents cadastraux antérieurs à 1807. Ainsi sera livrée à la recherche l'intégralité des sources de l'histoire des *livres de l'impôt*, pour reprendre l'expression du pionnier Isidore Sarrasy (3).

Le parti a été pris de découper l'introduction selon les mêmes articulations que le répertoire, de lui donner comme fil conducteur des extraits commentés du fameux *Recueil méthodique... sur le cadastre* de 1811, et de l'accompagner d'un mode d'emploi des documents cadastraux, d'une bibliographie et d'un index final. Denis Février et Patricia Girardi ont aidé M. Bercaire pour le conditionnement et la cotation des volumes. La saisie du texte a été assurée par Francine Bénézech et Sylvie Galiègue. La maquette et le secrétariat de rédaction de l'ensemble sont dus à Francine Bénézech, aidée dans la phase d'impression par Jean-Marie Bosseboeuf.

Il me plaît de témoigner ici de leur efficacité et de remercier le Conseil général du Tarn d'avoir permis, avec la publication de ce volume, de compléter la collection des répertoires numériques des Archives du Tarn.

Jean LE POTTIER,  
directeur des Archives  
départementales du Tarn.

---

3 SARRASY (Isidore), *Les tribulations du contrôleur ou les livres de l'impôt en France...*, Paris, Didron ; Albi, chez l'auteur, 1860-1862, 111-406-13 p.



## **PREMIERE PARTIE**

---

# ***INTRODUCTION***

...the ... ..

...the ... ..

...the ... ..

# INTRODUCTION

## CHAPITRE I

# *HISTORIQUE & PRINCIPES*

---

### **1. *Historique***

L'histoire du cadastre a fait l'objet de nombreuses publications, dont on trouvera les principales dans la bibliographie. Il nous a semblé inutile de reproduire une pâle copie des textes déjà existants. Nous avons préféré publier en partie le *Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France*, édité en 1811, en y incluant, lorsque cela nous paraissait nécessaire, des annotations ou des réflexions inspirées d'ouvrages ou d'introductions de répertoires d'archives d'autres départements et notamment ceux du Calvados, de la Haute-Garonne et de l'Orne.

Ce texte de base nous a servi de trame sur laquelle nous avons fixé les éléments de l'histoire locale du cadastre, permettant d'apprécier les réponses du département du Tarn aux réglemens et instructions du ministère des Finances.

# RECUEIL METHODIQUE

DES

*Lois, Décrets, Réglemens, Instructions et Décisions*

*sur le Cadastre de la France*

---

## INTRODUCTION

I. Toutes les nations, dès l'origine de leur gouvernement, ont reconnu la nécessité de faire concourir les revenus particuliers aux dépenses générales de l'Etat.

Le mode le plus simple, et qui dut se présenter le premier, fut de demander à chaque citoyen une portion du produit des terres qu'il possédait ; cette portion se perçut d'abord en nature, puis en argent, devenu le signe représentatif de toutes les valeurs.

L'impôt sur le revenu des terres une fois établi, on dut chercher à le rendre égal pour tous.

Il devint nécessaire dès-lors de constater la contenance du territoire, et de procéder à l'évaluation de ses revenus.

Ces deux opérations constituent ce que l'on nomme un *cadastre*.

### *Cadastres projetés ou entrepris.*

II. Sous les premiers règnes de la précédente dynastie, la France était divisée en provinces, qui formaient de petits Etats indépendans. Chaque province sentit, dès le principe, le besoin d'un cadastre.

Le Dauphiné en avait un sous ses anciens dauphins ; *Charles V* en fit faire la révision en 1359.

En 1491, *Charles VII* avait résolu d'entreprendre le cadastre du royaume, divisé alors en quatre généralités : Languedoc, Languedoyl, Outre-Seine, et Normandie. Ce projet ne fut exécuté qu'en Languedoc.

En 1604, la vérification de l'arpentage de l'Agénois fut exécutée.

La Guienne avait un cadastre, dont la révision fut ordonnée en 1664.

En 1668, celle du cadastre du Condomois fut prescrite.

*Colbert*, en 1679, fit ordonner la formation d'un règlement uniforme pour la taille réelle, et en chargea *M. d'Aguessseau*, intendant général de Languedoc : la mort de *Colbert*, arrivée quatre ans après, fit abandonner ce projet.

*M. de Chamillard*, l'un de ses successeurs, l'avait repris ; mais les malheurs de la fin du règne de *Louis XIV* le firent encore abandonner.

Plusieurs autres ministres des finances s'en occupèrent depuis ; et *M. de Laverdy* fit ordonner, en 1763, la confection d'un cadastre général de tous les biens-fonds, même de ceux de la couronne, des princes, des nobles, du clergé, &c. Ce plan froissait trop d'intérêts pour ne pas rester sans exécution sous un gouvernement faible.

Les avantages d'un cadastre étaient tellement reconnus, que chaque province entreprenait le sien dès qu'elle en trouvait quelques moyens.

C'est ainsi qu'il fut commencé dans l'Ile-de-France, dans la Champagne, et dans le Limousin.

A peine une administration provinciale fut-elle établie dans la Haute-Guienne, qu'elle s'occupa de cette opération.

Les autres assemblées provinciales, créées depuis, en formèrent également le projet, que leur courte existence fit abandonner.

La confection d'un cadastre général, vaste état des lieux du pays, était l'assurance d'un meilleur revenu pour l'Etat. La Monarchie a ainsi toujours poursuivi en vain ce projet qui n'aurait été que la généralisation à tout le royaume de la situation qui prévalait depuis la fin du Moyen Age en Languedoc. Pays d'Etat qui consentaient à l'impôt, pays de taille *réelle*, c'est-à-dire où l'impôt frappait chaque propriété pourvu qu'elle ne fût pas "noble" et quelle que soit par ailleurs la qualité du propriétaire, les diocèses du Languedoc bénéficiaient d'un système fiscal particulièrement développé. Chaque communauté y possédait un *compoix* qui décrivait précisément les biens de chaque propriétaire. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle commençaient même à apparaître des compoix accompagnés de plans (Barre, Saint-Jean-de-Rives...) (4). Le système mis en place par la Constituante fut en grande partie inspiré par l'expérience du Languedoc et son application y pesa ainsi beaucoup moins de problèmes que dans le reste du pays.

#### *Etablissement de la contribution foncière.*

III. En 1791, la contribution foncière fut établie. Le comité d'impositions de l'assemblée constituante se donna beaucoup de soins pour parvenir à une juste répartition de cette contribution : plusieurs projets furent présentés et discutés ; on adopta celui qui parut le plus simple ; et, quelques mois après, des réclamations s'élevèrent de toutes parts.

#### *Cadastre décrété en 1791.*

IV. Pour les faire cesser, l'assemblée constituante décréta la confection d'un cadastre général ; mais les circonstances ne permirent pas de s'en occuper.

Des pétitions, des projets nombreux, furent présentés aux assemblées qui lui succédèrent.

#### *Réclamations contre la Répartition.*

V. Cependant les réclamations étaient générales sur l'inégalité de la répartition, soit de département à département, soit de commune à commune, soit enfin de propriétaire à propriétaire, et cet état de choses avait la plus fâcheuse influence sur la marche des recouvrements.

Un gouvernement réparateur ne pouvait laisser un mal aussi grave sans remède.

On essaya d'abord une mesure qui, sans atteindre le but, fut un premier pas vers le bien.

4 On se reportera au catalogue des compoix publié par les Archives départementales parallèlement au présent répertoire.

*Ordre d'une Refonte générale des Matrices de Rôles.*

VI. Une instruction ordonna la refonte générale des matrices de rôles ; c'était un cadastre sans arpentage préalable des terres. Il exigeait, à l'exception du levé des plans, toutes les opérations qui se sont depuis exécutées.

Ce travail reposait sur le système tant de fois proposé et toujours reconnu impraticable, d'obtenir des propriétaires la déclaration exacte de leurs revenus. Ce simulacre de cadastre, dénué de sa base première, ne fut qu'une tentative inutile ; mais il devint le germe des idées qui allaient bientôt se développer et s'agrandir.

Les régimes révolutionnaires établirent les principes : abolition des privilèges, égalité de tous les citoyens et de tous les territoires devant l'impôt, simplicité des trois contributions (foncière, mobilière, et de la patente) auxquelles s'ajouta sous le Directoire la contribution des portes et fenêtres. Mais ils n'eurent pas la possibilité d'en établir les bases d'application incontestables. L'assiette était purement fondée sur les déclarations des contribuables et calculée à l'intérieur de chaque commune sans point de comparaison objectif et indiscutable entre celles-ci. L'incompétence ou l'intérêt des corps municipaux entraînent retards et protestations. Il fallut décider dès 1791 que la répartition des contributions continuerait à se faire selon les habitudes de l'Ancien Régime, avec la difficulté nouvelle du changement des circonscriptions territoriales. Il reste cependant de cette époque des documents dont la justesse fiscale est peut-être douteuse, mais l'intérêt historique immense : les états de sections de 1791 et les matrices de rôle de l'époque révolutionnaire.

Dans ce contexte, le cadastre avec arpentage et levé des plans ne put trouver place dans le budget de l'Etat. La loi relative aux décharges et réductions sur la contribution foncière, donnée à Paris le 28 août 1791, prévoyait la levée de plans dans un cadre défini à l'article XXI : "*lorsque les demandes en réduction seront formées par un ou plusieurs contribuables, dont les cotisations réunies excéderont le tiers du montant du rôle de la contribution foncière de chaque communauté, et qu'il sera nécessaire d'ordonner une vérification d'experts et une nouvelle évaluation, le directoire du département, sur l'avis du directoire du district, ordonnera la levée du plan du territoire de la communauté, et nommera deux experts pour faire une évaluation générale.*" Dans le cas où les demandes en réduction étaient rejetées, les frais de levée de plan étaient supportés "*par tous les revenus de la communauté, en évaluant pour cette répartition, au double de leur revenu, les biens des contribuables réclamants*". Les communes pouvaient de leur propre initiative arpenter leur territoire et produire un plan cadastral en observant les règles établies, à charge pour elles d'en supporter les frais. Très peu de communes se sont lancées dans cette opération. Dans le département du Tarn, deux plans sont connus : celui de Labessière (actuelle commune de Montpinier), datant de l'an VII, mais se rapprochant plus du plan d'application d'un compoix comme l'on en faisait à la fin de l'Ancien Régime ; et celui de certaines sections de Puybegon.

Sont à mentionner deux initiatives importantes nées de la Révolution car ayant facilité la réalisation d'un cadastre général. La première fut l'adoption du système métrique. En 1790, l'Assemblée constituante confia à l'Académie des sciences (fondée en 1666 par Colbert, réunie en 1795 avec les autres académies, sous le nom d'Institut de France) la mission d'élaborer un nouveau système de mesures. L'unité de base choisie était la longueur d'un arc du méridien terrestre d'après laquelle fut déterminé le mètre, la dix millionième partie du quart du méridien. Le 1<sup>er</sup> août 1793, la Convention adopta le mètre provisoire. La décision capitale de la commission de l'Académie fut l'application du système décimal, qui devait s'appliquer aux mesures de longueur, de capacité, de poids et de surface, au thermomètre, à la monnaie, au cercle, et même au calendrier. La loi du 18 germinal an III (7 avril 1795) rendait légales les nouvelles mesures. Un arrêté consulaire de novembre 1800 fixa à septembre 1801 l'entrée en vigueur du système métrique dans toute la France. En réalité, l'emploi des nouvelles mesures ne fut rendu obligatoire qu'à partir de 1840.

Le deuxième point qui rendait possible la conception du cadastre fut la création, par la loi du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797), de l'Agence des contributions directes, base de la direction générale des contributions directes. L'absence de spécialistes avait été sans aucun doute un des facteurs des erreurs nombreuses trouvées dans les matrices de rôle ; la nouvelle administration, par son rôle de contrôle, de conseil, devait améliorer les revenus tirés des contributions, tout en soulageant les municipalités de tâches qui les dépassaient.

Arrêté du Gouv. du 3 nov. 1802.  
I - 63.

Arrêté du Gouv. du 3 nov. 1802.  
I - 63.

Arrêté de G<sup>nt</sup> du  
20 oct. 1803.  
II - 6.

#### *Cadastre ordonné pour dix-huit cents Communes.*

VII. Les réclamations se multipliant de jour en jour, l'Empereur nomma une commission spéciale appelée à donner son avis sur les vues que le Ministre des finances avait soumises à Sa Majesté.

Cette commission, composée de membres tirés des diverses parties de l'Empire, reconnut qu'il n'existait, en effet, pour y parvenir, qu'un seul moyen, celui de la confection du cadastre général.

Mais effrayée de la durée et de la dépense d'une telle entreprise, elle se borna à proposer l'arpentage de dix-huit cents communes disséminées sur tous les points de France, pour fixer ensuite, par analogie, les revenus de toutes les autres communes de l'Empire.

#### *Cadastre par Masses de cultures.*

VIII. Cet arpentage devait présenter, non toutes les propriétés en détail, mais seulement les masses des différentes natures de cultures : ainsi une terre labourable de trente arpens, quoique partagée entre dix propriétaires, ne formait qu'une figure ou polygone du plan.

L'expertise ou évaluation des revenus devait également s'opérer par masses de cultures.

#### *Premiers travaux.*

IX. L'arpentage était confié, dans chaque département, à un géomètre en chef, qui s'adjoignait des géomètres secondaires. On eut beaucoup de peine à trouver des sujets instruits. Des cours gratuits de géométrie pratique s'ouvrirent d'abord à Paris, ensuite dans les principaux départemens.

Les instrumens manquaient également. Le ministre chargea les six ingénieurs mécaniciens les plus distingués de Paris, de la fabrication de ces instrumens, et en avança le prix aux géomètres, qui le remboursèrent par des retenues sur leurs indemnités.

#### *Etablissement du Cadastre général.*

X. Dans ces circonstances, les progrès durent d'abord être très lents. A la fin de la seconde année, les dix-huit cents communes n'étaient pas encore toutes arpentées.

Le Ministre, en mettant cette situation sous les yeux de Sa Majesté, observa le peu de probabilité qu'il voyait à parvenir au perfectionnement de la répartition, en établissant le revenu foncier de toutes les communes d'après celui des dix-huit cents communes expertisées.

Un second arrêté du Gouvernement confirma les dispositions du premier, et ordonna que les travaux continueraient à être exécutés dans toute l'étendue de l'Empire.

Dans le Tarn, sous la direction de Collière, géomètre en chef, vingt-quatre communes devaient être arpentées et expertisées entre l'an XI et l'an XII, dans les 4 arrondissements d'alors :

- arrondissement d'Albi : Le Séquestre, Carlus, Maussans, Puygouzon, Saliès, Montsalvy, Saint-Benoît-de-Frédefont, Marssac
- arrondissement de Castres : Montredon, Montfa, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Germier
- arrondissement de Gaillac : Lagrave, Florentin, Aussac, Fénols, Lasgraïsses
- arrondissement de Lavaur : Saint-Germier, Marzens, Valcournoise, Pratviel, Saint-André de Magrin, Séran, Massac.

Une lettre du 30 brumaire an XII, du ministre des Finances au préfet, Gaspard Gary, puis un rappel du 4 ventôse, révèlent le peu d'empressement du département à la tâche. Sur les 13 communes désignées pour l'an XI, 7 seulement ont débuté les travaux d'arpentage.

Circ. du 24 févr. 1804.  
II - 84.

#### *Premier essai d'une Répartition générale.*

XI. Les dix-huit cents communes terminées, le Ministre traça aux préfets la marche qu'ils avaient à suivre pour en appliquer les résultats aux autres communes du département. Tous s'empressèrent d'exécuter ce travail ; mais tous, en l'envoyant, firent les représentations les plus fortes sur le danger d'en faire usage ; tous assurèrent que, loin de remédier aux vices de la répartition, il ne ferait que les augmenter. Cette mesure devait être et fut abandonnée. Les travaux continuèrent.

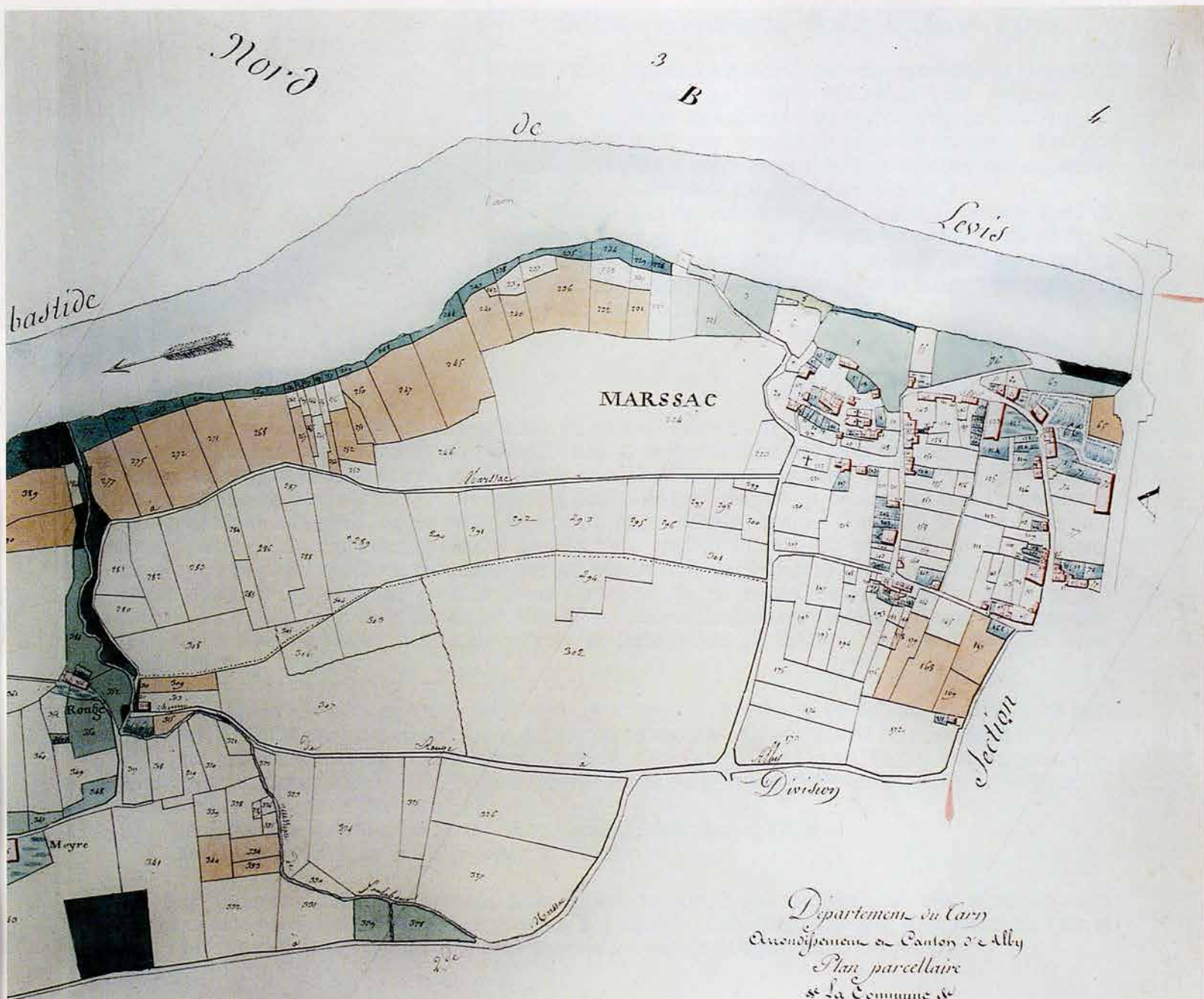
Après un début difficile, le cadastre par masses de cultures progressa rapidement dans le département. L'arpentage était terminé dans 60 communes, dont 39 expertisées, en ventôse an XIII. La neuvième des communes du Tarn était cadastré. Les opérations, selon les prévisions du ministre des Finances, seraient closes pour 1812.

#### *Expertises par Masses de cultures.*

XII. L'arpentage et l'expertise de toutes les communes, exécutés l'un et l'autre par masses de cultures, auraient sans doute donné la connaissance des forces respectives des communes, et par suite des départements, et fourni les moyens de perfectionner la répartition générale : mais on ne faisait rien encore pour la répartition individuelle ; on ne remédiait point aux inégalités de contribuable à contribuable ; et c'étaient précisément ces inégalités qui rendaient l'impôt plus onéreux et excitaient le plus de réclamations.

Le revenu de chaque commune une fois déterminé, il eût fallu que les propriétaires s'entendissent pour le répartir proportionnellement entre eux ; mais comment espérer qu'ils y parvinssent, lorsque, depuis plusieurs siècles, on n'y était point arrivé ? Ainsi, après même que la répartition générale eût été perfectionnée, les plaintes individuelles n'auraient pas cessé de se faire entendre, sans que le Gouvernement eût eu aucun autre moyen d'y mettre un terme, que celui du cadastre parcellaire.





*Toutes indiquées sur nature*  
*de propriétés*

terre labourable	terre vaine
bois	terre morte
marais	terre pauvre
prés	terre morte
prés et champs	terre morte et champs
prés	terre morte
prés et champs	terre morte
prés et champs	terre morte
prés et champs	terre morte

Departement du Tarn  
 Arrondissement de Canton d'Alby  
 Plan parcellaire  
 de la Commune de

# Marssac

Levee a l'Echelle de 1:5000 sur le terrain  
 1<sup>re</sup> Division de la Section C d'Alby de Marssac  
 Par M. L. G. G. G.  
 Par M. C. C. C. C.  
 Par M. M. M. M. M.

Plan parcellaire, commune de Marssac, section C 1  
 (Arch. dép. du Tarn, 3 P 2432/9)



### *Expertises parcellaires sur Plans par Masses de cultures.*

XIII. Il fallait néanmoins que l'indispensable nécessité de l'arpentage parcellaire fût démontré jusqu'à l'évidence, pour proposer une opération qui devait occasionner une dépense aussi considérable.

Le Ministre, plutôt pour acquérir ce degré de conviction que dans l'espoir d'un plein succès, essaya de faire exécuter des expertises parcellaires sur des plans par masses de cultures.

La difficulté était de reconnaître dans chaque masse ou figure du plan, la portion qui appartenait à chaque propriétaire ; de partager, par exemple, une terre labourable de trente arpens entre ses dix propriétaires, et d'assigner à chacun d'eux la contenance des terres qu'il y possédait.

Dès la mise en oeuvre du cadastre par masses de cultures, il était évident que les résultats ne seraient pas à la hauteur des ambitions. La répartition individuelle étant fixée sur les déclarations des propriétaires, les inégalités subsistaient. L'on peut mesurer l'embarras du ministère des Finances qui incitait à la poursuite des travaux, sachant que le système était une demi-mesure ne permettant pas d'apprécier la propriété de chaque citoyen. Au vu de la dépense, il était difficile d'avouer l'inutilité de cette opération. En conséquence, l'arpentage fut poursuivi dans le Tarn comme ailleurs. En brumaire an XIV, les premières copies de plans vérifiés furent envoyées par le ministère des Finances. Une copie était adressée au directeur des contributions, une seconde copie était envoyée en mairie. Le sieur Soulié, directeur des contributions, à Albi, reçut les plans de Gaulène (Saint-Julien-Gaulène) et Maussans (Rouffiac), arrondissement d'Albi, Lacabarède et Saint-Jean-de-Vals, arrondissement de Castres, Andillac, Fénols et Itzac, arrondissement de Gaillac.

Deux autres envois sont mentionnés dans les lettres du ministre au préfet, du 16 avril et 23 août 1808. Ainsi, 21 communes ont eu un plan cadastral par masses de cultures vérifié cette année-là :

- arrondissement d'Albi : Les Avalats, Cambon, Castelgarric, Le Dourn, Fauch, Faussergues, Fréjairrolles, Marsal, Orban, Pinel, Saint-Grégoire, Saint-Juéry, Saint-Julien-de-Pradoux, Sérénac, Valence
- arrondissement de Castres : Brassac
- arrondissement de Gaillac : Labessière-Candeil, Marnaves et Técoü
- arrondissement de Lavaur : Teyssode et Viterbe.

Sur l'ensemble des plans envoyés dans le département, il n'en subsiste que cinq conservés aux Archives départementales du Tarn : Les Avalats, Fréjairrolles, Labessière-Candeil, Saint-Jean-de-Vals et Técoü. 28 plans sont conservés aux Archives nationales (voir quatrième partie, *Les plans*).

Instr. du 29 oct. 1805.  
III - 103.

Procès-verbal des conférences  
sur le parcellaire.  
V - 30.

### *Déclarations demandées aux Propriétaires.*

XIV. Pour y parvenir, tous les propriétaires furent invités à donner la déclaration, non pas de leurs revenus, mais seulement de la contenance de leurs terres. Ce second renseignement paraissait plus facile à obtenir que le premier.

Les contenances partielles, ainsi déclarées, devaient former une contenance égale à celle indiquée par le plan.

### *Insuffisance des Déclarations.*

XV. On eut à peine essayé l'exécution de ce travail, que l'on se vit arrêté par des difficultés insurmontables : très peu de déclarations furent fournies ; elles se trouvèrent presque toutes inexactes ; leur réunion donna partout des contenances très inférieures à celles qui résultaient des plans par masses de cultures.

Procès-verbal.  
V - 31.

Le Ministre insista auprès des directeurs des contributions : tous, animés du désir de prouver leur dévouement, redoublèrent d'efforts ; plusieurs se rendirent dans les communes avec leurs employés, allèrent demander des déclarations de maison en maison, aidèrent à leur rédaction, salarièrent des indicateurs instruits. A force de travail et de soins, on parvint à avoir plusieurs matrices cadastrales dans chaque département.

#### *Premiers Rôles cadastraux.*

**XVI.** Ces matrices cadastrales, encore imparfaites puisqu'elles n'assignaient pas à chaque propriétaire la juste contenance de ses possessions, produisirent cependant quelques résultats utiles ; elles remédièrent à une partie des inégalités dont on s'était plaint ; les rôles furent expédiés et mis en recouvrement ; ils n'excitèrent point de réclamations, parce qu'ils faisaient du moins cesser une partie des inconvénients les plus sensibles de l'ordre de choses qui existait antérieurement.

En effet, le Ministre ayant fait venir des états présentant, pour chaque commune, les noms et les cotes des dix contribuables qui, par l'effet de cette nouvelle répartition, éprouvaient les plus fortes augmentations, et des dix qui éprouvaient les plus fortes diminutions, ces états, vérifiés et signés par les maires, prouvèrent que, dans la même commune, des propriétaires payaient précédemment le tiers, le quart, la moitié de leurs revenus, tandis que d'autres ne payaient que le vingtième, le cinquantième, le centième, et que tous se trouvaient ramenés, par l'effet du cadastre, à une proportion uniforme du huitième, du neuvième ou du dixième.

L'instruction du 29 octobre 1805, complétée par celle du 5 novembre, prévoyait qu'après arpentage et adoption du plan, il serait procédé, en même temps, aux opérations de l'expertise et à celles de la confection de la matrice de rôle. Le ministre des Finances constatait, par une lettre au préfet du 20 mars 1806, que cette instruction n'avait pas eu d'écho dans le département du Tarn, aucune matrice n'ayant été confectionnée à cette date.

Lettre du 10 déc. 1807.  
IV - 255.

#### *Conférences pour le Cadastre parcellaire.*

**XVII.** Cependant, la difficulté d'obtenir des déclarations des propriétaires, celle plus grande de faire concorder les contenances partielles déclarées avec la contenance totale indiquée par le plan de masses, subsistaient dans toute leur force : elles étaient senties partout ; et de toutes parts les délibérations des conseils généraux, des conseils d'arrondissements et des conseils municipaux, appelaient la confection de l'arpentage parcellaire comme l'unique moyen de parvenir à rendre justice à tous : plusieurs communes avaient même déjà fait faire cette opération à leurs frais ; d'autres sollicitaient l'autorisation de s'imposer pour cet objet.

L'unanimité de ce voeu détermina, à la fin de 1807, le Ministre des finances à former une réunion de directeurs des contributions et de géomètres en chef, présidée par M. *Delambre*, secrétaire perpétuel de la classe des sciences exactes de l'Institut, à l'effet de délibérer sur le mode d'exécution du parcellaire.

Le cadastre par masses de cultures avait démontré ses limites. Seul un relevé systématique de toutes les parcelles résoudrait erreurs et inégalités. Toutefois les travaux effectués furent d'importance. Entre l'an XI et 1807, 217 plans ont été levés dans le département du Tarn et 2 commencés, sous la direction de Collière, géomètre en chef. Le coût global des 5 années de travaux du cadastre par masses de cultures dans le département s'est élevé à la somme de 323.186,32 francs.

Décision impériale du  
27 janvier 1808.

#### *Etablissement du Cadastre parcellaire.*

**XVIII.** De ces conférences est résulté un projet de règlement dont les bases soumises à l'Empereur ont obtenu l'approbation de Sa Majesté.

Ainsi l'expérience a ramené par degrés à l'idée de l'assemblée constituante, qui avait été aussi celle de *Colbert* et de plusieurs autres Ministres ; idée réalisée en Savoie et en Piémont, mais avec des imperfections qui ne se retrouveront pas dans le cadastre de l'Empire français.

#### *Idee générale du Cadastre parcellaire.*

**XIX.** L'opération qui s'exécute actuellement en France, se compose donc de l'arpentage parcellaire et de l'expertise parcellaire de toutes les communes.

Mesurer, sur une étendue de plus de quarante mille lieues carrées, plus de cent millions de parcelles ou propriétés séparées ; confectionner pour chaque commune un plan en feuilles d'atlas où sont reportées ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit net de chacune d'elles ; réunir ensuite sous le nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent ; déterminer, par la réunion de leurs produits, son revenu total, et faire de ce revenu un allivrement qui sera désormais la base immuable de son imposition, ce qui doit l'affranchir de toutes les influences dont il avait eu si long-temps à se plaindre : tel est l'objet de cette opération, qui, depuis trois ans qu'elle est entreprise, a déjà donné des résultats qui n'ont plus permis d'en contester ni les avantages ni la possibilité de son exécution.

Sur le plan national, la loi de septembre 1807, instaurant la mise en chantier du cadastre parcellaire, a vu sa réalisation en 3 étapes inégales :

- de 1808 à la chute de l'Empire, les travaux ont été réguliers ;
- de l'avènement de Louis XVIII à 1821, les opérations cadastrales furent pratiquement interrompues et l'on songeait sérieusement à l'abandon du parcellaire pour revenir au cadastre par masses de cultures ;
- la loi de 1821 relança les travaux sur d'autres bases et l'ensemble de la France fut cadastré en 1850.

Il en est de même pour le département du Tarn, qui subit comme ailleurs les événements nationaux. Si l'on affine nos observations, le Tarn enregistré de 1808 à 1841 quatre périodes dans la réalisation du parcellaire.

### De 1808 à 1813

Les travaux débutèrent dès la parution de la loi, toujours sous la direction de Collière, géomètre en chef (5). Une lettre au préfet du 31 août 1808 témoigne de la satisfaction du ministre quant au respect du calendrier des travaux ; les huit communes désignées étaient cadastrées et l'arpentage devait se poursuivre dans le canton d'Albi. De 1809 à 1811, l'ensemble des opérations cadastrales eut un rythme soutenu et dans 68 communes supplémentaires, l'arpentage était achevé. Les deux années suivantes marquent un net ralentissement des travaux. Un courrier du ministre des Finances du 2 septembre 1812 fit observer que seul le canton de Castelnau-de-Montmiral avait été arpenté dans l'année. Le canton de Montredon fut programmé pour 1813.

La lenteur des travaux a été imputée à l'ingénieur vérificateur Collière, mais la situation financière puis politique de la Nation est la véritable raison de l'arrêt des opérations cadastrales. Un état de situation générale des travaux du cadastre du 5 mai 1814 indique que 91 communes étaient entièrement cadastrées, dans les cantons d'Albi, Castelnau-de-Montmiral, Cordes, Graulhet, Monestiés, Roquecourbe, Valdériès. Ainsi 311.633 parcelles ont été arpentées. Les opérations dans le canton de Montredon étaient encore en cours à cette date. Cet état ne mentionne pas le canton de Vabre. Pourtant l'arpentage avait débuté en 1811, mais les contestations y furent nombreuses. Les erreurs aussi bien dans la levée des plans que dans les évaluations des revenus obligèrent à la révision de l'ensemble des opérations et les premières matrices de rôle n'apparurent qu'en 1817. Une assemblée de délégués des communes du canton fut convoquée par le sous-préfet de l'arrondissement de Castres, en mars 1820, à l'effet de procéder à la révision des évaluations, montrant ainsi que le problème n'avait pas encore trouvé solution à cette date.

### De 1814 à 1821

De 1814 à 1817, en dehors de l'achèvement du cadastre des cantons de Montredon et Vabre, aucune opération ne fut entreprise. Après l'abdication de Napoléon et l'installation de Louis XVIII en avril 1814, l'heure était au bilan financier au ministère des Finances. Le ministre fut amené à prendre un arrêté le 24 décembre 1814, ordonnant l'arrêt de tous les travaux d'arpentage. Cet arrêté contraire à la loi fut déclaré nul dès avril 1815. Il résulte de cette situation financière un retard dans le paiement des travaux effectués les années précédentes. Ceci peut expliquer le manque d'enthousiasme dans l'activité des années suivantes. L'autre raison de la limitation des travaux d'arpentage est la priorité donnée par le ministère des Finances aux expertises, opération très en retard sur la levée des plans.

Entre 1817 et 1821, le cadastre fut entrepris dans le canton de Réalmont en novembre 1817, dans le canton de Cadalen en juillet 1819 sous la direction de Boisboissel, géomètre en chef, qui avait remplacé Robert en 1815. Le nouveau géomètre en chef se vit confier la double mission, suite à l'arrêté du 6 septembre 1817, de coordonner les travaux du cadastre à ceux de la grande carte topographique de France. Durant cette période, le préfet informa le ministre à plusieurs reprises de l'absence de tableaux d'assemblage et de la mauvaise conservation des documents cadastraux dans les mairies. Pour remédier à ce dernier problème, il fit confectionner des caisses de 75 cm de large, 60 cm de profondeur et 20 cm de haut, fermant à clef. Les opérations d'arpentage suspendues, en 1821, le géomètre en chef était chargé du suivi des expertises et de la refonte des anciennes matrices.

### De 1821 à 1830

Le vote de la loi de finances du 31 juillet 1821 limita le rôle de l'Etat dans les opérations cadastrales. Renonçant à faire, à l'issue des opérations cadastrales, de la contribution foncière un impôt de quotité, le gouvernement en confiait l'exécution aux autorités locales, département et communes. L'important revenait, comme au temps des compoix de l'Ancien Régime, à établir l'équité entre les propriétaires d'une même commune : les expertises pouvaient donc leur être confiées. Quelques simplifications permettaient d'accélérer les travaux :

- chaque parcelle faisait l'objet d'une seule estimation globale et moyenne et non plus, comme sous le régime de la loi de 1807, de plusieurs classifications en fonction de ses différents aspects pédologiques ;

---

5 Egalement appelé *ingénieur-vérificateur*.

- la communication aux propriétaires du classement de leurs parcelles était supprimée. Ils recevaient d'abord la liste de leurs parcelles, puis directement leur extrait de rôle ;
- la distinction entre tableau indicatif et matrice de rôle des propriétés non bâties d'une part et bâties d'autre part, était supprimée ;
- l'enregistrement des mutations était simplifié : seule la commune continuait à inscrire les déclarations de mutations ; la direction des contributions procédait directement à la mise à jour sur la matrice.

L'article 20 de la loi autorisait les conseils généraux à voter pour les dépenses du cadastre des impositions dont le montant ne pouvait dépasser trois centimes du principal de la contribution foncière. Cette décentralisation du financement responsabilisait le département et les communes, qui étaient à même d'organiser le calendrier des travaux et de réagir rapidement aux divers problèmes éventuels. Le Conseil général du Tarn n'alloua aucun budget pour le cadastre en 1822 et restreint à 1 centime du principal de la contribution foncière le budget de 1823, expliquant qu'il devait réserver ses finances à des subventions aux communes victimes des intempéries. Le 12 novembre 1822, le ministre des Finances écrivait son désaccord au préfet, mais ne pouvait aller contre la loi qui donnait toute liberté de manoeuvre aux départements. Le risque de voir les départements limiter ou différer les sommes nécessaires à la confection du cadastre était possible. La réalité fut toute autre, démontrant la bonne perception de l'utilité des travaux cadastraux.

En octobre 1821, le préfet maintenait le géomètre en chef, M. de Boisboissel, fervent militant du cadastre parcellaire comme en témoignent ses "*Considérations générales sur la nécessité de la continuation du cadastre parcellaire dans le département du Tarn*" publiées en 1821 à Albi. (6) Malgré l'absence de financement, les travaux d'arpentage reprirent en mars 1822 dans les cantons de Castres et de Saint-Paul. Suivirent les cantons de Lavaur en 1825, Lacaune en 1826, Gaillac en 1827, et Brassac en 1828. L'année suivante, l'arpentage débuta dans le canton de Murat, tandis que l'on délimitait celui de Mazamet.

Direction  
des  
Contributions Directes

Albi le 20 Novembre 1829

N° 109

Monsieur le Préfet

Conformément à la Lettre de son Ex<sup>te</sup> le Ministre des finances du 15 octobre dernier, le géomètre en chef du cadastre a rédigé le tableau de communes à délimiter, auquel il joint le plan de délimitation, dans ce département, trois cantons formant 122 communes dont la délimitation, d'après le plan de M. de Boisboissel, est de 182 045 ares ; j'ai l'honneur de la soumettre à votre approbation, en vous priant de désigner les cantons pour lesquels la délimitation devra être commencée et terminée, après toutefois que vous ayez décidé si les communes ne font pas exception de la taxation totale ou partielle.

L'arrondissement d'Albi est  
le plus arriéré

J'ai l'honneur d'être avec respect  
votre très humble et très obéissant serviteur

Monsieur le Préfet

1° Villefranche d'Albi  
2° Villefranche de Rivière  
3° Villefranche de Saint-Paul  
4° Villefranche de Lavaur  
5° Villefranche de Lacaune  
6° Villefranche de Gaillac  
7° Villefranche de Brassac  
8° Villefranche de Murat

Arch. dép. du Tarn,  
3 P 2.

Durant cette période, le préfet informa le ministre de la difficulté de recruter des géomètres instruits. Ces pauvres géomètres traversaient une période difficile, car ils étaient également accusés d'arpenter trop de parcelles inutiles dans le but d'augmenter leur rétribution. Jusqu'en 1829, la règle était de laisser un intervalle de deux ans entre la délimitation et l'arpentage. Le ministre incita à la réduction de ce délai afin d'accélérer les opérations cadastrales. En même temps, il invitait le département à opérer la réunion des petites communes. Le souhait fut formulé à diverses reprises et fut exécuté puisque 47 communes furent supprimées entre 1824 et 1846 (7).

### De 1830 à 1840

Le cadastre tarnais, de 1830 à 1840, eut un rythme constant. On peut noter cependant deux problèmes évoqués régulièrement par les autorités : d'une part l'intervalle considéré trop long entre l'arpentage et l'estimation, d'autre part le mauvais état de conservation des documents cadastraux. En 10 ans, 15 cantons furent cadastrés : Pampelonne (1830-1835) ; Lautrec (1830-1833) ; Lisle (1831) ; Mazamet (1832-1833) ; Dourgne (1833-1835) ; Puylaurens (1834-1835), la commune de Bertre ayant été cadastrée en 1824, car les municipalités pouvaient, si elles le désiraient, entreprendre leur cadastre avant la date prévue par le géomètre en chef, à charge pour elles d'avancer les fonds nécessaires ; Villefranche (1835-1836) ; Alban (1835-1837) ; Salvagnac (1836-1838) ; La Sauzière-Saint-Jean avait déjà son cadastre depuis 1812) ; Rabastens (1836-1838) ; Saint-Amans (1837-1839) ; Labruguière (1837-1838) ; Valence (1838-1839) ; Vaour (1838) ; Anglès (1839) ; Cuq-Toulza (1839, Aguts depuis 1831).

Au 1<sup>er</sup> janvier 1840, il restait 6 communes du canton de Vielmur à arpenter dans le département. A la fin de 1840, le Tarn était entièrement cadastré. Boisboissel, resté à la tête du cadastre de 1821 à 1843, fut chargé de la conservation de toutes les archives relatives à la partie d'art qu'il remit au moment de sa retraite au directeur des contributions directes.

Parallèlement aux travaux du cadastre, une opération proposée par Godart, directeur des contributions directes, et acceptée par le Conseil général, visait à constater le revenu réel de chaque commune. Une équipe formée d'un inspecteur et de contrôleurs effectuait des contrôles et des contre-vérifications sur le terrain. Les travaux débutés en 1838 devaient être soumis au Conseil général dans sa session de 1842 (8).

Dès la fin des travaux cadastraux dans le Tarn, deux problèmes sont évoqués, la conservation et la rénovation. Il convient à ce propos de préciser le point de vue du législateur depuis 1790. Les premiers documents produits furent confectionnés dans le but d'établir une base d'imposition pour la répartition de la contribution foncière. Une fois la base établie, les documents originels n'avaient pas à être modifiés, et notamment les plans, considérés comme des instruments momentanés, simples témoins des travaux d'arpentage. Il n'en est pas de même pour les registres de mutations dont la mise à jour conditionne la relation entre la propriété et le propriétaire. L'impôt foncier était basé sur le même revenu pour plusieurs années (les premiers revenus déclarés devaient servir de base pour 15 ans), le propriétaire avait tout intérêt à développer ses gains, les bénéfices supplémentaires n'intervenant pas sur le montant de sa contribution foncière. Cette conception physiocratique de l'impôt foncier, qui a influé sur l'aspect technique, bien qu'incitant à l'amélioration de l'agriculture, ne pouvait s'imposer que dans une situation figée de la propriété. Le cadastre français avait été fondé sur l'image de la société de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et n'avait pas anticipé les bouleversements apportés par le XIX<sup>e</sup> siècle. L'évolution de l'économie, le développement des voies de communication, la mécanisation, provoquèrent un exode rural important, gonflant les villes d'une population nouvelle. Les documents cadastraux, et notamment les plans, ne rendaient plus compte de la réalité, les mutations constantes modifiant le paysage communal.

Dès 1817, l'inspecteur général des finances, Poussiègue, avait signalé l'intérêt de la conservation cadastrale (9). Divers projets furent élaborés de 1828 à 1836. En 1837, le ministre des Finances, Lacave-Laplagne, chargeait une commission d'examiner un nouveau projet présenté par le gouvernement. Ce

7 Cf. Conseil général du Tarn, Archives départementales, *Communes du Tarn, dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie*, Albi, Archives & Patrimoine, 1990, lxiv + 630 p.

8 Cf. *Résumé des opérations faites pour la sous-répartition de la contribution foncière du département du Tarn sur la demande du Conseil général par M. Thoumini, inspecteur des contributions directes, et par MM. Guyot et Maurel, experts, sous les auspices de M. le Préfet et sous la direction de M. Godart, directeur des contributions directes*, Albi, Rodière, 1843, 75 p.

9 Conservation prend ici le sens de mise à jour.



projet répondait au besoin de faire des documents cadastraux des sources d'informations réactualisées régulièrement. Il prévoyait l'inscription des mutations annuelles sur les matrices mais aussi sur les plans et les états de sections, la révision des évaluations tous les 30 ans, le renouvellement périodique des expertises, le fractionnement des plans parcellaires en lieux-dits, la conservation de la partie administrative et la partie d'art par des agents particuliers (anciens géomètres du cadastre), la prise en charge des frais sur les fonds généraux de l'Etat. Ce projet fut soumis aux observations des Conseils généraux. L'enquête fut enterrée et le débat différé.

Un rapport au préfet de juillet 1841, six mois à peine après la clôture des travaux du cadastre tarnais, estimait à 450.000 le nombre de parcelles des communes dans le cas de demander une révision des évaluations ou une refonte totale des pièces cadastrales. Le directeur des contributions directes fit observer en septembre 1842 que les cantons cadastrés entre 1808 et 1812 seraient à revoir entièrement, à cause des inexactitudes et des changements nombreux. Le directeur souligna que le département du Lot-et-Garonne avait déjà entrepris cette opération. Il renouvela ses observations en août 1849 et estima la dépense pour une refonte totale du cadastre des cantons d'Albi, Roquecourbe, Cordes et Graulhet à 184.303,81 francs, soit, sur quatre ans, 2 centimes 1/2 au principal de la contribution foncière.

Sur le plan national, un autre projet sortit des bureaux du deuxième ministère Lacave-Laplagne en 1846. Ce projet bénéficia d'une expérimentation poussée. Des opérations de renouvellement cadastral complet furent effectuées dans 25 communes sur 13 départements (aucune du Tarn). Ce projet reprit le chemin du ministère, sans suite. Les projets avortés aboutissent en partie avec la loi du 7 août 1850, portant fixation du budget des recettes de l'exercice 1851. L'article 7 mentionne que "dans toute commune cadastrée depuis 30 ans au moins, il pourra être procédé à la révision et au renouvellement du cadastre sur la demande du conseil municipal de la commune et sur l'avis conforme du Conseil général du département, à la charge par la commune de pourvoir aux frais des nouvelles opérations". Le désengagement financier de l'Etat limitait considérablement la portée de la loi, qui par ailleurs n'évoquait toujours pas la conservation des plans. La loi de 1850 fut appliquée principalement dans le Nord et dans la Meurthe-et-Moselle, mais nullement dans le Tarn.

D'autres projets furent proposés en 1876, 1877 et 1879, dont on peut dégager des dispositions intéressantes, comme l'incitation au bornage des propriétés (exemption de timbre et gratuité d'enregistrement des actes de bornage faits avant l'arpentage), la participation du propriétaire à la délimitation de ses biens afin d'éviter les erreurs et les contestations (en cas de rectification ultérieure, les frais seraient à la charge du propriétaire). Ces divers projets n'ont pas été entérinés par le législateur, mais ont produit bon nombre d'enquêtes, apport d'informations utiles à la compréhension de la politique cadastrale, dans une période où celle-ci était des plus hésitantes. Une enquête a notamment porté sur le développement des voies de communication, un des changements notables du XIX<sup>e</sup> siècle. Le directeur des contributions directes du Tarn, Godart, écrivait dans un rapport d'octobre 1841 : "Depuis le cadastre jusqu'à 1836, il n'a point été ouvert de chemins vicinaux... Ce n'est que depuis 1836 qu'une grande impulsion a été donnée à l'ouverture et à la construction de routes de toute nature." En 1836, le cadastre tarnais est en voie d'achèvement. Le réseau routier occupe alors une superficie de 10.163 ha 87 a 11 ca. De 1836 à 1847, les routes et chemins ouverts constituent une surface supplémentaire de 995 ha 91 a 72 ca, soit un développement avoisinant les 10 % en 10 ans. Au regard de la superficie du département, cela semble insignifiant, mais chaque ouverture de route ou chemin modifie les propriétés placées sur le tracé et donc, rend le plan cadastral un peu plus obsolète.

Une enquête menée en 1875 détermina l'importance des terres incultes du département. La superficie des terres classées comme telles était de 42.868 ha divisés en 66.483 parcelles, soit plus de 13 % de la surface totale du Tarn.

En 1882, le ministre des Finances demanda un nouvel examen de la valeur des plans cadastraux. Les réponses des communes du Tarn sont contradictoires, le morcellement variant de l'une à l'autre de 1 à 400 %. Sans nul doute, la crainte d'avoir à financer un réarpentage a retenu la plupart d'entre elles de broser un tableau trop noir de leur situation.

A partir de 1891, de nombreuses enquêtes furent menées par la commission extra-parlementaire du cadastre. Cette commission, instituée par un décret du 30 mai 1891, était constituée de 76 membres, parmi lesquels des politiques, des juristes, des administratifs et des spécialistes du cadastre, sous la présidence de Rouvier, ministre des Finances. La commission avait pour mission l'étude d'une réforme du cadastre et des conséquences de cette réforme sur l'organisation de la contribution foncière. Des enquêtes portèrent en particulier sur la nécessité d'une réfection du cadastre, sur la valeur des plans, et sur le

bornage des propriétés. Les rapports de la commission sont éloquentes : dans 80 % des communes de France, soit 78 % de la superficie nationale, une réfection intégrale du cadastre est nécessaire. Certaines communes ayant fait l'objet d'une observation particulière ayant valeur de test, le choix s'est porté dans le Tarn sur les communes de Labastide-de-Lévis ("la plaine") et Fréjairolles ("la montagne"), formant un ensemble de 450 parcelles ; 10 parcelles seulement étaient restées intactes d'après le rapport de l'enquête. Quant au bornage, la commission constate l'absence de tout signe de matérialisation dans 45 % des propriétés de la Nation. Cette situation conduisit à traiter 28.337 procès en bornage entre 1886 et 1890. Il résulte des mêmes enquêtes menées dans le Tarn, une situation encore plus critique que sur le plan national. La configuration des parcelles des communes tarnaises a été modifiée dans 95 % des cas. D'autre part, 85.000 propriétés sur 300.000 étaient délimitées, soit 28,3 %, dont 21,25 % avaient des limites naturelles (fossés, talus, murs, cours d'eau...) et 7,08 % étaient bornées. Ces chiffres sont à relativiser et ne peuvent en aucun cas donner une vision juste du bornage dans le département. En effet, si 573 questionnaires furent envoyés en commune, moins de la moitié fut complétée et retournée à la sous-commission de la commission extra-parlementaire du cadastre. L'intérêt de cette enquête, en plus de faire le point sur le bornage dans le département, est de préciser les sentiments des propriétaires tarnais sur cette question. L'enquêteur concluait dans son rapport : "*L'obligation de borner serait acceptée facilement à cause des avantages qu'elle procurait*". En réalité, si 66 % des propriétaires se montrent favorables à l'idée de bornage, 20 % seulement sont prêts à un abornement général, les autres préférant s'arranger avec les possibilités du terrain. Si l'aspect financier avait été évoqué, il est probable que le pourcentage des convaincus aurait été passablement réduit.

Les travaux de la commission extra-parlementaire du cadastre n'ont pas reçu de sanction législative, les avant-projets de textes élaborés n'ont pas été suivis d'effet. Cependant, procéder à la réfection du cadastre dans une majorité de communes, sans attendre une réforme générale du cadastre, était urgent. Tel fut l'objet de la loi votée le 17 mars 1898. L'apport de cette loi réside surtout dans la répartition des charges entraînées par le renouvellement ou la révision du cadastre. L'Etat devenait partenaire et devait supporter les frais des opérations à concurrence de 40 % maximum. La participation du Conseil général devait être équivalente à celle de l'Etat, la commune assurant le complément. La loi n'eut pas l'écho attendu. Aucune commune du Tarn n'a entrepris d'opération cadastrale et sur l'ensemble du pays, en dehors du département de la Seine, moins de 150 communes ont souhaité la réfection de leur cadastre. Un autre point important de la loi répondait à une demande exprimée depuis des années : la conservation annuelle des plans et des registres cadastraux pour tout cadastre rénové. Personne ne pouvait contester l'intérêt d'une telle mesure, malheureusement les municipalités n'étaient pas prêtes à en assumer la dépense.

De manière générale, les initiatives prises au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ont oublié le principe d'intérêt général de la loi de 1807. Ce qui fut obligatoire devint facultatif et rares furent les communes volontaires à la réfection de leur cadastre. On observe une inadéquation entre les informations données par les documents cadastraux et la propriété foncière telle qu'elle est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les plans sont dépassés depuis longtemps, et les revenus des propriétaires sous-évalués. Une évaluation des propriétés non bâties fut entreprise de 1908 à 1912 pour le rôle de 1915. Mais une fois encore, l'opération était une demi-mesure, consistant à réviser les natures de cultures de chaque parcelle, à en apprécier la contenance, puis déterminer le nouveau classement. Les travaux aboutirent à la refonte des matrices cadastrales, appelées couramment "matrices noires". La loi du 29 mars 1914 prévoyait une nouvelle révision à partir de 1920, échelonnée sur 20 ans. La première guerre mondiale a différé l'application de la loi. La nécessité d'une réévaluation des revenus de la propriété n'en subsistait pas moins et le vote des lois de mars 1924 et juillet 1925 satisfaisait à ce besoin. Le contrôle des natures de cultures ne pouvait se baser sur des plans dépassés, dans une France transformée par 4 années de guerre. Un état des lieux s'imposait donc, avec pour guide les documents cadastraux. Sur le terrain, ces documents ne s'avèrent d'aucun secours. La rénovation générale du cadastre français fut donc décidée le 16 avril 1930. Le cadastre moderne était né. Sa réalisation rendue possible par un siècle de réflexion et de progrès techniques toujours en évolution, offre aujourd'hui la projection exacte de la propriété foncière.

## 2. Principes

Le titre 1<sup>er</sup> du *Recueil méthodique* résume l'esprit de la contribution foncière. Le *Recueil* est en fait la conclusion d'un choix idéologique. La lecture de ce texte ne révèle pas le débat contradictoire qui a eu lieu depuis 1790, où deux conceptions de l'impôt se sont affrontées. L'une individualiste, bien qu'acceptant volontiers une taxe proportionnelle au revenu, un prélèvement basé sur les signes extérieurs, milite en faveur d'une protection des intérêts particuliers et considère l'impôt comme un versement destiné à subvenir aux seules dépenses d'extrême nécessité. Moins d'Etat, plus d'initiatives privées, un impôt minimum pour un investissement maximum, telle est, en résumé, la pensée de cette école dite libérale. L'autre conception a pour référence l'esprit même de la Révolution, avec ses mots clefs : civisme, patriotisme, solidarité, Nation. Les adeptes de cette éthique politique se fondent sur l'identité des intérêts du citoyen et de ceux de l'Etat. Le pouvoir s'autorise toutes dépenses sans avoir à les justifier, car il agit dans le sens du mieux-être du citoyen. La réflexion était d'importance dans un pays peuplé aux trois quarts par les agriculteurs, où la contribution foncière était une des ressources principales.

### TITRE I.<sup>er</sup>

#### PRINCIPES DU CADASTRE

1. Les contributions directes, relativement à leur assiette, sont distinguées en impôt de quotité et impôt de répartition.

##### *Impôt de Répartition.*

2. L'impôt de répartition est celui dont la somme totale, fixée d'avance, se répartit de degrés en degrés entre les départemens, les arrondissemens, les communes et les contribuables.

##### *Impôt de Quotité.*

3. L'impôt de quotité est celui où chaque contribuable étant cotisé d'après une proportion déterminée, la réunion des cotes forme le montant total de la contribution.

### *Caractères distinctifs des deux modes d'impôt.*

4. Dans le premier mode, les cotes des contribuables résultent du montant de l'imposition ; dans le second, le montant de l'imposition résulte des cotes des contribuables. Dans l'un, le produit est assuré et la proportion incertaine ; dans l'autre, la proportion est fixe et le produit éventuel.

### *Solidarité dans l'impôt de Répartition.*

5. Dans l'impôt de répartition, les contribuables doivent fournir entre eux la somme demandée à la commune, et se cotiser chacun de manière à parfaire cette somme ; ce genre d'impôt établit donc entre eux une véritable solidarité.

### *Nulle solidarité dans l'impôt de quotité.*

6. Dans l'impôt de quotité, il n'y a nulle solidarité entre les contribuables ; chaque cote est indépendante, chacun est quitte dès qu'il a payé la portion de son revenu que la loi a demandée.

### *Modes des Impositions actuelles.*

7. La contribution foncière, la contribution personnelle, sont des impôts de répartition ; la contribution des patentes est un impôt de quotité.

Celle des portes et fenêtres était, dans le principe, un impôt de quotité, parce que chacun payait tant par fenêtre et par porte ; elle est devenue depuis un impôt de répartition.

### *Répartition dans ses divers degrés.*

8. La loi règle, chaque année, le montant des trois premières contributions, foncière, personnelle et des portes et fenêtres.

Elle distribue ensuite cette somme entre les départemens, et règle le contingent de chacun.

Le contingent du département est réparti, par le conseil général de ce département, entre les arrondissemens.

Le contingent ainsi assigné à chaque arrondissement, est réparti par le conseil d'arrondissement entre les communes.

Enfin, les répartiteurs distribuent entre les contribuables le contingent assigné à leur commune.

### *Réimposition des Surtaxes.*

9. Il s'ensuit que, si les répartiteurs, par erreur ou par un motif quelconque, surchargent un contribuable, et que celui-ci réclame et obtienne une décharge, la somme dont sa taxe est diminuée doit être réimposée l'année suivante sur toute la commune.

### *Erreurs dans la Répartition.*

10. Il s'ensuit encore que, si le législateur ne connaît pas, et il ne peut en effet les connaître, les forces respectives des départemens, il est exposé à surcharger les uns aux dépens des autres ;

Que le conseil général du département peut de même surcharger des arrondissemens ;

Que le conseil d'arrondissement peut se tromper aussi à l'égard des communes ;

Et enfin que les répartiteurs peuvent grever des contribuables et en ménager d'autres.

De là les plaintes qui se sont élevées contre la répartition de la contribution foncière dans ses quatre degrés, et l'inégalité qui n'a cessé d'exister entre les départemens, les arrondissemens, les communes et les propriétaires.

#### *Avantage de l'impôt de répartition.*

11. L'impôt de répartition a cependant cet avantage, que la somme totale en est déterminée et assurée au Trésor public, au moyen des réimpositions auxquelles les décharges accordées pour une année donnent lieu l'année suivante ; et il importait à l'Etat que la contribution foncière, qui est la branche principale de ses revenus, lui donnât un produit certain et connu d'avance.

#### *Impossibilité de concilier les deux modes sans un Cadastre.*

12. Ce motif déterminait l'assemblée constituante à faire de la contribution foncière un impôt de répartition ; cependant, frappée des inconvéniens de ce mode, qui n'offrait aucune garantie aux contribuables contre les surcharges auxquelles ils étaient exposés, elle voulut en faire en même temps un impôt de quotité, et espéra y parvenir, en réglant que chaque propriétaire ne paierait pas au-dessus du cinquième de son revenu.

Une telle espérance ne pouvait évidemment se réaliser, lorsque la masse imposable était entièrement inconnue ; car le principal de la contribution fixée à 240 millions, en même temps que le *maximum* de la cotisation de chaque contribuable l'était au cinquième de son revenu, supposait la certitude que la masse de tous les revenus était cinq fois plus forte que le montant de l'impôt, c'est-à-dire qu'elle n'était ni au-dessus ni au-dessous de 1200 millions. Il fallait donc, si la masse des revenus ne donnait en définitif que 1100 millions, ou renoncer à une partie des 240 millions, en maintenant la proportion du cinquième, ou bien excéder cette proportion pour obtenir la totalité du revenu promis au trésor.

#### *Le Cadastre concilie les deux modes d'impôt.*

13. Un cadastre pouvait seul lever ces difficultés, jusqu'alors insolubles. En effet, lorsqu'il aura constaté et déterminé les revenus de tous les propriétaires, et, par suite, le revenu total de la France, le Gouvernement pourra tout-à-la-fois déterminer la quotité de ce revenu à payer par chacun, et connaître d'avance avec certitude le produit total qui en résultera.

Ainsi, fixer en même temps et le montant de l'imposition et sa proportion avec le revenu, avait été une idée contradictoire tant que l'ensemble des revenus territoriaux était inconnu ; mais, par le cadastre, cette idée se trouve naturellement réalisée.

Si, par exemple, le revenu foncier de l'Empire français est reconnu être de 1800 millions, la loi peut, sans contradiction, dire, telle année, que la contribution sera de 200 millions, et que tous les propriétaires paieront le neuvième de leurs revenus, et telle autre année, que la contribution sera de 180 millions, et que chaque propriétaire paiera le dixième de son revenu.

### *Avantages du Cadastre.*

14. Alors, plus de répartition, plus de solidarité entre les contribuables, plus de réclamations en surtaxe, plus de réimpositions. Dès que la quotité de revenu demandée est connue, chaque département, chaque propriétaire fait lui-même son décompte ; et, lorsqu'il a payé cette quotité, aucune autorité ne peut plus rien exiger de lui.

### *Allivrement.*

15. Le résultat du cadastre est donc de constater et de fixer le revenu imposable de toutes les propriétés foncières. Ce revenu ainsi fixé se nomme *allivrement* cadastral.

### *Définition de l'Allivrement.*

16. On entend donc par allivrement, la somme à laquelle le revenu net imposable est fixé par le cadastre. Ainsi, chaque propriétaire, chaque commune, chaque arrondissement, chaque département, aura, à la fin de l'opération, son allivrement, et l'Empire français aura son allivrement général.

Tous ces allivremens seront dès-lors la base fixe et immuable de la cotisation, jusqu'à ce qu'une révision générale des expertises devienne nécessaire, à raison des changemens notables que le temps aurait amenés dans les divers produits de la terre.

### *Fixité de l'Allivrement.*

17. Pour parvenir à donner à l'allivrement cette fixité, il ne fallait allivrer que les propriétés dont le revenu n'est pas sujet, par sa nature, à des variations trop sensibles ; telles sont les terres labourables, les prés, vignes, bois, et toutes les propriétés foncières non bâties.

### *Propriétés bâties non susceptibles d'un Allivrement fixe.*

18. Mais il n'en est pas de même des maisons et autres propriétés bâties ; le revenu du bâtiment excède toujours de beaucoup celui du terrain. Il ne serait pas juste que le propriétaire d'une maison continuât, après sa destruction, à en payer la contribution ; il ne serait pas non plus que le propriétaire qui ferait bâtir sur un terrain une maison très-productive, n'acquittât point la contribution due à raison de ce nouveau revenu.

Les propriétés bâties n'étant donc pas susceptibles d'un allivrement fixe, il a été nécessaire de les distinguer des autres, et de les retirer du cadastre.

### *Superficie des Propriétés bâties.*

19. Cependant, comme il ne serait pas juste non plus qu'après la destruction d'une maison, le terrain sur lequel elle était construite ne se trouvât point imposé à la contribution cadastrale, tandis qu'un terrain qui y serait compris, venant à être bâti, se trouverait imposé des deux côtés, il a été nécessaire de comprendre dans l'allivrement cadastral la superficie des propriétés bâties, au taux des terres labourables de première classe.

Compte de l'administration  
des finances de 1806.  
IV - 209.

ibid.

*Séparation de la Contribution cadastrale et de la Contribution foncière  
des Propriétés bâties*

20. La contribution foncière se sépare dès-lors en deux branches : l'une est la contribution cadastrale des propriétés non bâties et de la superficie des bâtimens ; l'autre, la contribution des propriétés bâties. La première devient un impôt de quotité ; la seconde continue d'être un impôt de répartition.

*Procédé de cette séparation.*

21. Les propriétés bâties entrent dans l'expertise cadastrale, parce qu'il faut les évaluer aussi-bien que les autres, pour connaître la part de contribution foncière qu'elles emporteront avec elles ; mais, la séparation une fois faite, ces deux natures de propriétés n'ont plus rien de commun ; et le contingent assigné aux propriétés bâties, continue d'être réparti entre les propriétaires dans la forme suivie jusqu'à présent.

Compte de l'administration  
des finances de 1806.  
IV - 235.

DÉPARTEMENT DU TARN.			CONTRIBUTION FONCIÈRE.	
ARRONDISSEMENT <i>de Castelnaudary</i>			<p align="center"><i>MATRICE DE RÔLE pour la Contribution foncière et celle des Portes et Fenêtres de la Commune de <i>Mouffes</i> rédigée en conformité des Instructions sur le Cadastre.</i></p>	
CANTON <i>de Roquecourbe</i>				
COMMUNE <i>de Mouffes</i>				
<p align="center"><i>PROPRIÉTÉS BÂTIES.</i></p> <p align="center">COPIE DU TARIF DÉFINITIF.</p>			<p align="center"><i>PORTES ET FENÊTRES.</i></p> <p align="center">COPIE DU TARIF.</p>	
NATURE des PROPRIÉTÉS.	CLASSES.	PRIX de CHAQUE CLASSE.  fr. c.	DÉSIGNATION des PORTES ET FENÊTRES.	PRIX DU TARIF.  fr. c.
Maisons. . . . .	1. <sup>re</sup>	50 "	Population de la Commune. 565 HABITANS.	
	2. <sup>re</sup>	40 "	Porte cochère, charretière et de magasin.	1 60
	3. <sup>re</sup>	30 "	Porte et fenêtre du rez-de-chaussée, du 1. <sup>er</sup> et 2. <sup>e</sup> étage. . . . .	1 60
	4. <sup>re</sup>	20 "	Fenêtre du troisième étage et au-dessus. . . . .	1 60
	5. <sup>re</sup>	15 "	Maison n'ayant qu'une porte et une fenêtre.	
	6. <sup>re</sup>	10 "	Porte. . . . .	1 40
	7. <sup>re</sup>	6 "	Fenêtre. . . . .	1 20
	8. <sup>re</sup>	3 "		
	9. <sup>re</sup>			
	10. <sup>re</sup>			

Arch. dép. du Tarn, 3 P 1419.

Loi du 15 septembre 1807.  
IV - 227.

*Séparation des principales Pièces de l'expertise en deux cahiers.*

22. Ainsi le tableau indicatif des propriétaires et des propriétés, les états de classement, la matrice de rôle, comprennent toutes les propriétés, mais en deux cahiers différens ; le premier destiné aux propriétés non bâties et à la superficie des bâtimens ; le second, aux maisons, moulins, forges, usines, manufactures et autres propriétés bâties ; ou plutôt il y a deux états de classement, deux matrices de rôles, et deux rôles.

*Superficie des Propriétés bâties.*

23. Les propriétés bâties sont portées dans les premiers cahiers des tableaux indicatifs, états de classement et matrices de rôles, pour la superficie du terrain qu'elles occupent. Comme ce terrain n'a aucun genre de culture, et qu'il faut cependant partir d'une base quelconque pour l'évaluer, la loi l'assimile aux terres labourables de première classe.

*Valeur locative des Propriétés bâties.*

24. Les propriétés bâties sont ensuite une seconde fois portées dans les seconds cahiers des tableaux indicatifs, états de classement et matrices de rôles, mais à raison de la valeur locative de leur élévation, et déduction faite de la valeur déjà assignée aux terrains qu'elles occupent.

**TITRE II.**

**ORGANISATION.**

*Préfets.*

25. Le cadastre s'exécute dans chaque département sous les ordres du préfet.

*Directeurs des Contributions.*

26. Le directeur des contributions est chargé de diriger et surveiller tous les détails de l'opération, et tous les agents qui y sont employés.

*Géomètres ; Experts.*

27. La partie d'art est confiée, dans chaque département, à un géomètre en chef, sous le titre d'ingénieur vérificateur, et à des géomètres de première et de seconde classe ; et la partie des évaluations, à des experts nommés par le préfet, et aux employés des contributions directes.

Trois ingénieurs vérificateurs ont oeuvré à la réalisation du cadastre tarnais :

- Collière, de Saint-Affrique (Aveyron), nommé géomètre arpenteur en l'an XI (1803), eut la lourde tâche d'ouvrir le chantier du cadastre par masses de cultures, puis celui du cadastre parcellaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1808, pour un salaire annuel de 3000 francs. On lui reprochait l'excès de confiance qu'il attribuait à ses subordonnés. L'inexactitude des plans du canton de Graulhet en fut la démonstration. Collière fut contrôlé et en 1812, sa révocation était envisagée. Il fut mis à la retraite en 1814.

- Robert, ex-ingénieur-vérificateur de l'Hérault, fut nommé en remplacement de Collière à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1814. Après un rapport du préfet du 25 octobre 1815, le ministre des Finances ordonna la révocation de Robert, ingénieur en chef du cadastre pour avoir "manifesté depuis le 20 mars des opinions opposées à celle d'un bon français et d'un fidèle serviteur du roi".



- M. de Boisboissel, nommé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1815, débuta dans une période critique où l'on songeait à abandonner le cadastre parcellaire pour revenir à celui par masses de cultures. Sans l'action des conseillers généraux, ce projet aurait été mis à exécution. Le géomètre en chef bénéficia de la loi de 1821 qui donna un second souffle aux travaux cadastraux. Le cadastre tarnais achevé en 1840, Boisboissel joua le rôle de conservateur des documents cadastraux (pour 1200 francs annuels) jusqu'en 1843, date à laquelle il cessa ses fonctions. En 1818, le 30 juin, le sieur Mathieu, inspecteur extraordinaire du cadastre, écrivait un rapport sur le géomètre en chef qu'il venait d'interroger. Ce rapport aurait pu mettre fin à la carrière de Boisboissel, ce dernier ne réunissant pas, d'après l'inspecteur, toutes les connaissances théoriques nécessaires à la bonne exécution des travaux cadastraux. L'année 1836 fut également une période difficile pour Boisboissel qui fut sujet à enquête sur la demande du ministre des Finances. Le géomètre était soupçonné "de chercher à propager des sentiments contraires à l'ordre légal".

#### *Ingénieur vérificateur ; Nomination.*

28. L'ingénieur vérificateur est nommé par le Ministre des finances. Il doit résider dans le chef-lieu du département, y tenir ses bureaux, et ne peut exercer d'autres fonctions.

#### *Fonctions.*

29. L'ingénieur vérificateur est chargé,  
De l'examen de tous les sujets employés à l'arpentage ;  
Du projet de leur distribution dans les communes ;  
De la surveillance immédiate de tous les travaux exécutés sur le terrain ;  
De la vérification de ces opérations ;  
Et de la confection de la partie des travaux de l'arpentage qui s'exécute dans le cabinet.

#### *Responsabilité.*

30. L'ingénieur vérificateur est responsable du travail des géomètres et des paiemens qui leur ont été faits ; il l'est également des travaux de l'expert et du contrôleur, qui se trouveraient inutiles par suite des déficiences des plans. Il a néanmoins son recours contre les géomètres.

#### *Rapports administratifs.*

31. Les relations officielles de l'ingénieur vérificateur tant avec le préfet qu'avec le Ministre, ont lieu par l'intermédiaire du directeur des contributions, qui, dans ses rapports, fait connaître textuellement les propositions de l'ingénieur vérificateur.

.../...

La création de l'administration des contributions directes en 1797 dotait la France d'un corps de spécialistes de l'impôt. Le rôle des directeurs départementaux était d'importance. D'abord conseillers et contrôleurs auprès des maires, ils durent à la mise en oeuvre du cadastre, centraliser les informations pour coordonner les travaux, et faire appliquer les instructions.

*Géomètre de première classe ; Fonctions.*

35. Ils sont chargés,  
De la délimitation de la commune,  
De sa division en sections,  
De la triangulation,  
De la reconnaissance des propriétaires,  
Du plan parcellaire,  
Du tableau d'assemblage,  
Et de la minute du tableau indicatif des propriétaires et des propriétés.

*Nombre des Géomètres.*

36. Dans chaque département, il ne doit y avoir qu'un nombre de géomètres de première classe, proportionné aux travaux à exécuter ; en général, ce nombre ne doit pas être au-dessus de douze, ni au-dessous de cinq.

*Incompatibilité.*

37. Tout géomètre commissionné doit exercer ses fonctions par lui-même, et ne peut être employé ni dans les bureaux de la préfecture ou de la sous-préfecture, ni dans ceux de la direction : il ne peut exercer aucun autre emploi, ni faire par lui-même aucun commerce.

Un géomètre ne peut faire aucun travail d'arpentage particulier, sans l'agrément de l'ingénieur vérificateur.

.../...

*Géomètres de seconde classe.*

44. Les géomètres de première classe peuvent s'adjoindre des arpenteurs pour le levé du détail, et en demeurent responsables. Ces arpenteurs ou géomètres de seconde classe doivent être agréés par l'ingénieur vérificateur ; les traités passés entre eux et les géomètres de première classe, doivent être approuvés par lui. Il conserve le double de chacun de ces traités, pour le représenter, s'il y a lieu, soit au directeur, soit à l'inspecteur général.

En cas de contestation, il donne son avis au directeur, et, sur le rapport de ce dernier, le préfet décide.

*Arpentage interdit aux personnes étrangères au Cadastre.*

46. Aucune opération d'arpentage, soit total, soit partiel, ne peut être exécutée que par des géomètres commissionnés de première classe, et par des géomètres de seconde classe, ou des élèves reconnus par eux.

Cet article donnait la garantie d'un travail suivi et contrôlé par un personnel en principe compétent. En 1839, le ministre prévint le préfet du Tarn que la société Jomard parcourait le pays afin de se faire confier les travaux du cadastre au nom de l'administration.



Cartes indicatives  
des terres de propriétés

Terres de culture	Terres de labour
Terres de vigne	Terres de pré
Terres de pacage	Terres de forêt
Terres de marais	Terres de montagne
Terres de plaine	Terres de vallée
Terres de coteau	Terres de rive
Terres de montagne	Terres de plaine
Terres de vallée	Terres de coteau
Terres de rive	Terres de montagne
Terres de plaine	Terres de vallée
Terres de coteau	Terres de rive
Terres de montagne	Terres de plaine
Terres de vallée	Terres de coteau
Terres de rive	Terres de montagne
Terres de plaine	Terres de vallée
Terres de coteau	Terres de rive
Terres de montagne	Terres de plaine
Terres de vallée	Terres de coteau
Terres de rive	Terres de montagne
Terres de plaine	Terres de vallée
Terres de coteau	Terres de rive
Terres de montagne	Terres de plaine
Terres de vallée	Terres de coteau
Terres de rive	Terres de montagne

Plan par masses de cultures de  
la commune de Lacabarède, an XII.  
(Arch. nat., F 31 / 158)



### TITRE III.

#### DISPOSITIONS PRELIMINAIRES.

##### *Budgets annuels.*

47. Toutes les dépenses du cadastre parcellaire consistant ou en traitemens fixes ou en rétributions par arpent, par parcelle ou par journée de travail, il est facile de calculer, au moins approximativement, la dépense des travaux que l'on se propose d'exécuter dans le cours de chaque année.

En conséquence, le Ministre des finances arrête, à la fin de chaque année, le budget des sommes à dépenser dans chaque département, comme il va être expliqué ci-après.

##### *Désignation des Communes.*

48. Les communes à cadastrer sont désignées un an d'avance. En conséquence, le directeur des contributions, après s'être concerté avec l'ingénieur vérificateur, présente, au mois d'octobre 1811, la liste des communes qu'il croit devoir proposer pour les opérations de 1813, et ainsi d'année en année.

##### *Ordre de travail par canton.*

49. Le cadastre doit marcher par canton, ou ressort de justice de paix ; ainsi le directeur doit d'abord proposer la totalité des communes d'un canton, ensuite la totalité, ou, si la dépense était trop forte, une partie des communes d'un second canton.

Dans ce dernier cas, les communes restantes de ce second canton sont les premières portées dans le budget de l'année suivante.

##### *Ordre de travail par Arrondissement.*

50. Pour que les avantages du cadastre se répandent, à mesure de ses progrès, sur tous les points de la France, les cantons successivement proposés doivent être pris dans des arrondissemens différens.

##### *Choix des Communes.*

51. En observant ces deux premières conditions, savoir, celle d'opérer par canton, et celle de prendre tour-à-tour un canton dans chacun des arrondissemens du département, on doit choisir de préférence les communes dont les matrices de rôles sont plus anciennes ou plus irrégulières, celles où les vices de la répartition occasionnent plus de réclamations.

Il est juste aussi d'avoir égard au voeu que des communes ou des propriétaires manifesteraient de voir cadastrer leur territoire, lorsqu'il sera compatible avec l'ordre de procéder par canton.

##### *Liste des Communes.*

52. Lorsque le préfet a déterminé les communes qu'il propose de désigner pour les travaux de l'année, le directeur rédige l'état nominatif de ces communes, en indiquant le nombre présumé d'arpens et de parcelles que contient chacune d'elles, et il calcule en masse la dépense qui peut en résulter.

Cette liste, remise au préfet, est envoyée par lui au Ministre des finances, pour être approuvée.

Lettre du 7 mars 1811.

Lettre du 27 janv. 1808.  
IV - 282.

Lettre du 27 janvier 1808.  
IV - 283.

Ibid.

Ibid.  
IV - 285.

Lettre du 27 janv. 1808.  
IV - 283.

#### *Nombre des Communes.*

53. Les préfets doivent comprendre dans ces projets toutes les communes qu'ils croient pouvoir être arpentées dans le cours de l'année pour laquelle ils sont destinés, et expertisées dans la suivante, d'après le nombre des agens de l'arpentage et de l'expertise, de manière que le Ministre connaisse tout ce que les moyens d'exécution de chaque département permettraient d'entreprendre.

#### *Taux de l'indemnité des Géomètres.*

54. Le choix des communes définitivement arrêté, l'inspecteur général, lorsque sa tournée annuelle le conduit dans le département, consulte le directeur des contributions et l'ingénieur vérificateur sur le plus ou moins de facilités que présenteront pour l'arpentage les communes désignées.

Il rédige un rapport raisonné, à la suite duquel il propose au préfet le taux de l'indemnité à accorder aux géomètres, pour le canton ou pour chacun des cantons désignés. Il envoie un double de ce rapport au commissaire impérial.

Le préfet prend alors un arrêté, à l'effet de fixer le taux de l'indemnité des géomètres pour chaque canton ; il l'adresse en projet au Ministre, pour être approuvé ou modifié s'il en est susceptible.

#### *Projets de Budgets.*

55. Les communes désignées et le taux de l'indemnité des géomètres arrêté, le directeur rédige le projet de budget, en portant en détail le montant de la dépense de chaque commune par arpent et par parcelle ; il calcule ensuite les traitemens annuels et les autres dépenses variables. La réunion de ces divers articles forme le montant du budget proposé.

#### *Approbaton des Budgets.*

56. Lorsque tous les préfets ont envoyé les projets de budgets, le commissaire impérial en met le tableau général sous les yeux du Ministre, qui, comparant le montant des dépenses proposées, avec le montant du produit des centimes additionnels imposés pour le cadastre, détermine la somme à allouer à chaque département.

#### *Fonds de réserve.*

57. En arrêtant ces budgets, le Ministre fait sur les fonds du cadastre de l'année une réserve, pour être à même d'accorder des supplémens aux départemens qui pourraient en avoir besoin.

#### *Budgets supplémentaires.*

58. En conséquence, lorsque, dans le cours de l'année, un département se trouve très avancé dans le travail des communes portées au budget primitif, le préfet peut adresser au Ministre le projet d'un budget supplémentaire, et le Ministre l'adopte en tout ou en partie, selon que la situation des fonds le permet.

Lettre du 30 déc. 1808.  
V - 135.

### *Proportion à maintenir entre l'Arpentage et l'Expertise.*

59. Pour ces budgets, tant primitifs que supplémentaires, les préfets doivent combiner leurs propositions, de manière à éviter que l'arpentage ne prenne trop d'avance sur l'expertise, cherchant au contraire à faire marcher ces deux opérations, d'un pas égal, à la seule distance qui doit exister naturellement entre deux travaux dont le second ne peut commencer qu'après que le premier est terminé.

### *Travaux par anticipation.*

60. Aucune commune ne peut être arpentée par anticipation sans l'autorisation spéciale du Ministre, sur la demande du préfet, d'après un rapport du directeur.

### *Distinction des Exercices cadastraux.*

61. L'ensemble des travaux, et, par suite, des dépenses qui résultent du budget primitif d'une année et du budget supplémentaire de cette même année, s'il en est accordé un, compose l'exercice cadastral de cette année, quelle que soit ensuite la durée des travaux, et à quelque époque que se paient les dépenses.

Cette distinction d'exercices cadastraux doit être observée dans les états de situation, les bordereaux de recettes et de dépenses, et chaque exercice cadastral doit avoir sa comptabilité et sa liquidation particulière.

### *Système métrique.*

62. La diversité des mesures anciennes avait été un des principaux obstacles qui s'étaient opposés aux différents projets conçus par l'ancien Gouvernement, d'un cadastre général.

En effet, pour pouvoir comparer le produit d'un arpent de terre dans le midi avec celui d'un arpent de terre du nord de la France, il faut que par-tout l'arpent soit le même. L'établissement du système métrique des poids et mesures est donc infiniment favorable à l'exécution du cadastre, et le cadastre est un des moyens de propager la connaissance de ce nouveau système, au moins pour les mesures agraires.

### *Adoption des Noms vulgaires.*

63. Toutes les opérations du cadastre sont faites d'après le nouveau système des poids et mesures.

Ces mesures sont, pour la facilité des habitans des campagnes, exprimées par les dénominations vulgaires autorisées par l'arrêté du Gouvernement du 6 novembre 1800.

Le tableau des noms systématiques et vulgaires est joint au présent règlement.

Circulaire du 1<sup>er</sup> mars 1803.  
I - 152.

Ibid.  
I - 153.

Circulaire du 1<sup>er</sup> mars 1803.  
I - 153.

*T*ABLEAU du nouveau *S*ystème métrique, en Noms systématiques  
et en Noms vulgaires.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEURS NOUVELLES exprimées SYSTÉMATIQUEMENT.	NOMS VULGAIRES.	VALEURS NOUVELLES exprimées VULGAIREMENT.
<i>MESURES ITINÉRAIRES.</i>			
<i>Myriamètre</i> .....	10,000 <i>Mètres</i> .....	<i>Lieue</i> .....	10,000 <i>Mètres</i> .
<i>Kilomètre</i> .....	1,000 <i>Mètres</i> .....	<i>Mille</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Lieue</i> métrique.
<i>MESURES DE LONGUEUR.</i>			
<i>Décamètre</i> .....	10 <i>Mètres</i> .....	<i>Perche</i> .....	10 <i>Mètres</i> .
<i>Mètre</i> .....	.....	<i>Mètre</i> .....	.....
<i>Décimètre</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Mètre</i> .....	<i>Palme</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Mètre</i> .
<i>Centimètre</i> .....	100. <sup>e</sup> de <i>Mètre</i> .....	<i>Doigt</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Palme</i> .
<i>Millimètre</i> .....	1,000. <sup>e</sup> de <i>Mètre</i> .....	<i>Trait</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Doigt</i> .
<i>MESURES AGRAIRES.</i>			
<i>Hectare</i> .....	10,000 <i>Mètres carrés</i> .....	<i>Arpent</i> .....	10,000 <i>Mètres carrés</i> .
<i>Are</i> .....	100 <i>Mètres carrés</i> .....	<i>Perche carrée</i> .....	100. <sup>e</sup> d' <i>Arpent</i> métrique.
<i>Centiare</i> .....	1 <i>Mètre carré</i> .....	<i>Mètre carré</i> .....	100. <sup>e</sup> de <i>Perche carrée</i> .
<i>MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.</i>			
<i>Décalitre</i> .....	10 <i>Décimètres cubes</i> .....	<i>Velte</i> .....	10 <i>Palmes cubes</i> .
<i>Litre</i> .....	1 <i>Décimètre cube</i> .....	<i>Pinte</i> .....	1 <i>Palme cube</i> .
<i>Décilitre</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Décimètre cube</i> .....	<i>Verre</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Palme cube</i> .
<i>MESURES DE CAPACITÉ POUR LES MATIÈRES SÈCHES.</i>			
<i>Kilolitre</i> .....	1 <i>Mètre cube</i> .....	<i>Muid</i> .....	1 <i>Mètre cube</i> .
<i>Hectolitre</i> .....	100 <i>Décimètres cubes</i> .....	<i>Setier</i> .....	100 <i>Palmes cubes</i> .
<i>Décalitre</i> .....	10 <i>Décimètres cubes</i> .....	<i>Boisseau</i> .....	10 <i>Palmes cubes</i> .
<i>Litre</i> .....	1 <i>Décimètre cube</i> .....	<i>Pinte</i> .....	1 <i>Palme cube</i> .
<i>MESURES DE SOLIDITÉ.</i>			
<i>Stère</i> .....	1 <i>Mètre cube</i> .....	<i>Stère</i> .....	1 <i>Mètre cube</i> .
<i>Décistère</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Mètre cube</i> .....	<i>Solive</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Stère</i> .
<i>POIDS.</i>			
.....	.....	<i>Millier</i> .....	1,000 <i>Livres</i> métriques.
.....	.....	<i>Quintal</i> .....	100 <i>Livres</i> .
<i>Kilogramme</i> .....	.....	<i>Livre</i> .....	10 <i>Onces</i> .
<i>Hectogramme</i> .....	.....	<i>Once</i> .....	10 <i>Gros</i> .
<i>Déca gramme</i> .....	.....	<i>Gros</i> .....	10 <i>Deniers</i> .
<i>Gramme</i> .....	<i>Poids de l'eau dans le volume d'un centimètre cube.</i>	<i>Denier</i> .....	10 <i>Grains</i> .
<i>Décigramme</i> .....	.....	<i>Grain</i> .....	10. <sup>e</sup> de <i>Denier</i> .



### 3. Chronologie

Cette liste de dates est un raccourci historique, un résumé de la législation ayant permis la mise en place du cadastre français ou la création d'un environnement favorable. La législation en ce domaine est abondante, nous avons choisi les dates qui nous semblaient les plus significatives de l'évolution du cadastre.

1789, 4 août

Lors d'une séance de nuit, l'Assemblée nationale décrète l'égalité des impôts, l'abolition des droits féodaux, privilèges et justices seigneuriales et de la vénalité des offices.

1790, 15 janvier

Décret instituant les nouvelles limites administratives, division de la France en 83 départements, naissance du département de l'Albigeois.

1790, 17 mars

Décret enjoignant la vente des biens nationaux (impliquant de nombreuses mutations de propriétés).

1790, 7 septembre

Nouvelle organisation judiciaire, création des justices de paix, suppression des parlements.

1790, 22-23 novembre, 1<sup>er</sup> décembre

Loi et décret mettant en place la contribution foncière :

*"Il sera établi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1791, une contribution foncière, qui sera répartie par égalité proportionnelle, sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net..."*. Pour ce faire, *"les municipalités sont tenues... de former... un tableau indicatif du nom des différentes divisions de leur territoire... Ces divisions s'appelleront sections..."*

1791, 18 février

Loi organisant la contribution mobilière.

1791, 17 mars

Loi supprimant les droits d'aides, les maîtrises et jurandes, et organisant la patente (supprimée en 1793, puis rétablie en 1795).

- 1791, 16-23 septembre  
Règles pour lever les plans du territoire des communautés, l'ensemble des plans formant le cadastre général, ayant pour base les grands triangles de la carte de l'Académie des sciences.
- 1793, 21-22 mars  
Décret relatif à l'organisation du cadastre général.
- 1793, 1<sup>er</sup> août  
Adoption d'un système de mesures fondé sur la mesure du méridien et la division décimale.  
Adoption du mètre provisoire.
- 1795, 7 avril (18 germinal an III)  
Loi instaurant le nouveau système de mesure : le système métrique décimal.
- 1797, 12 novembre (22 brumaire an VI)  
Création de l'agence des contributions directes.
- 1798, 23 novembre (3 frimaire an VII)  
Loi relative à la répartition, à l'assiette et au recouvrement de la contribution foncière.
- 1802, 3 novembre (12 brumaire an XI)  
Arrêté des consuls donnant naissance au cadastre par masses de cultures.
- 1807, 25 mai  
Instruction indiquant la nouvelle forme que doivent prendre les livres de mutations des propriétés foncières (forme fixée initialement par la loi du 23 novembre 1798).
- 1807, 15 septembre  
Loi instituant le cadastre parcellaire, complétée par l'instruction générale du 20 avril 1808.
1811.  
Publication du *Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France*.
- 1817, 6 septembre  
Arrêté coordonnant les travaux du cadastre à ceux de la grande carte topographique de France.
- 1820, 31 octobre  
Instruction sur la tenue du livre de mutations qui devient décennale. Le livre journal suffit pour l'envoi des rôles.
- 1821, 31 juillet  
Loi de finances donnant la responsabilité du cadastre au département et à la commune.  
Simplification des opérations cadastrales.
- 1821, octobre  
Ordonnance simplifiant les opérations d'expertise et de classement. Publication d'un nouveau *Règlement* du 10 octobre.
- 1821, 26 novembre  
Instruction demandant le renouvellement en 1822 de toutes les matrices rédigées antérieurement au règlement du 10 octobre 1821, de manière à les mettre en rapport avec la nouvelle marche adoptée pour les mutations.
- 1827, 15 mars  
Règlement sur les opérations cadastrales.
- 1837, 4 juillet  
Loi interdisant, à partir de 1840, "l'emploi de toute dénomination ancienne dans les actes publics, affiches et annonces... afin de rétablir dans toute sa pureté le système métrique décimal".

- 1837, 28 décembre  
Circulaire indiquant le changement d'échelle des plans, qui passe de 1/2500e et 1/1250e à 1/2000e et 1/1000e.
- 1850, 7 août  
Loi prévoyant dans son art. 7 la possibilité de réviser ou renouveler le cadastre sur demande de la commune, à charge pour elle de pourvoir aux frais. Achèvement des travaux cadastraux dans la France continentale (la Corse, Nice et la Savoie étant achevés plus tard).
- 1879, 9 août  
Loi prescrivant la première révision des évaluations des propriétés non bâties, réalisée entre 1879 et 1884 et entérinée par la loi du 8 août 1890.
- 1881, 29 juillet  
Loi prescrivant de séparer les revenus des propriétés non bâties et des propriétés bâties : création des matrices des propriétés bâties de 1882.
- 1891, 30 mai  
Décret instituant une commission extra-parlementaire du cadastre sous la présidence de Rouvier, ministre des finances, chargé d'une réforme du cadastre.
- 1898, 17 mars  
Loi engageant l'Etat aux frais de réfection du cadastre des communes qui en font la demande à concurrence de 40% maximum.
- 1907, 31 décembre  
Loi prévoyant la révision des évaluations cadastrales des propriétés non bâties (effectuée en 1908-1912). Nouvelles matrices dites "matrices noires", mises en service en 1913-1915.
- 1914, 29 mars  
Loi reprenant les révisions effectuées entre 1908 et 1912 suite à la loi de 1907. La nouvelle révision devait débiter en 1920 et être échelonnée sur 20 ans. La loi n'a pas été suivie d'effet à cause de la première guerre mondiale.
- 1924, mars  
Loi demandant la révision des évaluations des propriétés non bâties.
- 1925, juillet  
Instruction organisant la révision des évaluations foncières.
- 1930, 16 avril  
Loi organisant la rénovation générale du cadastre.
- 1941, 17 décembre  
Loi instituant le service du cadastre.
- 1943, août  
Révision des tables alphabétiques des cadastres les plus anciens.
-

1911. 12. 25. Monday. (1911) 1911. 12. 25. Monday. (1911) 1911. 12. 25. Monday. (1911) 1911. 12. 25. Monday. (1911)

1912. 1. 1. Tuesday. (1912) 1912. 1. 1. Tuesday. (1912) 1912. 1. 1. Tuesday. (1912) 1912. 1. 1. Tuesday. (1912)

1913. 1. 1. Wednesday. (1913) 1913. 1. 1. Wednesday. (1913) 1913. 1. 1. Wednesday. (1913) 1913. 1. 1. Wednesday. (1913)

1914. 1. 1. Thursday. (1914) 1914. 1. 1. Thursday. (1914) 1914. 1. 1. Thursday. (1914) 1914. 1. 1. Thursday. (1914)

1915. 1. 1. Friday. (1915) 1915. 1. 1. Friday. (1915) 1915. 1. 1. Friday. (1915) 1915. 1. 1. Friday. (1915)

1916. 1. 1. Saturday. (1916) 1916. 1. 1. Saturday. (1916) 1916. 1. 1. Saturday. (1916) 1916. 1. 1. Saturday. (1916)

1917. 1. 1. Sunday. (1917) 1917. 1. 1. Sunday. (1917) 1917. 1. 1. Sunday. (1917) 1917. 1. 1. Sunday. (1917)

1918. 1. 1. Monday. (1918) 1918. 1. 1. Monday. (1918) 1918. 1. 1. Monday. (1918) 1918. 1. 1. Monday. (1918)

1919. 1. 1. Tuesday. (1919) 1919. 1. 1. Tuesday. (1919) 1919. 1. 1. Tuesday. (1919) 1919. 1. 1. Tuesday. (1919)

1920. 1. 1. Wednesday. (1920) 1920. 1. 1. Wednesday. (1920) 1920. 1. 1. Wednesday. (1920) 1920. 1. 1. Wednesday. (1920)

1921. 1. 1. Thursday. (1921) 1921. 1. 1. Thursday. (1921) 1921. 1. 1. Thursday. (1921) 1921. 1. 1. Thursday. (1921)

1922. 1. 1. Friday. (1922) 1922. 1. 1. Friday. (1922) 1922. 1. 1. Friday. (1922) 1922. 1. 1. Friday. (1922)

1923. 1. 1. Saturday. (1923) 1923. 1. 1. Saturday. (1923) 1923. 1. 1. Saturday. (1923) 1923. 1. 1. Saturday. (1923)

1924. 1. 1. Sunday. (1924) 1924. 1. 1. Sunday. (1924) 1924. 1. 1. Sunday. (1924) 1924. 1. 1. Sunday. (1924)

## CHAPITRE II

# ***LES OPERATIONS CADASTRALES***

---

Les opérations cadastrales ont pour finalité la connaissance du revenu global par masses de cultures de la commune pour le répartir ensuite par propriétaire. Définir le revenu d'un propriétaire, c'est répondre à quatre questions concernant son bien :

- dans quel lieu de la commune ?
- sur quelle superficie ?
- quelle nature de culture ?
- de quelle qualité (ou quelle est la valeur marchande) ?

En résumé, une propriété doit être située, observée, arpentée, évaluée.

## 1. *Situer*

Localiser une propriété à l'intérieur d'une commune suppose que cette dernière ait un périmètre connu. La première opération consiste donc à délimiter le territoire communal.

### TITRE IV. ARPENTAGE.

---

#### SECTIONS I.<sup>re</sup> TRAVAUX DES GEOMETRES.

#### CHAPITRE I.<sup>er</sup> DELIMITATION.

---

##### *Epoque de la délimitation.*

64. Le choix des communes étant déterminé un an d'avance, il doit être procédé à leur délimitation pendant l'année qui précède celle de l'arpentage, de manière que le levé des plans ne soit plus interrompu ou retardé par des difficultés sur les limites.

##### *Géomètre délimitateur.*

65. A cet effet, le préfet, sur la proposition de l'ingénieur vérificateur et le rapport du directeur, charge un des géomètres de première classe du département, de la délimitation de toutes les communes désignées.

Lettre du 7 mars 1811.

ibid.

#### *Traitement du Géomètre délimitateur.*

66. Sa rétribution se compose du prélèvement de la portion qui, dans l'indemnité des géomètres chargés du parcellaire, est relative au travail que le géomètre délimitateur fait à leur décharge.

Cette rétribution est arrêtée par le préfet, sur la proposition de l'ingénieur vérificateur et le rapport du directeur.

#### *Communes susceptibles d'être réunies.*

67. Le préfet constate d'abord si quelques-unes des communes désignées sont, par l'exiguïté de leur territoire, le petit nombre de leurs habitants, la modicité de leurs revenus communaux, ou toute autre cause, dans le cas d'être réunies à une autre commune, attendu qu'il est très-important que toutes les réunions projetées ou convenables s'opèrent avant la confection du cadastre.

La création des communes en 1790 avait dans le Tarn consacré l'existence de 380 communautés d'habitants. Beaucoup étaient minuscules et inadministrables. L'on voudra bien se reporter à *Communes du Tarn. Dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie (1)* pour l'histoire des suppressions de ces petites communes. Leur nombre n'était plus que de 315 en 1846, quand tout le département fut cadastré.

#### *Contestations anciennes.*

68. Le préfet examine ensuite s'il existe, entre les communes désignées, des contestations anciennes qu'il importe également de faire juger avant l'arpentage.

Celles-ci furent relativement peu nombreuses. En effet, les communes créées en 1790 avaient succédé sans solution de continuité et sans difficulté aux communautés d'Ancien Régime. Contrairement aux pays de taille personnelle où les limites des terroirs communaux n'avaient pas d'importance fiscale, les communautés connaissaient parfaitement la consistance de leurs finages. N'importe qui savait en principe dans quelle communauté chaque terre devait être imposée.

#### *Lettre aux Maires des Communes à délimiter.*

69. Le préfet fait connaître, par une lettre spéciale, aux maires des communes du canton désigné le premier, le choix du géomètre délimitateur et l'époque où il se rendra sur les lieux. Il les invite à assister à la reconnaissance des limites, à seconder le géomètre dans ses opérations, à lui fournir tous les renseignements dont il peut avoir besoin, et à signer le procès-verbal de la délimitation.

Cette lettre doit contenir toutes les instructions nécessaires sur la conduite que les maires doivent tenir dans les divers cas prévus par les articles suivants.

1 Albi, Archives et Patrimoine, 1990.

### *Reconnaissance des Limites.*

70. Le géomètre se rend dans la première commune du canton désigné, et demande au maire la remise du procès-verbal de la reconnaissance des limites, si ce procès-verbal existe déjà.

### *Vérification des Limites, et Croquis figuratif.*

71. Le géomètre, assisté du contrôleur des contributions et des maires des communes intéressées, se transporte sur les confins du territoire à délimiter ; il les parcourt, et trace successivement dans l'ordre de sa marche, le croquis de la partie du périmètre formée par chaque commune limitrophe, de manière qu'après avoir fait le tour de la commune où il opère, il a le plan visuel des limites en autant de croquis séparés qu'il y a de communes environnantes.

### *Limites non naturelles ou variables.*

72. Par-tout où il ne se trouvera pas de limites naturelles ou invariables, ces croquis figuratifs indiquent les noms des propriétaires, et la nature des propriétés qui forment ces limites.

### *Procès-verbal descriptif des Limites.*

73. Les croquis figuratifs, qu'il a chargés des notes et désignations nécessaires, le mettent à même de rédiger le procès-verbal descriptif de délimitation avec les maires et le contrôleur qui l'accompagnent. Si des propositions de changemens évidemment nécessaires sont faites, s'il s'élève des contestations sur quelques portions de limites, il insère dans son procès-verbal les dires des maires, donne son opinion sur les propositions faites et sur les parties contentieuses, et indique par des lignes ponctuées sur son croquis visuel ces mêmes propositions et les points douteux : ces croquis figuratifs seront annexés au procès-verbal de délimitation.

### *Changemens de Limites*

74. Lorsque les maires, ou quelques-uns ou même un seul d'entre eux, ou le contrôleur, ou enfin le géomètre délimitateur reconnaissent qu'il serait convenable de substituer aux limites existantes, une rivière, un chemin ou toute autre limite naturelle, ce dernier en trace le projet sur son croquis figuratif, et la proposition en est consignée dans le procès-verbal.

### *Contestations.*

75. En cas de contestation de limites, le géomètre porte également sur le croquis figuratif, les limites prétendues de part et d'autre, et celle qui lui paraîtra devoir être adoptée ; il consigne le tout dans le procès-verbal.

### *Moyens de Conciliation.*

76. Le contrôleur et le géomètre s'attachent néanmoins à amener les maires à prendre entre eux à l'amiable un parti, soit les points contestés, soit sur les changemens proposés.







Croquis figuratif  
 de la commune de Teillet-Bezacoul  
 telle qu'elle sera comprise  
 d'après la proposition  
 du Conseil général

Commune de  
 Teillet-Bezacoul  
 N° 3550  
 le 28 Juin 1833  
 le Ministre de l'Intérieur  
 et des Travaux Publics  
 figuré à Chier  
 pour copie conforme:  
 Le Maire des Teillet  
 Secrétaire général  
 Emile de Lamoignon

*Enclaves.*

77. Les portions de terrain enclavées de toutes parts dans une commune, et qui auraient jusqu'à présent été administrées par une autre, sont, de droit, réunies à la commune sur le territoire de laquelle elles sont situées. Aucune réclamation contre cette réunion, de la part d'un maire, ne peut être consignée dans le procès-verbal.

.../...

Les communes héritèrent des limites des communautés et de leurs dépendances, introduisant une grande complexité dans le paysage communal. L'article 77 a donné une véritable unité à la commune. Pour avoir une image de l'imbroglio des limites communales, il suffit d'observer le plan d'Aiguefonde, Saint-Albi et Caucalières avant leur fusion en 1831 (2), ou le croquis figuratif des communes de Teillet et Bézacoul préalable à leur réunion en 1833. Sans les articles 74 et 77, le cadastre aurait été difficilement réalisable. Lorsqu'il se trouve des enclaves entre départements, les décisions des changements de limites appartiennent au gouvernement.

Après rédaction, le procès-verbal de délimitation est signé par les maires concernés par les limites, par le contrôleur et le géomètre délimitateur. L'ensemble des procès-verbaux et des croquis figuratifs est remis à l'ingénieur-vérificateur, puis au directeur des contributions. Après approbation du préfet, les limites sont entérinées ou contestées par délibérations des conseils municipaux, les cas litigieux étant traités par le gouvernement.

*Tableau indicatif des Lignes et Angles.*

96. Pour que le procès-verbal de délimitation ne laisse aucune incertitude sur les limites, le géomètre chargé du plan parcellaire doit, lorsque ce plan est fini, rédiger un tableau indicatif de la longueur des lignes, de leur direction et de l'ouverture des angles rentrants et sortants que forment les lignes délimitatrices. Ce tableau indicatif est annexé au procès-verbal de délimitation.

.../...

CHAPITRE III.

DIVISION DE LA COMMUNE EN SECTIONS.

*Limites naturelles.*

105. La division de la commune en sections n'intéressant en rien ni le droit du territoire ni la propriété, le géomètre doit, de l'avis du maire, s'attacher aux convenances, aux habitudes, et sur-tout aux limites naturelles et invariables.

*Nombre des Sections.*

106. Il importe de rendre les sections à-peu-près égales entre elles, et de ne pas les multiplier sans utilité. Une section ne doit, en général, contenir que depuis deux cents jusqu'à quatre cents arpens.

2 Cf. *Communes du Tarn*, p. 284.

Leur nombre doit être de trois au moins, et de sept à huit au plus. Il n'y a d'exception que pour les communes qui ont moins de cent arpens, celles qui en ont plus de trois mille, et celles qui, par la multiplicité des parcelles, sont sur une grande échelle.

*Dénomination des Sections.*

ibid.

107. Chaque sections doit être désignée, non-seulement par des lettres alphabétiques, mais encore par le nom usité dans la commune, ou par une dénomination que le géomètre lui donne, de concert avec le maire, d'après la contrée ou l'objet principal que la section referme. Cette dénomination en facilite la connaissance aux contribuables, et leur indique d'une manière plus certaine la situation de leurs propriétés.

*Ordre des Sections.*

Lettre du 11 février 1803.  
I - 112.

108. L'ordre alphabétique des sections doit, autant qu'il est possible, commencer par le nord, puis l'orient, le midi, l'occident, et allant en spirale, de gauche à droite, se terminer par le centre.

*Procès-verbal.*

Modèle de procès-verbal.  
II - 62.

109. Le géomètre rédige un procès-verbal de la division de la commune en sections, et le fait signer par le maire ; il l'adresse à l'ingénieur vérificateur, et celui-ci au directeur, qui peut l'inviter à y faire des changemens, ou, s'ils diffèrent d'avis, en rendre compte au préfet.

.../...

Il faut noter que les sections déterminées par le cadastre "napoléonien" ne correspondent pas aux sections de 1791, en général plus nombreuses.

## 2. Observer et arpenter

Une fois la commune délimitée et divisée en sections, le géomètre doit procéder au levé du plan parcellaire. Pour ce faire, des points de repère lui sont utiles, ce qui nécessite une première opération, la triangulation.

Instruction du 30 sept. 1806.  
IV - 90.

Ibid.  
IV - 90, 102.  
Instruction du 25 fév. 1806.  
III - 242.

Instruction du 30 sept. 1806.  
IV - 91.

### CHAPITRE V.

#### TRIANGULATION.

##### *Définition.*

117. La triangulation est un composé de triangles, dont les angles ne doivent pas être trop aigus ni trop obtus, et qui, partant d'une base avantageusement placée, couvrent tout le territoire de la commune et s'étendent aux principaux points extérieurs les plus rapprochés de son périmètre.

##### *But de la Triangulation.*

118. Le but de cette opération est de donner au géomètre les moyens de se diriger avec certitude et précision dans le levé du plan ; elle a cet avantage qu'elle peut se vérifier par elle-même, et qu'elle fait connaître au géomètre les fautes qu'il a commises et la nécessité de les rectifier avant de se livrer au levé des détails.

Cette opération donne aussi à l'ingénieur vérificateur des moyens sûrs et faciles de vérifier l'ensemble et les détails du plan.

##### *Opérations de la Triangulation.*

119. La triangulation consiste dans les opérations suivantes :

- 1.° Mesurer une base ;
- 2.° L'orienter ;
- 3.° Choisir sur le terrain les points disposés le plus convenablement pour la formation des triangles ;
- 4.° Observer les trois angles de chaque triangle ;

Instruction du 24 nov. 1802.  
I - 68.  
Loi du 23 septembre 1791.  
I - 28.  
Circulaire du 18 sept. 1804.  
II - 199.

Instruction du 1<sup>er</sup> mars 1803.  
I - 161 et 162.

- 5.° Calculer les triangles et la distance de leurs sommets à la méridienne du lieu et à sa perpendiculaire ;
- 6.° Former, avec les résultats des deux opérations précédentes, le registre des opérations trigonométriques ;
- 7.° Construire le canevas trigonométrique.

#### *Emplacement de la Base.*

120. Le géomètre choisit, dans la commune, ou, s'il ne s'y trouve pas d'emplacement convenable, dans les communes voisines, un terrain propre à l'établissement d'une base ; il en fixe les extrémités par de forts piquets, afin qu'elles puissent se retrouver dans tout le cours de l'opération et servir à la vérification.

#### *Mesure de la Base.*

121. Cette base sera mesurée au moins deux fois, en sens contraire, avec la plus grande précision. La mesure s'en fera en tenant toujours la chaîne de niveau, et la longueur ainsi déterminée sera énoncée dans le procès-verbal.

#### *Observation pour diriger la Triangulation.*

122. Le géomètre, en parcourant la commune pour chercher un emplacement convenable à l'établissement d'une base, et en mesurant cette base, détermine quels sont les points immuables qu'il doit observer, place et fait des signaux dans les lieux les plus apparens, pour former les sommets des angles.

Le nombre des points à observer doit être au moins de 1 pour 100 arpens métriques ; ces points doivent être convenablement distribués.

#### *Observation des Angles.*

123. La base étant bien fixée, le géomètre s'en sert, en stationnant, soit aux extrémités, soit à des points intermédiaires, pour observer les angles que forment, avec elle, les principaux points du territoire de la commune et les signaux qu'il a placés ; et s'en écarte successivement, en formant la chaîne de triangles jusqu'aux limites de la commune : tous les angles de chaque triangle doivent être mesurés avec soin, à moins que les obstacles locaux ne forcent à conclure le dernier.

#### *Rattachement avec les Communes voisines.*

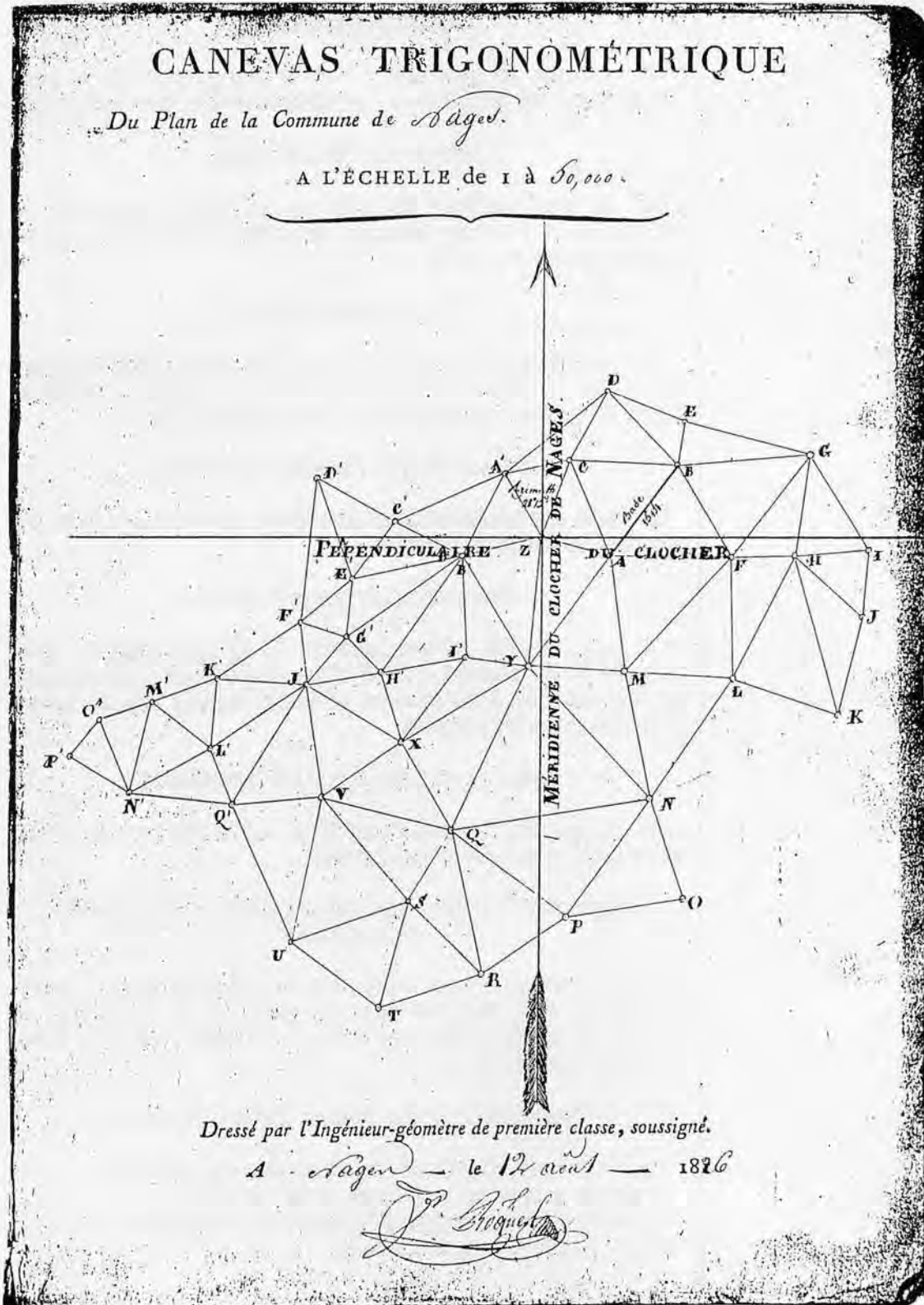
124. Le géomètre étend ses observations, autant qu'il lui est possible, à des points pris dans les communes limitrophes à celle où il opère.

#### *Registre des Opérations trigonométriques.*

125. Le géomètre ayant terminé ses observations sur le terrain, fait le calcul des triangles, et inscrit le résultat de ses observations et calculs, ainsi que les distances à la méridienne du lieu et à sa perpendiculaire, sur un registre à ce destiné. Ce registre doit présenter, par colonnes, la désignation des triangles, la valeur des angles en degrés, minutes, les extrémités des côtés, la longueur en mètres de ces côtés et les observations que le géomètre croit devoir faire pour l'intelligence de ce travail.

Canevas trigonométrique.

126. Le géomètre rapporte toutes ses observations sur un canevas trigonométrique construit à l'échelle de 1 sur le papier à 50.000 sur le terrain ; ce canevas est réuni au registre des opérations trigonométriques.



Arch. dép. du Tam  
3 P 40.

*Envoi à l'Ingénieur vérificateur.*

127. Le géomètre envoie à l'ingénieur vérificateur le registre des opérations trigonométriques et le canevas aussitôt leur confection, avant de se livrer au travail du parcellaire ; celui-ci vérifie les calculs et fait part de ses observations au géomètre.

## CHAPITRE VI.

### DEFINITION DES PARCELLES.

128. Lorsque le géomètre a fait la triangulation et la table alphabétique des propriétaires, il procède au levé du plan parcellaire.

#### *Définition du Plan parcellaire.*

129. Le plan parcellaire est celui qui représente exactement le territoire d'une commune dans ses plus petites subdivisions, soit de cultures, soit de propriétés.

#### *Définition de la Parcelle.*

130. Une parcelle est une portion de terrain plus ou moins grande, située dans un même canton, triage ou lieu dit, présentant une même nature de culture et appartenant à un même propriétaire.

#### *Champ divisé entre plusieurs Propriétaires.*

131. Ainsi, une masse de terres labourables qui se partage entre dix propriétaires, forme dix parcelles.

#### *Champ divisé en plusieurs cultures.*

132. Une masse de terre appartenant à un seul propriétaire, mais partagée en dix champs, chacun d'une nature absolument distincte de ceux auxquels il est attenant, et devant recevoir une estimation différente, forme dix parcelles.

#### *Terres qui ne diffèrent que par l'assolement.*

133. Ne sont pas regardées comme de nature distincte, des terres qui ne diffèrent que par leur assolement.

#### *Champ divisé par des Haies, Fossés, Rivières, Ruisseaux et Chemins.*

134. Un champ d'une même culture, appartenant au même propriétaire, mais divisé en deux par une haie, un fossé large et profond, un chemin public, une rivière, un ruisseau, ou autre limite fixe, forme deux parcelles.

#### *Champ divisé par des Sentiers, Rigoles, Terrasses.*

135. Ne sont pas considérés comme divisant les propriétés,  
Un sentier ou chemin de servitude ou d'exploitation,  
Un simple ruisseau ou rigole d'écoulement ou d'irrigation,  
Un mur de soutènement ou terrasse.

Instruction du 20 avril 1808.  
IV - 299.

Instruction du 20 avril 1808.  
IV - 299.

ibid.

ibid.

ibid.



*Cultures mêlées.*

136. Les cultures, soit mêlées, soit alternes, comme une terre labourable où se trouvent quelques ceps de vigne, un pré où se trouvent des arbres épars, une friche dont une très-petite partie se trouve cultivée momentanément, ne forment qu'une parcelle.

*Indication de la Culture.*

137. La culture principale ou dominante est seule indiquée ; on annote seulement au tableau indicatif les cultures accessoires.

### 3. *Evaluer*

A ce stade des opérations, chaque parcelle de la commune est délimitée et mesurée, sa nature de culture et son propriétaire connus. La dernière phase, qui constitue l'objectif du cadastre, est de définir le revenu net tiré de chaque parcelle afin d'en calculer l'impôt foncier. Pour dégager le produit imposable, deux opérations sont pratiquées, l'évaluation et l'expertise. Ces tâches sont confiées à des experts nommés par le préfet, et aux employés des contributions. Ces experts, deux par canton, sont étrangers au lieu des travaux. Ils peuvent être assistés par des indicateurs choisis par le maire, en fonction de leur connaissance de la commune.

Loi du 1.<sup>er</sup> décembre 1790.  
1-2.

Loi du 23 novembre 1798.

Ibid.

## TITRE V. PRINCIPES DES EVALUATIONS.

### CHAPITRE I.<sup>er</sup>

#### PRINCIPES GENERAUX.

317. La contribution foncière est répartie par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable.

#### *Revenu net.*

318. Le revenu net des terres est ce qui reste au propriétaire, déduction faite, sur le produit brut, des frais de culture, semences, récolte, entretien et transport des denrées au marché.

#### *Revenu imposable.*

319. Le revenu imposable est le revenu net, calculé sur un nombre d'années déterminé.

Instruction du 1.<sup>er</sup> déc. 1790.  
1-2.

### *Egalité proportionnelle.*

320. L'égalité proportionnelle dans la répartition, est un principe fondamental en matière de contribution ; et ce principe peut recevoir une application exacte dans la contribution foncière, puisque les revenus sur lesquels elle porte sont susceptibles d'une évaluation précise, et que la publicité de cette évaluation permet à tous les contribuables de la surveiller.

Instruction du 1.<sup>er</sup> déc. 1790.  
1-2.

### *Contribution foncière due par le revenu.*

321. La contribution foncière a aussi pour un de ses principaux caractères, d'être absolument indépendante des autres facultés du propriétaire : on pourrait donc dire avec justesse que c'est la propriété qui seule est chargée de la contribution, et que le propriétaire n'est qu'un agent qui l'acquitte pour elle, avec une portion des fruits qu'elle lui donne.

.../...

L'évaluation s'effectue non pas par propriété, mais par masse de culture et a pour critère la qualité du sol.

La définition des parcelles avait produit une première différenciation des terres en pré, labour, pâture, vigne, bois, friche, etc. Les catégories ainsi constituées devaient être hiérarchisées selon la qualité du sol, nécessitant une classification.

### CLASSIFICATION DE CHAQUE GENRE DE PROPRIETE.

#### *Définition de la Classification.*

Instruction du 24 nov. 1802.  
1-72.

506. La classification consiste à déterminer en combien de classes chaque nature de propriétés doit être divisée, à raison des divers degrés de fertilité du terrain et de la valeur du produit.

L'on attribue à la première classe les terres les plus fertiles, supposées avoir le meilleur rendement, donc les plus imposables.

#### *Différence entre la Classification et le Classement.*

Instruction du 24 nov. 1802.  
1-72.

507. Il ne faut pas confondre cette opération avec le classement, qui consiste à distribuer, entre les classes établies par la classification, tous les terrains que chaque propriété occupe.

.../...

Instruction du 5 nov. 1805.  
III - 140.

#### *Nombre de Classes.*

510. Le nombre de classes est limité à cinq pour les terres labourables, à trois pour les autres natures de cultures : cependant, pour les cultures prédominantes ou qui présentent une grande variété, l'expert peut porter le nombre de classes de quatre à cinq ; mais il ne doit user de cette latitude qu'avec beaucoup de réserve.

.../...

Les terres sont réparties en fonction de leur qualité dans les classes correspondant à leur catégorie, permettant de déterminer le produit brut par nature de culture et par classe. Après déduction des frais de culture, entretien, transport, toujours difficiles à estimer, l'on obtient le produit net d'après lequel l'expert calcule le produit moyen de chaque classe dans chaque nature de culture, par arpent. Ce produit de référence appliqué à la superficie de la parcelle dégage son produit imposable.

Loi du 15 septembre 1807.  
IV - 227.

### CHAPITRE III.

#### PROPRIETES BATIES.

391. Toute maison, bâtiment, usine, manufacture, enfin toute propriété bâtie est évaluée en deux parties ; savoir, la superficie, sur le pied des meilleures terres labourables, et l'élévation, d'après la valeur locative, déduction faite de l'estimation de la superficie.

#### *Bâtimens servant à l'Exploitation rurale.*

Loi du 23 novembre 1798, art. 85.  
I - 37.

396. Les bâtimens servant à l'exploitation rurale, tels que granges, écuries, greniers, caves, celliers, pressoirs et autres, destinés à loger les bestiaux des fermes et métairies, soit à serrer les récoltes, ainsi que les cours et basses-cours des fermes et métairies, ne sont point évalués comme bâtimens ; leur superficie seule est estimée sur le pied des meilleures terres labourables.

A la fin de l'évaluation, les revenus imposables de toutes les propriétés sont connus. Toutefois, l'opération n'est pas achevée car l'évaluation n'est pas fondée uniquement sur l'observation de la terre et la consultation de la dernière matrice de rôle. Pour aboutir à une juste imposition, les agents des contributions directes sont chargés de rassembler et mettre en ordre toutes les informations susceptibles d'être un complément aux travaux de l'expert ; il s'agit de l'expertise.

#### **a) Travaux des contrôleurs**

Instruction du 1<sup>er</sup> janv. 1801.  
I - 48.  
Circulaire du 11 février 1803.  
I - 112.

#### *Matériaux utiles à rassembler.*

424. Les matériaux qu'ils ont dû et doivent encore rassembler, consistent dans les tableaux généraux ou particuliers de statistique ; les mémoires faits à diverses époques sur les revenus fonciers du

département ou des arrondissemens ; les mémoires ou états envoyés chaque année, par les conseils d'arrondissement, au conseil général du département, et par celui-ci au Ministre de l'intérieur ; les anciens cadastres, s'il en existe ; les anciennes vérifications de vingtièmes ; les états formés en l'an 9 (1801) sur la consistance territoriale et le produit des communes ; et enfin les états de sections rédigés en 1791.

Les contrôleurs ayant pratiqué dans le Tarn ont eu l'avantage de pouvoir consulter les nombreux compoix, témoins de la situation fiscale des communes avant la Révolution.

#### *Relevés des Baux et Actes de Vente.*

Instruction du 5 nov. 1805.  
III - 150.

425. Les directeurs font former, par les contrôleurs, des relevés des baux, des actes de vente ou de partage.

Il est fait deux relevés séparés pour chaque commune ; l'un comprend les baux, l'autre les actes, &c.

#### *Actes de Vente.*

Circulaire du 24 fév. 1803.  
I - 149.

426. Les seuls actes de vente ou de partage que l'on doit recueillir, sont ceux antérieurs à 1790, époque où le retrait lignager ou féodal empêchait de dissimuler la véritable valeur des biens. Depuis cette époque, la valeur vénale a éprouvé tant de variations, qu'il est difficile d'établir des estimations sur des données aussi incertaines.

#### *Baux.*

Instruction du 5 nov. 1805.  
III - 151.

427. Les contrôleurs ne doivent pas se borner à relever un certain nombre de baux ; ils doivent relever généralement tous ceux qui existent et ont été enregistrés seulement à compter de l'année 1797 jusqu'en 1809 inclusivement.

.../...

### CHAPITRE III.

#### TABLEAU COMPARATIF DES MESURES ANCIENNES ET NOUVELLES.

##### *Tableau de conversion rédigé par le Contrôleur.*

Instruction du 5 nov. 1805.  
III - 132.

459. Les contrôleurs sont chargés de rédiger les tableaux de conversion des anciennes mesures locales, soit de superficie, soit de poids, soit de capacité en nouvelles mesures métriques.

b) Travaux des inspecteurs

CHAPITRE II.

RELEVÉ DU PRIX DES GRAINS ET AUTRES DENRÉES.

Tableau du Prix des Denrées.

Instruction du 22 janv. 1801.  
1-55.

444. Il est formé un tableau du prix des denrées, d'après les  
mercuriales de quinze années.

Formation de l'année commune sur quinze années.

445. Le prix moyen des denrées qui doit servir à l'évaluation du  
produit des propriétés foncières, est établi sur le prix de quinze  
années, en retranchant les deux plus faibles et les deux plus fortes ;  
le onzième de la somme des années restantes forme le prix des  
denrées de l'année moyenne.

CONTRIBUTION							
RELEVÉ du Prix des Grains et autres Denrées, et Évaluation d'une année							
ANNÉES.	FROMENT.	MÉTÉIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	LEGUMES	FOINS.
	Prix d'un setier mesure ancienne.	Prix d'un setier mesure ancienne.	Prix d'un setier mesure ancienne.	Prix d'un setier mesure ancienne.	Prix d'un setier mesure ancienne.	Prix d'un setier mesure ancienne.	Prix d'un quintal mesure ancienne.
1783	18	12	14		1	16	1 22
1784	16	12	14		6	14	2 1/2
1785	17	12	14		2	16	1 24
1786	17	12	14		7 60	17	1 28
1787	16	12	14		6 10	17	2
1788	19	17	14		8	20	1 22
1789	22	19	17		9 20	21	1 26
1790	19	16	14		6	20	2 10
1797 (an 5)	22	24	20		9 60	28	2 18
1798 (an 6)	22	19	14		7 60	23	2 11
1799 (an 7)	17	14	12		2 20	17	2 18
1800 (an 8)	26	24	16		9 20	26	2 11
1801 (an 9)	27	23	18		9 90	24	2 27
1801 (an 10)	27	22	20		9 80	26	2 27
1801 (an 11)	29	19	17		12 60	25	1 20
TOTAL	314 75	264 10	235 25		124	215	13 12
Déduction des deux années les plus fortes et des deux les plus fai- bles	26 1/2	7 1/2	6		3 10	26 1/2	2 1/2
RESTE	288 1/2	256 1/2	229 1/2		89 60	188 1/2	10 15
Onzième for- me l'année com- mune	20 1/2	17 1/2	14 1/2		7 1/2	20 1/2	2 1/2
Même année commune réduite en nouvelles me- sures.	19 1/2	16 1/2	13 1/2		6 1/2	19 1/2	1 7/2
	PRIX d'un setier.	PRIX d'un setier.	PRIX d'un setier.	PRIX d'un setier.	PRIX d'un setier.	PRIX d'un setier.	PRIX d'un millier.

Arch. dép. du Tam  
3 P 40.

\* On doit ici se servir, pour les nouvelles mesures, des noms indiqués par l'arrêté des Consuls du 11 brumaire an 9.  
\*\* On entend ici par setier, le setier métrique, la nouvelle mesure de 100 décimètres cubes. Arrêté du 13 brumaire an 9.

Instruction du 5 nov. 1805.  
III - 134.

#### *Choix des quinze années.*

446. Le tableau du prix des denrées comprend les quinze années suivantes, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803 ; les sept dernières correspondent aux années 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Il a été fait des changements au choix de ces années dans les départemens réunis à l'ancien territoire de la France, où l'époque et la durée de la circulation du papier-monnaie n'ont pas été les mêmes.

#### *Prix spécifiés en francs.*

Circulaire du 22 juin 1803.  
I - 255.

447. Ces tableaux doivent présenter le prix des denrées en francs, puisque la contribution foncière est répartie et perçue en cette valeur ; il convient dès-lors d'avoir égard à la différence qui existe entre les monnaies des divers pays.

L'ordonnance d'octobre 1821 simplifia les opérations cadastrales et permit notamment de confier l'expertise aux propriétaires ; le législateur estimait que ces derniers pouvaient être responsables des rectifications éventuelles, la juste répartition de l'impôt les concernant directement dans la mesure où l'on renonçait à faire de la contribution foncière un impôt de quotité.

Au vu de toutes les informations, le tarif provisoire, puis le tarif définitif sont rédigés. Le directeur des contributions produit un rapport d'expertise, examen matériel des pièces de l'expertise, examen moral des évaluations. Les conclusions du directeur sont soumises au préfet qui admet ou rejette l'expertise. Dans le deuxième cas, il peut être demandé une contre-expertise. Lorsque l'expertise est régulière, le préfet prend un arrêté d'admission provisoire qu'il soumet au ministre des Finances. Dans le même temps, les propriétaires sont informés des résultats de l'expertise par les bulletins distribués à chacun par un indicateur.

## TITRE VII.

### COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES.

---

#### CHAPITRE I.<sup>er</sup>

##### BULLETINS.

#### *Rédaction des Bulletins.*

Instruction du 1.<sup>er</sup> déc. 1807.  
IV - 266.

685. Chaque bulletin contient en tête le nom du propriétaire, et réunit toutes les parcelles qui sont éparées sous son nom dans le tableau indicatif.

#### *Détails des Bulletins.*

Circulaire du 24 mai 1810.  
V - 325.

686. Ces bulletins ne sont autre chose que le dépouillement, par propriétaire, de tous les articles rangés par ordre topographique dans le tableau indicatif.

Ainsi ils indiquent, dans autant de colonnes, le numéro d'ordre, la section, le numéro du plan, le canton, triage ou lieu dit, la nature de culture de la parcelle, sa contenance en mesures locales et en mesures métriques, et la classe dans laquelle cette parcelle est rangée.

Les colonnes des contenances doivent être additionnées.

COMMUNE  
*Charente et Angoulême*

### ÉTAT récapitulatif des Bulletins.

NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS et demeures des propriétaires.	CONTENANCE totale de chaque bulletin en mesures métriques.	REVENU imposable.	NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS et demeures des propriétaires.	CONTENANCE totale de chaque bulletin en mesures métriques.	REVENU imposable.
<i>Mérou, Louis Cult. au baguet.</i>	<i>1 78 70.</i>		<i>Bisot Étienne C<sup>o</sup> Laboureur</i>	<i>2 94 78</i>	
<i>Mérou Pierre Oct. Miquel ala finnicale</i>	<i>10 60 27.</i>		<i>Blavi Joseph a Angoulême</i>	<i>9 73 30</i>	
<i>Mérou Jean Cult. a Angoulême</i>	<i>2 58 39</i>		<i>Blavi André C<sup>o</sup> adacapelle</i>	<i>1 13 81</i>	
<i>Mérou J. Pierre du huetin a Lacapelle</i>	<i>1 48 45</i>		<i>Blavi Boris, G<sup>o</sup> habitant a</i>	<i>0 59 56</i>	
<i>Mérou Jean Cult. ala finnicale</i>	<i>12 61 45</i>		<i>Bon André Ruyt a Lacauud</i>	<i>1 30 83</i>	
<i>Boatier Marie Anne Cult a Goussy</i>	<i>21 13 68</i>		<i>Bonnafont André Cult a Hellepoudou</i>	<i>1 02 28</i>	
<i>Boatier Jacques Cult a Goussy</i>	<i>1 46 82</i>		<i>Bonnafont ant<sup>o</sup> Cult a Goussy</i>	<i>1 00 55</i>	
<i>Bonaud Antoine a Hellepoudou</i>	<i>0 38 20</i>		<i>Bonnafont ant<sup>o</sup> Cult a Goussy</i>	<i>1 59 10</i>	
<i>Bouquet Baptiste C<sup>o</sup> a Laboureur</i>	<i>0 43 70</i>		<i>Bouquet Jean Cult. au huetin, a Laboureur</i>	<i>1 26 05</i>	

Arch. dép. du Tam  
3 P 40.

Un double des bulletins est classé par ordre alphabétique et utilisé pour la transcription de la matrice-minute, document marquant la fin des opérations cadastrales.



## CHAPITRE III

# ***ETATS DE SECTIONS & MATRICES***

---

La mise en place progressive du cadastre français et ses réformes successives ont produit des modifications dans les documents issus des opérations cadastrales, témoignant d'une maîtrise méthodologique croissante au cours des années.

Ces documents, reliés en cahier ou registre, diffèrent selon les époques. Il n'est pas dans notre propos de tous les passer en revue. Pour les présenter, nous nous sommes inspirés, comme pour l'ensemble de ce répertoire, du *Recueil méthodique* de 1811. Par ailleurs, on peut lire une description complète de ces documents selon leur époque dans l'introduction du répertoire numérique de la sous-série 3 P des Archives départementales du Calvados (1).

---

1 *Répertoire numérique de la sous-série 3 P (cadastre, 1800-1940)*, par S. De Poorter, J. Girot et N. Riva, sous la dir. de G. Benard, Caen, Arch. dép., 1980. (A.D. Tarn, 4° AD 368).

Une distinction peut être faite entre les volumes qui récapitulent et concluent les opérations cadastrales, et les volumes qui poursuivent le cadastre et enregistrent les mutations. L'on peut différencier également les documents qui évoluent de ceux qui restent immuables. Mais pour être le plus clair possible, les cahiers ou registres sont caractérisés par les réponses qu'ils apportent aux questions intéressant la direction des contributions, et aujourd'hui le chercheur :

- à qui appartient la parcelle ?
- que possède tel propriétaire ?

A chaque question correspond un type de registre, que l'on peut résumer en deux grandes catégories : les états de sections et les matrices.

DÉPARTEMENT DU TARN.	SECTION A <sup>1<sup>re</sup></sup> subdivision
ARRONDISSEMENT de Gaillac	DITE De La fuvairie —
JUSTICE DE PAIX de Cordet	
COMMUNE d'Auvarens —	

## TABLEAU INDICATIF

*Des Propriétaires, des Propriétés foncières, et de leurs contenances.*

---

### RAPPORT

*Des nouvelles Mesures avec les Mesures de la Commune.*

L'ARPENT MÉTRIQUE..	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">En <i>fétérie de la commune</i> <sup>vain</sup></td> <td style="padding-left: 5px;">1, <i>Set</i> 33</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">En Mesures</td> <td style="padding-left: 5px;">12, <i>mes</i> 32</td> </tr> </table>	En <i>fétérie de la commune</i> <sup>vain</sup>	1, <i>Set</i> 33	En Mesures	12, <i>mes</i> 32
En <i>fétérie de la commune</i> <sup>vain</sup>	1, <i>Set</i> 33				
En Mesures	12, <i>mes</i> 32				
LA PERCHE MÉTRIQUE.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">En <i>boisauz</i></td> <td style="padding-left: 5px;">0, <i>bois</i> 49</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">En <i>Canus Caris</i></td> <td style="padding-left: 5px;">2, <i>C.C.</i></td> </tr> </table>	En <i>boisauz</i>	0, <i>bois</i> 49	En <i>Canus Caris</i>	2, <i>C.C.</i>
En <i>boisauz</i>	0, <i>bois</i> 49				
En <i>Canus Caris</i>	2, <i>C.C.</i>				
LE MÈTRE. . . . .	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">En <i>Canus Caris</i></td> <td style="padding-left: 5px;">0, <i>C.C.</i> 31</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">En</td> <td></td> </tr> </table>	En <i>Canus Caris</i>	0, <i>C.C.</i> 31	En	
En <i>Canus Caris</i>	0, <i>C.C.</i> 31				
En					

## 1. Les états de sections

Réalisé après le plan parcellaire, c'est le document dont le classement est topographique (par section et par n° de parcelle) et qui donne, à la date de sa réalisation, le nom du propriétaire, la contenance, la nature de culture, la classe et le produit de la parcelle. Sa présentation et son nom (classement parcellaire, tableau indicatif, états de sections) ont varié tout au long de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (le répertoire numérique de la sous-série 3 P du Calvados en dénombre 7 avatars), mais son principe, tel qu'il est exposé ci-après dans le *Recueil méthodique* de 1811, est resté fixe. Notons seulement que la distinction des propriétés bâties et propriétés non bâties est abandonnée en 1821.

Il faut remarquer :

- que pour chaque commune, l'état de sections, tel qu'il a été effectué lors de la réalisation du cadastre, est resté intangible ;

- que certaines apparentes anomalies du répertoire ci-après (sections manquantes) proviennent des modifications du territoire communal survenues après la réalisation du cadastre (création de communes ou nouvelles délimitations) ;

- qu'un 2<sup>ème</sup> exemplaire des états de sections répertoriées ci-après est conservé dans les archives de la commune. Le plus souvent, le procès-verbal de délimitation du territoire communal est relié avec celui-ci.

Instruction du 20 avril 1808.  
IV - 309.

### CHAPITRE IX.

#### TABLEAU INDICATIF.

198. Le plan parcellaire donne exactement la position et la figure de chaque parcelle.

Il reste encore à connaître,

1.° Le nom de son propriétaire,

2.° La nature de sa culture,

3.° Sa contenance,

4.° Sa classe,

5.° Son produit.

La désignation du propriétaire, de la culture et de la contenance, est l'objet d'un *tableau indicatif des propriétaires et des propriétés*.

La désignation de la classe et du produit fait l'objet d'un *état de classement et d'évaluation*.

Ces deux états sont réunis en un seul divisé en trois parties, dont la première forme *le tableau indicatif*, la seconde *l'état de classement*, et la troisième l'application du tarif à ce même classement.

Dans le cours des premières parties de l'opération, cet état est désigné sous le premier des deux titres, *tableau indicatif*.

On appelle *état de classement* la copie correcte qui s'en fait à la fin de toute l'opération.

#### *Tableau indicatif par section.*

199. Un tableau indicatif est rédigé pour chaque section.

.../...

#### *Rapport des anciennes et nouvelles Mesures.*

201. Il doit préalablement porter sur la page de titre de ce tableau, le rapport des nouvelles mesures avec les anciennes mesures locales de la commune.

.../...

#### *Rédaction du Tableau indicatif.*

203. Reprenant toutes les feuilles indicatives provisoires qu'il a rédigées dans le cours de ses opérations, il reporte sur le tableau indicatif le canton, triage ou lieu-dit, le numéro définitif qu'il substitue au numéro provisoire, les noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires, et la nature de la propriété.

Il ajoute le numéro que chaque propriétaire a sur la liste alphabétique : par-là, il évite de rappeler chaque fois ses prénoms, surnom, profession et demeure.

Le géomètre en chef, M. de Boisboissel, faisait observer au directeur des contributions l'absence d'informations dans la colonne canton, triage, lieu-dit des premiers registres. Ce fut un des arguments pour demander la révision des cadastres entrepris de 1808 à 1818 dans le Tarn.

#### *Report à la Liste alphabétique.*

204. Il porte ensuite sur la liste alphabétique la section où est située la parcelle et le numéro qu'elle a sur le plan.

.../...

### CHAPITRE III.

#### TABLEAU INDICATIF DES PROPRIETAIRES ET DES PROPRIETES.

281. Aussitôt que les calculs des contenances sont terminés, l'ingénieur vérificateur remplit, dans le tableau indicatif des propriétaires et des propriétés, les colonnes relatives aux contenances.

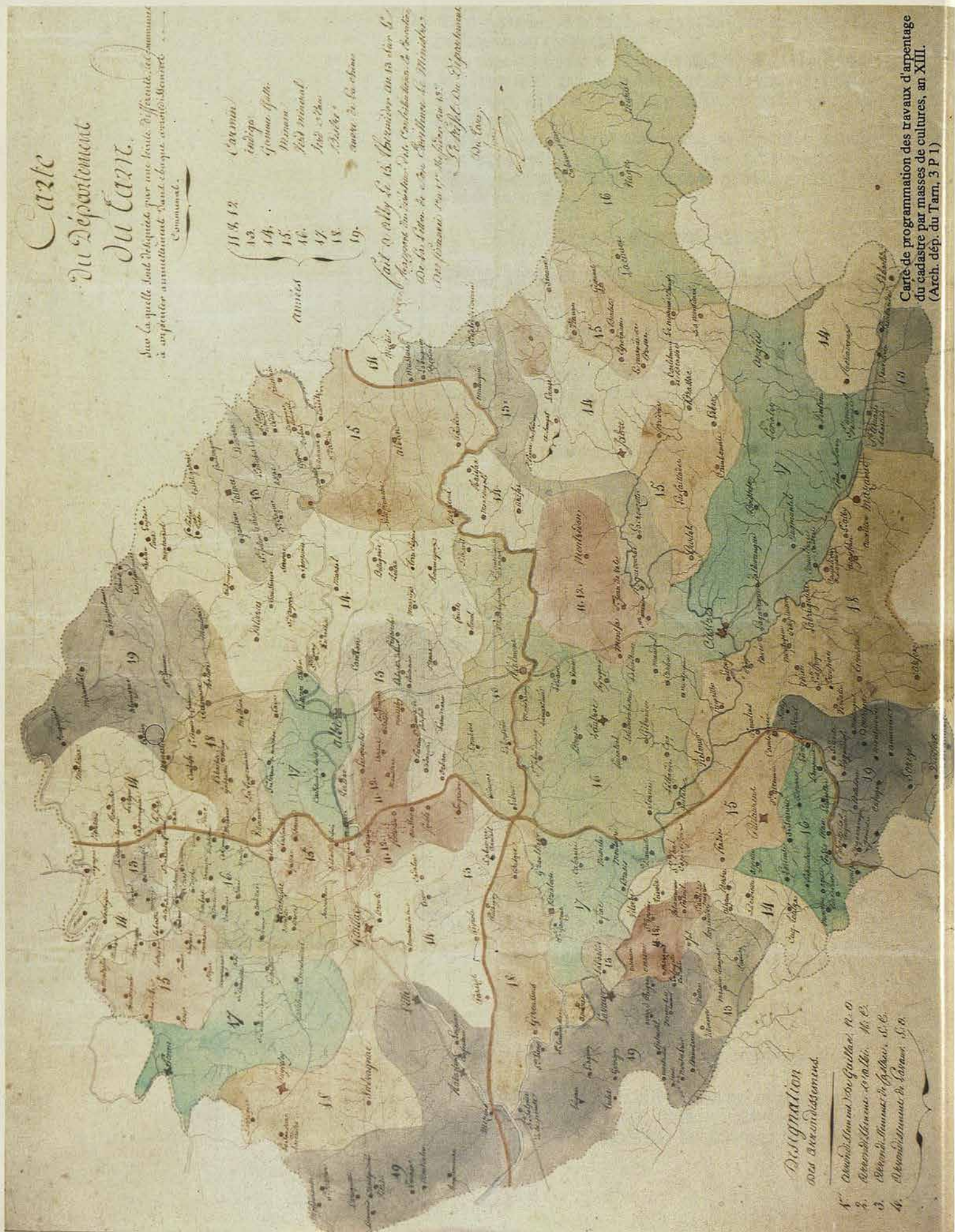


# Carte Du Département DU CARTE.

Sur la quelle sont indiqués par une lettre différente, les communes  
à imputer annuellement dans chaque canton, Bénédictin  
Communes.

- Amiées
- 11. 12.
  - 13.
  - 14.
  - 15.
  - 16.
  - 17.
  - 18.
  - 19.
- Cantons  
Cantons  
Cantons  
Cantons  
Cantons  
Cantons  
Cantons  
Cantons

fait àilly le 18. Janvier au 19. Mars 1793  
par les citoyens du canton de Valenciennes, de la commune  
de St. Jean, de St. Julien, de St. Julien de Marais,  
de St. Julien de la Rivière au 17.  
Le Dept. Du Département  
De l'Etat



- Designation  
des parcelles.
1. Parcelles de culture.
  2. Parcelles de culture.
  3. Parcelles de culture.
  4. Parcelles de culture.

Carte de programmation des travaux d'arpentage  
du cadastre par masses de cultures, an XIII.  
(Arch. dép. du Nord, 3 P 1)

*Suppression des Fractions.*

282. Pour faciliter les calculs des récapitulatifs et ceux de l'application du tarif, l'ingénieur vérificateur, en portant les contenances des parcelles sur le tableau indicatif, fait disparaître, dans les mètres, le dernier chiffre, et le remplace par un zéro. Par exemple, lorsque le premier cahier présente pour une parcelle 11, 12, 13, 14 ou 15 mètres, il met 10 ; lorsque la parcelle donne 16, 17, 18, 19, il porte 20.

Cette suppression ne doit pas avoir lieu pour les petites parcelles inférieures à deux perches carrées.

.../...

*Mesures métriques.*

286. Toutes les contenances doivent être portées en mesures métriques.

Instruction du 20 avril 1808.  
IV - 309.

Une récapitulation des contenances et des revenus de la section, par natures de cultures et par classes, constitue les dernières pages de ce premier cahier.

Jusqu'en 1821, un second cahier du tableau indicatif, de plus petit format, contient l'état de classement des propriétés bâties. Le contrôleur donne une nouvelle série de numéros, et indique la classe de chaque propriété bâtie, comme bâtiment et non plus à raison de sa superficie. Le contrôleur porte le nombre de portes et fenêtres de chaque propriété dans les colonnes de l'état de classement. (2)

---

2 Ces documents sont soit reliés par canton et classés sous les cotes 3 P 19 à 3 P 61, soit, pour le canton de Réalmont, répartis par commune dans la section 3 P 62-2428.

## 2. *Les matrices cadastrales*

Non plus classées par ordre topographique, mais par propriétaire, les matrices répondent à la question : quelles parcelles possède tel individu, et pour quel revenu ? Alors que les états de sections sont immuables, les matrices sont dynamiques et rendent compte de l'évolution des propriétés. Elles prennent la suite des compoix et brevets de l'Ancien Régime et des matrices de rôle et des livres de mutation de la période révolutionnaire.

Période 1807-1821

Les opérations cadastrales se soldent par la rédaction des bulletins envoyés aux propriétaires (voir la fin de l'introduction du chapitre 2). Ces bulletins avant leur distribution sont copiés sur un imprimé prévu à cet effet, avec une colonne supplémentaire pour les évaluations. Ces imprimés regroupés en 2 cahiers (propriétés bâties et propriétés non bâties) forment la *matrice minute*, qui est déposée en mairie.

Jusqu'en 1821, il existe une *matrice de rôle* pour les propriétés non bâties et une pour les propriétés bâties (et les portes et fenêtres).

### *Titre de la matrice.*

807. Cette matrice contient, dans la première page, la copie du tarif des évaluations, pour les propriétés non bâties et la superficie des bâtiments.

### *Corps de la Matrice.*

808. Le corps de la matrice contient, en autant de colonnes,  
1.° Les numéros donnés à chaque propriétaire dans la matrice ;  
2.° Les noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires ;



- 3.° L'indication de la lettre donnée à la section ;
- 4.° Le numéro de la parcelle, tel qu'il est porté au tableau indicatif ;
- 5.° Le nom du canton, triage ou lieu dit ;
- 6.° La nature de la propriété ou culture ;
- 7.° Le nombre d'arpens, perches et mètres, d'abord par article de classement, ensuite par article de matrice ;
- 8.° La classe de chaque article de classement ;
- 9.° Le revenu d'abord de chaque article de classement, ensuite de chaque article de matrice formant l'allivrement total de chaque propriétaire ;
- 10.° A la fin sont deux colonnes destinées aux renvois des mutations.

*Différence entre la Matrice et les Bulletins en cahiers.*

809. On voit que cette matrice est la copie des bulletins en cahiers dûment rectifiés, excepté qu'au lieu de cinq colonnes pour les classes, il n'y en a qu'une.

*Récapitulation de la Matrice.*

810. La matrice est close par une récapitulation des additions, par page, des contenances et des revenus imposables.

Les totaux généraux de cette récapitulation présentent, d'une manière immuable, la contenance du territoire de la commune et de son revenu net imposable, ou son allivrement.

Cette matrice, certifiée par le directeur, vérifiée et arrêtée par le préfet, est faite en double exemplaire, l'un envoyé à la commune, l'autre conservé à la direction.

*Table alphabétique de la Matrice cadastrale.*

822. Il est fait une table, par ordre alphabétique, des noms des propriétaires compris dans la matrice cadastrale.

La première colonne contient les nom, prénoms et profession de chaque propriétaire ;

La seconde, l'article et le volume de la matrice cadastrale.

*Matrice des Propriétés bâties.*

832. La matrice des *propriétés bâties* est tenue conformément au modèle.

Elle doit contenir, indépendamment des revenus, le nombre de portes et fenêtres imposables de chaque bâtiment. Quatre colonnes sont destinées à le recevoir, selon la classe du tarif à laquelle chacune d'elles appartient.

Le tarif définitif d'après lequel le revenu des propriétés bâties a été calculé, est porté sur la *première page recto* de la matrice.

Le tarif des portes et fenêtres est inscrit à côté du précédent.

*Récapitulation.*

833. Une récapitulation des additions, par feuillets, tant du revenu des maisons et bâtimens, que du nombre des portes et fenêtres de chaque classe, termine cette matrice.

*Table alphabétique.*

834. Il est fait pour la matrice des propriétés bâties, une table alphabétique des propriétaires, pour laquelle on suit les mêmes règles que pour celle de la matrice cadastrale des propriétés non bâties.

Les mutations seront indiquées sur des cahiers rajoutés à la fin de la matrice. Ceux-ci ne sont pas toujours reliés dans le volume, mais seulement insérés sous la couverture. On a ainsi des cahiers de mutations pour 1813, 1814... jusqu'en 1821 ou 1822 généralement, où les nouveaux propriétaires apparaissent avec un numéro prenant la suite du dernier numéro de la matrice de rôle initiale.

Période 1821-1881

L'ordonnance d'octobre 1821, suivie du nouveau *Règlement général pour l'exécution des opérations cadastrales*, introduit la période classique du cadastre, pendant laquelle la plupart des cantons du département furent arpentés et estimés. L'article 27 du *Règlement* supprime la distinction entre matrices des propriétés non bâties et propriétés bâties. La matrice cadastrale comprend dorénavant :

- la *récapitulation des contenances et des revenus*
- les *augmentations et diminutions*, document très précieux indiquant dans l'ordre chronologique les augmentations apportées à la masse imposable (essentiellement construction et agrandissement des maisons) et diminutions (destruction de maisons, transformations de celles-ci en bâtiment agricole, incorporation de parcelles dans la voirie publique) (3) ;
- la *table alphabétique des propriétaires* : en général au moins deux, la première réalisée s'étant trouvée trop embrouillée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ;
- la *matrice* proprement dite.

Les mutations sont dorénavant incorporées à la matrice conservée à la direction des contributions directes, alors que subsiste en mairie un livre de mutations commençant généralement dans les années 1819-1821 et tenu à jour chronologiquement jusque vers 1830-1831.

L'instruction du 26 novembre 1821 prescrit le renouvellement de toutes les matrices rédigées antérieurement au règlement général de 1821. C'est ce qui explique que toutes les communes cadastrées entre 1807 et 1821 ont toujours deux matrices : une matrice de rôle contemporaine de l'estimation et une matrice mise à jour réalisée dans les années 1820-1830.

3 La loi du 17 juillet 1819 rompt avec le principe de l'immutabilité des contingents des départements, des arrondissements et des communes en acceptant qu'ils soient modifiés lorsqu'il y a augmentation ou diminution de la masse imposable.

### Les matrices des propriétés bâties de 1882 et 1911

La loi du 29 juillet 1881 ayant prescrit de séparer les revenus cadastraux des propriétés non bâties et des propriétés bâties, les informations concernant ces dernières furent extraites de la matrice cadastrale unique et une matrice des propriétés bâties réalisée pour toutes les communes de France en 1882. L'ancienne matrice continua à être utilisée parallèlement, mais uniquement pour les propriétés non bâties.

Il faut noter que le résultat de la première révision de la valeur locative des propriétés bâties prescrite par la loi du 8 avril 1885 et réalisée en 1887-1890, fut transcrite sur les matrices de 1882 en vertu de la loi du 8 août 1890. Chaque valeur cadastrale ancienne est barrée et remplacée par la nouvelle valeur locative.

A la suite de la révision décennale des propriétés bâties exécutée en 1909-1910, une nouvelle matrice des propriétés bâties fut créée en 1911.

### Les matrices des propriétés non bâties, 1913-1915

La loi du 31 décembre 1907 ayant provoqué le grand mouvement de révision des revenus cadastraux des propriétés non bâties réalisé en 1908-1912, de nouvelles matrices pour les propriétés non bâties furent mises en service en 1913-1915.

Reliées en toile noire, comme les matrices bâties de 1911, ces matrices dites "matrices noires" furent en service jusqu'à la révision du cadastre voulue par la loi du 16 avril 1930 et réalisée, suivant les communes, de 1931 à 1982.

1. The purpose of this document is to provide a comprehensive overview of the current status of the project and to identify the key challenges that must be addressed in order to ensure its successful completion.

2. The project has made significant progress since the last meeting, with the majority of the initial tasks being completed on schedule. However, there have been some delays in the procurement of certain materials, which has impacted the overall timeline.

3. It is important that we continue to maintain open communication with all stakeholders and to provide regular updates on the project's progress. This will help to ensure that everyone is aware of the current status and can provide input where necessary.

4. The next steps are to finalize the procurement of the remaining materials, to complete the design phase, and to begin the construction of the prototype. It is expected that the project will be completed by the end of the quarter.

John Doe  
Project Manager

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

5. The project team has identified several key risks that could impact the project's success. These include potential delays in the procurement of materials, changes in the requirements, and the availability of resources. It is important that we have contingency plans in place to address these risks.

6. The project team has also identified several opportunities that could enhance the project's value. These include the potential to explore new markets, to develop new products, and to improve the efficiency of the production process.

7. The project team is committed to delivering a high-quality product that meets the needs of our customers. We will continue to work hard to ensure that the project is completed on time and within budget.

8. The project team is grateful for the support and guidance provided by the senior management and the other stakeholders. We will continue to work closely with everyone to ensure the project's success.

9. The project team is looking forward to the next meeting and to continuing our work on the project. We will provide a detailed report on the project's progress at the next meeting.

John Doe  
Project Manager

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

## CHAPITRE IV

### *LES PLANS*

---

Les décrets des 21 août et 23 septembre 1791 autorisaient les directoires des départements à prescrire la levée de plans. Ces textes n'ont pas trouvé d'application dans le Tarn (1). Les premiers plans cadastraux du département apparaissent avec le cadastre général par masses de cultures décidé par décret des consuls du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802). Au total, 217 plans ont été levés dont il ne subsiste que 5 exemplaires conservés aux Archives départementales du Tarn et 28 aux Archives nationales. Ces plans, établis à l'échelle de 1/5000e, font apparaître les différentes cultures de la commune, en masses circonscrites par des limites naturelles. Le plan définitif était confectionné à Paris, en 3 exemplaires.

Le cadastre par masses de cultures ne fut pas l'instrument précis nécessaire à une répartition équitable de l'impôt foncier et, en conséquence, fut abandonné au profit du cadastre parcellaire à partir de 1808. Toutes les communes furent dotées d'un plan reproduisant les limites de l'ensemble des propriétés telles qu'elles existaient au moment de la levée des plans. L'opération dura 32 ans dans le Tarn.

---

1 Il faut citer cependant le plan de Puybegon correspondant à l'état de section de 1791 (147 EDt, 1 G 5). Le plan de la commune de Labessière (A.C. de Montpinier, 1 G 3) est plutôt le plan d'application d'un compoix particulièrement tardif, puisque de l'an VII.

Le plan parcellaire, photographie du territoire communal, n'est en réalité qu'une pièce parmi d'autres produites lors des opérations cadastrales, l'ensemble servant à l'établissement de la matrice de rôle. Le cadastre fut uniquement un instrument fiscal. Les documents utilisés pour calculer l'impôt devenaient obsolètes dès que celui-ci était établi. L'immuabilité des plans, mais aussi des états de sections, légendes du plan, fut très vite une gêne considérable dans le suivi des propriétés. En votant la loi de 1898, incitant à la rénovation du cadastre, le législateur espérait remédier à ce problème. Le Tarn, comme la plupart des départements, est resté sourd aux vœux de l'Etat. Les plans n'ont donc pas été modifiés depuis leur confection jusqu'à la loi de 1930.

Le plan parcellaire est le résultat figuré des opérations cadastrales. Avant le plan définitif, le géomètre produit un premier plan, le tracé des limites communales. Ce plan, appelé croquis figuratif, est intégré au dossier des opérations à partir de 1822 dans le Tarn.

Les limites établies, l'arpentage débute par la triangulation (voir deuxième partie, les opérations cadastrales). Les observations du géomètre sont rapportées sur le registre des opérations trigonométriques et sur un plan, le canevas trigonométrique, construit au 1/50000. Le document est également réuni au dossier à partir de 1822 en général, en 1817 exceptionnellement.

A partir des calculs trigonométriques, le géomètre lève le plan parcellaire.

## CHAPITRE X.

### DESSIN DES PLANS.

#### *Minute du Plan.*

212. La minute des plans s'exécute sur des feuilles de papier grand aigle, auxquelles il ne peut jamais être ajouté de bande, quelque petite qu'elle soit.

Le format grand aigle correspond à une dimension de 0,75 m x 1,05 m. Les feuilles sont ébarbées lors de la reliure à 0,68 m x 1,04 m. Il était prévu une marge d'au moins 2 cm. Le format grand aigle avait été adopté dès 1792.

#### *Division par Sections.*

213. Chaque feuille du plan parcellaire doit en général, autant qu'il est possible, contenir une section.

#### *Sections trop étendues.*

214. Si l'étendue ou la configuration d'une section est telle qu'elle ne puisse tenir sur une feuille grand aigle, cette section est alors divisée en deux feuilles, à moins que quelques parties excédantes ne puissent, sans confusion, être dessinées sur les blancs de la même feuille.

#### *Sections divisées sur le Plan.*

215. Dans le cas où le géomètre porte une section sur deux feuilles, ou en transporte une partie sur les blancs de la même feuille, la partie ainsi fractionnée doit, autant qu'il est possible, avoir des limites fixes. Les cantons, triages ou lieux-dits ne doivent pas être fractionnés.

Instruction du 20 avril 1809.  
IV - 297.

Ibid.

Instruction du 20 avril 1809.  
IV - 297.

#### *Sections trop petites.*

216. Si deux sections très-petites et contiguës peuvent, sans confusion, tenir sur une même feuille, on peut les y réunir ; mais le périmètre de chacune doit être tracé d'une couleur différente et bien distincte.

#### *Plans levés à la Planchette.*

217. Lorsque l'arpentage est exécuté à la planchette, la minute du plan à remettre par le géomètre se compose de la réunion des feuilles de planchette collées ensemble.

Le géomètre ne réunit cependant ces feuilles que jusqu'à concurrence du format de papier grand aigle.

Dans le Tarn, durant les premières années des travaux du parcellaire, la levée des plans se fit au "bureau topographique", c'est-à-dire au bureau, après prise de notes sur le terrain, méthode préférée à la planchette par Collière. Le ministre des Finances désapprouva le géomètre en chef, indiquant que l'utilisation de la planchette aurait sans doute évité bon nombre d'erreurs. Le ministre fit remarquer que le Tarn était le seul département à travailler selon cette méthode.

Instruction du 1<sup>er</sup> déc. 1807.  
IV - 262.

#### *Echelles des Plans.*

218. Les plans parcellaires sont construits sur l'échelle de 1 sur le papier à 5000 sur le terrain, sur celle de 1 à 2500, et sur celle de 1 à 1250, selon que le préfet le détermine pour chaque commune ou portion de commune, d'après la proposition de l'ingénieur vérificateur et le rapport du directeur.

#### *Echelle de 1 à 5000.*

219. Cette échelle, qui donne, en général, trop peu de développement pour la construction des plans parcellaires, ne doit être employée que pour les communes très-peu morcelées, c'est-à-dire, où l'on ne trouve qu'une parcelle pour deux arpens métriques.

#### *Echelle de 1 à 2500.*

220. Cette échelle doit être généralement adoptée ; elle offre les moyens de développer suffisamment le parcellaire, lorsque le morcèlement ne s'élève pas au-delà de quatre à cinq parcelles par arpent.

#### *Echelle de 1 à 1250.*

221. Le développement à cette échelle ne devient nécessaire que lorsqu'il y a plus de cinq parcelles par arpent : on doit en faire un usage plus fréquent pour les plans des villes, bourgs et des maisons des villages.

Une circulaire du 28 décembre 1837 décida d'un changement d'échelles. Les échelles aux 1/5000e, 1/2500e et 1/1250e furent abandonnées, les plans furent levés aux 1/4000e, 1/2000e, 1/1000e et, exceptionnellement au 1/500e.

*Portions de Communes peu ou beaucoup morcelées.*

222. Lorsque l'échelle aura été adoptée pour une commune, si le géomètre trouve une portion de territoire qui exige plus ou moins de développement, il peut, pour cette partie, choisir parmi les trois échelles celle qui est la plus convenable, en prenant l'autorisation de l'ingénieur vérificateur.

*Indications générales.*

223. Le plan contient les noms de la commune, des hameaux, des fermes, établissemens ou habitations isolées, chemins, ravins, rivières, ruisseaux, ainsi que celui des sections, et des cantons, triages ou lieux dits.

*Limites des Sections.*

224. Les limites des sections sont marquées par un filet de couleur, et les chantiers par un filet plus léger de la même couleur.

*Désignation des Communes et des Sections limitrophes.*

225. Autour du périmètre de la commune et de celui de chaque section, on désigne les communes voisines et les sections de la même commune qui y sont attenantes.

*Périmètres des Parcelles.*

226. Les périmètres de toutes les parcelles figurées sur les plans de détails, ainsi que les contours de tous les polygones représentés sur le tableau d'assemblage, sont tracés au simple trait à l'encre de Chine, à l'exception des parcelles en litige, qui ne doivent être que ponctuées.

*Routes et Chemins.*

227. Les grandes routes et chemins publics sont marqués de même par des lignes pleines, qui rendent très-sensibles leurs diverses sinuosités, de manière qu'il puisse être facile d'appliquer les procédés du calcul des contenances à l'estimation de leur superficie.

*Chemins particuliers.*

228. Les chemins pratiqués par des particuliers pour conduire à leurs habitations ou dans l'intérieur de leurs terres, n'étant pas d'une utilité commune, les passages de service, les sentiers variables faisant partie intégrante des propriétés, se distinguent par deux lignes ponctuées et rapprochées ; ils peuvent être figurés approximativement.

*Rivières.*

229. Les rivières, les ruisseaux, les ravins, sont figurés sur le plan proportionnellement à leur grandeur réelle, et fidèlement placés relativement aux objets environnans. Le cours des rivières est indiqué par une flèche.



### *Bornes.*

230. Les bornes qui se trouvent sur le périmètre de la commune, sont marquées par un carré d'un millimètre de côté.

Celles qui limitent plusieurs communes, sont indiquées par une figure triangulaire ;

Et celles qui divisent les propriétés, par un carré d'un demi-millimètre de côté.

Le bornage ne fut pas une pratique courante au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Lors des travaux de triangulation, les sommets des triangles ne furent pas indiqués sur le terrain, ou rarement. La mise à jour du plan n'étant pas envisagée, le géomètre opérait à court terme, sans se douter qu'une révision du cadastre s'avèrerait nécessaire très rapidement. La commission extra-parlementaire créée en 1891 nota dans ses rapports l'insuffisance des bornages de propriétés et suggéra au législateur de proposer des avantages aux propriétaires afin d'inciter à cette opération.

### *Écritures.*

237. Les écritures doivent être placées de manière à ne pas nuire à la netteté des détails.

Les titres SECTION A, &c. s'écrivent en lettres moulées ; le nom *Section du Grand-Chêne*, en bâtarde demi-grosse ; le nom du canton, chantier ou lieu dit *des Petits-Prés*, en bâtarde plus petite : le tout disposé horizontalement, autant qu'il se pourra.

Les noms des communes limitrophes, en moulée ou grosse bâtarde ; ceux des sections limitrophes, en moyenne bâtarde ; et ceux des rivières, ruisseaux, en petite ronde : le tout, en suivant les sinuosités des limites ou du cours des rivières.

.../....

### *Orientation du Plan.*

239. Le géomètre trace, à l'encre rouge, sur chaque feuille du parcellaire, une méridienne et une perpendiculaire ; de manière que ces deux lignes, passant sur l'une des feuilles par le point du clocher de la commune, elles soient placées sur les autres feuilles à une distance en nombre rond de 250 mètres de ce même point.

A côté de chacune de ces lignes, il donne sa distance du clocher.

Dans l'orientation, le géomètre a égard à la déclinaison nord-ouest de l'aiguille aimantée.

### *Date du Plan.*

240. Chaque feuille du plan porte la date du jour où il a été terminé.

Cette règle ne fut pas toujours respectée dans le département. Il faut parfois se référer aux dossiers des opérations pour dater les plans.

Lorsque le plan est levé, un procès verbal constate son exactitude.

Circulaire du 24 mai 1810.  
V - 316.

Circulaire du 24 mai 1810.  
V - 317.

Instruction du 1<sup>er</sup> déc. 1807.  
IV - 267.

Instruction du 20 avril 1808.  
IV - 297.

Ibid.

## CHAPITRE XI.

### TABLEAU D'ASSEMBLAGE.

241. Le géomètre, après avoir terminé le plan parcellaire, construit, d'après la triangulation, et en réduisant les feuilles du parcellaire, un tableau d'assemblage présentant la circonscription de la commune, la division en sections, leur subdivision si elles en sont susceptibles, les principaux chemins, les montagnes, les rivières, la position des chefs-lieux et les forêts impériales et communales.

#### *Echelle et Orientation.*

242. Ce tableau d'assemblage est construit à l'échelle de 1 à 5000, de 1 à 10000, ou de 1 à 20000, selon l'étendue de la commune, et de manière que le plan orienté nord-sud, parallèlement aux bords du papier, soit en longueur, soit en largeur, puisse tenir en entier sur une feuille de papier grand aigle.

.../...

Il fallut plusieurs rappels du préfet pour obtenir la confection des tableaux d'assemblage des communes du Tarn. Il est à noter que les communes de Fréjairolles et de Saint-Jean-de-Vals ont utilisé le plan par masses de cultures de l'an XII comme tableau d'assemblage.

## CHAPITRE IV.

### ATLAS.

288. L'ingénieur vérificateur est chargé de confectionner deux copies du plan parcellaire de chaque commune, sur des feuilles qui seront reliées ensuite en atlas.

Chaque copie est précédée du tableau d'assemblage, de manière à former deux atlas complets.

#### *Format des Atlas.*

289. Toutes les cartes de l'atlas doivent être disposées sur des feuilles de papier grand aigle, et l'on ne doit y ajouter aucune bande pliée.

#### *Divisions en Sections.*

290. Chaque carte de l'atlas doit en général, et autant qu'il sera possible, contenir une section entière.

Autour du périmètre de cette section, sont désignées les sections de la même commune, ou les communes étrangères, dont elle est environnée de tous côtés.

#### *Sections trop étendues.*

291. Si l'étendue d'une section ou la configuration de son territoire était telle, qu'elle ne pût tenir sur une feuille de grand aigle, cette section serait alors divisée sur deux feuilles.

L'ingénieur vérificateur, en faisant ces cartes divisionnaires, a soin de donner à chaque fraction de la section des limites fixes, comme il le fait pour la section elle-même.

*Sections trop petites.*

ibid.

292. Si deux sections très-petites et contiguës peuvent, sans confusion, tenir sur une même carte, on peut les y réunir ; mais le périmètre de chacune doit être tracé d'une couleur différente et bien distincte.

*Ordre des Cartes.*

293. Toutes les cartes sont rangées suivant l'ordre des sections ; elles portent en tête la lettre alphabétique et le nom de la section.

Les cartes divisionnaires offrent de plus l'indication de la portion de section, c'est-à-dire, si c'est la première ou la seconde division.

*Echelles de développement.*

ibid.

294. Si, dans une section, une partie du terrain très-morcelée a été développée à une échelle plus grande, la carte de développement est placée immédiatement après la carte de la section dont elle dépend.

Ces cartes de développement doivent présenter toutes les annotations nécessaires pour en bien faire connaître la situation et en faciliter le rapprochement.

*Indication des Echelles.*

295. Toutes les cartes de l'atlas, tant principales que divisionnaires ou de développement, présentent au bas l'indication de leur échelle.

*Orientement des Cartes.*

296. Une boussole indique les quatre points cardinaux, nord, sud, est, ouest, et les quatre subdivisions nord-est, sud-est, sud-ouest, nord-ouest.

*Rédaction des Cartes.*

Circulaire du 24 mai 1810.  
V - 317.

297. Les cartes des atlas ne portent ni teintes particulières ni lettres indicatives des différentes cultures ; mais chaque parcelle reçoit un numéro bien lisible, qui renvoie à l'état de classement.

Il faut remarquer que les plans les plus anciens (cantons d'Albi ou Roquecourbe, par exemple), juxtaposent le plan parcellaire et les teintes représentatives des masses de culture.

*Périmètre des Sections, des Bois impériaux et communaux,  
et des Maisons.*

ibid.

298. Un filet de couleur différente pour chaque section en marque le périmètre ; la couleur de chaque section sera la même que celle qu'elle aura sur le tableau d'assemblage.

Un filet de la même couleur que celui de la section, mais plus faible, marque le périmètre de chaque canton, triage ou lieu dit.

Un filet vert désigne les bois impériaux et communaux.

Les maisons sont tracées en encre rouge ;

Les biens non imposables, en bleu ;

Les rivières et les ruisseaux, en vert d'eau.

#### *Tableau d'assemblage.*

299. Le tableau d'assemblage qui doit précéder chacun des deux atlas, est mis au trait à l'encre de la Chine. La position des chefs-lieux, villages, hameaux, est tracée au carmin : les limites de chaque section sont marquées par un liseré de couleur différente pour chacune ; les limites de la commune, par un liseré plus prononcé. Un filet vert désigne les bois impériaux et communaux.

#### *Montagnes, Routes, Ruisseaux, &c.*

300. L'ingénieur vérificateur doit figurer sur le tableau d'assemblage, les montagnes, collines, les routes, chemins, rivières, ruisseaux, les moulins à eau ou à vent, les grandes fermes, les bâtimens isolés, et tous les objets remarquables qui peuvent faciliter la recherche des cartes dans l'atlas.

#### *Cartouche.*

301. En tête de chaque tableau d'assemblage doit être un cartouche, qui désigne le département, l'arrondissement, le canton, la commune, la date de l'année de la confection, les noms du préfet, du directeur, du maire, de l'ingénieur vérificateur et du géomètre.

#### *Reliure des Atlas.*

302. Les feuilles des atlas sont pliées en deux et attachées à un talon, ainsi que le tableau d'assemblage placé en tête. Le tout est proprement relié en carton, dans le même format, aux frais de l'ingénieur vérificateur.

Les atlas destinés aux communes sont reliés par commune, et ceux destinés aux départemens, par canton, à moins qu'ils ne soient trop volumineux.

#### *Epoque de la Confection des Atlas.*

303. La confection de l'atlas d'une commune a lieu immédiatement après l'admission définitive de l'expertise.

#### *Atlas portatif.*

304. En attendant, aussitôt que l'arpentage d'une commune est terminé, le plan calculé et la première partie du tableau indicatif rédigée, l'ingénieur vérificateur livre, pour le travail d'expertise, un atlas portatif sur papier de calque, format grand *in-quarto*. Cet atlas portatif sera cartonné.

L'ingénieur vérificateur peut, si le directeur le trouve préférable, fournir à l'expert une copie du plan sur papier ordinaire ou papier de calque.

Dans aucun cas, on ne peut employer pour l'expertise la minute du plan.

Lettre du 24 mai 1810.  
V - 317.

Ibid.

Ibid.

*Plans par Masses, dessinés à Paris.*

305. L'ingénieur vérificateur doit fournir les copies du tableau d'assemblage qui lui est livré par le géomètre, même pour les communes dont les trois copies du plan par masses de cultures ont été dessinées à Paris.

CHAPITRE V.

DISPOSITIONS FINALES.

*Dépôt des Minutes des Plans.*

307. L'ingénieur vérificateur peut, jusqu'à l'entière confection du cadastre de la France, rester dépositaire de toutes les minutes des plans ; il en donne une reconnaissance au directeur, en lui livrant les atlas.

Il conserve ces minutes avec soin et sous sa responsabilité, et s'en sert pour vérifier la concordance des limites des communes entre elles, et pour délivrer des extraits des plans aux propriétaires qui les demandent.

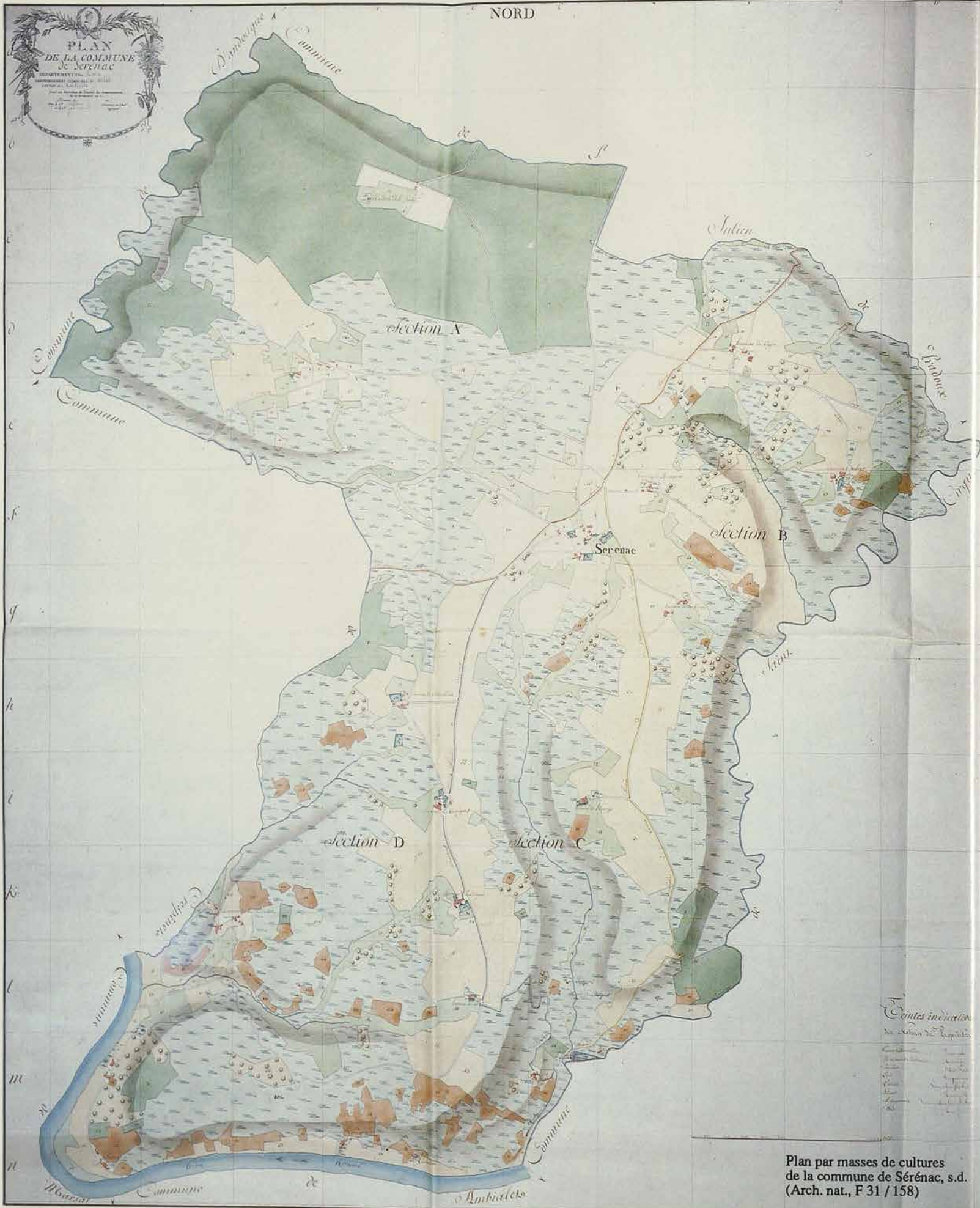
Circulaire du 24 mai 1810.  
V - 317.

En résumé, il est produit jusqu'en 1821 quatre exemplaires du plan parcellaire. L'ingénieur vérificateur confectionne le plan de base ou minute-plan. Ce plan, de format grand aigle, reste dans les bureaux de l'ingénieur. L'atlas portatif, de format grand in-quarto levé par le géomètre de 1ère classe, sert à l'expertise. Il est conservé à la direction des contributions. Après expertise, l'ingénieur vérificateur produit deux copies de la minute des plans, éventuellement rectifiées, reliées en atlas de format demi grand aigle. Une collection est reliée par commune et conservée en mairie, la deuxième collection est reliée par canton et reste à la direction des contributions. A partir de 1821, la copie de la direction a été supprimée. Lorsque les géomètres ont cessé leur fonction, les minutes des plans ont été versées à la direction.

Les plans répertoriés ci-après sont :

- les atlas cantonaux réalisés jusqu'en 1821 ;
- les atlas portatifs et les plans en feuilles séparées qui leur ont succédé dans les années 1830.

Les minutes des plans sont pour l'instant restées dans les centres des impôts fonciers d'Albi et de Castres. Elles seront versées aux Archives départementales en vertu de la circulaire de 1950 quand l'opération de microfilmage des calques-clichés sera réalisée par le Service de documentation national du cadastre de Saint-Germain-en-Laye.



**PLAN**  
**DE LA COMMUNE**  
**de Sérénac**  
 DÉPARTEMENT DE LA GUYONNE  
 COMMUNE DE SÉRÉNAÇ  
 LEVÉ EN 1827  
 DÉTAILS

*Cotes indiquées*  
 des sections de Sérénac

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Plan par masses de cultures  
 de la commune de Sérénac, s.d.  
 (Arch. nat., F 31 / 158)

## DEUXIEME PARTIE

---

# *SE SERVIR DU CADASTRE*

DEPARTMENT OF REVENUE

THE SERVICE OF THE CADASTRE



Se servir du cadastre semble pour le néophyte d'une grande complexité, pourtant l'accès aux documents est aisé. La difficulté de la recherche naît de la division des biens (ou l'inverse) au cours des années. Lorsqu'une parcelle est divisée en dix autres elles-mêmes regroupées en cinq, le chercheur est parfois obligé de suivre plusieurs parcelles avant de trouver celle qui l'intéresse.

Une recherche peut être simplifiée par la consultation de sources annexes. Un détour par le fonds de l'enregistrement, les hypothèques ou les fonds notariaux notamment, apporte souvent des précisions utiles avant d'aborder les documents cadastraux. Ces sources dites complémentaires deviennent souvent principales lorsque la recherche concerne des problèmes de servitude. Le chercheur imagine souvent le cadastre comme un descriptif de la propriété. Le cadastre, document fiscal, transcrit uniquement les éléments nécessaires au calcul et à la répartition de l'impôt. Un plan peut mentionner un puits, un chemin privé ; mais en aucun cas ne résout un problème de droit de passage ou de droit d'eau.

Précisons, avant de définir une méthode, qu'une recherche n'aboutit pas toujours. On se heurte parfois à des erreurs ou des omissions, commises lors de la rédaction des matrices cadastrales. Ajoutons à cela les disparitions de feuillets, ou de la table alphabétique, souvent dues à l'intense consultation depuis des années. L'existence d'une double collection (soit en mairie, soit aux Archives départementales du Tarn ou au service du cadastre pour les documents du cadastre révisé) laisse espérer une réponse possible à la recherche.

Toute recherche est une question posée. Il est prudent de préciser si la question appelle une ou plusieurs réponses. Cette remarque peut paraître évidente, mais le cas de lecteurs consultant deux ou trois fois le même volume n'est pas rare. Le chercheur peut avoir besoin de revenir sur un acte déjà vu. Cette seconde lecture est rapide lorsque les références des documents consultés et les numéros de folios ou de cases des articles ont été notés.

L'aide susceptible d'être apportée par les Archives départementales est d'autant plus conséquente que les motivations de la recherche sont connues. Dans la majorité des cas, le notaire ou le particulier cherche à établir une origine de propriété pour une vente, une succession, ou un partage de biens familiaux. D'autres raisons sont invoquées plus rarement : historique d'une propriété ou information d'ordre généalogique.

Quelle que soit la démarche, le chercheur doit impérativement détenir un des éléments suivants :

- la section et le numéro de la parcelle,
- la nature de la propriété. Est-ce une propriété bâtie ou non bâtie ?
- le nom du propriétaire à l'époque considérée.

## 1. Vous connaissez la section et le numéro de parcelle

☞ Faites la concordance avec le cadastre ancien, si vos références sont celles du cadastre rénové. Deux cas sont possibles :

. soit le cadastre de la commune concernée est refait. La section est parfois désignée par deux lettres (AB, AC, ...). L'existence d'une concordance entre ces nouvelles références et les références du cadastre "napoléonien" permet la poursuite de la recherche. Néanmoins, le fichier de concordance dans le Tarn comporte des lacunes.

. soit le cadastre de la commune est rénové, et seule la comparaison entre le plan rénové et le plan ancien fournit la corrélation entre nouvelle et ancienne numérotation de la parcelle. C'est pourquoi en mairie le plan rénové est accompagné des calques du plan napoléonien. Il en est de même en l'absence de table de concordance pour le cadastre refait.

☞ Consultez le registre intitulé tableau indicatif (ou état de sections) qui est la légende du plan et, en conséquence, dont le classement est topographique (par section et par numéro de parcelle). A ce stade de la recherche, il est nécessaire de préciser la nature de la propriété. En effet, il existe deux tableaux indicatifs différents pour la période antérieure à 1821 (propriétés bâties, propriétés non bâties).

☞ Reportez-vous d'abord à la section désirée puis au numéro de la parcelle, objet de votre recherche. Vous découvrirez ainsi le nom du propriétaire au moment de la réalisation de l'état de sections.

☞ Consultez ensuite la matrice cadastrale (registre folioté). La matrice contient les comptes de tous les propriétaires classés par ordre alphabétique lors de sa confection.

☞ Lorsque vous avez trouvé le propriétaire recherché, notez tous les éléments vous intéressant, sans oublier la cote du registre (3 P ...) et le numéro du folio pour le cas où vous auriez à y revenir.

☞ Afin de suivre la propriété, reportez-vous à la colonne de droite intitulée "colonne réservée pour les renvois des mutations". Cette colonne n'est pas toujours complétée avec rigueur et prend diverses formes selon les époques. De manière générale, les nombres portés dans cette colonne indiquent le numéro de folio d'où est tiré l'article (numéro de gauche, ancien possesseur), et le numéro de folio où est porté l'article (numéro de droite, nouveau possesseur). Lorsque la colonne ne comporte qu'un seul nombre, il s'agit souvent du numéro de folio du possesseur suivant. En général, une colonne mentionne la date de la mutation (entrée ou sortie).

☞ Dans le cas où la mutation (achat, vente, héritage, etc.) n'a concerné qu'une partie de la parcelle, chaque partie garde le même numéro suivi d'un *p* minuscule. Pour mieux suivre celle-ci, et la différencier des autres, notez soigneusement sa *contenance*.

☞ Consultez le folio indiquant le nouveau possesseur. Ce folio est à rechercher parfois dans un autre registre, la matrice cadastrale pouvant comporter plusieurs volumes.

☞ Pratiquez de la même manière à chaque folio indiqué.

☞ Rappelons que les propriétés bâties sont l'objet d'une matrice séparée à partir de 1882. Les renvois à cette matrice sont distingués par la lettre B suivant le numéro de folio.

Exemple d'une recherche

Madame X désire connaître l'origine d'une propriété située dans la commune de Montredon-Labessonnié, section P, parcelle 520. Elle consulte le tableau indicatif (ou état de section), cherche la section P, puis la propriété numérotée 520.

DÉPARTEMENT  
 DU TARN.  
 CANTON  
 DE MONTREDON-LABESSONNIÉ.  
 SECTION DE PAIX  
 DE MONTREDON.  
 COMMUNE  
 DE MONTREDON.

SECTION P  
DITE de la Jaladié

---

TABLEAU INDICATIF  
Des Propriétaires, des Propriétés foncières, et de leurs contenances.

---

RAPPORT  
Des nouvelles Mesures avec les Mesures de la Commune.

L'AR LA P LE M	CANTONS, TRIAGES ou lieux-dits.	NUMÉROS		NOMS, PROFESSIONS, et demeures des Propriétaires et Usagers.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE par parcelle de propriété		CONTENANCE par nature de culture.	COLONNE provisoire DU CLASSEMENT
		de la liste alphabétique.	de la section.			imposable.	non imposable.		
	le buquet	517	519	Loup, Pierre, Neg à Vabre	grang	0.01.80			
			520	S	maison	0.02.70			
			521	S	bergerie	0.00.66 0.05.16		0.05.16	

La parcelle 520 appartient au moment de la confection du cadastre à Pierre Loup, négociant à Vabre. Il s'agit d'une propriété bâtie d'une surface de 2 perches 70 (270 m<sup>2</sup>).

CLASSEMENT.					APPLICATION DU TARIF AU CLASSEMENT.					PRODUIT des classes réunies.	TOTAL.
1. <sup>re</sup> classe.	2. <sup>e</sup> classe.	3. <sup>e</sup> classe.	4. <sup>e</sup> classe.	5. <sup>e</sup> classe.	1. <sup>re</sup> classe.	2. <sup>e</sup> classe.	3. <sup>e</sup> classe.	4. <sup>e</sup> classe.	5. <sup>e</sup> classe.		
m. p. m.	m. p. m.	m. p. m.	m. p. m.	m. p. m.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
					1:27					1:27	
					1:90					1:90	
					0:47					0:47	
					3:64					3:64	3:64

Les informations fournies par la page de droite de l'état de sections reproduite ci-dessus sont d'ordre fiscal.

Madame X découvre au folio 890 de la matrice cadastrale le compte de Pierre Loup et l'énumération de ses propriétés, y compris la parcelle 520, section P.

890.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de la mutation.	de la section.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE.	REVENU		FOLIOS de LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.
			du numéro de la section.	DES CANTONS ou lieux-dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.		totale.	par parcelle.	
					arp. per. mètr.	arp. per. mètr.		fr. c.	fr. c.	
<del>Loup Pierre</del> à Sabre  Loup Paul à Sabre 1832	1853	P	f07	la Bruyère	Arbres	2.20.20	23	23.91		148
			f08	ies	Bois	1.29.10	15	10.27		ies.
			f10	ies	Bois	0.9.40	1	0.27		
			f11	ies	Bois	1.61.10	21	11.17		
			f12	ies	Bois	1.84.50	12	8.16		
			f14	ies	Châtai.	53.50	20	12.40		
			f15	ies	Bois	57.40	23	15.54		
			f16	ies	Bois	38.60	17	8.86		
			f17	ies	Bois	54.40	12	10.84		
			f19	ies	Bois	01.80	1	1.27		
			f20	ies	Arbres	" "	6	1.11		
			f20	ies	Arbres	02.40	1	1.20		
			f21	ies	Arbres	" 66	1	0.17		

On peut remarquer que le nom de Loup Pierre est rayé et qu'au-dessous apparaît celui de Loup Paul. Loup Paul est donc devenu propriétaire de l'ensemble des propriétés de Loup Pierre en 1832. Le nom de Loup Paul est également rayé, de même les propriétés. A son tour, il a cédé l'ensemble de ses biens en 1853 à une personne dont on trouvera le compte au folio 148.

118

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de la muta- tion.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE.	REVENU		FOLIOS de LA MATRI- ce d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.	
		de la section.	du numéro de la section.	DES CANTONS ou lieux-dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.		totale.	par parcelle.		total.
						arp. per. mètr.		arp. per. mètr.			
Loup Jean Pierre avocat. rue Emile folio 24 à Castres (1882) -1882	1911	O.	473	la Louzague	Terres	1 30 56		5	5 35	890	
			47	Marcou	Terres	1 18 70		4	11 87	89	
			524	les de la croix	Pâturés	2 97 60		4	5 70		
			474	la Fontaine	Pâturés	1 01 20		2 4	2 83	148 et V. paré	
			312	la Fontaine	Pâturés	73		4 5	1 05		
			724	les Basset	Terres	52 14		5	9 14	299	
			507	la Buguel	Bois	2 20 90		2 3	23 91		
			508	id.	Terres	1 24 10		1 5	10 37		
			509		Terres	03 40		4	34		
			511		Pie	1 61 10		3 45	42 85		
			512		Pâturés	1 81 50		1 2	32 16		
			513		Châtains	53 50		2 3	12 40		
			514		Terres	55 40		2 3	15 56		
			516		Terres	88 60		4	8 86		
			517		Pâturés	52 40		1 2	10 84		
			519		Franges	01 80		1	1 27		
520		Abandon			6	18	608 B				
520		Sol	02 70		1	1 90					
521		Arroyes	66		1	1 47					

Loup Jean-Pierre, avocat à Castres, est le nouveau propriétaire de la parcelle 520 section P. La colonne de droite confirme que la parcelle a été tirée du folio 890. On remarquera que la parcelle P 520 apparaît 2 fois (déjà au folio 890). Cela s'explique par la double imposition des propriétés bâties, imposées sur le produit que l'on peut en tirer d'une part, sur la surface du sol (considéré comme une terre labourable de première classe) d'autre part. La maison est portée au folio 608 B, la lettre B signifiant que le report est à rechercher dans la matrice des propriétés bâties ouverte à partir de 1882. Toutefois, cette maison continue à figurer dans la matrice des propriétés non bâties pour son sol. On notera que dans la matrice des propriétés bâties, les comptes sont classés par case.

LIGNES.	INDICATION				CLASSE.	REVENU		CASES DE LA MATRIE D'OU SONT TIRÉS ET OU SONT PORTÉS LES PROPRIÉTÉS ACQUISES OU VENDUES.		ANNÉE de LA MUTATION.		NOMBRE D'OUVERTURES Imposables.	
	de la SECTION	du NUMÉRO du plan	DU LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc.	de LA NATURE de la propriété.		par PROPRIÉTÉ.	TOTAL.	TIRÉ de	PORTÉ A	Entrée.	Sortie.	Autre CATÉGORIE.	
												fr.	c.
											(CASE 608)		
1	P	280	Leclaire	Maison	4	300	112	112	1013	1901		5	
2	P	518	Leclaire	Maison	"	70	70					"	
3		520		Maison	6	78	78					7	
4		533		Maison	10	6	6		Revol	1890		3	
5		534		Maison	9	7	7						
6	P	206	Grangier	Maison	7	7	7					9	
7													

La maison, section P, n° 520, appartient successivement à Loup Jules en 1882, à Loup Paul en 1901. La ligne n'étant pas rayée, Loup Paul est resté propriétaire jusqu'à la confection de la matrice de 1911. Le report de la propriété dans cette nouvelle matrice est indiqué en marge du cadre à gauche.

## 2. Vous connaissez le nom du propriétaire à une période postérieure à la création du cadastre

☛ Consultez la liste alphabétique incluse dans la matrice cadastrale foliotée. Lorsqu'il y a plusieurs volumes, ce répertoire précise quel registre utiliser. La table mentionne à côté des nom, prénom, profession et domicile du propriétaire, un numéro de folio.

☛ Reportez-vous au folio de la matrice indiqué par la table, pour trouver le compte du propriétaire concerné.

☛ Pour la suite de la recherche, observez les règles de consultation de la matrice du paragraphe précédent.

Si Madame X avait eu comme seul élément le nom du propriétaire présumé, par exemple Loup Paul, à une époque connue ou non, elle aurait dû consulter directement la table de la matrice cadastrale foliotée. Il est parfois difficile de trouver le bon personnage, les mêmes prénoms étant transmis d'une génération à l'autre. Des précisions, tels un deuxième prénom, une profession, une adresse, sont utiles pour une identification sûre de la personne recherchée.

NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES.	FOLIOS de la MATRICE.
<i>Loup dit Hollander Louis tetteran à beunac</i>	887
<del><i>Loup paul neveu à Jaba</i></del>	<del>890</del>
<del><i>Loup Jean à Beunac</i></del>	<del>891</del>
<del><i>Loup Elizabeth Née vidal à la Beunac</i></del>	<del>912</del>
<del><i>Loup Louis à Puch redon</i></del>	<del>899</del>
<del><i>Loup Jean à Holland.</i></del>	<del>900</del>
<i>Loup Jean pierre à Beunac</i>	900.
<del><i>Loup Jean pierre tetteran et Couderca</i></del>	<del>902</del>
<i>Loup pierre à Vicartat</i>	903.

Le compte de Paul Loup est à rechercher au folio 890 de la matrice.

890.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de la muta- tion.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE.	REVENU		FOLIOS de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.	
		de la section.	du numéro de la section.	DES CANTONS ou lieux-dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.		totale.	par parcelle.		total.
						arp. per. mètr.		arp. per. mètr.			
<p><i>Loup Pierre</i> <i>Loup Paul</i> <i>à Loub</i>  <i>Loup Paul</i> <i>à Loub</i>  1832</p>	1833	f07	10	Brynet	Arrière	2.20.70	23	22.91	118		
	ii	f08	108	Escurat	Escurat	1.29.10	11	10.27	ii		
		f10	109	Escurat	Escurat	0.2.40	1	1.24			
		f11	108	Escurat	Escurat	1.61.10	21	11.11			
		f12	109	Escurat	Escurat	1.81.50	12	10.16			
		f14	108	Escurat	Escurat	1.2.50	2	1.2.40			
		f15	109	Escurat	Escurat	1.1.40	2	1.56			
		f16	109	Escurat	Escurat	3.8.60	11	3.86			
		f17	108	Escurat	Escurat	1.4.40	12	10.84			
		f19	108	Escurat	Escurat	0.1.30	1	1.27			
		f20	109	Escurat	Escurat	"	6	1.8.11			
		f21	108	Escurat	Escurat	0.2.40	1	1.90			
		f21	108	Escurat	Escurat	" 66	1	1.14			
		f22	108	Escurat	Escurat	1.1.10	2	10.61			

Le nom de Loup Paul est bien mentionné. Il a acquis les biens de Loup Pierre, en 1832. pour suivre la mutation des biens, Madame X doit se reporter au folio 148, comme dans l'exemple du paragraphe précédent.

Par souci de clarté, l'exemple utilisé est simple. Toutes les recherches ne sont pas aussi aisées. Le lecteur est souvent amené à constater des erreurs ou des omissions dans les documents cadastraux. Le rôle du président de salle de lecture des Archives départementales est d'accueillir le lecteur, mais aussi de l'accompagner dans sa démarche.



**TROISIEME PARTIE**

---

***REPERTOIRE NUMERIQUE***



## CHAPITRE I

# **GENERALITES**

---

*Cette première partie du répertoire est constituée par les instructions, rapports, enquêtes, correspondance diverse, et dossiers du personnel, dont nous avons extrait les éléments de l'histoire du cadastre tarnais. Les documents de ces fonds comportent des lacunes importantes mais se complètent avantageusement, soit qu'ils émanent de la préfecture et couvrent la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ou du service du cadastre, fournissant des enquêtes menées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.*

### SOMMAIRE

- 3 P 1-6** Fonds de la préfecture : affaires générales, personnel, dossiers communaux, documentation, an XI - 1921.
- 3 P 7-8** Fonds du service du cadastre : affaires générales, enquêtes, 1843-1935.

## 1. Fonds de la Préfecture

- 3 P 1 Affaires générales : instructions et circulaires, correspondance et rapports, budgets,  
. an XI - 1820.  
A noter : carte du Tarn *sur laquelle sont désignées par une teinte différente les communes à arpenter annuellement...*, 15 thermidor an XIII.
- 3 P 2 . 1821-1849, puis (avec lac.), 1857-1911.
- 3 P 3 Personnel :  
. dossiers collectifs, 1808-1832 ; états nominatifs des géomètres attachés au cadastre aux 1er janvier 1829, 1840 et 1841.  
. dossiers individuels, an XI - 1843 : Azaïs, 1819 ; Barthe, 1817 ; Bertrand, 1825 ; de Boisboissel, 1815-1843 ; Boyer, 1827 ; Calmès, 1806 ; Chevrier, 1822 ; Collière, an XI - 1808 ; Dupin, 1829 ; Hazard, 1827 ; d'Hebecourt, 1806 ; Robert, 1815, Simon et Turle, 1843.  
. experts du cadastre, nomination par arrêté préfectoral, 1817-1828 : Andorre, 1817 ; Audouin, 1823 ; Autigeon, 1821 ; Bories, 1827 ; Carayon, 1827 ; Cassan, 1828 ; Durand, 1826 ; Ferret, 1817 ; Foulquier, 1824 ; Gaches, 1817 ; Gisclard, 1824 ; Guyot, 1824 ; Maurel, 1827 ; Pujol, 1817 ; Roques, 1823 ; Sers, 1827.
- Dossiers par commune, approbation par arrêté préfectoral des opérations cadastrales, réclamations, réfection des plans cadastraux : Avalats (Les) à Vintrou (Le), an XIII - 1921.
- 3 P 4 \* Registre d'ordre des recettes et dépenses du cadastre, 1823-1832 et 1833-1845. 2 registres in f°. (1)
- 3 P 5 \* Grand livre terrier, 1849.
- Résumé dressé par le directeur des contributions directes à l'attention du préfet des travaux du cadastre. Par arrondissement et par canton, donne pour chaque commune, canton et arrondissement, la superficie cadastrée, l'étendue des terres, prés, vignes et bois, vergers, oseraies, carrières et mines, mares et canaux, landes, étangs, châtaigneraies ; le total des propriétés non bâties imposables et propriétés bâties imposables, la contenance des objets non imposables : routes, rivières, forêts royales, cimetières, églises et autres bâtiments d'utilité publique, autres propriétés non imposables ; le nombre des bâtiments imposables : maisons, moulins, forges, fabriques et usines, verreries, moulins à pastel, bains, briqueteries, moulins à huile et fours à chaux ; revenu total imposable.

---

1 Les cotes suivies d'une astérisque désignent, selon les usages des Archives de France, les registres. Cette règle a été observée pour les articles 3 P 1 à 18. On y a dérogé pour tout le reste du répertoire, qui n'est constitué que de registres, à l'exception des plans par masses de cultures ( 3 P 2429-2431), du plan cantonal d'Albi (3 P 2432) et des plans "en feuilles séparées" (3 P 2741-2799).

*Instruction de l'ingénieur-vérificateur du cadastre, dans le département du Tarn, aux géomètres du cadastre employés dans ce département. Pour l'exécution du parcellaire prescrit par l'instruction de S.E. le Ministre des finances, du 1er décembre 1807, Albi, de l'imprimerie Collasson père et fils, 1809, 26 p.*

LAPIE, *Mémoire sur le cadastre de la France ou moyen de perfectionner cette opération... 2e éd.*, Paris, Eymery, 1816, 74 p.

LEROY (J.M.), *Cadastre parcellaire. Discours prononcé à l'assemblée cantonale de la justice de paix de Longjumeau, le 3 août 1816 par M. J.M. Leroy, directeur des contributions directes et du cadastre du département de Seine et Oise...*, Versailles, Jalabert, [1816], 32 p.

*Du cadastre, par M. le chevalier Hennet, commissaire royal du cadastre. Réponse à l'ouvrage intitulé : La vérité sur le cadastre, [vers 1817], 30 p.*

*Considérations générales sur la nécessité de la continuation du cadastre parcellaire dans le département du Tarn, par un habitant de ce département, août 1821. Albi, J.B. Rodière, 1821, 16 p.*

*Du cadastre dans ses rapports avec l'impôt foncier, la propriété territoriale et l'agriculture, ou Réflexions sur les questions adressées aux Conseils généraux par MM. les Ministres des finances et des travaux publics, Paris, au bureau de la Revue française, 1837, 31 p. (extrait de la Revue française).*

*Compte rendu analytique de la conférence sur le cadastre et les chemins ruraux, à Chartres, le dimanche 19 août 1883, Chartres, Durand frères, 1883, 12 p.*

*Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre en France approuvé par le ministre des finances. Modèles. Paris, Imprimerie impériale, in-f°, 1811.*

*Règlement général pour l'exécution des opérations cadastrales, Paris, Imprimerie royale, 1821. Contient la loi de finances du 31 juillet 1821, l'ordonnance du 3 octobre 1821 et le règlement général du 10 octobre 1821, avec les modèles des formulaires.*

*Atlas cadastral de la commune de Grégy, canton de Brie, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne, exécuté en 1837... s.d. [1837], in-f° : modèles de plans et de tableaux indicatifs.*

## 2. Fonds du service du cadastre <sup>(2)</sup>

3 P 7 Affaires générales : enquête sur les terres en friche, les terres vaines et vagues, marais..., 1874-1875, enquêtes sur la valeur du cadastre, 1843-1903, sur le bornage, 1886-1891.

3 P 8 Arrêtés du préfet portant nomination des géomètres et arrêtés qui les accréditent pour le levé des plans, 1808-1832.

Tableaux statistiques et graphiques, informations d'ordre économique (sans légende), 1831-1886.

2 A l'exception des articles 3 P 1 à 6, l'intégralité de la sous-série 3 P provient du service du cadastre.

3 P 8 (suite) Classement des communes par catégories d'après le nombre de centimes communaux ordinaires ou extraordinaires compris dans les rôles de 1901.

Conservations du cadastre : comptabilité, prix de revient, 1934.

*Instruction sur les travaux spéciaux à effectuer dans les directions en vue de l'application de la loi du 17 mars 1898 relative au renouvellement et à la conservation du cadastre, 30 avril 1907, Paris, Ministère des Finances, direction générale des contributions directes (2e division, bureau du cadastre), Imprimerie nationale, 1907.*

---

## CHAPITRE II

# *LES OPERATIONS CADASTRALES*

---

### SOMMAIRE

- 3 P 9-18** Procès-verbaux de délimitation du territoire communal et de division en sections, de vérification ou de rectification, classés par commune, 1807-1839.
- 3 P 19-61** Opérations cadastrales et tableaux indicatifs des propriétaires et des propriétés bâties, reliés par canton, an XI - 1839.

*Afin d'éviter les répétitions, nous avons appelé "a" le procès-verbal de délimitation, "b" le procès-verbal de division en sections. Le signe \* mentionne l'existence d'un croquis visuel des limites communales. De nombreux procès-verbaux sont en double exemplaire. Les procès-verbaux des communes non représentés se trouvent dans les volumes reliés par canton, cotés 3 P 19 à 61. (3)*

---

3 Les délimitations des communes et divisions en sections antérieures à 1807 sont conservées sous la cote 9 M 3 ou dans la liasse L 213.

*Dans l'historique, nous avons mentionné les étapes significatives de l'évolution du cadastre dont on trouve trace dans les dossiers des opérations cadastrales. L'on a pu observer trois types de dossiers que nous avons appelé dans le répertoire type 1, type 2, type 3, afin d'éviter des répétitions longues et fastidieuses.*

*Les dossiers de type 1 correspondent à la période 1807-1812 où les opérations sont menées régulièrement. Les dossiers sont ordonnés ; l'on peut noter cependant l'absence de documents relatifs à la triangulation.*

*Les dossiers de type 2 reflètent une période de flottement due à la chute de l'Empire en 1814-1815, et à la mauvaise situation financière, liée notamment aux guerres napoléoniennes. Il en résulte des dossiers très incomplets, constitués de pièces peu significatives pour une étude des opérations des communes concernées.*

*La loi de finances de juillet et le règlement d'octobre 1821 ont relancé le cadastre qui bénéficie de techniques plus fiables, et d'un personnel compétent. A partir de 1822, les dossiers de type 3 sont complets et décrivent toutes les phases du cadastre.*

#### Composition des documents des dossiers de type 1 :

- procès-verbal de délimitation du territoire de la commune et de sa division en sections ;
- tableau indicatif de la longueur des lignes, de l'ouverture des angles et des directions qui déterminent la véritable circonscription de la commune pour faire suite au P.V. de délimitation ;
- tableau comparatif des mesures anciennes et nouvelles ;
- tarif du prix des grains et autres denrées ;
- tableau de classification des propriétés foncières ;
- tarif du produit net des différentes natures de propriétés, distribuées par classes d'après les évaluations, et toutes déductions faites ;
- application du tarif provisoire aux propriétés comprises dans les baux ;
- tarif définitif du produit net imposable de toutes les propriétés divisées par classes ;
- procès-verbal d'expertise du revenu imposable de la commune ;
- expertise définitive. Récapitulation de la contenance et des revenus imposables de la commune ;
- tableau comparatif de la contenance et des évaluations de l'ancienne et de la nouvelle matrice de rôle de la commune.

#### Composition des documents des dossiers de type 3 :

- nomination des commissaires classificateurs
- procès-verbal de délimitation du territoire de la commune
- croquis visuel
- procès-verbal de la division du territoire de la commune en sections
- canevas trigonométrique du plan de la commune
- registre présentant les résultats des opérations trigonométriques faites pour le levé du plan cadastral de la commune
- tableau indicatif de la longueur des lignes, de l'ouverture des angles et des directions qui déterminent la véritable circonscription de la commune pour faire suite au procès-verbal de délimitation
- procès-verbal de vérification
- second cahier, vérification des calculs du plan
- état récapitulatif des bulletins
- procès-verbal des délibérations du conseil municipal
- rapport de l'inspecteur des contributions directes
- tarif du prix des grains et autres denrées
- arrêté du préfet
- relevé des baux
- relevé des actes de ventes
- procès-verbal de l'expertise cadastrale
- rapport particulier du contrôleur sur l'expertise
- rapport de l'inspecteur des contributions directes sur les évaluations de la commune
- rapport de l'inspecteur des contributions directes sur l'expertise
- arrêté du Préfet

Dossiers de type 2 : dossiers souvent incomplets et reprenant quelques imprimés de type 1 et 3.

*Les cantons les plus récemment cadastrés (Albi et Valence dans l'arrondissement d'Albi, Anglès, Dourgne, Labruguière, Lautrec, Mazamet, Murat, Saint-Amans-Soult et Vielmur pour l'arrondissement de Castres, Salvagnac et Vaour pour l'arrondissement de Gaillac et Cuq-Toulza pour l'arrondissement de Lavaur) manquent.*



*Les volumes reliés par canton des tableaux indicatifs des propriétaires et des propriétés bâties concernent les premiers cantons cadastrés : Albi, Castelnau-de-Montmiral, Cordes, Graulhet, Monestiés, Roquecourbe, Valdériès. Les tableaux indicatifs des propriétés bâties du canton de Réalmont n'ont pas été reliés en un volume unique et sont répartis par commune avec les états de sections et les matrices. Les cantons cadastrés après, en vertu de la loi de 1821, ont un tableau de classement unique pour les propriétés bâties et non bâties. Pour les cantons de Montredon et Vabre, cadastrés durant une période délicate, les dossiers des opérations cadastrales sont incomplets et les tableaux de classement des propriétés bâties inexistantes.*

## 1. Procès-verbaux de délimitation du territoire communal et de division en sections, 1807-1839

- 3 P 9 Aguts : a\* - b) juin 1831. - Alban : a) janvier 1808, juillet 1830\*, juillet 1836\* ; b) janvier 1808, mai 1835. - Albi : a et procès-verbal de délimitation du territoire qui forme la section urbaine du plan cadastral\*) mai 1834. - Algans-Lastens : a - b) juillet 1808\* (Algans) ; a) septembre 1808 (Lastens) ; a) juillet 1831\* (Algans et Lastens). - Almayrac : a) mars 1828\* ; b) novembre 1830. - Amarens : a - b) 15 juin 1807. - Ambialet : a) janvier 1808, mars 1830\* ; b) janvier 1808, avril 1835. - Andillac : a - b) août 1808. - Andouque : a - b) mars 1807. - Anglès : a) août 1832\* ; b) avril 1839 ; plan canevas trigonométrique du plan parcellaire réduit à l'échelle de 1/50.000 et procès-verbal de vérification du canevas trigonométrique, septembre-octobre 1839. - Appelle : a) octobre 1807, juillet 1831\* ; b) octobre 1807, mai 1834. - Arfons : a) mars 1831\* ; b) juin 1833. - Arifat : a - b) août 1807. - Arthès : a - b) février 1808. - Assac : a) septembre 1808, juin 1832\* ; b) mai 1838. - Barre : a) juillet 1807, mars 1827 ; b) juillet 1807, juillet 1828. - Beauvais : a) octobre 1830\*, juillet 1836 ; b) juillet 1836. - Bellegarde : a) novembre 1808, mars 1830\* ; b) novembre 1808, avril 1835. - Belleserre : a) février 1831\* ; b) mars 1833.
- 3 P 10 Berlats : a - b) août 1807. - Bernac : a - b) juillet 1807. - Bertre : a) août 1807, juillet 1831\* ; b) août 1807, septembre 1834. - Le Bez : a - b) 1807. - Blan : a) juillet 1807, août 1831\* (Blan, Lamothe, Dournès) ; b) juillet 1807, avril 1834. - Bournazel : a - b) mars 1808. - Brassac : a - b) 1807. - Brens : a - b) juillet 1808. - Broze : a - b) septembre 1807. - Burlats : a - b) décembre 1807. - Cabanès : a - b) janvier 1808. - Les Cabannes : a) septembre 1807 (Les Cabannes) ; a - b) septembre 1807, septembre 1808 (Lacapelle-Luce). - Cadix : a) juillet 1807 (Cadix, Gaycre), novembre 1808 (Saint-Pierre-de-Lasserre), mai 1832\* (Gaycre), juin 1832\* (Cadix, Gaycre, Saint-Pierre-de-Lasserre) ; b) novembre 1808 (Saint-Pierre-de-Lasserre), avril 1838 (Cadix, Saint-Pierre de Lasserre). - Cahuzac : a) février 1831\* ; b) juin 1833. - Cambon : a) avril 1808, février 1830\* ; b) 1835. - Cambon-lès-Lavaur : a) juillet 1807, juillet 1831\* ; b) août 1839. - Cambounès : a - b) 1807. - Cambounet-sur-le-Sor : a) juin 1807, août 1831, mars 1835\* (rectification) ; b) avril 1834. - Les Cammazes : a) février 1831 ; b) juillet 1833. - Campes : a) septembre 1807. - Carbes : a) décembre 1832\* ; b) avril 1839. - Carlus : a) février 1808. - Castanet : a) février 1808. - Castelnau-de-Brassac : a - b) 1807.
- 3 P 11 Cestayrols : a) mai 1808. - Cordes : a) septembre 1807. - Couffouleux : a) septembre 1830\* ; b) mai 1836. - Courris : a) novembre 1808, mai 1832\* ; b) septembre 1838. - Crespinet : a) novembre 1807. - Cunac : a) janvier 1833\* ; b) mai 1835. - Cuq : a) décembre 1832\* ; b) avril 1839. - Cuq-Toulza : a) août 1807, juin 1831\* ; b) mai 1839. - Curvalle : a) février 1808, juillet 1830\*. - Damiatte : a) novembre 1807. - Dénat : a) avril 1808 ; a - b) février 1808 (Puyllanier). - Donnazac : a) février 1808. - Dourgne : a) février 1831\* ; b) mars 1833. - Le Dourn : a) septembre 1807, mai 1832 ; b) août 1838. - Durfort : a) février 1831\* ; b) mai 1833. - Escoussens : a) avril 1831\* ; b) avril 1837. - Escroux : a) août 1807. - Espérousses : a) août 1807. - Faussergues : a) septembre 1807 (Faussergues) ; a) septembre 1807 (Castelgarric) ; a) juin 1832\* ; b) mai 1838 (Faussergues et Castelgarric). - Fayssac : a - b) juillet 1808. - Fénols : a - b) juillet 1808. - Ferrières : a) août 1807. - Fiac : a) novembre 1807 (Fiac) ; a - b) juin 1807

- 3 P 11 (suite) (Brazis). - **Frausseilles** : a) septembre 1807. - **Fréjairolles** : a) septembre 1808. - **Fréjeville** : a) novembre 1832 ; b) août 1839 ; a) novembre 1832\* (Le Pujol). - **Garrevaques** : a) février 1831\* ; b) mai 1833 (Garrevaques et Gandels). - **Gijounet** : a) août 1807. - **Grazac** : a) mai 1835\* ; b) avril 1836. - **Guitalens** : a) août 1807, décembre 1832\* ; b) avril 1840.
- 3 P 12 **Itzac** : a) octobre 1807, octobre 1832\* ; b) octobre 1807, octobre 1832. - **Jouqueviel** : a) mars 1828 ; b) mars 1831. - **Labarthe-Bleys** : a - b) février 1808 ; a) septembre 1807 (Latreyne). - **Labastide-de-Lévis** : a - b) juillet 1807. - **Labastide-Débat** : a - b) mars 1808. - **Labastide-Rouairoux** : a - b) août 1807 ; a) août 1832 ; b) mai 1837. - **Labastide-Saint-Georges** : a) novembre 1807 ; b) novembre 1807. - **Labessière-Candeil** : a - b) août 1808. - **Labruguière** : a) avril 1831\* ; b) juin 1832. - **Lacabarède** : a) septembre 1807, août 1832\* ; b) septembre 1807, mai 1837. - **Lacapelle-Pinet** : a) septembre 1807, juin 1832\* ; b) septembre 1807, août 1838 (Pinet). - **Lacapelle-Ségalar** : a - b) mars 1808. - **Lacaune** : a - b) octobre 1807. - **Lacaze** : a - b) août 1807. - **Lacroisille** : a) juin 1807, juillet 1831\* ; b) juin 1807, mai 1839. - **Lacrouzette** : a - b) août 1807. - **Lagardiolle** : a) février 1831\* ; b) juillet 1833. - **Lagarrigue** : a) avril 1831\* ; b) avril 1837. - **Lagrave** : a) février 1808. - **Lalbarède** : a) décembre 1832\* ; b) mars 1840. - **Lamillarié** : a) mars 1808. - **Lamontélarie** : a) septembre 1807, août 1832\* ; canevas trigonométrique du plan parcellaire réduit à l'échelle de 1/50.000, mai 1838 ; procès-verbal de vérification du canevas trigonométrique, septembre 1839. - **Laparrouquial** : a) janvier 1809. - **Larroque** : a) septembre 1808. - **Lasfaillades** : a) août 1807. - **Lasgrais** : a) août 1808. - **Lédas-et-Penthiès** : a) septembre 1807, juin 1832\* ; b) juillet 1838.
- 3 P 13 **Lempaut** : a) février 1808, août 1831\* ; b) mai 1834. - **Lescout** : a) juillet 1807, août 1831\* ; b) mai 1834. - **Lisle** : a) juillet 1808, février 1828\* ; b) juin 1831. - **Livers-Cazelles** : a) septembre 1807 (Livers) ; a) septembre 1808 (Cazelles) ; a) septembre 1807 (La Salvetat). - **Lomers** : a) juillet 1807. - **Loubers** : a) septembre 1807. - **Loupiac** : a) septembre 1830\*. - **Magrin** : a) juin 1807. - **Le Margnès** : a) 1807 (Le Margnès-de-Brassac) ; a) août 1807, septembre 1832\* ; canevas trigonométrique du plan parcellaire réduit à l'échelle 1/50.000, avril 1838 ; procès-verbal de vérification du canevas trigonométrique, septembre 1839 (Le Margnès d'Anglès). - **Marnaves** : a) septembre 1808, octobre 1832\* ; b) septembre 1838. - **Marsal** : a) septembre 1808, mars 1830\* ; b) avril 1835. - **Marzens** : a - b) juillet 1807. - **Le Masnau-Massuguiès** : a) septembre 1807. - **Massac-Séran** : a) juillet 1807 (Massac) ; a) août 1807 (Séran). - **Massaguel** : a) mars 1831\* ; b) juin 1833. - **Massals** : a - b) s.d. (Massals) ; a - b) s.d. (Labruguière-Bézacoul). - **Maurens-Scopont** : a) septembre 1807, juillet 1831\* ; b) mai 1839. - **Maussans** : a) septembre 1807. - **Mézens** : a) septembre 1830\* ; b) mai 1836. - **Milhars** : a) septembre 1807, septembre 1832\* ; b) juin 1838. - **Miolles** : a) août 1807. - **Mirandol** : a) mars 1828\* ; b) novembre 1830. - **Montans** : a) août 1808. - **Montauriol** : a) février 1808, mars 1828\* ; b) septembre 1830. - **Montdragon** : a) novembre 1807.
- 3 P 14 **Montdurausse** : a) septembre 1830\* ; b) mai 1836. - **Montels** : a) septembre 1807. - **Montfa** : a) août 1807. - **Montgaillard** : a) septembre 1830\* ; b) avril 1836 ; a) septembre 1830\* (Larouquette) ; a) septembre 1830 (La Villette). - **Montgey** : a) juillet 1831\* ; b) avril 1839 ; rapport de la nouvelle mesure avec l'ancienne, septembre 1839. - **Montirat** : a) septembre 1807. - **Montpinier** : a) novembre 1807. - **Montredon-Labessonnié** : a) octobre 1807. - **Mont-Roc** (anc. Montcouyoul) : a) août 1807. - **Montrosier** : a) septembre 1807, septembre 1832\* ; b) avril 1838. - **Montvalen** : a - b) septembre 1830\*. - **Moularès** : a) mars 1828\* ; b) mars 1831. - **Mouzens** : a) juin 1831\* ; b) avril 1839 ; rapport de la nouvelle mesure agraire avec la mesure de la commune de Mouzens, mai 1839. - **Mouzieys-Panens** : a - b) mars 1808 (Mouzieys) ; a - b) mars 1808 (Panens). - **Mouzieys-Teulet** : a) septembre 1808, mars 1830\* ; b) juillet 1835 ; extrait de l'ordonnance royale du 9 août 1833 (n° 4319) et du 8 janvier 1834 (n° 125). - **Murat-sur-Vèbre** : a) mars 1827\* ; b) avril 1829. - **Narthoux** : a) septembre 1807. - **Noailles** : a) février 1808 (Noailles) ; a) septembre 1807 (Cardonnac). - **Orban** : a) mars 1808. - **Padiès** : a) septembre 1807, juin 1832\* ; b) avril 1838. - **Palleville** : a) février 1831\* ; b) mai 1833. - **Pampelonne** : a) mars 1828 ; b) décembre 1830. - **Paulin** : a) octobre 1808, juin 1830\*.
- 3 P 15 **Péchaudier** : a) juin 1831\* ; b) mai 1839. - **Penne** : a) octobre 1832\* ; b) juin 1838. - **Peyregoux** : a - b) novembre 1807. - **Peyrole** : a) juin 1808, février 1828\* ; b) juin 1808, août 1831. - **Poudis** : a) septembre 1809, juillet 1831\* ; b) septembre 1809, mai 1834. - **Poulan-Pouzols** : a - b) mars 1808 (Poulan) ; a - b) février 1808 (Pouzols). - **Prades** : a - b) juillet 1807. - **Pratviel** : a - b) juillet 1807 (Pratviel) ; a) juillet 1807, octobre 1807 ; b) octobre 1807 (Valcoumrouse). - **Puechoursy** : a) juillet 1831\* ; b) juin 1839. - **Puygouzon** : a - b) octobre 1808 (Puygouzon) ; a) février 1808 (Montsalvy). - **Puylaurens** : a) novembre 1808, juillet 1831\*, avril 1834 ; b) novembre 1808, avril 1834. - **Rabastens** : a) septembre 1830\* ; b) avril 1836. - **Rayssac** : a - b) mars 1807. - **Le Riols** : a) septembre 1807, octobre 1832\* ; b) septembre 1807 (Le Riols) ; a) septembre 1807, octobre 1832\* ; b) avril 1838 (Ratayrens). - **Rivières** : a) juillet 1808 (Comebouc et Rivières). - **Ronel** : a - b) février 1808. - **Roquecourbe** : a - b) août 1807. - **Roquemaure** : a) septembre 1830\*. - **Roquevidal** : a) novembre 1807, juillet 1831\* ; b) novembre 1807, août 1839. - **Rouairoux** : a)

août 1807, juillet 1832\* ; b) août 1807, mai 1837. - **Roumégoux** : a - b) février 1808. - **Roussayrolles** : a) août 1807, septembre 1832\* ; b) août 1807, juillet 1838.

3 P 16

**Saint-Affrique** : a) avril 1831\* ; b) juillet 1837. - **Saint-Amancet** : a) février 1831\* ; b) juin 1833. - **Saint-Amans-Soult** : a) août 1807, juillet 1832\* ; b) juin 1837. - **Saint-Amans-Valtoret** : a) août 1807, juillet 1832\* ; b) avril 1837. - **Saint-André** : a) février 1808, juin 1830\* ; b) juin 1830. - **Saint-Antonin-de-Lacalm** : a) décembre 1807. - **Saint-Avit** : a) février 1806, février 1831\* ; b) juillet 1833. - **Saint-Benoît-de-Frèdefond** : a) février 1808. - **Saint-Cirgue** : a) juin 1806, mai 1832\* ; b) mai 1838. - **Saint-Genest-de-Contest** : a) novembre 1807 (Lamartinié) ; a) novembre 1807 (Le Laux). - **Saint-Germain** : a) juin 1807, juillet 1831\* ; b) mai 1834. - **Saint-Germier** : a - b) novembre 1807. - **Saint-Grégoire** : a - b) septembre 1806. - **Saint-Jean-de-Vals** : a - b) novembre 1807. - **Saint-Juéry** : a) septembre 1808, février 1830\* ; b) septembre 1808, février 1830 ; a) octobre 1808, février 1830\* (Les Avalats). - **Saint-Julien-du-Puy** : a - b) octobre 1807. - **Saint-Julien-Gaulène** : b) août 1838 ; a) septembre 1807, juin 1832\* ; b) septembre 1807 (Saint-Julien-de-Pradoux) ; a) octobre 1808, juin 1832\* (Gaulène). - **Saint-Lieux-Lafenasse** : a - b) décembre 1807. - **Saint-Marcel[-Campes]** : a - b) octobre 1807. - **Saint-Martin-Laguépie** : a) septembre 1807. - **Saint-Michel-de-Vax** : a) septembre 1807, septembre 1832\* ; b) septembre 1807, octobre 1838. - **Saint-Michel-Labadié** : a) septembre 1807, juin 1832\* ; b) septembre 1807, octobre 1838.

3 P 17

**Saint-Paul-Cap-de-Joux** : a - b) juin 1807. - **Saint-Pierre-de-Trivisy** : a - b), août 1807. - **Saint-Salvy-de-Carcavès** : a - b) août 1807. - **Saint-Sernin** : a) juillet 1831\* ; b) septembre 1834. - **Saint-Urcisse** : a) septembre 1830\* ; b) mars 1836. - **Sainte-Cécile-du-Cayrou** : a) juillet 1808. - **Sainte-Gemme** : a) mars 1828\* ; b) octobre 1830. - **Saliès** : a - b) septembre 1808. - **Salles** : a - b) septembre 1807. - **Salvagnac** : a) octobre 1830\* ; b) mai 1836. - **Sauveterre** : a) août 1807, août 1832\* ; b) mai 1837. - **Le Ségur** : a) septembre 1808 ; a - b) septembre 1809 (Raucoules) ; a) septembre 1807 (Le Suech). - **Sémalens** : a) décembre 1832\* ; b) mars 1840. - **Senaux** : a) décembre 1807. - **Senouillac** : a) février 1808. - **Le Séquestre** : a) septembre 1808. - **Serviès** : a) décembre 1832\*. - **Sieurac** : a) décembre 1807. - **Sorèze** : a) février 1831\*. - **Soual** : a) mars 1831\* ; b) juin 1833. - **Souel** : a) septembre 1807 (Souel) ; a) septembre 1807 (Les Sarmazes). - **Tanus** : a) mars 1828\* ; b) septembre 1830 (Tanus) ; a) mars 1828\* ; b) mars 1831 (Lasplanques). - **Tauriac** : a) septembre 1830\*. - **Técou** : a - b) août 1808. - **Teillet** : a) septembre 1808, juin 1830\* ; b) septembre 1808 (Bezacoul). - Tableau indicatif de la longueur des lignes et de l'ouverture des angles qui déterminent la véritable circonscription du territoire de la commune, septembre 1808 (inclus dans le procès-verbal de délimitation). - Ordonnances royales du 28 juin 1833, n° 3550 et 3564. Extrait de l'ordonnance royale du 8 janvier 1834, n° 125 sur la réunion des communes de Teillet et de Bezacoul. - **Terre-Clapier** : a - b) mars 1808. - **Terssac** : a - b) novembre 1807. - **Teulat** : a) septembre 1808, mars 1830\* ; b) septembre 1808.

3 P 18

**Teyssode** : a) juillet 1807 (Teyssode) ; a - b) octobre 1807 (Saint-Germier). - **Tonnac** : a) juillet 1807. - **Le Travet** : a) septembre 1808, juin 1830\* ; b) juin 1835. - **Tréban** : a) février 1808, mars 1828\* ; b) novembre 1830. - **Trébas** : a) septembre 1807, mai 1832\* ; b) mai 1838 (Trébas) ; a - b) septembre 1808 ; a) mai 1832\* (Laroque-Roucazel). - **Vabre** : a) août 1807. - **Valdériès** : a) octobre 1808. - **Valdurenque** : a) mai 1831\*. - **Valence** : a) septembre 1807, mai 1832\* ; b) avril 1838. - **Vaour** : a) septembre 1807, septembre 1832\* ; b) avril 1838. - **Vènès** : a) novembre 1807. - **Verdalle** : a) mars 1831\* ; b) avril 1833. - **Le Verdier** : a) octobre 1808. - **Viane** : a) août 1807. - **Vielmur** : a) novembre 1832\* ; b) avril 1840. - **Villefranche** : a) avril 1808. - **Villeneuve-lès-Lavaur** : a) novembre 1807. - **Vindrac-Alayrac** : a - b) septembre 1807, septembre 1808 (Vindrac) ; a - b) juin 1807 (Alayrac). - **Virac** : a) septembre 1807. - **Viterbe** : a) août 1807. - **Viviers-les-Montagnes** : a) août 1807 ; a) mars 1831\* ; b) avril 1837 (Viviers et Troupiac).

## ***2. Délimitation, arpentage, évaluation et expertise et tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties***

(volumes reliés par canton)

an XI - 1839

### **Canton d'Albi**

- 3 P 19 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1808-1814  
- Albi, Saliès, Puygouzon, Marssac, Montsalvi.
- 3 P 20 - Milhavet, Arthès, Castelnau-de-Lévis, Villeneuve, Lescure, Mailhoc, Terssac.
- 3 P 21 - Le Séquestre, Maussans, Fréjairolles, Saint-Sernin, Carlus.
- 3 P 22 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1810  
- Albi, Arthès, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Fréjairolles, Lescure, Mailhoc, Marssac, Maussans, Milhavet, Montsalvy, Puygouzon, Saliès, Le Séquestre, Saint-Sernin, Terssac, Villeneuve.

### **Canton de Brassac**

- 3 P 23 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1827-1830  
- Brassac, Cambounès, Le Bez, Lasfaillades, Le Margnès.

### **Canton de Cadalen**

- 3 P 24 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1819-1825  
- Cadalen, Aussac, Fénols, Florentin, Labessière-Candeil, Lasgraïsses, Técoü.

### **Canton de Castelnau-de-Montmiral**

- 3 P 25 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1811-1814  
- Castelnau-de-Montmiral, Vieux, Larroque, Lasclottes, Donnazac.
- 3 P 26 - Campagnac, Cahuzac, Le Verdier, Andillac, Frausseilles.
- 3 P 27 - Montels, Puycelsi, Saint-Beauzile, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Alos.

- 3 P 28 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1813  
- Castelnaud-de-Montmiral, Alos (sections A et B), Saint-Beauzile, Alos (section C), Andillac, Cahuzac, Campagnac, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Donnazac, Frausseilles, Lasclottes, Larroque, Montels, Puycelsi, Vieux, Le Verdier.

#### **Canton de Castres**

- 3 P 29 Délimitation, arpentage, évaluation et estimation (type 3), 1822-1827  
- Castres, Laboulbène, Mandoul, Navès, Sallespioussou, Montespieu, Saïx.

#### **Canton de Cordes**

- 3 P 30 Délimitation, arpentage, évaluation et estimation (type 1), 1810-1812  
- Cordes, Labarthe-Bleys, Alayrac, Campes, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Marcel (et Saint-Martial).  
3 P 31 - Cazelles, La Salvetat, Boumazel, Livers, Latreyne, La Capelle-Segalar.  
3 P 32 - Mouzieys, Souel, Amarens, Loubers.  
3 P 33 - Noailles, La Capelle-Sainte-Luce, Cardonnac, Sarmazes, Les Cabannes, Tonnac, Vindrac.

- 3 P 34 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1810-1811  
- Cordes, Amarens, Alayrac, Boumazel, Les Cabannes, Campes, Cardonnac, Cazelles, La Capelle-Sainte-Luce, La Capelle-Segalar, Labarthe-Bleys, Saint-Martin-Laguépie, La Salvetat, Livers, Loubers, Saint-Marcel et Saint-Martial, Mouzieys, Noailles, Sarmazes, Souel, Tonnac, Latreyne, Vindrac.

#### **Canton de Cuq-Toulza**

- 3 P 35 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), incomplet, an XI - 1807  
- Maurens-Scopont, Roquevidal (avec matrice sommaire de l'an XI).

#### **Canton de Gaillac**

- 3 P 36 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1826-1830  
- Gaillac, Bernac, Brens, Broze, Castanet.  
3 P 37 - Cestayrols, Fayssac, Labastide-de-Lévis, Montans, Lacourtade-Cornebouc-Rivières, Lagrave, Senouillac.

#### **Canton de Graulhet**

- 3 P 38 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1810-1812  
- Graulhet, Briatexte, Saint-Gauzens, Puybegon, Busque, Missècle, Moulayrès.  
3 P 39 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1811  
- Graulhet, Briatexte, Busque, Saint-Gauzens, Missècle, Moulayrès, Puybegon.

#### **Canton de Lacaune**

- 3 P 40 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1825-1829  
- Lacaune, Berlats, Escroux-Roquefère, Espérausses, Gijounet, Nages, Senaux, Viane.

#### **Canton de Lavour**

- 3 P 41 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1824-1828  
- Lavour, Ambres, Garrigues-Senil, Giroussens, Labastide-(Saint-Georges), Saint-Lieux (-lès-Lavour), Lugan, Saint-Sulpice, Marzens-Preignan.

- 3 P 42 - Saint-Agnan, Bannières, Belcastel, Saint-Jean-de-Rives, Lacougotte-Cadoul, Montcabrier, Teulat, Villeneuve, Veilhes, Viviers-lès-Lavaur.

#### **Canton de Lisle-sur-Tarn**

- 3 P 43 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1806-1807 (liasses très incomplètes)  
- Parisot, Peyrole.

#### **Canton de Monestiés**

- 3 P 44 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1811-1813  
- Monestiés, Laparrouquial, Le Ségur, Narthoux, Virac, Labastide-Gabause.  
3 P 45 - Montirat, Rosières, Le Suech, Salles, Blaye.  
3 P 46 - Trévien, Carmaux, Taïx, Combefa, Saint-Benoît-de-Carmaux, Raucoules.  
3 P 47 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1811-1812  
- Monestiés, Saint-Benoît, Blaye, Combefa, Carmaux, Labastide-Gabause, Montirat, Narthoux, Laparrouquial, Rosières, Raucoules, Salles, Le Ségur, Le Suech, Taïx, Trévien, Virac.

#### **Canton de Montredon-Labessonnié**

- 3 P 48 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 2), 1812-1820  
- Arifat, Montcouyoul, Montredon, Raissac.

#### **Canton de Pampelonne**

- 3 P 49 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1832-1834  
- Montauriol, Tréban, Tanus-Lasplanques, Sainte-Gemme (avec plans calques, sections J 1 et J 2, plan d'assemblage calque au 1/20.000), Moularès, Mirandol, Jouqueviel, Almayrac.

#### **Canton de Rabastens**

- 3 P 50 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1837  
- Mézens (avec tableau d'assemblage, calque au 1/10.000e), Loupiac (avec tableau d'assemblage, calque au 1/10.000e), Couffouleux (avec tableau d'assemblage, calque au 1/20.000e), Roquemaure, Grazac, Rabastens (avec tableau d'assemblage, calque).

#### **Canton de Réalmont**

- 3 P 51 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1817-1826  
- Réalmont, Saint-Antonin-de-Lacalm, Dénat, Fauch, Lombers.  
3 P 52 - Saint-Lieux-Lafénasse, Labastide-Dénat, Puylianier, Ronel, Roumégoux, Terre-Clapier.  
3 P 53 - Le Bruc, Saint-Benoît-de-Frédefont, Laboutarié, Lamillarié, Orban, Poulan, Pouzois.

#### **Canton de Roquecourbe**

- 3 P 54 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1817-1826  
- Roquecourbe, Burlats, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Lacrouzette, Montfa.  
3 P 55 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1810  
- Roquecourbe, Burlats, Lacrouzette, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Montfa.

### **Canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux**

- 3 P 56 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1822-1826  
- Saint-Paul-Cap-de-Joux, Cabanès, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Seran, Prades, Pratviel-Jul-Valcourmouse, Teyssode-Saint-Germier, Viterbe.

### **Canton de Vabre**

- 3 P 57 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 2), 1813-1821  
- Vabre, Saint-Salvi-de-Carcavès, Sénégats-Saint-Pierre-de-Trivisy, Miolles, Massuguiès.  
3 P 58 - Castelnau-de-Brassac, Ferrières, Labruguière-Bezacoul, Lacaze, Massals.

### **Canton de Valdériès**

- 3 P 59 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1810-1812  
- Valdériès, Andouque, Saussenac, Sérénac, Saint-Grégoire, Crespinet.  
3 P 60 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1811  
- Valdériès, Andouque, Crespinet, Saint-Grégoire, Saussenac, Sérénac.

### **Canton de Villefranche d'Albigeois**

- 3 P 61 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), incomplet, 1806-1820  
- Bellegarde, Marsal, Saint-Juéry.



## CHAPITRE III

# ***ETATS DE SECTIONS & MATRICES***

---

### SOMMAIRE

**3 P 62-2428**      Etats de sections et matrices.

Pour chaque commune existe :

- l'état des sections (non bâties et bâties pour la période antérieure à 1821)
- la matrice minute (avant 1821)
- les matrices de rôle non bâti et bâti (avant 1821)
- la matrice cadastrale postérieure à 1821
- la matrice des propriétés bâties, 1882
- la matrice des propriétés bâties, 1911
- la matrice des propriétés non bâties, 1913.

Il faut noter que chacun de ces registres se trouve à l'identique dans chaque commune (4).

---

4 Dans les communes, le procès-verbal de délimitation de la commune est généralement relié avec l'état de sections. Il existe en plus dans chaque commune des livres de mutation, sous forme de brevete pour la période an VII - 1819 et tenu dans l'ordre chronologique pour 1820-1830 environ. Citons enfin le registre des constructions nouvelles, tenu en application de la loi de 1890 dégrévant d'impôt les constructions nouvelles pendant 2 ans.

### AGUTS

- 3 P 62 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.
- 3 P 63 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 455, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 64 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 119, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 65 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 93, 1913.
- 3 P 66 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 309, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### AIGUEFONDE

- 3 P 67 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1833.
- 3 P 68 Matrice des propriétés foncières, 1835  
folios 1 à 600
- 3 P 69 folios 601 à 1039.
- 3 P 70 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 466, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 71 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 493, 1912.
- 3 P 72 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500
- 3 P 73 folios 501 à 995.  
*Cadastré rénové en 1953.*

### ALBAN

- 3 P 74 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section unique, 1836.
- 3 P 75 Matrice des propriétés foncières  
folios 1 à 300, table alphabétique en fin de volume, 1839
- 3 P 76 folios 301 à 383, 1899.
- 3 P 77 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 200, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 78 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 249, 1912.
- 3 P 79 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 380, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

## ALBI

- 3 P 80 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières  
sections A à C 4, 1810
- 3 P 81 sections D 1 à G 3, 1810
- 3 P 82 sections H à J, 1836.
- 3 P 83 Récapitulatif de la matrice de rôle, 1810.
- 3 P 84 Matrice de rôle pour la contribution foncière  
articles 27 à 2114, 1811
- 3 P 85 articles 2115 à 4238, 1812
- 3 P 86 articles 17 à 578, 13 à 2332, s.d., ant. 1817.
- 3 P 87 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale  
folios 11 à 1363, 1825 (environ)
- 3 P 88 folios 1435 à 2676, 1825 (").
- 3 P 89 Matrice des propriétés foncières  
folios 1 à 658, 1837
- 3 P 90 folios 659 à 1340, 1838 (environ)
- 3 P 91 folios 1341 à 2036, 1838 (")
- 3 P 92 folios 2037 à 2740, 1838 (")
- 3 P 93 folios 2743 à 3440, 1841 (")
- 3 P 94 folios 3441 à 4148, 1862 (")
- 3 P 95 folios 4149 à 4548, 1869 (")
- 3 P 96 folios 4549 à 4948, 1875 (")
- 3 P 97 folios 4949 à 5432, 1893 (").
- 3 P 98 Table alphabétique des propriétés non bâties, 1870  
(une note indique qu'il s'agit de la table des matrices anciennes).
- 3 P 99 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de volume, 1882  
cases 1 à 600
- 3 P 100 cases 601 à 1480
- 3 P 101 cases 1493 à 2360
- 3 P 102 cases 2361 à 3240
- 3 P 103 cases 3241 à 3954.
- 3 P 104 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début du premier volume, 1911  
cases 1 à 400
- 3 P 105 cases 401 à 1368
- 3 P 106 cases 1369 à 2320
- 3 P 107 cases 2321 à 3280
- 3 P 108 cases 3281 à 4241
- 3 P 109 cases 4242 à 5197
- 3 P 110 cases 5298 à 6151
- 3 P 111 cases 6152 à 7153
- 3 P 112 cases 7154 à 7873
- 3 P 113 cases 7874 à 8593
- 3 P 114 cases 8594 à 9309
- 3 P 115 cases 9310 à 10029
- 3 P 116 cases 10030 à 10326.
- 3 P 117 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
Tableau présentant par année les augmentations et les diminutions survenues dans la matière imposable ainsi que les totaux généraux de la matrice, 1913-1975 ; table alphabétique des propriétaires en fin de volume
- 3 P 118 folios 1 à 592

3 P 119	folios 593 à 1192
3 P 120	folios 1193 à 1792
3 P 121	folios 1793 à 2392
3 P 122	folios 2393 à 2992
3 P 123	folios 2993 à 3592
3 P 124	folios 3593 à 4192
3 P 125	folios 4193 à 4688
3 P 126	folios 4689 à 5288
3 P 127	folios 5289 à 5792
3 P 128	folios 5793 à 6292
3 P 129	folios 6293 à 6791
3 P 130	folios 6792 à 7390
3 P 131	folios 7391 à 7890
3 P 132	folios 7891 à 8291
3 P 133	folios 8292 à 8691
3 P 134	folios 8692 à 9091
3 P 135	folios 9092 à 9391
3 P 136	folios 9392 à 9690
3 P 137	folios 9691 à 9990
3 P 138	folios 9991 à 10390
3 P 139	folios 10391 à 10690
3 P 140	folios 10691 à 10981
3 P 141	folios 10982 à 11253.

*Cadastré rénové en 1976*

#### ALBINE

3 P 142	Etat de section des propriétés foncières, sections C et D, s.d. (1909).
3 P 143	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 296, table alphabétique en début de volume, 1911.
3 P 144	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 208, 1913.
3 P 145	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 406, 1914.

*Cadastré rénové en 1958.*

#### ALGANS-LASTENS

3 P 146	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
3 P 147	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 340, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 148	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 73, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 149	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, 1912.
3 P 150	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 271, 1913.

*Cadastré rénové en 1934.*

#### ALMAYRAC

3 P 151	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1832.
---------	---

- 3 P 152 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 340, 1837
- 3 P 153 folios 341 à 392, 1898.
- 3 P 154 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 155 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 132, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 156 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 317, table alphabétique en début de volume, 1914.  
*Cadastre rénové en 1936.*

### ALOS

- 3 P 157 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C,  
1812.  
Matrice minute, articles 1 à 160, 1812.
- 3 P 158 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 226, 1815.
- 3 P 159 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 391, table alphabétique en début de volume, 1842.
- 3 P 160 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 84, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 161 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 162 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 326, 1913.  
*Cadastre rénové en 1938.*

### AMARENS

- 3 P 163 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et  
B, 1810.  
Matrice minute, articles 1 à 143, 1810.
- 3 P 164 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 177, 1813.
- 3 P 165 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 269, table alphabétique en début de volume, 1835.
- 3 P 166 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 38, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 167 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 28, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 168 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 222, table alphabétique en début de volume, 1913.  
*Cadastre rénové en 1934.*

### AMBIALET

- 3 P 169 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G,  
1836.
- 3 P 170 Matrices des propriétés foncières, tables au début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 660, 1836
- 3 P 171 folios 661 à 1340, 1836
- 3 P 172 folios 1341 à 1975, 1858.
- 3 P 173 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 695, table en début de volume, 1882.
- 3 P 174 Matrices des propriétés bâties, table au début du 1<sup>er</sup> volume, 1912  
cases 1 à 482
- 3 P 175 cases 483 à 583.
- 3 P 176 Tableau des augmentations et diminutions survenues dans la matière imposable, ainsi que les to-  
taux généraux de la matrice, 1913-1937.

- 3 P 177 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 600  
3 P 178 folios 601 à 1200  
3 P 179 folios 1202 à 1583.  
*Cadaastre rénové en 1938.*

#### AMBRES

- 3 P 180 Etat de section de propriétés non bâties et bâties, sections A à E, 1828.  
3 P 181 Matrices des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume, 1831  
folios 1 à 640  
3 P 182 folios 641 à 1151.  
3 P 183 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 261, table alphabétique en début de volume,  
1882.  
3 P 184 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 189, 1912.  
3 P 185 Matrices des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 497  
3 P 186 folios 500 à 757.  
*Cadaastre rénové en 1935.*

#### ANDILLAC

- 3 P 187 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections C, B,  
A, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 127, 1813.  
3 P 188 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 238, 1814 (non relié à partir de 1817).  
3 P 189 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 278, table alphabétique en début de volume, 1836.  
3 P 190 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 60, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 191 Matrice des propriétés bâties, début XX<sup>e</sup> (en lacune).  
3 P 192 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 315, table alphabétique en début de volume, 1913.  
*Cadaastre rénové en 1932.*

#### ANDOUQUE

- 3 P 193 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A 1 à  
D 2, 1811.  
3 P 194 Matrice minute, articles 1 à 362, s.d. (1811).  
3 P 195 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 566, 1813 .  
3 P 196 Matrices des propriétés foncières, table alphabétique dans le 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 760, 1822  
3 P 197 folios 761 à 1160, 1859  
3 P 198 folios 1161 à 1261, 1899.  
3 P 199 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 367, table alphabétique en début de volume,  
1882.  
3 P 200 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 205, table alphabétique en début de volume, 1911.  
3 P 201 Matrice des propriétés non bâties, table au début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 492, 1913  
3 P 202 folios 493 à 617, 1915.  
*Cadaastre rénové en 1957.*

## ANGLES

- 3 P 203 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus sections A à L, 1840
- 3 P 204 sections M à X, 1841.
- 3 P 205 Matrices des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume folios 1 à 900, 1841
- 3 P 206 folios 901 à 1916, 1846.
- 3 P 207 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 510, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 208 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 561, 1913.
- 3 P 209 Tableau des augmentations et des diminutions survenues dans la matière imposable, ainsi que les totaux généraux de la matrice, 1914-1971, table alphabétique des propriétaires en fin de volume.
- 3 P 210 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 600
- 3 P 211 folios 601 à 1200
- 3 P 212 folios 1201 à 1386.  
*Cadastré rénové en 1972.*

## APPELLE

- 3 P 213 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section unique, 1835.
- 3 P 214 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 126, table alphabétique en fin de volume, 1839.
- 3 P 215 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 37, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 216 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 25, 1911.
- 3 P 217 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 91, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

## ARFONS

- 3 P 218 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1834.
- 3 P 219 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 524, table alphabétique en fin de volume, 1835.
- 3 P 220 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 294, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 221 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 261, 1911.
- 3 P 222 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.  
*Cadastré rénové en 1954.*

## ARIFAT

- 3 P 223 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 158, 1813.
- 3 P 224 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 162, 1821.
- 3 P 225 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 336, table alphabétique en fin de volume, 1833.

- 3 P 226 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 227 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 140, 1914.
- 3 P 228 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 391, 1914.  
*Cadastré rénové en 1968.*

#### ARTHES

- 3 P 229 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à B, 1809.
- 3 P 230 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 380, 1811.
- 3 P 231 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 460, 1834  
folios 461 à 589, 1887.
- 3 P 232 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 254, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 233 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 286, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 235 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 485, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

#### ASSAC

- 3 P 236 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, s.d. (1839). (table alphabétique des lieux-dits).
- 3 P 237 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 431, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 238 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 138, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 239 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 114, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 240 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 364, table alphabétique en début de volume, 1913.  
*Cadastré rénové en 1937.*

#### AUSSAC

- 3 P 241 Etats de sections de propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1825.
- 3 P 242 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 360, table alphabétique en fin de volume, 1825.
- 3 P 243 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 244 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 59, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 245 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 271, table alphabétique en début de volume, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

#### AUSSILLON

- 3 P 246 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B, 1834.
- 3 P 247 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 560, table alphabétique en fin de volume, 1836 (en début de volume, table alphabétique mise à jour en 1859).



- 3 P 248 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 322, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 249 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume  
cases 1 à 630, 1913
- 3 P 250 cases 631 à 1347, 1956.
- 3 P 251 Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 492, 1915
- 3 P 252 folios 493 à 992, 1918
- 3 P 253 folios 993 à 1192, 1959
- 3 P 254 folios 1193 à 1592, 1965
- 3 P 255 folios 1593 à 1694, 1975.  
*Cadastre rénové en 1976.*

### BANNIERES

- 3 P 256 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1827.
- 3 P 257 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 312, table alphabétique en début de volume, 1833.
- 3 P 258 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 66, table en début de volume, 1882.
- 3 P 259 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 55, 1911.
- 3 P 260 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 195, 1914.  
*Cadastre rénové en 1944.*

### BARRE

- Commune de Cabannes-et-Barre
- 3 P 261 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G, 1830.
- 3 P 262 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 840, table alphabétique en début de volume, 1835.
- Commune de Barre
- 3 P 263 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 386, table en début de volume, 1882.
- 3 P 264 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 183, 1912.
- 3 P 265 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 407, 1913.  
*Cadastre rénové en 1963.*

### BEAUVAIS-SUR-TESCOU

- 3 P 266 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1837.
- 3 P 267 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 528, table alphabétique en début de volume, 1838.
- 3 P 268 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 141, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 269 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 113, 1911.
- 3 P 270 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 396, table alphabétique en début de volume, 1913.  
*Cadastre rénové en 1982.*

### BELCASTEL

- 3 P 271 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.  
3 P 272 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1827.  
3 P 273 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 79, table en début de volume, 1882.  
3 P 274 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 65, 1912.  
3 P 275 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 188, 1913.  
*Cadastré rénové en 1937.*

### BELLEGARDE

- 3 P 276 Tableau indicatif des diverses propriétés de la commune et de leur contenance, (cadastré par masses de cultures) sections A à C, s.d. (1806).  
Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 206, 1806.  
3 P 277 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 215, 1823.  
3 P 278 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1836.  
3 P 279 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 359, table alphabétique en fin de volume, 1837.  
3 P 280 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 121, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 281 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 93, 1911.  
3 P 282 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 298, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### BELLESERRE

- 3 P 283 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, s.d. (1835).  
3 P 284 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 220, 1835  
3 P 285 folios 221 à 269, 1876.  
3 P 286 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 77, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 287 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1912.  
3 P 288 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 174, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

### BERLATS

- 3 P 289 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1828.  
3 P 290 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 474, table alphabétique en début de volume, 1835.  
3 P 291 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 192, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 292 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 163, 1912.  
3 P 293 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 482, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935.*

## BERNAC

- 3 P 294 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B, 1829.
- 3 P 295 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 233, table alphabétique en début de volume, 1836.
- 3 P 296 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 58, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 297 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 55, 1911.
- 3 P 298 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 180, 1913.  
*Cadastre rénové en 1931.*

## BERTRE

- 3 P 299 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, 1835.
- 3 P 300 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 97, table alphabétique en fin de volume, 1842.
- 3 P 301 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 29, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 302 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 26, 1913.
- 3 P 303 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 80, 1913.  
*Cadastre rénové en 1934.*

## LE BEZ

- 3 P 304 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E, 1829, 1831.
- 3 P 305 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 640, 1831
- 3 P 306 folios 641 à 1094, 1837.
- 3 P 307 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 377, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 308 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 348, 1911.
- 3 P 309 Matrice des propriétés non bâties, 1913,  
folios 1 à 490
- 3 P 310 folios 491 à 963.  
*Cadastre rénové en 1959.*

## BLAN

- 3 P 311 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1835.
- 3 P 312 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 370, table alphabétique en fin de volume, 1830.
- 3 P 313 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 109, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 314 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 103, 1912.
- 3 P 315 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 314, 1914.  
*Cadastre rénové en 1935.*

### BLAYE-LES-MINES

- 3 P 316 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 188, 1811.
- 3 P 317 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 429, 1813.
- 3 P 318 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 356, 1822
- 3 P 319 folios 357 à 754, 1867.
- 3 P 320 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume, 1882  
cases 1 à 320
- 3 P 321 cases 321 à 459.
- 3 P 322 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 633, 1911.
- 3 P 323 Matrice des propriétés non bâties, 1913,  
folios 1 à 500
- 3 P 324 folios 501 à 773.  
*Cadastré rénové en 1949.*

### BOISSEZON

- 3 P 325 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections C à J, 1834.
- 3 P 326 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 2<sup>e</sup> volume  
folios 1 à 559, 1835
- 3 P 327 folios 561 à 1120, 1836
- 3 P 328 folios 1121 à 1487, 1867.
- 3 P 329 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 612, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 330 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 416, 1913.
- 3 P 331 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 332 folios 501 à 878.  
*Cadastré rénové en 1967.*

### BOURNAZEL

- 3 P 333 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1811.  
Matrice minute, articles, 1811.
- 3 P 334 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 264, 1813.
- 3 P 335 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 396, table alphabétique en début de volume, 1822.
- 3 P 336 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 109, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 337 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 88, 1911.
- 3 P 338 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 325, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935.*

## BOUT-DU-PONT-DE-LARN

Voir aussi Saint-Amans-Valtoret

- 3 P 339 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A, 1929.  
3 P 340 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1929.  
3 P 341 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 201, 1929.  
*Cadastré rénové en 1952.*

## BRASSAC

- 3 P 342 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830.  
3 P 343 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1833  
folios 1 à 560  
3 P 344 folios 561 à 1112.  
3 P 345 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 535, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 346 Matrice des propriétés bâties, 1912  
cases 1 à 402  
3 P 347 cases 403 à 612.  
3 P 348 Matrice des propriétés non bâties, 1929  
folios 1 à 488  
3 P 349 folios 489 à 1088  
3 P 350 folios 1089 à 1172.  
*Cadastré rénové en 1957.*

## BRENS

- 3 P 351 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 105 à 741, s.d. (manque les articles 1 à 104 ; cahiers non reliés), s.d.  
3 P 352 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 463, 1823 ; mutations, 1824-1829.  
3 P 353 Tableau indicatif des propriétés foncières et de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1829.  
3 P 354 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 812, table alphabétique en début de volume, 1833.  
3 P 355 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 319, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 356 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 321, 1910.  
3 P 357 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492  
3 P 358 folios 493 à 807.  
*Cadastré rénové en 1934*

## BRIATEXTE

- 3 P 359 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 325, 1811.  
3 P 360 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 687, 1813.

- 3 P 361 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 360
- 3 P 362 folios 361 à 804
- 3 P 363 folios 805 à 964.
- 3 P 364 Matrice propriétés foncières, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume, 1870  
folios 1 à 600
- 3 P 365 folios 601 à 1034.
- 3 P 366 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 379, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 367 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 386, 1911.
- 3 P 368 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 369 folios 501 à 982.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### BROUSSE

- 3 P 370 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D,  
1833.
- 3 P 371 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 460, table alphabétique en fin du volume, 1836.
- 3 P 372 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 150, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 373 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 117, 1912.
- 3 P 374 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 376, 1913.  
*Cadastré rénové en 1938.*

### BROZE

- 3 P 375 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B,  
1829.
- 3 P 376 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 266, table alphabétique en début de volume, 1829.
- 3 P 377 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 52, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 378 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 44, 1911.
- 3 P 379 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 198, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

### BURLATS

- 3 P 380 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à  
F, 1810.
- 3 P 381 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 522, table alphabétique en début de vo-  
lume, (non reliée), 1812.
- 3 P 382 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 748, 1833
- 3 P 383 folios 749 à 947, 1877.
- 3 P 384 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 405, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 385 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 459, 1912.

- 3 P 386 Matrice des propriétés non bâties, 1914,  
folios 1 à 500  
3 P 387 folios 501 à 919.  
*Cadastré rénové en 1966.*

### BUSQUE

- 3 P 388 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 125, 1813.  
3 P 389 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 191, 1813.  
3 P 390 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 344, 1822  
3 P 391 folios 345 à 436, 1872.  
3 P 392 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 97, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 393 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1912.  
3 P 394 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 368, 1914.  
*Cadastré rénové en 1942.*

### CABANES

- 3 P 395 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1826.  
3 P 396 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 435, table alphabétique en début de volume, 1838.  
3 P 397 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 398 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 66, 1911.  
3 P 399 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 328, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### LES CABANNES

- 3 P 400 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, Les Cabannes, sections A à B, 1811, La Capelle-Sainte-Luce, sections A à B, 1811.  
3 P 401 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune des Cabannes, articles 1 à 303, 1813.  
3 P 402 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de la Capelle-Sainte-Luce, articles 1 à 114, 1813.  
3 P 403 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 559, table alphabétique en début de volume, 1835.  
3 P 404 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 204, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 405 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 186, 1911.  
3 P 406 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935.*

### CADALEN

- 3 P 407 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 742 à 1407 (lacune articles 1 à 741), s.d. (1808, note sur couverture) ; livres journalier des mutations, 1821-1822.

- 3 P 408 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, 1826  
sections B à E
- 3 P 409 sections F à I.
- 3 P 410 Matrice des propriétés foncières  
folios 1 à 715, 1826
- 3 P 411 folios 717 à 1432, 1833
- 3 P 412 folios 1433 à 2206, 1846.
- 3 P 413 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 475, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 414 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 395, 1911.
- 3 P 415 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 488
- 3 P 416 folios 491 à 1084
- 3 P 417 folios 1085 à 1625.  
*Cadastré rénové en 1937.*

### CADIX

- 3 P 418 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à G, 1839.
- 3 P 419 Matrices des propriétés foncières, folios 1 à 614, 1840.
- 3 P 420 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 178, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 421 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 157, 1911.
- 3 P 422 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.  
*Cadastré rénové en 1951.*

### CAGNAC LES MINES

(avant 1910 SAINT-SERNIN-LES-MAILHOC)

- 3 P 423 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, commune de  
Saint-Semin-les-Mailhoc, tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs  
contenances, sections A à F, 1809, commune de Castelnau-de-Lévis, sections A à B1, 1810.
- 3 P 424 Matrices de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 382, 1810 ; livre journalier des muta-  
tions, 1821.
- 3 P 425 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 580, 1822
- 3 P 426 folios 581 à 780, 1875
- 3 P 427 folios 781 à 901, 1911.
- 3 P 428 Matrice cadastrale des propriétés bâties, non foliotée, table alphabétique après augmentations et di-  
minutions du revenu, 1882.
- 3 P 429 Matrices des propriétés bâties, cases 1 à 350, 1911.
- 3 P 430 Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 431 folios 493 à 776.  
*Cadastré rénové en 1954.*



## CAHUZAC

- 3 P 432 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, section A unique, s.d.  
3 P 433 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, 1834.  
3 P 434 Matrices des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 220, 1836  
3 P 435 folios 221 à 267, 1867.  
3 P 436 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 54, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 437 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 45, 1912.  
3 P 438 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 171, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

## CAHUZAC-SUR-VERE

- 3 P 439 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 623, 1813.  
3 P 440 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections C à K, 1813.  
3 P 441 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale  
articles 1 à 623, 1814  
3 P 442 articles 624 à 1203, 1816.  
3 P 443 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 600  
3 P 444 folios 601 à 1252  
3 P 445 folios 1253 à 1681.  
3 P 446 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 465, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 447 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 418, 1911.  
3 P 448 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500  
3 P 449 folios 501 à 1000  
3 P 450 folios 1001 à 1389.  
*Cadastré rénové en 1941, 1975.*

## CAMBON

- 3 P 451 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1836.  
3 P 452 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 187, table alphabétique en fin de volume, 1837.  
3 P 453 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 125, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 454 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 98, 1911.  
3 P 455 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 287, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### CAMBON-LES-LAVAU

- 3 P 456 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.
- 3 P 457 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 293, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 458 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 79, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 459 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, 1912.
- 3 P 460 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 246, 1914.  
*Cadastré rénové en 1938.*

### CAMBOUNES

- 3 P 461 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830.
- 3 P 462 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 520, 1835
- 3 P 463 folios 521 à 908, 1839.
- 3 P 464 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 354, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 465 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 307, 1912.
- 3 P 466 Matrice des propriétés non bâties  
folios 1 à 500, 1913
- 3 P 467 folios 501 à 782, 1914.  
*Cadastré rénové en 1964.*

### CAMBOUNET-SUR-LE-SOR

- 3 P 468 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1835.
- 3 P 469 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 294, table alphabétique en fin de volume, 1837.
- 3 P 470 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 471 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 84, 1912.
- 3 P 472 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 243, 1914.  
*Cadastré rénové en 1938.*

### LES CAMMAZES

- 3 P 473 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
- 3 P 474 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 400, table alphabétique en fin de volume, 1835.
- 3 P 475 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 203, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 476 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 185, 1912.
- 3 P 477 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 334, 1914.  
*Cadastré rénové en 1934.*

## CAMPAGNAC

- 3 P 478 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 185, 1813.
- 3 P 479 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 323, 1814.
- 3 P 480 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 452, table alphabétique en début de volume, 1836.
- 3 P 481 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 97, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 482 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
- 3 P 483 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 399, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

## CAMPES

- 3 P 484 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 269, 1811.
- 3 P 485 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 439, 1813.
- 3 P 486 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1<sup>er</sup> volume, table révisée en 1859, au début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 392, 1835
- 3 P 487 folios 393 à 457, 1897.
- 3 P 488 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 489 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 72, 1911.
- 3 P 490 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 414, 1913.  
*Cadastré rénové en 1967.*

## CARBES

- 3 P 491 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
- 3 P 492 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 221, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 493 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 63, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 494 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 56, 1913.
- 3 P 495 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 164, 1914.  
*Cadastré rénové en 1942.*

## CARLUS

- 3 P 496 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à F, s.d. (1811).
- 3 P 497 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 264, 1811.
- 3 P 498 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 620, 1824
- 3 P 499 folios 621 à 701, 1889.
- 3 P 500 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 119, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 501 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 92, 1910.  
 3 P 502 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 475, 1913.  
*Cadastre rénové en 1933.*

### CARMAUX

- 3 P 503 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812.  
 Matrice minute, articles 1 à 365, 1812
- 3 P 504 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 428, 1813.
- 3 P 505 Matrice des propriétés foncières, tables alphabétiques en début et en fin de 1<sup>er</sup> volume  
 folios 1 à 770, 1835
- 3 P 506 folios 771 à 1249, 1861
- 3 P 507 folios 1250 à 1649, 1875
- 3 P 508 folios 1650 à 2146, 1888.
- 3 P 509 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1882  
 cases 1 à 600
- 3 P 510 cases 601 à 1336
- 3 P 511 cases 1337 à 1796.
- 3 P 512 Matrice des propriétés bâties, 1910  
 cases 1 à 521
- 3 P 513 cases 522 à 1485
- 3 P 514 cases 1486 à 2447
- 3 P 515 cases 2448 à 3123.
- 3 P 516 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
 Récapitulation de la matrice par nature de culture ou de propriété ; diminutions et augmentations ; récapitulation par folios
- 3 P 517 folios 1 à 600
- 3 P 518 folios 601 à 1200
- 3 P 519 folios 1201 à 1724
- 3 P 520 folios 1725 à 2228
- 3 P 521 folios 2229 à 2728
- 3 P 522 folios 2729 à 3228
- 3 P 523 folios 3229 à 3726
- 3 P 524 folios 3727 à 3739.  
*Cadastre rénové en 1971.*

### CASTANET

- 3 P 525 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1829.
- 3 P 526 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 426, table alphabétique en début de volume, 1833.
- 3 P 527 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 87, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 528 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 67, 1911.
- 3 P 529 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 318, 1913.  
*Cadastre rénové en 1934.*

## CASTELNAU-DE-BRASSAC

- 3 P 530 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à P, 1818.  
Matrice minute, articles 1 à 920, 1818.
- 3 P 531 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à P, 1818.
- 3 P 532 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 873 à 1465, s.d.
- 3 P 533 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 604, 1822
- 3 P 534 folios 605 à 1388, 1827
- 3 P 535 folios 1389 à 1864, 1860
- 3 P 536 folios 1865 à 2179, 1896.
- 3 P 537 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 900, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 538 Matrice des propriétés bâties, 1912  
cases 1 à 762
- 3 P 539 cases 763 à 874.
- 3 P 540 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
récapitulation par nature de culture ou propriété, table des augmentations et diminutions,  
récapitulation par folio, table alphabétique
- 3 P 541 folios 1 à 596
- 3 P 542 folios 597 à 1196
- 3 P 543 folios 1197 à 1792
- 3 P 544 folios 1793 à 1982.  
*Cadastré rénové en 1966.*

## CASTELNAU-DE-LEVIS

- 3 P 545 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, 1810,  
sections B 2 à C
- 3 P 546 section D  
(les sections A à B 1 sont passées à Cagnac, voir 3 P 423).
- 3 P 547 Matrice de rôle pour la contribution foncière, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1810,  
articles 1 à 626
- 3 P 548 articles 627 à 1218.
- 3 P 549 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume,  
folios 1 à 596, 1826
- 3 P 550 folios 599 à 1220, 1826
- 3 P 551 folios 1221 à 1623, 1860.
- 3 P 552 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 292, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 553 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 267, 1911.
- 3 P 554 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 555 folios 501 à 1030.  
*Cadastré rénové en 1955.*

## CASTELNAU-DE-MONTMIRAL

- 3 P 556 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, 1813  
sections A à G
- 3 P 557 sections H à M.
- 3 P 558 Matrice minute, articles 1 à 798, s.d. (1813).
- 3 P 559 Matrice de rôle pour la contribution foncière  
articles 1 à 556, 1814
- 3 P 560 articles 1 à 798, 1815
- 3 P 561 articles 799 à 1327, 1817.
- 3 P 562 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 564
- 3 P 563 folios 565 à 1200
- 3 P 564 folios 1201 à 1872
- 3 P 565 folios 1873 à 2271
- 3 P 566 folios 2273 à 2580.
- 3 P 567 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 600, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 568 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 600, 1911.
- 3 P 569 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 488
- 3 P 570 folios 489 à 1088
- 3 P 571 folios 1089 à 1684
- 3 P 572 folios 1685 à 1863.  
*Cadastré rénové en 1961.*

## CASTRES

- 3 P 573 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, 1827  
sections A à D
- 3 P 574 sections E à H.
- 3 P 575 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1835  
folios 1 à 438
- 3 P 576 folios 439 à 1240
- 3 P 577 folios 1241 à 1978
- 3 P 578 folios 1979 à 2596
- 3 P 579 folios 2597 à 3336
- 3 P 580 folios 3337 à 4016
- 3 P 581 folios 4017 à 4676
- 3 P 582 folios 4677 à 5276
- 3 P 583 folios 5277 à 5676
- 3 P 584 folios 5677 à 6076
- 3 P 585 folios 6077 à 6674.
- 3 P 586 Table alphabétique de la matrice cadastrale, mise à jour de 1859.
- 3 P 587 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, commune de  
Mandoul, sections A et B, 1827.

- 3 P 588 Matrice des propriétés foncières, commune de Mandoul, folios 1 à 116, table alphabétique en fin de volume, 1836.
- 3 P 589 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume, 1882
- 3 P 590 cases 1 à 440
- 3 P 591 cases 441 à 1440
- 3 P 591 cases 1441 à 2439
- 3 P 592 cases 2440 à 3438
- 3 P 593 cases 3440 à 4173.
- 3 P 594 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1<sup>er</sup> volume, 1912
- 3 P 595 cases 1 à 402
- 3 P 595 cases 403 à 1364
- 3 P 596 cases 1365 à 2314
- 3 P 597 cases 2315 à 3272
- 3 P 598 cases 3273 à 4234
- 3 P 599 cases 4235 à 5172
- 3 P 600 cases 5173 à 5974
- 3 P 601 cases 5975 à 6694
- 3 P 602 cases 6695 à 7414
- 3 P 603 cases 7415 à 7971.
- 3 P 604 Matrice des propriétés non bâties, 1913
- Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
- 3 P 605 folios 1 à 600
- 3 P 606 folios 601 à 1200
- 3 P 607 folios 1201 à 1800
- 3 P 608 folios 1801 à 2400
- 3 P 609 folios 2401 à 3000
- 3 P 610 folios 3001 à 3600
- 3 P 611 folios 3601 à 4200
- 3 P 612 folios 4201 à 4800
- 3 P 613 folios 4801 à 5300
- 3 P 614 folios 5301 à 5900
- 3 P 615 folios 5901 à 6400
- 3 P 616 folios 6401 à 6904
- 3 P 617 folios 6905 à 7404
- 3 P 618 folios 7405 à 7804
- 3 P 619 folios 7805 à 8204
- 3 P 620 folios 8205 à 8504
- 3 P 621 folios 8505 à 8802
- 3 P 622 folios 8803 à 9102
- 3 P 623 folios 9103 à 9223.

*Cadastré renové en 1970.*

### CAUCALIERES

- 3 P 624 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
- 3 P 625 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 240, table alphabétique en fin de volume, 1834.
- 3 P 626 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 76, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 627 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 67, 1912.  
 3 P 628 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 143, 1913.  
*Cadastré rénové en 1943.*

### CESTAYROLS

- 3 P 629 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à H, 1821.  
 3 P 630 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de volume, 1829  
 folios 1 à 680  
 3 P 631 folios 681 à 1079.  
 3 P 632 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 258, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 633 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 214, 1911.  
 3 P 634 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
 folios 1 à 492  
 3 P 635 folios 493 à 802.  
*Cadastré rénové en 1934, 1980.*

### COMBEFA

- 3 P 636 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1811.  
 Matrice minute, articles 1 à 48, 1811.  
 3 P 637 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 48, 1813.  
 3 P 638 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 116, table alphabétique en fin de volume, 1833.  
 3 P 639 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 36, table alphabétique en fin de volume, 1882.  
 3 P 640 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 34, 1910.  
 3 P 641 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 100, 1913.  
*Cadastré rénové en 1957.*

### CORDES

- 3 P 642 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1813.  
 Matrice minute, articles 1 à 621, 1813.  
 3 P 643 Matrice de rôle pour la contribution foncière, 1813  
 articles 1 à 621  
 3 P 644 articles 622 à 1254.  
 3 P 645 Matrice de rôle pour la contribution des propriétés bâties, articles 1 à 690, 1813.  
 3 P 646 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1824  
 folios 1 à 480  
 3 P 647 folios 481 à 1076  
 3 P 648 folios 1077 à 1418.  
 3 P 649 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 717, table alphabétique en début de volume, 1882.



- 3 P 650 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 482
- 3 P 651 cases 483 à 685.
- 3 P 652 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 488
- 3 P 653 folios 489 à 988
- 3 P 654 folios 989 à 1157.  
*Cadastré rénové en 1966.*

### COUFFOULEUX

- 3 P 655 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1837.
- 3 P 656 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1838  
folios 1 à 620
- 3 P 657 folios 621 à 1165.
- 3 P 658 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 659 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 314, 1911.
- 3 P 660 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 661 folios 501 à 974.  
*Cadastré rénové en 1938.*

### COURRIS

- 3 P 662 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1839.
- 3 P 663 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 353, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 664 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 99, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 665 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
- 3 P 666 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 292, 1913.  
*Cadastré rénové en 1948.*

### CRESPIN

- Voir aussi Andouque
- 3 P 667 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections C à D, s.d. (Extrait du tableau indicatif de la commune d'Andouque, 1811).
- 3 P 668 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 112, 1906.
- 3 P 669 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 311, table alphabétique en début de volume, 1906.
- 3 P 670 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 343, 1913.  
*Cadastré rénové en 1958.*

### CRESPINET

- 3 P 671 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et B, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 127, 1811.
- 3 P 672 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 206, 1813.
- 3 P 673 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1823  
folios 1 à 404
- 3 P 674 folios 405 à 465.
- 3 P 675 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 108, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 676 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 84, 1911.
- 3 P 677 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 413, 1913.  
*Cadastré rénové en 1958.*

### CUNAC

- 3 P 678 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1836.
- 3 P 679 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 433, table alphabétique en fin de volume, 1836.
- 3 P 680 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 133, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 681 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 119, 1911.
- 3 P 682 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 374, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### CUQ (-LES-VIELMUR)

- 3 P 683 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
- 3 P 684 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 696, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 685 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 145, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 686 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 133, 1912.
- 3 P 687 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913.  
*Cadastré rénové en 1945.*

### CUQ-TOULZA

- 3 P 688 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G, 1840.
- 3 P 689 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 516, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 690 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 148, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 691 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 143, 1911.
- 3 P 692 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 409, 1914.  
*Cadastré rénové en 1935.*

## CURVALLE

- 3 P 693 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1836.
- 3 P 694 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1837  
folios 1 à 700
- 3 P 695 folios 701 à 1364.
- 3 P 696 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 585, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 697 Matrice des propriétés bâties, 1910  
cases 1 à 410
- 3 P 698 cases 411 à 521.
- 3 P 699 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 488
- 3 P 700 folios 489 à 1088.  
*Cadastré rénové en 1957.*

## DAMIATTE

- 3 P 701 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G, 1826.
- 3 P 702 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1831  
folios 1 à 528
- 3 P 703 folios 529 à 1028.
- 3 P 704 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 285, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 705 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 259, 1912.
- 3 P 706 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 707 folios 501 à 795.  
*Cadastré rénové en 1934.*

## DENAT

- 3 P 708 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Dénat, sections A à C, 1824.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à C, 1824.  
Matrice minute, commune de Dénat, articles 1 à 135, 1820.
- 3 P 709 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Puylanier, sections A à D, 1824.  
Etat de classement des propriétés bâties, section A à D, 1824.  
Matrice minute, commune de Puylanier, articles 1 à 155, 1820.
- 3 P 710 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 660 (les f<sup>o</sup> 1 à 248 constituent la matrice de Dénat, les f<sup>o</sup> 249 et suivants, celle de Puylanier)
- 3 P 711 folios 661 à 831.
- 3 P 712 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 201, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 713 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 177, 1911.  
 3 P 714 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
           folios 1 à 400  
 3 P 715 folios 401 à 564.  
           *Cadastré rénové en 1934.*

#### DONNAZAC

- 3 P 716 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1813.  
           Matrice minute, articles 1 à 184, 1813.  
 3 P 717 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 256, 1815.  
 3 P 718 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 306, table alphabétique en début de volume, 1823.  
 3 P 719 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 46, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 720 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 40, 1910.  
 3 P 721 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 282, 1913.  
           *Cadastré rénové en 1938.*

#### DOURGNE

- 3 P 722 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1834.  
 3 P 723 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2<sup>e</sup> volume, 1835  
           folios 1 à 580  
 3 P 724 folios 521 à 1101.  
 3 P 725 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 482, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 726 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 465, 1912.  
 3 P 727 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
           folios 1 à 499  
 3 P 728 folios 501 à 824.  
           *Cadastré rénové en 1935.*

#### LE DOURN

- 3 P 729 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1839.  
 3 P 730 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 241, table alphabétique en fin de volume, 1839.  
 3 P 731 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 84, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 732 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.  
 3 P 733 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 207, 1913.  
           *Cadastré rénové en 1945.*

#### DURFORT

- 3 P 734 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A, s.d (1835).  
 3 P 735 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 181, table alphabétique en fin de volume, 1835.

- 3 P 736 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 121, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 737 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 117, 1912.
- 3 P 738 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 154, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### ESCOUSSENS

- 3 P 739 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1838.
- 3 P 740 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 573, table alphabétique en fin de volume, 1838.
- 3 P 741 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 257, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 742 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 226, 1912.
- 3 P 743 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 488, 1913.  
*Cadastré rénové en 1955.*

### ESCROUX

- 3 P 744 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828.
- 3 P 745 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 268, table alphabétique en fin de volume, 1828.
- 3 P 746 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 120, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 747 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 105, 1912.
- 3 P 748 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 261, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### ESPERAUSSES

- 3 P 749 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1828.
- 3 P 750 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 578, table alphabétique en début de volume, 1829.
- 3 P 751 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 211, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 752 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 193, 1914.
- 3 P 753 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 451, 1914.  
*Cadastré rénové en 1935.*

### FAUCH

- 3 P 754 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leur contenances, sections A à C, 1824.  
Etat de classement des propriétés bâties, sections A à C, 1824.  
Matrice minute, articles 1 à 227, 1824.
- 3 P 755 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1828  
folios 1 à 540
- 3 P 756 folios 541 à 704.

- 3 P 757 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 173, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 758 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 162, 1912.
- 3 P 759 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935.*

#### FAUSSERGUES

- 3 P 760 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1839.
- 3 P 761 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 419, table alphabétique en fin de volume, 1839.
- 3 P 762 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 160, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 763 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 137, 1911.
- 3 P 764 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 375, 1913.  
*Cadastré rénové en 1936.*

#### FAYSSAC

- 3 P 765 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1829.
- 3 P 766 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 614, table alphabétique en début de volume, 1829.
- 3 P 767 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 768 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 81, 1911.
- 3 P 769 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 388, 1913.  
*Cadastré rénové en 1936, 1969.*

#### FENOLS

- 3 P 770 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles fin 132 à 301 (lacune articles 1 à 132 ; voir 56 EDt, 1 G 1), s.d. (1811).
- 3 P 771 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1825.
- 3 P 772 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 318, table alphabétique en fin de volume, 1825.
- 3 P 773 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 68, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 774 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
- 3 P 775 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 236, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

#### FERRIERES

- 3 P 776 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections C, A, B, 1818.  
Matrice minute, articles 1 à 194, 1818.
- 3 P 777 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1825  
folios 1 à 292 (début)
- 3 P 778 folios 292 à 394.

- 3 P 779 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 780 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 179, 1913.
- 3 P 781 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 374, 1914.  
*Cadastré rénové en 1970.*

#### FIAC

- 3 P 782 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à G, 1826.
- 3 P 783 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1826  
folios 1 à 624
- 3 P 784 folios 625 à 1084.
- 3 P 785 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 268, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 786 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 254, 1914.
- 3 P 787 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500
- 3 P 788 folios 501 à 753.  
*Cadastré rénové en 1936.*

#### FLORENTIN

- 3 P 789 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 326 à 684 (lacune articles 1 à 325), 1810.
- 3 P 790 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1825.
- 3 P 791 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 706, table alphabétique en début de volume, 1827.
- 3 P 792 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 152, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 793 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 138, 1911.
- 3 P 794 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 490, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

#### FRAISSINES

- 3 P 795 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, s.d. (1839).
- 3 P 796 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 328, table alphabétique en fin de volume, 1839.
- 3 P 797 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 112, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 798 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 90, 1911.
- 3 P 799 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 288, 1913.  
*Cadastré rénové en 1952.*

#### FRAUSSEILLES

- 3 P 800 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et B, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 75, 1813.
- 3 P 801 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 179, 1815.

- 3 P 802 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 364, table alphabétique en début de volume, 1825.  
 3 P 803 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 69, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 804 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 54, 1911.  
 3 P 805 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 315, 1913.  
*Cadastré rénové en 1936.*

### FREJAIROLLES

- 3 P 806 Classement parcellaire et évaluation des revenus des propriétés foncières, sections A à G, 1809.  
 3 P 807 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 311, 1811.  
 3 P 808 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1837  
 folios 1 à 416  
 3 P 809 folios 417 à 671.  
 3 P 810 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 215, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 811 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 193, 1911.  
 3 P 812 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 480, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### FREJEVILLE

- 3 P 813 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A et B, 1840.  
 3 P 814 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 359, table alphabétiques en fin de volume, 1840.  
 3 P 815 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune du Pujol, section A unique, 1840.  
 3 P 816 Matrice des propriétaires, commune du Pujol, folios 1 à 148, table alphabétique en fin de volume, 1841.  
 3 P 817 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 128, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 818 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 103, 1912.  
 3 P 819 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 378, 1914.  
*Cadastré rénové en 1947.*

### GAILLAC

- 3 P 820 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1830  
 sections A à F  
 3 P 821 sections G à L.  
 3 P 822 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
 folios 1 à 680, 1830  
 3 P 823 folios 680 à 1560, 1833  
 3 P 824 folios 1561 à 2230, 1833  
 3 P 825 folios 2231 à 2870, 1833  
 3 P 826 folios 2871 à 3430, 1833  
 3 P 827 folios 3431 à 4068, 1848  
 3 P 828 folios 4071 à 4700, 1868  
 3 P 829 folios 4707 à 5104, 1880.



- 3 P 830 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1882  
cases 1 à 600
- 3 P 831 cases 601 à 1600
- 3 P 832 cases 1601 à 2261.
- 3 P 833 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1910  
cases 1 à 642
- 3 P 834 cases 643 à 1484
- 3 P 835 cases 1485 à 2324.
- 3 P 836 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires, 1913.
- 3 P 837 folios 1 à 600
- 3 P 838 folios 601 à 1200
- 3 P 839 folios 1201 à 1800
- 3 P 840 folios 1801 à 2400
- 3 P 841 folios 2401 à 2900
- 3 P 842 folios 2901 à 3400
- 3 P 843 folios 3401 à 3900
- 3 P 844 folios 3901 à 4347.  
*Cadastré rénové en 1957.*

### GARREVAQUES

- 3 P 845 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, s.d. (1835).
- 3 P 846 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 320, table alphabétique en fin de volume, 1835.
- 3 P 847 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 848 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1912.
- 3 P 849 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 225, 1913.  
*Cadastré rénové en 1936.*

### LE GARRIC

- 3 P 850 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à C, 1810.
- 3 P 851 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1871  
folios 1 à 692
- 3 P 852 folios 693 à 873.
- 3 P 853 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 263, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 854 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 295, 1911.
- 3 P 855 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 488
- 3 P 856 folios 490 à 792.  
*Cadastré rénové en 1953.*

## GARRIGUES

- 3 P 857 Etats de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1828.  
3 P 858 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 295, table alphabétique en début de volume, 1828.  
3 P 859 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 63, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 860 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 53, 1911.  
3 P 861 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 210, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

## GIJOUNET

- 3 P 862 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1828.  
3 P 863 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 532, table alphabétique en début de volume, s.d. (1828).  
3 P 864 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 196, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 865 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 166, 1912.  
3 P 866 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 400  
3 P 867 folios 401 à 440.  
*Cadastré rénové en 1935.*

## GIROUSSENS

- 3 P 868 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1828.  
3 P 869 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 684, 1832  
3 P 870 folios 685 à 1379, 1834  
3 P 871 folios 1380 à 2030, 1848.  
3 P 872 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 445, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 873 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 362, 1912.  
3 P 874 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500  
3 P 875 folios 501 à 1000  
3 P 876 folios 1002 à 1463.  
*Cadastré rénové en 1940.*

## GRAULHET

- 3 P 877 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, 1811  
sections A à C  
3 P 878 sections D à F.  
3 P 879 Matrice minute, articles 1 à 1104, s.d. (1811).  
3 P 880 Matrice des propriétés bâties, articles 1 à 862, 1812  
(les articles 765 à 781 sont reliés en fin de volume).

- 3 P 881 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale  
articles 1 à 1129, 1813
- 3 P 882 articles 1129 à 1554, 1815
- 3 P 883 articles 1555 à 2062, 1818.
- 3 P 884 Livre journalier des mutations, 1821-1824.
- 3 P 885 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1825  
folios 1 à 576
- 3 P 886 folios 577 à 1248
- 3 P 887 folios 1249 à 1824
- 3 P 888 folios 1825 à 2328
- 3 P 889 folios 2329 à 2808
- 3 P 890 folios 2809 à 3208
- 3 P 891 folios 3209 à 3608
- 3 P 892 folios 3608 à 4195.
- 3 P 893 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de volume, 1882  
cases 1 à 800
- 3 P 894 cases 801 à 1662
- 3 P 895 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 482
- 3 P 896 cases 483 à 1284
- 3 P 897 cases 1285 à 2086
- 3 P 898 cases 2087 à 2946.
- 3 P 899 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et de dimi-  
nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires.
- 3 P 900 folios 1 à 500
- 3 P 901 folios 501 à 1000
- 3 P 902 folios 1001 à 1500
- 3 P 903 folios 1501 à 2000
- 3 P 904 folios 2001 à 2500
- 3 P 905 folios 2501 à 3000
- 3 P 906 folios 3001 à 3500
- 3 P 907 folios 3501 à 4000
- 3 P 908 folios 4001 à 4400
- 3 P 909 folios 4401 à 4517.

*Cadastré rénové en 1970.*

## GRAZAC

- 3 P 910 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E,  
1837.
- 3 P 911 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1837  
folios 1 à 500
- 3 P 912 folios 501 à 828.
- 3 P 913 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 237, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 914 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 212, 1910.

- 3 P 915 Matrice des propriétés non bâties, 1913,  
folios 1 à 486
- 3 P 916 folios 487 à 633  
*Cadastré rénové en 1939, 1979.*

### GUITALENS

- 3 P 917 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1840.
- 3 P 918 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en fin de volume 1840.
- 3 P 919 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 150, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 920 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 139, 1911.
- 3 P 921 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 269, 1914.  
*Cadastré rénové en 1937.*

### ITZAC

- 3 P 922 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1839.
- 3 P 923 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 575, table alphabétique en fin de volume, 1839.
- 3 P 924 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 925 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 101, 1911.
- 3 P 926 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 400
- 3 P 927 folios 401 à 473.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### JONQUIERES

- 3 P 928 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1833.
- 3 P 929 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 551, table alphabétique en fin de volume, 1833.
- 3 P 930 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 163, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 931 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 127, 1911.
- 3 P 932 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 415, 1914.  
*Cadastré rénové en 1937.*

### JOUQUEVIEL

- 3 P 933 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
- 3 P 934 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 528, table alphabétique en fin de volume, 1835.
- 3 P 935 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 172, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 936 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 133, 1911.  
 3 P 937 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
           folios 1 à 400  
 3 P 938 folios 401 à 453.  
           *Cadastré rénové en 1955.*

#### LABARTHE-BLEYS

- 3 P 939 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1810.  
 3 P 940 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1813  
           articles 1 à 168  
 3 P 941 articles 1 à 262.  
 3 P 942 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Latreyne, sections A à B, 1810.  
           Matrice minute, commune de Latreyne, articles 1 à 144, 1810.  
 3 P 943 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Latreyne, articles 1 à 215, 1813.  
 3 P 944 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 600, tables alphabétiques en début et en fin de volume, 1837.  
 3 P 945 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 109, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 946 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1911.  
 3 P 947 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
           folios 1 à 400  
 3 P 948 folios 401 à 482.  
           *Cadastré rénové en 1962.*

#### LABASTIDE-DE-LEVIS

- 3 P 949 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E, 1829.  
 3 P 950 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1829  
           folios 1 à 552  
 3 P 951 folios 553 à 846.  
 3 P 952 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 247, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 953 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 219, 1911.  
 3 P 954 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
           folios 1 à 492  
 3 P 955 folios 493 à 669.  
           *Cadastré rénové en 1934, 1969.*

#### LABASTIDE-DENAT

- 3 P 956 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1824.  
           Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1824.  
           Matrice minute, articles 1 à 140, 1820.

- 3 P 957 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 273, table alphabétique en début de volume, 1834.
- 3 P 958 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 72, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 959 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 63, 1911.
- 3 P 960 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 200, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932, 1967.*

#### LABASTIDE-GABAUSSE

- 3 P 961 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812.  
Matrice minute, articles 1 à 189, 1812.
- 3 P 962 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 257, 1813.
- 3 P 963 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 552, table alphabétique en début de volume, 1839.
- 3 P 964 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 137, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 965 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 138, 1911.
- 3 P 966 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 464, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934, 1963.*

#### LABASTIDE-ROUAIROUX

- 3 P 967 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1838.
- 3 P 968 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 963, table alphabétique en fin de volume, 1839.
- 3 P 969 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 674, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 970 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 481
- 3 P 971 cases 482 à 880.
- 3 P 972 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500
- 3 P 973 folios 501 à 1004
- 3 P 974 folios 1005 à 1215.  
*Cadastré rénové en 1971.*

#### LABASTIDE-SAINT-GEORGES

- 3 P 975 Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828.
- 3 P 976 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1833.
- 3 P 977 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 148, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 978 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 139, 1911.
- 3 P 979 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 283, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

### LABESSIERE-CANDEIL

- 3 P 980 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale  
articles 1 à 401, 1807
- 3 P 981 articles 401 à 834, 1810, et livres journaliers des mutations, 1821-1822.
- 3 P 982 Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à E, 1826.
- 3 P 983 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique à la fin du 2<sup>e</sup> volume, 1830  
folios 1 à 576
- 3 P 984 folios 577 à 1036.
- 3 P 985 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 237, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 986 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 170, 1911.
- 3 P 987 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 988 folios 501 à 702.  
*Cadastré rénové en 1937.*

### LABOULBENE

- 3 P 989 Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828.
- 3 P 990 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1828.
- 3 P 991 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 29, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 992 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 25, 1911.
- 3 P 993 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 102, 1914.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### LABOUTARIE

- 3 P 994 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,  
1819.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à B, 1819.  
Matrice minute, articles 1 à 107, 1819.
- 3 P 995 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 253, table alphabétique en début de volume, 1824.
- 3 P 996 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 51, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 997 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 52, 1911.
- 3 P 998 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 197, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### LABRUGUIERE

- 3 P 999 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à J,  
1838.
- 3 P 1000 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1838  
folios 1 à 680
- 3 P 1001 folios 681 à 1420
- 3 P 1002 folios 1421 à 1981.

- 3 P 1003 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 870, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1004 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1911  
cases 1 à 722
- 3 P 1005 cases 723 à 1057.
- 3 P 1006 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires.
- 3 P 1007 folios 1 à 600
- 3 P 1008 folios 601 à 1200
- 3 P 1009 folios 1201 à 1800
- 3 P 1010 folios 1801 à 2079.  
*Cadastré rénové en 1958.*

### LACABAREDE

- 3 P 1011 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1838.
- 3 P 1012 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 669, table alphabétique en fin de volume, 1838.
- 3 P 1013 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 220, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1014 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 225, 1911.
- 3 P 1015 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 453, 1914.  
*Cadastré rénové en 1960.*

### LACAPELLE-PINET

- 3 P 1016 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1839.
- 3 P 1017 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 220, table alphabétique en fin de volume, 1839.
- 3 P 1018 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1019 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1911.
- 3 P 1020 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 214, 1913.  
*Cadastré rénové en 1938.*

### LACAPELLE-SEGALAR

- 3 P 1021 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1810.  
Matrice minute, articles 1 à 110, 1810.
- 3 P 1022 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 200, 1813.
- 3 P 1023 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1825  
folios 1 à 252
- 3 P 1024 folios 253 à 339.
- 3 P 1025 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 86, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1026 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 72, 1911.
- 3 P 1027 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 267, 1914  
*Cadastré rénové en 1963.*



## LACAUNE

- 3 P 1028 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à H, 1829.
- 3 P 1029 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1830  
folios 1 à 680
- 3 P 1030 folios 681 à 1334
- 3 P 1031 folios 1335 à 1983.
- 3 P 1032 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 907, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1033 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1914  
cases 1 à 802
- 3 P 1034 cases 802 à 1067.
- 3 P 1035 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
- 3 P 1036 folios 1 à 598
- 3 P 1037 folios 599 à 1192
- 3 P 1038 folios 1193 à 1786
- 3 P 1939 folios 1787 à 2086
- 3 P 1040 folios 2087 à 2179.  
*Cadastré rénové en 1978.*

## LACAZE

- 3 P 1041 Matrice minute (propriétés non bâties), articles 1 à 634, 1821.  
Matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres (propriétés bâties), articles 1 à 426, 1820.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties : section A à I, 1818.
- 3 P 1042 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à I, 1818.
- 3 P 1043 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1826  
folios 1 à 482
- 3 P 1044 folios 483 à 1064
- 3 P 1045 folios 1065 à 1335.
- 3 P 1046 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 479, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1047 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 497, table alphabétique en début de volume, 1912.
- 3 P 1048 Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1914  
folios 1 à 500
- 3 P 1049 folios 501 à 1000
- 3 P 1050 folios 1001 à 1259.  
*Cadastré rénové en 1975.*

## LACOUHOTTE-CADOUL

- 3 P 1051 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.
- 3 P 1052 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 158, table alphabétique en début de volume, 1829.
- 3 P 1053 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 58, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1054 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 47, 1914.  
3 P 1055 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 135, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### LACROISILLE

- 3 P 1056 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.  
3 P 1057 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 123, table alphabétique en fin de volume, 1844.  
3 P 1058 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 40, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1059 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 51, 1914.  
3 P 1060 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 125, 1914.  
*Cadastré rénové en 1937.*

### LACROUZETTE

- 3 P 1061 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières des sections A à F, 1810.  
3 P 1062 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 319, 1811.  
3 P 1063 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 588  
3 P 1064 folios 591 à 822.  
3 P 1065 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 247, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1066 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 360, 1911.  
3 P 1067 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 492  
3 P 1068 folios 493 à 702.  
*Cadastré rénové en 1966.*

### LAGARDIOLLE

- 3 P 1069 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, s.d. (1836).  
3 P 1070 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 364, table alphabétique en fin de volume, 1836.  
3 P 1071 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 86, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1072 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 79, 1911.  
3 P 1073 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 272, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### LAGARRIGUE

- 3 P 1074 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1838.  
3 P 1075 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 200, table alphabétique en fin de volume, 1838.  
3 P 1076 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 116, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1077 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 125, 1911.  
 3 P 1078 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 225, 1914.  
*Cadastré rénové en 1948.*

#### LAGRAVE

- 3 P 1079 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1829.  
 3 P 1080 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de volume, 1829  
 folios 1 à 480  
 3 P 1081 folios 481 à 768.  
 3 P 1082 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 196, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1083 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 212, 1911.  
 3 P 1084 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
 folios 1 à 492  
 3 P 1085 folios 493 à 652.  
*Cadastré rénové en 1934, 1964.*

#### LALBAREDE

- 3 P 1086 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A unique, 1840.  
 3 P 1087 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 272, table alphabétique en fin de volume, 1841.  
 3 P 1088 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 102, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1089 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 90, 1911.  
 3 P 1090 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 214, 1914.  
*Cadastré rénové en 1937.*

#### LAMILLARIE

- 3 P 1091 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1819.  
 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à B, 1819.  
 Matrice minute, articles 1 à 157, 1819.  
 3 P 1092 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Saint Benoît de Frédefont, sections A à B, 1819.  
 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, section A et B, 1819.  
 Matrice minute, commune de Saint-Benoît-de-Frédefont, articles 1 à 92, 1819.  
 3 P 1093 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1824  
 folios 1 à 512, (les folios 1 à 264 concernent la commune de Lamillarié, les folios 265 à 512, la commune de Saint-Benoît-de-Frédefont)  
 3 P 1094 folios 513 à 620.  
 3 P 1095 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 125, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1096 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 104, 1911.  
3 P 1097 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 393, 1913  
*Cadastré rénové en 1935, 1967.*

#### LAMONTELARIE

- 3 P 1098 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E, 1840.  
3 P 1099 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 639, table alphabétique en fin de volume, 1842.  
3 P 1100 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 178, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1101 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 138, 1911.  
3 P 1102 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 446, 1914.  
*Cadastré rénové en 1960.*

#### LAPARROQUIAL

- 3 P 1103 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1812.  
Matrice minute, articles 1 à 143, 1812.  
3 P 1104 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 196, 1813  
3 P 1105 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 280, table alphabétique en début de volume, 1829.  
3 P 1106 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1107 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.  
3 P 1108 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 281, 1913.  
*Cadastré rénové en 1965.*

#### LARROQUE

- 3 P 1109 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 254, 1813.  
3 P 1110 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 346, 1815.  
3 P 1111 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1822  
folios 1 à 672  
3 P 1112 folios 673 à 823.  
3 P 1113 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 188, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1114 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 158, 1911.  
3 P 1115 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.  
*Cadastré rénové en 1958, 1973.*

#### LASFAILLADES

- 3 P 1116 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1830.  
3 P 1117 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 90, table alphabétique en début de volume, 1830.

- 3 P 1118 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 44, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1119 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 47, 1914.  
 3 P 1120 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 113, 1914  
*Cadastré rénové en 1960.*

### LASGRAISSES

- 3 P 1121 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1825  
 3 P 1122 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 642, table alphabétique en fin de volume, 1825.  
 3 P 1123 *Cote réservée* (matrice des propriétés bâties, 1882, en lacune).  
 3 P 1124 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 141, 1911.  
 3 P 1125 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 484, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### LAUTREC

- 3 P 1126 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections 1831, 1833  
 sections A à F  
 sections G à J.  
 3 P 1127  
 3 P 1128 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1836  
 folios 1 à 680  
 3 P 1129 folios 681 à 1340  
 3 P 1130 folios 1341 à 2066.  
 3 P 1131 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 697, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1132 Matrice des propriétés bâties, 1911  
 cases 1 à 482  
 3 P 1133 cases 483 à 704.  
 3 P 1134 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
 folios 1 à 487  
 3 P 1135 folios 489 à 1090  
 3 P 1136 folios 1091 à 1690.  
*Cadastré rénové en 1950.*

### LAVAUUR

- 3 P 1137 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à L, 1828.  
 3 P 1138 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1828  
 folios 1 à 600  
 3 P 1139 folios 601 à 1220  
 3 P 1140 folios 1221 à 1580  
 3 P 1141 folios 1580 à 2180  
 3 P 1142 folios 2181 à 2491.  
 3 P 1143 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1882  
 cases 1 à 600  
 3 P 1144 cases 601 à 1411.

- 3 P 1145 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 722
- 3 P 1146 cases 723 à 1724.
- 3 P 1147 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 488
- 3 P 1148 folios 489 à 1080
- 3 P 1149 folios 1081 à 1679
- 3 P 1150 folios 1681 à 2281
- 3 P 1151 folios 2282 à 2539.  
*Cadastré rénové en 1968.*

#### LEDAS-ET-PENTHIES

- 3 P 1152 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, s.d..
- 3 P 1153 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 336, table alphabétique en fin de volume, 1843.
- 3 P 1154 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 127, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1155 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 112, 1911.
- 3 P 1156 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 321, 1913.  
*Cadastré rénové en 1942.*

#### LEMPAUT

- 3 P 1157 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1835.
- 3 P 1158 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 460, table alphabétique en fin de volume, 1835.
- 3 P 1159 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 142, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1160 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 142, 1911.
- 3 P 1161 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 384, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

#### LESCOUT

- 3 P 1162 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1835.
- 3 P 1163 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 350, table alphabétique en fin de volume, 1837
- 3 P 1164 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 124, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1165 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 99, 1911.
- 3 P 1166 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 269, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

#### LESCURE

- 3 P 1167 Classement parcellaire et évaluation des revenus des propriétés foncières, sections D à F, 1810 (les sections A à C ont constitué la commune du Garric en 1870).

- 3 P 1168 Matrice de rôle pour la contribution foncière, 1811  
articles 1 à 587 (inclus : matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et  
fenêtres (propriétés bâties), 1815)
- 3 P 1169 articles 588 à 1247 : mutations 1812 à 1820.
- 3 P 1170 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 636
- 3 P 1171 folios 637 à 1348
- 3 P 1172 folios 1349 à 1464.
- 3 P 1173 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1872  
folios 1 à 400
- 3 P 1174 folios 401 à 800.
- 3 P 1175 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 366, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 1176 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 402, 1911.
- 3 P 1177 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 1178 folios 501 à 869.  
*Cadastré rénové en 1952.*

#### LISLE-SUR-TARN

- 3 P 1179 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1834  
sections A à I
- 3 P 1180 sections J à S.
- 3 P 1181 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1836  
folios 1 à 600
- 3 P 1182 folios 601 à 1220
- 3 P 1183 folios 1221 à 1840
- 3 P 1184 folios 1840 à 2370
- 3 P 1185 folios 2371 à 2940
- 3 P 1186 folios 2941 à 3520.
- 3 P 1187 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1882  
cases 1 à 680
- 3 P 1188 cases 681 à 1281.
- 3 P 1189 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 562
- 3 P 1190 cases 563 à 1280.
- 3 P 1191 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des  
diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
- 3 P 1192 folios 1 à 600
- 3 P 1193 folios 601 à 1200
- 3 P 1194 folios 1201 à 1800
- 3 P 1195 folios 1801 à 2400
- 3 P 1196 folios 2401 à 3000.  
*Cadastré rénové en 1953.*

## LIVERS-CAZELLES

- 3 P 1197 Cazelles : matrice minute, art. 1-176, sd. (1810).  
Cazelles : tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leur contenances, sections A à C, 1810.  
La Salvetat : tableau indicatif, section A, 1810.  
La Salvetat : matrice minute, articles 1 à 26, s.d. (1810).  
Livers : matrice minute, articles 1 à 87, s.d. (1810).  
Livers : tableau indicatif, sections A à C, 1810.
- 3 P 1198 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale  
- commune de Livers, articles 1 à 144, 1813
- 3 P 1199 - commune de Cazelles, articles 1 à 313, 1813
- 3 P 1200 - commune de La Salvetat, articles 1 à 32, 1813.
- 3 P 1201 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 536
- 3 P 1202 folios 537 à 680.
- 3 P 1203 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 136, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1204 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 100, 1911.
- 3 P 1205 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913.  
*Cadastré rénové en 1958.*

## LOMBERS

- 3 P 1206 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à H, 1824.  
Matrice minute, articles 1 à 490, 1824.
- 3 P 1207 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à H, 1824.
- 3 P 1208 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1827  
folios 1 à 480
- 3 P 1209 folios 481 à 1036
- 3 P 1210 folios 1037 à 1509.
- 3 P 1211 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 313, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1212 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 289, 1911.
- 3 P 1213 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 499
- 3 P 1214 folios 501 à 1104.  
*Cadastré rénové en 1938.*

## LOUBERS

- 3 P 1215 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1810.  
Matrice minute, articles 1 à 98, 1810.
- 3 P 1216 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 157, 1813.
- 3 P 1217 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1824.
- 3 P 1218 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 75, table alphabétique en début de volume, 1882.



- 3 P 1219 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 63, 1911.  
3 P 1220 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 217, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### LOUPIAC

- 3 P 1221 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1837.  
3 P 1222 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 391, table alphabétique en fin de volume, 1837.  
3 P 1223 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1224 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 81, 1911.  
3 P 1225 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 276, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### LUGAN

- 3 P 1226 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828.  
3 P 1227 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 540, table alphabétique en début de volume, 1828.  
3 P 1228 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 121, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1229 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911.  
3 P 1230 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 381, 1914.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### MAGRIN

- 3 P 1231 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1826.  
3 P 1232 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 213, 1826.  
3 P 1233 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 77, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1234 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 63, 1911.  
3 P 1235 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 182, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### MAILHOC

- 3 P 1236 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à E, 1809.  
3 P 1237 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1811  
- articles 1 à 251  
3 P 1238 - articles 252 à 530.  
3 P 1239 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1822  
folios 1 à 576  
3 P 1240 folios 577 à 643.  
3 P 1241 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 120, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1242 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 92, 1911.  
3 P 1243 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 460, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935, 1963.*

## LE MARGNES

- 3 P 1244 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune du Margnès d'Anglès, sections A à B, 1840
- 3 P 1245 Matrice des propriétés foncières, commune du Margnès-d'Anglès, folios 1 à 239, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 1246 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, commune du Margnès de Brassac, sections A à D, 1830.
- 3 P 1247 Matrice des propriétés foncières, commune du Margnès-de-Brassac, folios 1 à 93, table alphabétique en fin de volume, 1836.
- 3 P 1248 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1249 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 94, 1911.
- 3 P 1250 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 275, 1914.

*Cadastré rénové en 1959.*

## MARNAVES

- 3 P 1251 Etats de sections des propriétés non bâties, sections A à C, s.d. (1839).
- 3 P 1252 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 653, table alphabétique en fin de volume, 1839.
- 3 P 1253 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1254 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 69, 1911.
- 3 P 1255 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1914.

*Cadastré rénové en 1937.*

## MARSAL

- 3 P 1256 Matrice minute, articles 1 à 258, 1806 ; livres journaliers des mutations, 1821-1822.
- 3 P 1257 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 215, 1823 ; livres journaliers des mutations, 1824-1831.
- 3 P 1258 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1836.
- 3 P 1259 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 375, table alphabétique en fin de volume, 1836.
- 3 P 1260 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1261 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.
- 3 P 1262 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 269, 1913.

*Cadastré rénové en 1936.*

## MARSSAC

- 3 P 1263 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposable, sections A à C, 1809.
- 3 P 1264 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 343, 1809.
- 3 P 1265 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1823  
folios 1 à 330
- 3 P 1266 folios 331 à 419.
- 3 P 1267 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 184, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1268 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 180, 1911.  
3 P 1269 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 338, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### MARZENS

- 3 P 1270 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1828.  
3 P 1271 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 239, table alphabétique en début de volume, 1830.  
3 P 1272 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 62, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1273 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, 1911.  
3 P 1274 Copie du vol. précédent.  
3 P 1275 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 181, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

### LE MASNAU-MASSUGUIES

- 3 P 1276 Matrice minute, articles 1 à 340, 1820.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à K, 1820.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à K, 1820.  
3 P 1277 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1826.  
folios 1 à 640  
3 P 1278 folios 641 à 955.  
3 P 1279 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 310, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1280 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 263, 1914.  
3 P 1281 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 492  
3 P 1282 folios 493 à 787.  
*Cadastré rénové en 1968.*

### MASSAC-SERAN

- 3 P 1283 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1826.  
3 P 1284 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 153, table alphabétique en fin de volume, 1828.  
3 P 1285 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 35, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1286 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.  
3 P 1287 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 122, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

### MASSAGUEL

- 3 P 1288 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1834.  
3 P 1289 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 368, table alphabétique en fin de volume, 1835.  
3 P 1290 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 138, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1291 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 153, 1911.  
 3 P 1292 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 276, 1914.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### MASSALS

- 3 P 1293 Massals : matrice minute articles 1 à 61, 1818.  
 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections B et A, 1819.  
 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A et B, 1819,  
 Labruguière-Bezacoul : matrice minute, articles 1 à 21, 1818.  
 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections G et H, 1818.  
 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A et B, 1818.  
 Massals : tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, fractions des sections B, E, F, tirées de Paulin et réunies à Massals.  
 Paulin : tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections C et D, 1836.
- 3 P 1294 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 268, table alphabétique en fin de volume, 1831.  
 3 P 1295 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1296 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 126, 1911.  
 3 P 1297 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 293, 1913.  
*Cadastré rénové en 1963.*

### MAURENS-SCOPONT

- 3 P 1298 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 155, 1806, (cadastré par masses de cultures) livre journalier des mutations, 1821.
- 3 P 1299 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 158, 1831.
- 3 P 1300 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.
- 3 P 1301 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 227, table alphabétique en fin de volume, 1842.
- 3 P 1302 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 55, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1303 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 49, 1911.
- 3 P 1304 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 167, 1914.  
*Cadastré rénové en 1936.*

### MAZAMET

- 3 P 1305 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à L, 1834.
- 3 P 1306 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1838  
 folios 1 à 600
- 3 P 1307 folios 601 à 1200
- 3 P 1308 folios 1201 à 1800
- 3 P 1309 folios 1801 à 2398

- 3 P 1310 folios 2399 à 2991  
 3 P 1311 folios 2991 à 3486.  
 3 P 1312 Table alphabétique des propriétaires compris dans la matrice cadastrale des propriétés non bâties, s.d. (post. 1882), et table alphabétique de la matrice cadastrale.  
 3 P 1313 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1882  
     cases 1 à 600  
 3 P 1314 cases 601 à 1560  
 3 P 1315 cases 1561 à 2328.  
 3 P 1316 Matrice des propriétés bâties, tables alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1911  
     cases 1 à 642  
 3 P 1317 cases 643 à 1483  
 3 P 1318 cases 1485 à 2326  
 3 P 1319 cases 2327 à 3171  
 3 P 1320 cases 3173 à 3726.  
 3 P 1321 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
     récapitulation par nature de culture ou de la propriété, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires  
 3 P 1322 folios 1 à 600  
 3 P 1323 folios 601 à 1200  
 3 P 1324 folios 1201 à 1800  
 3 P 1325 folios 1801 à 2400  
 3 P 1326 folios 2401 à 2900  
 3 P 1327 folios 2901 à 3400  
 3 P 1328 folios 3401 à 3900  
 3 P 1329 folios 4401 à 4700  
 3 P 1331 folios 4701 à 4874.  
     *Cadastré rénové en 1977.*

### MEZENS

- 3 P 1332 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1837.  
 3 P 1333 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 458, table alphabétique en fin de volume, 1839.  
 3 P 1334 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 126, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1335 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 108, 1911.  
 3 P 1336 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 399, 1913.  
     *Cadastré rénové en 1932.*

### MILHARS

- 3 P 1337 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1839.  
 3 P 1338 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1840  
     folios 1 à 520  
 3 P 1339 folios 521 à 835.  
 3 P 1340 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 189, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1341 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 175, 1911.

- 3 P 1342 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 499  
3 P 1343 folios 501 à 716.  
*Cadastre rénové en 1961.*

### MILHAVET

- 3 P 1344 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à C, 1809.  
3 P 1345 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 145, 1809.  
3 P 1346 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 212, table alphabétique en début de volume, 1831  
3 P 1347 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 44, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1348 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 38, 1913.  
3 P 1349 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 176, 1913.  
*Cadastre rénové en 1932.*

### MIOLLES

- 3 P 1350 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1817.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1817.  
Matrice minute, articles 1 à 101, 1817.  
3 P 1351 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1827  
folios 1 à 264  
3 P 1352 folios 265 à 296.  
3 P 1353 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 137, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1354 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 113, 1911.  
3 P 1355 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 236, 1913.  
*Cadastre rénové en 1949.*

### MIRANDOL-BOURGNOUNAC

- 3 P 1356 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à H, 1834.  
3 P 1357 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1836  
folios 1 à 520  
3 P 1358 folios 521 à 1040  
3 P 1359 folios 1041 à 1580.  
3 P 1360 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 616, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1361 Matrice des propriétés bâties, 1911.  
cases 1 à 482  
3 P 1362 cases 483 à 575.  
3 P 1363 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 488  
3 P 1364 folios 489 à 1086  
3 P 1365 folios 1087 à 1550.  
*Cadastre rénové en 1953.*

## MISSECLE

- 3 P 1366 Matrice minute, articles 1 à 56, 1811.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1811.
- 3 P 1367 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 104, 1813.
- 3 P 1368 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 192, table alphabétique en début du volume, 1824.
- 3 P 1369 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 57, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1370 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 42, 1911.
- 3 P 1371 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 136, 1914.  
*Cadastre rénové en 1932.*

## MONESTIES

- 3 P 1372 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G, 1812.
- 3 P 1373 Matrice minute, articles 1 à 449, 1812.
- 3 P 1374 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale (propriétés non bâties), articles 1 à 449, 1813. Inclus feuilles de mutation, articles 450 à 608, pour 1815-1820).
- 3 P 1375 Matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres (propriétés bâties), articles 1-312, 1813.
- 3 P 1376 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1825  
folios 1 à 396
- 3 P 1377 folios 397 à 912
- 3 P 1378 folios 913 à 1188.
- 3 P 1379 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 384, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1380 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 408, 1911.
- 3 P 1381 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 1382 folios 501 à 993.  
*Cadastre rénové en 1962.*

## MONTANS

- 3 P 1383 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenances et de leurs revenus, sections A à H, 1830.
- 3 P 1384 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1834  
folios 1 à 596
- 3 P 1385 folios 597 à 1104.
- 3 P 1386 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 344, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1387 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 318, 1911.
- 3 P 1388 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 1389 folios 493 à 941.  
*Cadastre rénové en 1939.*

## MONTAURIOL

- 3 P 1390 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1834.
- 3 P 1391 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 218, table alphabétique en fin de volume, 1842.
- 3 P 1392 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1393 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 55, 1911.
- 3 P 1394 *Cote réservée* (matrice des propriétés non bâties de 1913 en lacune).  
*Cadastré rénové en 1945.*

## MONTCABRIER

- 3 P 1395 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1827.
- 3 P 1396 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 318, table alphabétique en fin de volume, 1837.
- 3 P 1397 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1398 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 58, 1911.
- 3 P 1399 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 223, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

## MONTDRAGON

- Le Bruc
- 3 P 1400 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et B, 1819  
Matrice minute, articles 1 à 61, 1819.
- 3 P 1401 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 111, table alphabétique en fin de volume, 1824.
- Mondragon
- 3 P 1402 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A et B, commune du Bruc, 1833, sections C à E, commune de Montdragon, 1831.
- 3 P 1403 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 519, table alphabétique en fin de volume, 1834.
- 3 P 1404 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 137, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1405 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 135, 1911.
- 3 P 1406 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 402, 1914.  
*Cadastré rénové en 1936.*

## MONTDURAUSSE

- 3 P 1407 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1837.
- 3 P 1408 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 595, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 1409 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 132, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1410 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 124, 1911.
- 3 P 1411 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 435, 1913.  
*Cadastré rénové en 1948, 1971.*



## MONTELS

- 3 P 1412 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières des sections A et B, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 113, 1813.
- 3 P 1413 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 156, 1815.
- 3 P 1414 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 172, table alphabétique en début de volume, 1836.
- 3 P 1415 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 46, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1416 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 41, 1911.
- 3 P 1417 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 181, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934.*

## MONTFA

- 3 P 1418 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières des sections A à C, 1810.
- 3 P 1419 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 251, 1810.
- 3 P 1420 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1834  
folios 1 à 304
- 3 P 1421 folios 305 à 342.
- 3 P 1422 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 113, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1423 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 82, 1911.
- 3 P 1424 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 285, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

## MONTGAILLARD

- 3 P 1425 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1837.
- 3 P 1426 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 525, table alphabétique en fin de volume, 1838.
- 3 P 1427 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 159, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1428 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 141, 1911.
- 3 P 1429 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.  
*Cadastré rénové en 1944, 1982.*

## MONTGEY

- 3 P 1430 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B, 1840.
- 3 P 1431 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 455, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 1432 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 116, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1433 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 101, 1911.
- 3 P 1434 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 352, 1914.  
*Cadastré rénové en 1934.*

## MONTIRAT

- 3 P 1435 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812.  
Matrice minute, articles 1 à 562, 1812.
- 3 P 1436 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections D à H, 1812.
- 3 P 1437 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale des propriétés bâties, articles 1 à 450, 1813.
- 3 P 1438 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 562, 1813.
- 3 P 1439 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1838  
folios 1 à 500
- 3 P 1440 folios 501 à 1194
- 3 P 1441 folios 1195 à 1673.
- 3 P 1442 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 462, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1443 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 353, 1911.
- 3 P 1444 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 487
- 3 P 1445 folios 489 à 1088.  
*Cadastre rénové en 1965.*

## MONTPINIER

- 3 P 1446 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1833.
- 3 P 1447 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 286, table alphabétique en fin de volume, 1835.
- 3 P 1448 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1449 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
- 3 P 1450 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 220, 1914.  
*Cadastre rénové en 1936.*

## MONTREDON-LABESSONNIE

- 3 P 1451 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1816  
sections A à Z.
- 3 P 1452 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, 1816  
sections A à L
- 3 P 1453 sections M à Z.
- 3 P 1454 Matrice minute des propriétés non bâties, articles 1 à 1020, 1819.
- 3 P 1455 Matrice minute des propriétés bâties, articles 1 à 761, 1819.
- 3 P 1456 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 1031, 1825.
- 3 P 1457 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1<sup>er</sup> volume, 1837  
folios 1 à 440
- 3 P 1458 folios 441 à 1080
- 3 P 1459 folios 1081 à 1700
- 3 P 1460 folios 1701 à 2176
- 3 P 1461 folios 2177 à 2576
- 3 P 1462 folios 2577 à 2908.

- 3 P 1463 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1882  
cases 1 à 1000
- 3 P 1464 cases 1001 à 1106.
- 3 P 1465 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 922
- 3 P 1466 cases 923 à 1063.
- 3 P 1467 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des dimi-  
nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
- 3 P 1468 folios 1 à 600
- 3 P 1469 folios 601 à 1196
- 3 P 1470 folios 1197 à 1796
- 3 P 1471 folios 1797 à 2253.  
*Cadastré rénové en 1965.*

#### MONT-ROC (MONTCOUYOUL avant 1926)

- 3 P 1472 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D,  
1815.  
Matrice minute, articles 1 à 84, 1815.
- 3 P 1473 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 82, 1820.
- 3 P 1474 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 232, table alphabétique en début de volume, 1825.
- 3 P 1475 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 97, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1476 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 96, 1911.
- 3 P 1477 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 216, 1914.  
*Cadastré rénové en 1952.*

#### MONTROSIER

- 3 P 1478 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1839.
- 3 P 1479 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 192, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 1480 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 36, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1481 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 27, 1911.
- 3 P 1482 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 174, 1913.  
*Cadastré rénové en 1945.*

#### MONTVALEN

(Tauriac est réunie à Montvalen en 1840 puis démembrée en 1889)

- 3 P 1483 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,  
1837.
- 3 P 1484 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 736, table alphabétique en début de volume, 1840.
- 3 P 1485 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 206, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 1486 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 316, table alphabétique en début de volume, 1890.
- 3 P 1487 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 75, 1911.
- 3 P 1488 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 272, 1913.  
*Cadastré rénové en 1974.*

## MOULARES

- 3 P 1489 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1833.
- 3 P 1490 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1836  
folios 1 à 520
- 3 P 1491 folios 521 à 621.
- 3 P 1492 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 201, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1493 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 193, 1911.
- 3 P 1494 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 482, 1914  
*Cadastré rénové en 1946.*

## MOULAYRES

- 3 P 1495 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 107, 1811.
- 3 P 1496 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 135, 1813.
- 3 P 1497 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1836  
folios 1 à 279
- 3 P 1498 folios 280 à 377.
- 3 P 1499 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 101, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1500 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.
- 3 P 1501 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 250, 1914.  
*Cadastré rénové en 1946.*

## MOULIN-MAGE

- Voir aussi Barre
- 3 P 1502 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, section C, 1900.  
Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections D-E, 1832.  
Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections F, G, 1900.
- 3 P 1503 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 174, table alphabétique en début de volume, 1900.
- 3 P 1504 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 373, table alphabétique en début de volume, 1902.
- 3 P 1505 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 191, 1911.
- 3 P 1506 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 392, 1914.  
*Cadastré rénové en 1953*

## MOUZENS

- 3 P 1507 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B, 1840.
- 3 P 1508 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 169, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 1509 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 51, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1510 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 43, 1911.  
3 P 1511 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 131, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

#### MOUZIEYS-PANENS

- 3 P 1512 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 293, s.d. (1811).  
3 P 1513 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 293, 1813. Inclus feuilles de mutations, articles 294 à 370, pour 1814 et 1815.  
Matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres (propriétés bâties), articles 1-200, 1813-1819.  
3 P 1514 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1834  
folios 1 à 588  
3 P 1515 folios 589 à 907.  
3 P 1516 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 197, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1517 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 172, 1911.  
3 P 1518 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 488  
3 P 1519 folios 489 à 696.  
*Cadastré rénové en 1962.*

#### MOUZIEYS-TEULET

- 3 P 1520 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1836.  
3 P 1521 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1837  
folios 1 à 344  
3 P 1522 folios 345 à 437.  
3 P 1523 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 171, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1524 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 139, 1911.  
3 P 1525 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 353, 1913.  
*Cadastré rénové en 1936.*

#### MURAT-SUR-VEBRE

- 3 P 1526 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à L, 1832.  
3 P 1527 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1834  
folios 1 à 632  
3 P 1528 folios 637 à 1220  
3 P 1529 folios 1221 à 1747.  
3 P 1530 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 748, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1531 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique dans 1<sup>er</sup> volume, 1911  
cases 1 à 562
- 3 P 1532 cases 563 à 700.
- 3 P 1533 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 486
- 3 P 1534 folios 487 à 1086
- 3 P 1535 folios 1087 à 1496.  
*Cadastré rénové en 1969.*

### NAGES

- 3 P 1536 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1829.
- 3 P 1537 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1834  
folios 1 à 640
- 3 P 1538 folios 641 à 1022.
- 3 P 1539 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 447, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1540 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 366, 1911.
- 3 P 1541 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500
- 3 P 1542 folios 501 à 827.  
*Cadastré rénové en 1936.*

### NARTHOUX

- 3 P 1543 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et B, 1812  
Matrice minute, articles 1 à 71, 1812.
- 3 P 1544 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 117, 1813.
- 3 P 1545 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 182, table alphabétique en début de volume, 1827.
- 3 P 1546 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 45, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1547 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 39, 1911.
- 3 P 1548 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 141, 1913.

### NAVES

- 3 P 1549 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1827.
- 3 P 1550 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 297, table alphabétique en début de volume, 1830.
- 3 P 1551 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 77, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1552 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 68, 1911.
- 3 P 1553 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 205, 1914.  
*Cadastré rénové en 1937.*

### NOAILHAC

- Voir aussi Boissezon.
- 3 P 1554 Etat de section des propriétés foncières, sections D à I, 1929

- 3 P 1555 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 195, 1929.  
3 P 1556 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 358, 1929.  
*Cadastré rénové en 1972.*

### NOAILLES

- 3 P 1557 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1811.  
Matrice minute, articles 1 à 216, 1811.  
3 P 1558 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1813  
articles 1 à 216  
3 P 1559 articles 217 à 283.  
3 P 1560 Matrice minute, commune de Cardonnac, articles 1 à 74, 1810.  
Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, commune de Cardonnac, sections A à B, 1810.  
3 P 1561 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Cardonnac, articles 1 à 139, 1813.  
3 P 1562 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1835  
folios 1 à 576  
3 P 1563 folios 577 à 739.  
3 P 1564 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 126, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1565 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 106, 1911.  
3 P 1566 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913 (il est indiqué sur la couverture du registre "1<sup>er</sup> volume").  
3 P 1567 *Cote réservée.*  
*Cadastré rénové en 1944, 1980.*

### ORBAN

- 3 P 1568 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E, 1819.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à E, 1819.  
Matrice minute, articles 1 à 219, 1819.  
3 P 1569 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 508, table alphabétique en début de volume, 1834.  
3 P 1570 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 101, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1571 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 94, 1911.  
3 P 1572 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 415, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### PADIES

- 3 P 1573 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections B à G, 1839.  
3 P 1574 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 516, table alphabétique en fin de volume, 1840.

## PENNE

- 3 P 1620 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, 1839  
sections A à G
- 3 P 1621 sections H à O
- 3 P 1622 récapitulations par natures de propriétés, sections A à O.
- 3 P 1623 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1842  
folios 1 à 564
- 3 P 1624 folios 565 à 1204
- 3 P 1625 folios 1205 à 1840
- 3 P 1626 folios 1841 à 2170.
- 3 P 1627 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 547, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1628 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 476, 1911.
- 3 P 1629 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
- 3 P 1630 folios 1 à 596
- 3 P 1631 folios 597 à 1200
- 3 P 1632 folios 1201 à 1590.  
*Cadastré rénové en 1956.*

## PEYREGOUX

- 3 P 1633 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1833.
- 3 P 1634 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 171, table alphabétique en fin de volume, 1833.
- 3 P 1635 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 45, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1636 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 32, 1911.
- 3 P 1637 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 129, 1914.  
*Cadastré rénové en 1937.*

## PEYROLE

- 3 P 1638 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 424, table alphabétique en début de volume, 1806. Livres journaliers des mutations, 1821-1822.
- 3 P 1639 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 427, 1823. Livres journaliers des mutations, 1824-1829.
- 3 P 1640 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1832.
- 3 P 1641 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 608, table alphabétique en fin de volume, 1834.
- 3 P 1642 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 108, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1643 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 98, 1911.
- 3 P 1644 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.  
*Cadastré rénové en 1937.*



## PONT-DE-LARN

- 3 P 1645 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G, 1833.
- 3 P 1646 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 756, table alphabétique en fin de volume, 1834.
- 3 P 1647 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 325, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1648 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 623, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 1649 Matrice des propriétés non bâties, 1914. Table alphabétique, récapitulations, mutations dans le 1<sup>er</sup> volume  
folios 1 à 508
- 3 P 1650 folios 509 à 908
- 3 P 1651 folios 909 à 1057.  
*Cadastré rénové en 1977.*

## POUDIS

- 3 P 1652 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1835.
- 3 P 1653 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 243, table alphabétique en fin de volume, 1836.
- 3 P 1654 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 81, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1655 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 71, 1911.
- 3 P 1656 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 180, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

## POULAN-POUZOLS

- 3 P 1657 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Poulan, sections A et B, 1819.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A et B, 1819.  
Matrice minute, commune de Poulan, articles 1 à 94, 1819.
- 3 P 1658 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Pouzols, sections A et B, 1819.  
Matrice minute, commune de Pouzols, articles 1 à 130.
- 3 P 1659 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 452, table alphabétique en début de volume, 1829.
- 3 P 1660 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 94, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1661 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911.
- 3 P 1662 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 329, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935.*

## PRADES

- 3 P 1663 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1826.
- 3 P 1664 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 160, table alphabétique en fin de volume, 1826.
- 3 P 1665 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 53, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1666 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1911.  
3 P 1667 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 128, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

#### PRATVIEL

- 3 P 1668 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1826.  
3 P 1669 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 110, table alphabétique en début de volume, 1836.  
3 P 1670 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 38, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1671 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.  
3 P 1672 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 91, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

#### PUECHOURSI

- 3 P 1673 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, 1840.  
3 P 1674 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 107, table alphabétique en fin de volume, 1840.  
3 P 1675 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 30, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1676 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 24, 1911.  
3 P 1677 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 84, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

#### PUYBEGON

- 3 P 1678 Matrice minute, articles 1 à 290, 1811.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1851.  
3 P 1679 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,  
articles 1 à 290, 1813  
articles 291 à 261, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821-1822.  
3 P 1680 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1823  
folios 1 à 799  
3 P 1681 folios 800 à 1034.  
3 P 1682 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1683 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 172, 1911.  
3 P 1684 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 488  
3 P 1685 folios 489 à 793.  
3 P 1686 *Cadastré rénové en 1938.*

#### PUYCALVEL

- 3 P 1687 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1833.  
3 P 1688 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 529, table alphabétique en fin de volume, 1833.

- 3 P 1666 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1911.  
 3 P 1667 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 128, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

### PRATVIEL

- 3 P 1668 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1826.  
 3 P 1669 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 110, table alphabétique en début de volume, 1836.  
 3 P 1670 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 38, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1671 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.  
 3 P 1672 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 91, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### PUECHOURSI

- 3 P 1673 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, 1840.  
 3 P 1674 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 107, table alphabétique en fin de volume, 1840.  
 3 P 1675 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 30, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1676 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 24, 1911.  
 3 P 1677 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 84, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

### PUYBEGON

- 3 P 1678 Matrice minute, articles 1 à 290, 1811.  
 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1851.  
 3 P 1679 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,  
 articles 1 à 290, 1813  
 articles 291 à 261, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821-1822.  
 3 P 1680 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1823  
 folios 1 à 799  
 3 P 1681 folios 800 à 1034.  
 3 P 1682 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1683 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 172, 1911.  
 3 P 1684 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
 folios 1 à 488  
 3 P 1685 folios 489 à 793.  
*Cadastré rénové en 1938.*

### PUYCALVEL

- 3 P 1687 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1833.  
 3 P 1688 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 529, table alphabétique en fin de volume, 1833.

- 3 P 1689 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1690 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 95, 1911.
- 3 P 1691 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 402, 1914.  
*Cadastré rénové en 1942.*

### PUYCELSI

- 3 P 1692 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 638, 1813.
- 3 P 1693 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections E à L, 1813.
- 3 P 1694 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,  
articles 1 à 638, 1814
- 3 P 1695 articles 639 à 994, 1817.
- 3 P 1696 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 628
- 3 P 1697 folios 629 à 1248
- 3 P 1698 folios 1249 à 1640
- 3 P 1699 folios 1641 à 1784.
- 3 P 1700 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 527, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1701 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 453, 1911.
- 3 P 1702 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 1703 folios 501 à 1000
- 3 P 1704 folios 1001 à 1327.  
*Cadastré rénové en 1952, 1971, 1973.*

### PUYGOUZON

- 3 P 1705 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières  
commune de Puygouzon, sections A à E, 1809.
- 3 P 1706 commune de Montsalvy, sections A à C, 1809.
- 3 P 1707 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,  
commune de Puygouzon, articles 1 à 362, 1811.
- 3 P 1708 commune de Montsalvy, articles 1 à 152, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821-1822
- 3 P 1709 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1826  
folios 1 à 486
- 3 P 1710 folios 487 à 684.
- 3 P 1711 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 157, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1712 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 145, 1911.
- 3 P 1713 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 1714 folios 493 à 507.  
*Cadastré rénové en 1967.*

- 3 P 1689 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1690 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 95, 1911.
- 3 P 1691 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 402, 1914.  
*Cadastré rénové en 1942.*

### PUYCELSI

- 3 P 1692 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 638, 1813.
- 3 P 1693 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections E à L, 1813.
- 3 P 1694 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,  
articles 1 à 638, 1814
- 3 P 1695 articles 639 à 994, 1817.
- 3 P 1696 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 628
- 3 P 1697 folios 629 à 1248
- 3 P 1698 folios 1249 à 1640
- 3 P 1699 folios 1641 à 1784.
- 3 P 1700 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 527, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1701 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 453, 1911.
- 3 P 1702 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 1703 folios 501 à 1000
- 3 P 1704 folios 1001 à 1327.  
*Cadastré rénové en 1952, 1971, 1973.*

### PUYGOUZON

- 3 P 1705 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières  
commune de Puygouzon, sections A à E, 1809.
- 3 P 1706 commune de Montsalvy, sections A à C, 1809.
- 3 P 1707 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,  
commune de Puygouzon, articles 1 à 362, 1811.
- 3 P 1708 commune de Montsalvy, articles 1 à 152, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821-1822
- 3 P 1709 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1826  
folios 1 à 486
- 3 P 1710 folios 487 à 684.
- 3 P 1711 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 157, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1712 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 145, 1911.
- 3 P 1713 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 1714 folios 493 à 507.  
*Cadastré rénové en 1967.*

## PUYLAURENS

- 3 P 1715 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1835  
sections A à H
- 3 P 1716 sections I à M.
- 3 P 1717 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1835  
folios 1 à 620
- 3 P 1718 folios 621 à 1240
- 3 P 1719 folios 1245 à 1936
- 3 P 1720 folios 1936 à 2656
- 3 P 1721 folios 2657 à 3375.
- 3 P 1722 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1882  
cases 1 à 600
- 3 P 1723 cases 601 à 1136.
- 3 P 1724 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 802
- 3 P 1725 cases 803 à 1033.
- 3 P 1726 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des  
diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires,
- 3 P 1727 folios 1 à 596
- 3 P 1728 folios 597 à 1196
- 3 P 1729 folios 1197 à 1796
- 3 P 1730 folios 1797 à 2296
- 3 P 1731 folios 2297 à 2412.  
*Cadastre rénové en 1940.*

## RABASTENS

- 3 P 1732 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1837  
sections A à F
- 3 P 1733 sections G à L.
- 3 P 1734 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1837  
folios 1 à 620
- 3 P 1735 folios 621 à 1320
- 3 P 1736 folios 1321 à 2020
- 3 P 1737 folios 2021 à 2620
- 3 P 1738 folios 2621 à 3221
- 3 P 1739 folios 3222 à 3545.
- 3 P 1740 Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1882  
cases 1 à 720
- 3 P 1741 cases 721 à 1368.
- 3 P 1742 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 642
- 3 P 1743 cases 643 à 1378.
- 3 P 1744 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des  
diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires, 1913
- 3 P 1745 folios 1 à 600
- 3 P 1746 folios 601 à 1200

- 3 P 1747 folios 1201 à 1800  
3 P 1748 folios 1801 à 2300  
3 P 1749 folios 2301 à 2800.

*Cadastre rénové en 1951.*

### RAYSSAC

- 3 P 1750 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à H, 1815.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à H, 1815.  
Matrice minute, articles 1 à 190.
- 3 P 1751 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 196, 1821.
- 3 P 1752 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 411
- 3 P 1753 folios 412 à 547.
- 3 P 1754 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 177, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1755 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 166, table alphabétique en début de volume, 1911.
- 3 P 1756 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, table alphabétique en début de volume, 1913.

*Cadastre rénové en 1976.*

### REALMONT

- 3 P 1757 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1824.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à D, 1824.  
Matrice minute, articles 1 à 546, 1824.
- 3 P 1758 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1828  
folios 1 à 768
- 3 P 1759 folios 769 à 1246.
- 3 P 1760 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 676, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1761 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 562
- 3 P 1762 cases 563 à 759.
- 3 P 1763 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 488
- 3 P 1764 folios 489 à 1088
- 3 P 1765 folios 1090 à 1141.

*Cadastre rénové en 1944.*

### LE RIALET

- 3 P 1766 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
- 3 P 1767 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 285, table alphabétique en fin de volume, 1834.
- 3 P 1768 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 94, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1769 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 75, 1911.  
 3 P 1770 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 237, 1914.  
*Cadastré rénové en 1967.*

### LE RIOLS

- 3 P 1771 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839.  
 3 P 1772 Idem, section C, 1839 (ancienne section A de Ratayrens).  
 Matrice minute de Ratayrens, articles 1 à 34, table alphabétique en fin de volume, s.d. (1839).  
 3 P 1773 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 342, table alphabétique en fin de volume, 1839.  
 3 P 1774 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1775 Idem, commune de Ratayrens, cases 1 à 15, 1882.  
 3 P 1776 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.  
 3 P 1777 Matrice des propriétés bâties, commune de Ratayrens, cases 1 à 7, commune du Riols, cases 163 à 169, 1911.  
 3 P 1778 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 297, 1913.  
 3 P 1779 Matrice des propriétés non bâties, commune de Ratayrens, folios 1 à 59, commune du Riols, folios 501 à 559, 1913.  
 3 P 1780 *Cote vacante*  
*Cadastré rénové en 1934.*

### RIVIERES

- 3 P 1781 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1829.  
 3 P 1782 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 539, table alphabétique en début de volume, 1832.  
 3 P 1783 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 106 table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1784 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 105, 1911.  
 3 P 1785 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 408, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933, 1969, 1982.*

### RONEL

- 3 P 1786 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B (Ronel), section D (Lombers), qui devient la section C de Ronel, 1824.  
 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à C, 1824.  
 Matrice minute, articles 1 à 47.  
 3 P 1787 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 180, table alphabétique en début de volume, 1828.  
 3 P 1788 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 71, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1789 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 60, 1911.  
 3 P 1790 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 182, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933.*



## ROQUECOURBE

- 3 P 1791 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à E, 1810.  
3 P 1792 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 677, 1815.  
3 P 1793 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1834  
folios 1 à 755  
3 P 1794 folios 757 à 1074.  
3 P 1795 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 436, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1796 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 475, 1911.  
3 P 1797 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500  
3 P 1798 folios 501 à 906.  
*Cadastré rénové en 1955.*

## ROQUEMAURE

- 3 P 1799 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1837.  
3 P 1800 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 566, table alphabétique en fin de volume, 1838.  
3 P 1801 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 135, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1802 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 111, 1911.  
3 P 1803 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 427, 1913.  
*Cadastré rénové en 1937.*

## ROQUEVIDAL

- 3 P 1804 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 55, 1806 (cadastré par masses de cultures), et feuilles des mutations, 1821-1822.  
3 P 1805 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 90, 1823, et feuilles des mutations, 1824, 1826-1827, 1830  
3 P 1806 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.  
3 P 1807 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 177, table alphabétique en fin de volume, 1841.  
3 P 1808 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 70, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1809 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.  
3 P 1810 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 130, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

## ROSIERES

- 3 P 1811 Matrice minute, articles 1 à 160, 1811.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1811.  
3 P 1812 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 216, 1813.  
3 P 1813 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 445, table alphabétique en début de volume, 1837.

- 3 P 1814 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 149, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1815 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 156, 1911.
- 3 P 1816 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

#### ROUAIROUX

- 3 P 1817 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1838.
- 3 P 1818 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 703, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 1819 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 266, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1820 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 264, 1911.
- 3 P 1821 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 492
- 3 P 1822 folios 493 à 616.  
*Cadastré rénové en 1968.*

#### ROUFFIAC

- 3 P 1823 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 139, 1806.
- 3 P 1824 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à H, 1809.
- 3 P 1825 Matrice de rôle pour la contribution foncière, 1809  
articles 1 à 220
- 3 P 1826 articles 220 à 570, et livre journalier des mutations, 1821.
- 3 P 1827 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1827  
folios 1 à 472
- 3 P 1828 folios 473 à 563.
- 3 P 1829 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 103, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1830 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 90, 1911.
- 3 P 1831 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 451, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934.*

#### ROUMEGOUX

- 3 P 1832 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1824.  
Etat de classement des propriétés bâties, sections A à D, 1824.  
Matrice minute, articles 1 à 143, 1824.
- 3 P 1833 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1828  
folios 1 à 412
- 3 P 1834 folios 413 à 525.
- 3 P 1835 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 1836 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 121, 1911.  
3 P 1837 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 430, 1913.  
*Cadastré renové en 1936.*

### ROUSSAYROLLES

- 3 P 1838 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839.  
3 P 1839 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 262, table alphabétique en fin de volume, 1840.  
3 P 1840 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1841 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 49, 1911.  
3 P 1842 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 206, 1913.  
*Cadastré renové en 1964.*

### SAINT-AFFRIQUE

- 3 P 1843 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1838.  
3 P 1844 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 351, table alphabétique en fin de volume, 1839.  
3 P 1845 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 143, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1846 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 126, 1911.  
3 P 1847 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 333, 1914.  
*Cadastré renové en 1943.*

### SAINT-AGNAN

- 3 P 1848 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1827.  
3 P 1849 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 199, table alphabétique en début de volume, 1836.  
3 P 1850 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 48, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1851 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 44, 1911.  
3 P 1852 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 139, 1914.  
*Cadastré renové en 1931.*

### SAINT-AMANCET

- 3 P 1853 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1834.  
3 P 1854 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 264, table alphabétique en fin de volume, 1835.  
3 P 1855 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 107, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1856 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911.  
3 P 1857 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 219, 1914.  
*Cadastré renové en 1947.*

### SAINT-AMANS-SOULT

- 3 P 1858 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1838.
- 3 P 1859 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1839  
folios 1 à 720
- 3 P 1860 folios 721 à 1403
- 3 P 1861 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 591, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1862 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 436, 1911.
- 3 P 1863 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 492
- 3 P 1864 folios 493 à 781.  
*Cadastré rénové en 1955.*

### SAINT-AMANS-VALTORET

- 3 P 1865 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1838.
- 3 P 1866 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1839  
folios 1 à 918
- 3 P 1867 folios 921 à 1102.
- 3 P 1868 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 374, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1869 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 367, 1911.
- 3 P 1870 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 492
- 3 P 1871 folios 493 à 653.  
*Cadastré rénové en 1935.*

### SAINT-ANDRE

- 3 P 1872 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1836.
- 3 P 1873 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 349, table alphabétique en fin de volume, 1837.
- 3 P 1874 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1875 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 106, 1911.
- 3 P 1876 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 298, 1913.  
*Cadastré rénové en 1946.*

### SAINT-ANTONIN-DE-LACALM

- 3 P 1877 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, section A à E, 1824.  
Etat de classement des propriétés bâties, sections A à E, 1824.  
Matrice minute, articles 1 à 217, 1824.

- 3 P 1878 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1828  
folios 1 à 476
- 3 P 1879 folios 477 à 594 .
- 3 P 1880 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 177, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1881 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 155, 1911.
- 3 P 1882 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.  
*Cadastré rénové en 1937.*

#### SAINT-AVIT

- 3 P 1883 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1834.
- 3 P 1884 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 207, table alphabétique en fin de volume, 1835.
- 3 P 1885 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 65, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1886 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 57, 1911.
- 3 P 1887 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 160, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

#### SAINT-BEAUZILE

- 3 P 1888 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1813.  
Matrice minute, articles 1 à 202, 1813.
- 3 P 1889 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 292, 1815.
- 3 P 1890 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 520, table alphabétique en début de volume, 1827.
- 3 P 1891 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 117, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1892 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 85, 1911.
- 3 P 1893 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 366, 1913.  
*Cadastré rénové en 1948.*

#### SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX

- 3 P 1894 Matrice minute, articles 1 à 143.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1812.
- 3 P 1895 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 230, 1813.
- 3 P 1896 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824.  
folios 1 à 316
- 3 P 1897 folios 317 à 526.
- 3 P 1898 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 296, table alphabétique en début de volume, 1882 .
- 3 P 1899 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 416, 1911.
- 3 P 1900 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 484, 1913.  
*Cadastré rénové en 1960.*

### SAINT-CHRISTOPHE

- 3 P 1901 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections F à H, 1812 (anciennes sections de Montirat ayant formé Saint-Christophe en 1876).
- 3 P 1902 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 517, table alphabétique en début de volume, 1877.
- 3 P 1903 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 139, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1904 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1911.
- 3 P 1905 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 474, 1913.  
*Cadastré rénové en 1967, 1973.*

### SAINT-CIRGUE

- 3 P 1906 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1839.
- 3 P 1907 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 663, table alphabétique en fin de volume, 1840.
- 3 P 1908 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 194, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1909 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 162, 1911.
- 3 P 1910 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 400
- 3 P 1911 folios 401 à 504.  
*Cadastré rénové en 1954.*

### SAINT-GAUZENS

- 3 P 1912 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1811.
- 3 P 1913 Matrice minute, articles 1 à 463, 1813.
- 3 P 1914 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,  
articles 1 à 469, 1813
- 3 P 1915 articles 469 à 767, 1815 ; livres journaliers des mutations, 1821-1822.
- 3 P 1916 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 518
- 3 P 1917 folios 519 à 1116
- 3 P 1918 folios 1117 à 1506.
- 3 P 1919 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 259, table alphabétique en début de volume, 1882
- 3 P 1920 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 215, 1911.
- 3 P 1921 Idem (copie du précédent).
- 3 P 1922 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 488
- 3 P 1923 folios 489 à 1067.  
*Cadastré rénové en 1947.*

### SAINT-GENEST-DE-CONTEST

- 3 P 1924 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1833.

- 3 P 1925 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 512, table alphabétique en fin de volume, 1837.  
 3 P 1926 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 122, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1927 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 104, 1911.  
 3 P 1928 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 376, 1914.  
*Cadastré rénové en 1939.*

#### SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- 3 P 1929 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1835.  
 3 P 1930 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 771, table alphabétique en fin de volume, 1839.  
 3 P 1931 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 217, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1932 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 163, 1911.  
 3 P 1933 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
 folios 1 à 490  
 3 P 1934 folios 493 à 591.  
*Cadastré rénové en 1937.*

#### SAINT-GERMIER

- 3 P 1935 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à B, 1809.  
 3 P 1936 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 97, 1811.  
 3 P 1937 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 157, table alphabétique en fin de volume, 1824.  
 3 P 1938 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 37, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1939 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.  
 3 P 1940 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 113, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

#### SAINT-GREGOIRE

- 3 P 1941 Matrice minute, articles 1 à 170, 1810.  
 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E, 1811. La section E n'est pas reliée, elle concerne l'ancienne commune des Avalats en partie réunie à St Grégoire en 1832.  
 3 P 1942 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 320, 1813.  
 3 P 1943 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
 folios 1 à 592  
 3 P 1944 folios 593 à 750.  
 3 P 1945 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 147, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 1946 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 111, 1911.  
 3 P 1947 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 453, 1913.  
*Cadastré rénové en 1936.*

### SAINT-JEAN-DE-MARCEL

- 3 P 1948 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1811.
- 3 P 1949 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 738, table alphabétique en fin de volume, 1855.
- 3 P 1950 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 275, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1951 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 207, 1911.
- 3 P 1952 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 1953 folios 493 à 614.  
*Cadastré rénové en 1942.*

### SAINT-JEAN-DE-RIVES

- 3 P 1954 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.
- 3 P 1955 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 235, table alphabétique en début de volume, 1834.
- 3 P 1956 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 66, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1957 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 61, 1911.
- 3 P 1958 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 179, 1914.  
*Cadastré rénové en 1931.*

### SAINT-JEAN-DE-VALS

- 3 P 1959 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à B, 1809.
- 3 P 1960 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 63, 1810.
- 3 P 1961 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 117, table alphabétique en début de volume, 1826.
- 3 P 1962 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 29, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1963 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 25, 1911.
- 3 P 1964 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 100, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### SAINT-JUERY

- 3 P 1965 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières de la section C dite de Cunac, 1806. (partie d'un registre, manque les sections A et B).
- 3 P 1966 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 652, 1823 ; livres des mutations, 1824-1832.
- 3 P 1967 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune des Avalats, articles 1 à 250, 1808, articles 1 à 36, 1822.
- 3 P 1968 Matrice des propriétés foncières, commune des Avalats, folios 1 à 163, 1823 ; livres de mutations, 1825-1832.
- 3 P 1969 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1836.
- 3 P 1970 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 740, 1839.
- 3 P 1971 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 440, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1972 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 619, 1911.



- 3 P 1973 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500  
3 P 1974 folios 501 à 953.  
*Cadastré rénové en 1946.*

#### SAINT-JULIEN-DU-PUY

- 3 P 1975 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E, 1833.  
3 P 1976 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 840, table alphabétique en fin de volume, 1837.  
3 P 1977 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1978 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 141, 1911.  
3 P 1979 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 492  
3 P 1980 folios 493 à 698.  
*Cadastré rénové en 1937.*

#### SAINT-JULIEN-GAULENE

- 3 P 1981 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, s.d.(1840).  
3 P 1982 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 372, table alphabétique en fin de volume, 1841.  
3 P 1983 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 160, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1984 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 119, 1911.  
3 P 1985 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 362, 1913.  
*Cadastré rénové en 1940.*

#### SAINT-LIEUX-LAFENASSE

- 3 P 1986 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières, de leurs contenances, sections A à D, 1824.  
Etat de classement des propriétés bâties, sections A à D, 1824.  
Matrice minute, articles 1 à 185, 1820.  
3 P 1987 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume 1832.  
folios 1 à 339  
3 P 1988 folios 340 à 511.  
3 P 1989 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 201, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 1990 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 177, 1911.  
3 P 1991 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 380, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935.*

#### SAINT-LIEUX-LES-LAVOUR

- 3 P 1992 Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1828.  
3 P 1993 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 580, table alphabétique en début de volume, 1833.

- 3 P 1994 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 117, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 1995 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 116, 1911.
- 3 P 1996 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 421, 1914.  
*Cadastré rénové en 1942.*

#### SAINT-MARCEL

- 3 P 1997 Matrice minute, articles 1 à 167, 1811.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A, D à I, 1811.
- 3 P 1998 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 332, 1813.
- 3 P 1999 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1828  
folios 1 à 368
- 3 P 2000 folios 369 à 459.
- 3 P 2001 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 89, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2002 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.
- 3 P 2003 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 399, 1913.  
*Cadastré rénové en 1965, 1967.*

#### SAINT- MARTIN- LAGUEPIE

- 3 P 2004 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1811.
- 3 P 2005 Matrice minute, articles 1 à 444, s.d. (1811).
- 3 P 2006 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 689, 1813.
- 3 P 2007 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1826  
folios 1 à 400
- 3 P 2008 folios 401 à 887
- 3 P 2009 folios 888 à 1283.
- 3 P 2010 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 288, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2011 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 275, 1911.
- 3 P 2012 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 2013 folios 501 à 1000
- 3 P 2014 folios 1001 à 1143.  
*Cadastré rénové en 1963.*

#### SAINT-MICHEL-DE-VAX

- 3 P 2015 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839.
- 3 P 2016 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 352, table alphabétique en fin de volume, 1844.
- 3 P 2017 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2018 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 79, 1911.
- 3 P 2019 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 283, 1913.  
*Cadastré rénové en 1946.*

### SAINT-MICHEL-LABADIE

- 3 P 2020 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, s.d. (1847).  
3 P 2021 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 279, table alphabétique en fin de volume, 1848.  
3 P 2022 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 76, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2023 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.  
3 P 2024 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 247, 1913.  
*Cadastré rénové en 1942.*

### SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX

- 3 P 2025 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1826.  
3 P 2026 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1834.  
folios 1 à 492  
3 P 2027 folios 493 à 575.  
3 P 2028 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 247, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2029 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 282, 1911.  
3 P 2030 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1914.  
*Cadastré rénové en 1939.*

### SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY

- 3 P 2031 Matrice minute, articles 1 à 343, 1820.  
Matrice de rôle pour la contribution foncière, propriétés bâties, 1820.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G, 1818.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à G, 1818.  
3 P 2032 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1825  
folios 1 à 658  
3 P 2033 folios 659 à 874.  
3 P 2034 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 345, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2035 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 334, 1911.  
3 P 2036 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 491  
3 P 2037 folios 493 à 719.  
*Cadastré rénové en 1963.*

### SAINT-SALVI-DE-CARCAVES

- 3 P 2038 Matrice minute, articles 1 à 102, 1820.  
Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 102, 1820.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1817.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à D, 1817.  
3 P 2039 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 230, table alphabétique en début de volume, 1834.  
3 P 2040 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 92, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 2041 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.  
3 P 2042 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 176, 1914.  
*Cadastré rénové en 1935.*

#### SAINT-SALVI-DE-LA-BALME

- 3 P 2043 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1838, D à F, s.d. (1889).  
3 P 2044 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 488, table alphabétique en début de volume, 1890.  
3 P 2045 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 187, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2046 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 197, 1911.  
3 P 2047 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 481, 1914.  
*Cadastré rénové en 1949.*

#### SAINT-SERNIN-LES-LAVOUR

- 3 P 2048 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1835.  
3 P 2049 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 148, table alphabétique en fin de volume, 1836.  
3 P 2050 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 48, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2051 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 31, 1911.  
3 P 2052 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 106, 1914.  
*Cadastré rénové en 1934.*

#### SAINT-SULPICE

- 3 P 2053 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à E, 1828.  
3 P 2054 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume et en fin de 2<sup>ème</sup> volume, 1833  
folios 1 à 540  
3 P 2055 folios 541 à 968  
3 P 2056 folios 969 à 1360.  
3 P 2057 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 582, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2058 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 482  
3 P 2059 cases 483 à 706.  
3 P 2060 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500  
3 P 2061 folios 501 à 1100  
3 P 2062 folios 1101 à 1162.  
*Cadastré rénové en 1942.*

### SAINT-URCISSE

- 3 P 2063 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1837.
- 3 P 2064 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 475, table alphabétique en fin de volume, 1838.
- 3 P 2065 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2066 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 148, 1911.
- 3 P 2067 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 389, 1913.  
*Cadastré rénové en 1946, 1971.*

### SAINTE-CECILE-DU-CAYROU

- 3 P 2068 Matrice minute, articles 1 à 155, 1813.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.
- 3 P 2069 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 190, 1815.
- 3 P 2070 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 328
- 3 P 2071 folios 329 à 366.
- 3 P 2072 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 104, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2073 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 84, 1911.
- 3 P 2074 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 306, 1913.  
*Cadastré rénové en 1962, 1973.*

### SAINTE-CROIX

- 3 P 2075 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1951.
- 3 P 2076 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 196, 1951.  
*Cadastré rénové en 1954.*

### SAINTE-GEMME

- 3 P 2077 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1832.
- 3 P 2078 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2<sup>ème</sup> volume, 1836  
folios 1 à 410
- 3 P 2079 folios 411 à 826
- 3 P 2080 folios 827 à 1032.
- 3 P 2081 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 358, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2082 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 325, 1911.
- 3 P 2083 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 499
- 3 P 2084 folios 501 à 826.  
*Cadastré rénové en 1940.*

### SAIX

- 3 P 2085 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.  
3 P 2086 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1830  
folios 1 à 638  
3 P 2087 folios 641 à 1071  
3 P 2088 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 328, table alphabétique en début de volume,  
1882.  
3 P 2089 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 317, 1911.  
3 P 2090 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500  
3 P 2084 folios 501 à 812.  
*Cadastre rénové en 1939.*

### SALIES

- 3 P 2092 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à  
B, s.d. (1809).  
3 P 2093 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 110, 1809.  
3 P 2094 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 119, table alphabétique en début de volume, 1824.  
3 P 2095 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 33, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2096 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 28, 1911.  
3 P 2097 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 89, 1913.  
*Cadastre rénové en 1931.*

### SALLES

- 3 P 2098 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,  
1811.  
Matrice minute, articles 1 à 162  
3 P 2099 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 209, 1813.  
3 P 2100 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 372, table alphabétique en début de volume, 1827.  
3 P 2101 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 128, table alphabétique en début de volume,  
1882.  
3 P 2102 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 110, 1911.  
3 P 2103 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 343, 1913.  
*Cadastre rénové en 1933.*

### SALVAGNAC

- 3 P 2104 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D,  
1837.  
3 P 2105 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1839  
folios 1 à 680  
3 P 2106 folios 681 à 1307.  
3 P 2107 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 483, table alphabétique en début de volume,  
1882.  
3 P 2108 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 434, 1911.

- 3 P 2109 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500  
3 P 2110 folios 501 à 1000  
3 P 2111 folios 1003 à 1122.  
*Cadastré rénové en 1947, 1971.*

### SAUSSENAC

- 3 P 2112 Matrice minute, articles 1 à 180, 1811.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1811.  
3 P 2113 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 297, 1813.  
3 P 2114 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1828  
folios 1 à 484  
3 P 2115 folios 485 à 637.  
3 P 2116 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2117 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 153, 1911.  
3 P 2118 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.  
*Cadastré rénové en 1954.*

### SAUVETERRE

- 3 P 2119 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1838.  
3 P 2120 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 296, table alphabétique en fin de volume, 1840.  
3 P 2121 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 81, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2122 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 82, 1911.  
3 P 2123 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 248, 1914.  
*Cadastré rénové en 1959.*

### La SAUZIÈRE-SAINT-JEAN

- 3 P 2124 Matrice minute, articles 1 à 247, 1813.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E, 1813.  
3 P 2125 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 315.  
3 P 2126 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1830  
folios 1 à 644  
3 P 2127 folios 645 à 739.  
3 P 2128 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 183, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2129 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 167, 1911.  
3 P 2130 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492  
3 P 2131 folios 494 à 579.  
*Cadastré rénové en 1971.*

## LE SEGUR

- 3 P 2132 Matrice minute, articles 1 à 98, 1812.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E, 1812.
- 3 P 2133 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 127, 1813.
- 3 P 2134 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune du Suech, sections A à C, 1812.  
Matrice minute, commune du Suech, articles 1 à 101.
- 3 P 2135 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune du Suech, articles 1 à 129, 1813.
- 3 P 2136 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Raucoules, sections A à B, 1812.  
Matrice minute, commune de Raucoules, articles 1 à 55.
- 3 P 2137 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Raucoules, articles 1 à 55, 1813.
- 3 P 2138 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume,  
folios 1 à 515, le Ségur et le Suech, 1824
- 3 P 2139 folios 516 à 713, 1868.
- 3 P 2140 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 179, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2141 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 165, 1911.
- 3 P 2142 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 2143 folios 494 à 545.  
*Cadastre rénové en 1963.*

## SEMALENS

- 3 P 2144 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A, 1830.
- 3 P 2145 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1843  
folios 1 à 779
- 3 P 2146 folios 780 à 908.
- 3 P 2147 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 445, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2148 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 405, 1911.
- 3 P 2149 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500
- 3 P 2150 folios 501 à 816.  
*Cadastre rénové en 1939.*

## SENAUX

- 3 P 2151 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 141, table alphabétique en début de volume, 1828.  
Etat de sections des propriétés non bâties et bâties, section A, 1828.
- 3 P 2152 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 55, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2153 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 51, 1914.
- 3 P 2154 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 133, 1914.  
*Cadastre rénové en 1934.*



## SENOUILLAC

- 3 P 2155 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à E, 1829.
- 3 P 2156 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1830  
folios 1 à 440
- 3 P 2157 folios 441 à 822.
- 3 P 2158 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 227, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2159 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 231, 1911.
- 3 P 2160 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 491
- 3 P 2161 folios 493 à 655.  
*Cadastre rénové en 1939.*

## LE SEQUESTRE

- 3 P 2162 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à C, 1809.
- 3 P 2163 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 280, 1811 ; livres journaliers des mutations, 1821-1822.
- 3 P 2164 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1824.
- 3 P 2165 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 82, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2166 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 85, 1911.
- 3 P 2167 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 243, 1913.  
*Cadastre rénové en 1932.*

## SERENAC

- 3 P 2168 Matrice minute, articles 1 à 205, 1811.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1811.
- 3 P 2169 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 215, 309 à 353, 1813.
- 3 P 2170 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1825  
folios 1 à 524
- 3 P 2171 folios 525 à 732.
- 3 P 2172 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 200, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2173 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 164, 1911.
- 3 P 2174 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913.  
*Cadastre rénové en 1960.*

## SERVIES

- 3 P 2175 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
- 3 P 2176 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 810, table alphabétique en fin de volume, 1844.
- 3 P 2177 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 193, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 2178 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 168, 1911.  
 3 P 2179 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
                   folios 1 à 492  
 3 P 2180 folios 493 à 640.  
                   *Cadastré rénové en 1934.*

### SIEURAC

- 3 P 2181 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1819.  
 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à D, 1819.  
 Matrice minute, articles 1 à 148, 1819.  
 3 P 2182 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 425, table alphabétique en début de volume, 1826.  
 3 P 2183 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 74, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 2184 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.  
 3 P 2185 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 307, 1913.  
                   *Cadastré rénové en 1933.*

### SOREZE

- 3 P 2186 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à G, 1834.  
 3 P 2187 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2<sup>ème</sup> volume, 1836  
                   folios 1 à 600  
 3 P 2188 folios 601 à 1093.  
 3 P 2189 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 510, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 2190 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 543, 1911.  
 3 P 2191 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
                   folios 1 à 500  
 3 P 2192 folios 501 à 1031.  
                   *Cadastré rénové en 1953.*

### SOUAL

- 3 P 2193 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1834.  
 3 P 2194 Matrice des propriétés foncières, 1836  
                   folios 1 à 400  
 3 P 2195 folios 401 à 732  
 3 P 2196 folios 733 à 795.  
 3 P 2197 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 321, table alphabétique en début de volume, 1882.  
 3 P 2198 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 348, 1911.  
 3 P 2199 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
                   folios 1 à 491  
 3 P 2200 folios 493 à 761.  
                   *Cadastré rénové en 1937.*

## SOUEL

- 3 P 2201 Matrice minute, articles 1 à 101.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, s.d. (ant. 1813).
- 3 P 2202 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 145, 1813.
- 3 P 2203 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune des Sarmazes, sections A à C, 1810.  
Matrice minute, commune des Sarmazes, articles 1 à 215.
- 3 P 2204 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune des Sarmazes, articles 1 à 319, 1813.
- 3 P 2205 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1835  
folios 1 à 540
- 3 P 2206 folios 541 à 685.
- 3 P 2207 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 101, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2208 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 81, 1911.
- 3 P 2209 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913.  
*Cadastré rénové en 1935.*

## TAIX

- 3 P 2210 Matrice minute, articles 1 à 104, 1811.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1811.
- 3 P 2211 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 197, 1813.
- 3 P 2212 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 283, table alphabétique en début de volume, 1824.
- 3 P 2213 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 66, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2214 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
- 3 P 2215 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 221, 1913.  
*Cadastré rénové en 1963, 1985.*

## TANUS

- 3 P 2216 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à G, 1834.
- 3 P 2217 Matrice des propriétés foncières, tables alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1835  
folios 1 à 640
- 3 P 2218 folios 641 à 759.
- 3 P 2219 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 254, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2220 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 247, 1911.
- 3 P 2221 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 2222 folios 493 à 634.  
*Cadastré rénové en 1947.*

## TAURIAC

(réunie à Montvalen en 1840 puis démembrée en 1889)

- 3 P 2223 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1837.
- 3 P 2224 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 266, table alphabétique en début de volume, 1891.
- 3 P 2225 Idem (double du précédent).
- 3 P 2226 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 98, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2227 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 96, 1911.
- 3 P 2228 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 267, 1913.  
*Cadastré rénové en 1934, 1974, 1985.*

## TECOU

- 3 P 2229 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 486 à 861 (manque les articles 1 à 485), 1813 ; livre journalier des mutations, 1822.
- 3 P 2230 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1826.
- 3 P 2231 Matrice des propriétés foncières, tables alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1829  
folios 1 à 616
- 3 P 2232 folios 617 à 1084.
- 3 P 2233 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 241, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2234 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 204, 1911.
- 3 P 2235 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500
- 3 P 2236 folios 501 à 884.  
*Cadastré rénové en 1936.*

## TEILLET

- 3 P 2237 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1836.
- 3 P 2238 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 519, table alphabétique en fin de volume, 1837.
- 3 P 2239 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 230, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2240 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 211, 1911.
- 3 P 2241 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 458, 1913.  
*Cadastré rénové en 1941.*

## TERRE-CLAPIER

- 3 P 2242 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1824.  
Etat de classement des propriétés bâties, sections A à C, 1824.  
Matrice minute, articles 1 à 108, 1820.
- 3 P 2243 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 424, table alphabétique en début de volume, 1837.  
Etat des sections D1 à D3 et A3, 1836.

- 3 P 2244 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2245 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 113, 1911.
- 3 P 2246 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 335, 1913.  
*Cadastre rénové en 1932.*

### TERSSAC

- 3 P 2247 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à B, 1809.
- 3 P 2248 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 173, 1811.
- 3 P 2249 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 202, table alphabétique en début de volume, 1824.
- 3 P 2250 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 67, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2251 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 67, 1911.
- 3 P 2252 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 158, 1913.  
*Cadastre rénové en 1932.*

### TEULAT

- 3 P 2253 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1827 ; feuille des mutations, 1828.
- 3 P 2254 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 358, table alphabétique en début de volume, 1829.
- 3 P 2255 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 86, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2256 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 82, 1911.
- 3 P 2257 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 263, 1914.  
*Cadastre rénové en 1938.*

### TEYSSODE

- 3 P 2258 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1826.
- 3 P 2259 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 592, table alphabétique en début de volume, 1836.
- 3 P 2260 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 153, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2261 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 142, 1911.
- 3 P 2262 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 420, 1914.  
*Cadastre rénové en 1934.*

### TONNAC

- 3 P 2263 Matrice minute, articles 1 à 178, 1810.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1810.
- 3 P 2264 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 375, 1813.
- 3 P 2265 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1834  
folios 1 à 314
- 3 P 2266 folios 315 à 383.

- 3 P 2267 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 107, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2268 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911.
- 3 P 2269 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 335, 1913.  
*Cadastré rénové en 1964.*

#### LE TRAVET

- 3 P 2270 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1836.
- 3 P 2271 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 248, table alphabétique en fin de volume, 1837.
- 3 P 2272 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 70, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2273 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
- 3 P 2274 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 183, 1913.  
*Cadastré rénové en 1932.*

#### TREBAN

- 3 P 2275 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
- 3 P 2276 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 140, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 2277 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2278 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 47, 1911.
- 3 P 2279 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 113, 1913.  
*Cadastré rénové en 1940.*

#### TREBAS

- 3 P 2280 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839.
- 3 P 2281 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 386, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 2282 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2283 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 147, 1911.
- 3 P 2284 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 360, 1913.  
*Cadastré rénové en 1937.*

#### TREVIEN

- 3 P 2285 Matrice minute, articles 1 à 202.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812.
- 3 P 2286 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 254, 1813.
- 3 P 2287 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 563, table alphabétique en début volume, 1837.
- 3 P 2288 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 153, table alphabétique en début de volume, 1882.

- 3 P 2289 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 137, 1911.  
3 P 2290 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 481, 1913.  
*Cadastre rénové en 1964.*

### VABRE

- 3 P 2291 Matrice minute, articles 1 à 360, 1817.  
Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 360, 1820.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1818.  
Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à F, 1818.
- 3 P 2292 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1835  
folios 1 à 772
- 3 P 2293 folios 773 à 1092.
- 3 P 2294 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 524, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2295 Matrice des propriétés bâties, 1911  
cases 1 à 402
- 3 P 2296 cases 403 à 616.
- 3 P 2297 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 500
- 3 P 2298 folios 501 à 996.  
*Cadastre rénové en 1969.*

### VALDERIES

- 3 P 2299 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections D à F, 1811.
- 3 P 2300 Matrice minute, articles 1 à 385, s.d. (1811).
- 3 P 2301 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1813  
articles 1 à 381
- 3 P 2302 articles 382 à 627.
- 3 P 2303 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 770
- 3 P 2304 folios 771 à 1145.
- 3 P 2305 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 259, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2306 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 239, 1911.
- 3 P 2307 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 491
- 3 P 2308 folios 493 à 676.  
*Cadastre rénové en 1938.*

### VALDURENQUE

- 3 P 2309 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1838.
- 3 P 2310 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 226, table alphabétique en fin de volume, 1840.

- 3 P 2311 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2312 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1911.
- 3 P 2313 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 251, 1914.  
*Cadastré rénové en 1955.*

### VALENCE

- 3 P 2314 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à H, 1839.
- 3 P 2315 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 680, table alphabétique en fin de volume, 1842.
- 3 P 2316 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 348, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2317 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 358, 1911.
- 3 P 2318 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 2319 folios 493 à 672.  
*Cadastré rénové en 1940.*

### VAOUR

- 3 P 2320 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1839.
- 3 P 2321 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 626, table alphabétique en fin de volume, 1841.
- 3 P 2322 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 176, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2323 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 150, 1911.
- 3 P 2324 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 400
- 3 P 2325 folios 401 à 490.  
*Cadastré rénové en 1934.*

### VEILHES

- 3 P 2326 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1827.
- 3 P 2327 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 104, table alphabétique en fin de volume, 1827.
- 3 P 2328 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 39, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2329 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 34, 1911.
- 3 P 2330 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 93, 1914.  
*Cadastré rénové en 1933.*

### VENES

- 3 P 2331 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1833.
- 3 P 2332 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1835  
folios 1 à 520
- 3 P 2333 folios 521 à 957.



- 3 P 2334 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 293, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2335 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 247, 1911.
- 3 P 2336 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 487
- 3 P 2337 folios 489 à 758.  
*Cadastré rénové en 1939.*

### VERDALLE

- 3 P 2338 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1834.
- 3 P 2339 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2<sup>ème</sup> volume, 1836  
folios 1 à 420
- 3 P 2340 folios 421 à 723.
- 3 P 2341 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 297, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2342 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 259, 1911.
- 3 P 2343 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 490, 1914.  
*Cadastré rénové en 1936.*

### LE VERDIER

- 3 P 2344 Matrice minute, articles 1 à 262, 1813.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1813.
- 3 P 2345 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 408, 1815.
- 3 P 2346 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 588, table alphabétique en début de volume, 1824.
- 3 P 2347 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 153, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2348 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 131, 1911.
- 3 P 2349 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 399
- 3 P 2350 folios 403 à 466.  
*Cadastré rénové en 1933, 1974.*

### VIANE

- 3 P 2351 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à G, 1829.
- 3 P 2352 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1832  
folios 1 à 760
- 3 P 2353 folios 761 à 1385.
- 3 P 2354 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 537, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2355 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 572, table alphabétique incomplète en début de volume, 1911.

- 3 P 2356 Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique en début de volume, 1915  
folios 1 à 500
- 3 P 2357 folios 501 à 1000
- 3 P 2358 folios 1001 à 1462.  
*Cadastré rénové en 1979.*

### VIELMUR

- 3 P 2359 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.
- 3 P 2360 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 657, table alphabétique en fin de volume, 1848.
- 3 P 2361 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 280, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2362 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 260, 1911.
- 3 P 2363 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 482, 1914.  
*Cadastré rénové en 1935.*

### VIEUX

- 3 P 2364 Matrice minute, articles 1 à 247, 1813.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenance, sections A à D, 1813.
- 3 P 2365 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 442, 1815.
- 3 P 2366 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 512, table alphabétique en début de volume, 1827.
- 3 P 2367 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2368 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 111, 1911.
- 3 P 2369 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.  
*Cadastré rénové en 1933, 1974.*

### VILLEFRANCHE

- 3 P 2370 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1836.
- 3 P 2371 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1838  
folios 1 à 620
- 3 P 2372 folios 621 à 739.
- 3 P 2373 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 358, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2374 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 321, 1911.
- 3 P 2375 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 492
- 3 P 2376 folios 493 à 663.  
*Cadastré rénové en 1939.*

## VILLENEUVE-LES-LAVAU

- 3 P 2377 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1827.  
3 P 2378 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 364, table alphabétique en début de volume, 1833.  
3 P 2379 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 107, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2380 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1911.  
3 P 2381 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 251, 1914.  
*Cadastre rénové en 1932.*

## VILLENEUVE-SUR-VERE

- 3 P 2382 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, 1809  
sections A et B  
3 P 2383 section C.  
3 P 2384 Matrice minute,  
articles 1 à 379, 1809  
3 P 2385 articles 380 à 897, 1812.  
3 P 2386 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 251, 1823 ; livre de mutations, 1824-1827.  
3 P 2387 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1824  
folios 1 à 896  
3 P 2388 folios 897 à 1027  
3 P 2389 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2390 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 162, 1911.  
3 P 2391 Matrice des propriétés non bâties, 1913  
folios 1 à 500  
3 P 2392 folios 501 à 777.  
*Cadastre rénové en 1969.*

## VINDRAC-ALAYRAC

- 3 P 2393 Matrice-minute, commune de Vindrac, articles 1 à 319, 1810  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Vindrac, sections A à C, 1810  
Matrice-minute, commune de Alayrac, articles 1 à 98, 1810.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de Alayrac, sections A à C, 1810.  
3 P 2394 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Vindrac, articles 1 à 223, 1813.  
3 P 2395 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune d'Alayrac, articles 1 à 98, 1813.  
3 P 2396 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1<sup>er</sup> volume, 1825  
folios 1 à 404  
3 P 2397 folios 405 à 476.  
3 P 2398 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 99, table alphabétique en début de volume, 1882.  
3 P 2399 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 86, 1911.  
3 P 2400 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 397, 1913.  
*Cadastre rénové en 1939.*

## LE VINTROU

- 3 P 2401 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
- 3 P 2402 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 226, table alphabétique en fin de volume, 1836.
- 3 P 2403 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 60, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2404 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 61, 1911.
- 3 P 2405 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 221, 1914.  
*Cadastré rénové en 1967.*

## VIRAC

- 3 P 2406 Matrice minute, articles 1 à 185, 1812.  
Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812.
- 3 P 2407 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 301, 1813.
- 3 P 2408 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 564, table alphabétique en début de volume, 1828.
- 3 P 2409 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 127, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2410 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 98, 1911.
- 3 P 2411 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1914.  
*Cadastré rénové en 1934.*

## VITERBE

- 3 P 2412 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1826.
- 3 P 2413 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 192, table alphabétique en début de volume, 1826.
- 3 P 2414 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 71, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2415 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 65, 1911.
- 3 P 2416 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 137, 1914.  
*Cadastré rénové en 1932.*

## VIVIERS-LES-LAVAU

- 3 P 2417 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1827.
- 3 P 2418 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 275, table alphabétique en fin de volume, 1831.
- 3 P 2419 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.
- 3 P 2420 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
- 3 P 2421 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 200, 1914.  
*Cadastré rénové en 1945.*

## VIVIERS-LES-MONTAGNES

- 3 P 2422 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1838.

- 3 P 2423 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1<sup>er</sup> volume, 1839  
folios 1 à 560
- 3 P 2424 folios 561 à 889.
- 3 P 2425 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 282, table alphabétique en début de volume,  
1882.
- 3 P 2426 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 238, 1911.
- 3 P 2427 Matrice des propriétés non bâties, 1914  
folios 1 à 489
- 3 P 2428 folios 494 à 737.  
*Cadastré rénové en 1938.*

CHAPITRE IV

LES PLANS



## CHAPITRE IV

### *LES PLANS*

---

#### SOMMAIRE

**3 P 2429-2431** Plans par masses de cultures, an XIII - 1805.

*Il s'agit des plans de 3 communes seulement : Les Avalats (rattachée à Saint-Juéry), Labessière-Candeil et Técou. Les mêmes communes, et 25 autres, ont leur plan par masses de cultures conservé aux Archives nationales. Les plans par masses de cultures de Fréjairolles et Saint-Jean-de-Vals servent de tableau d'assemblage pour le plan parcellaire et se trouvent respectivement sous les cotes 3 P 2432/6 et 3 P 2444. L'ensemble des plans a été exécuté sous la direction de Collière, géomètre en chef. Le nom de l'arpenteur est indiqué entre parenthèses.*

**3 P 2432-2447** Atlas parcellaires cantonaux, 1808-1819.

*Jusqu'en 1821, les plans définitifs après expertise étaient réalisés en double : un pour la commune et un pour la direction des contributions directes (les plans minutes restant chez l'ingénieur). L'exemplaire du directeur des contributions, relié par canton, est supprimé en 1821. Les atlas cantonaux conservés concernent donc les cantons cadastrés les premiers : Albi (1808-1809), Roquecourbe (1809), Cordes et Valdériès (1810), Graulhet (1811), Monestiés (1811-1812), Castelnaud-Montmiral (1812-1813), Montredon-Labessonnié (1813), Vabre (1813-1817) et Réalmont (1818-1819).*

3 P 2448-2740

Atlas portatifs, 1810-1835 environ.

*Il s'agit, comme prévu par le paragraphe 304 du "Recueil méthodique" (voir plus haut), d'un atlas format grand in-4° composé de calques des plans fournis pour l'expertise. Les deux premiers cantons cadastrés, Albi et Roquecourbe, manquent. Les cantons les derniers réalisés dans les années 1830 manquent également, mais se retrouvent dans le chapitre suivant.*

3 P 2741-2799

Plans en feuilles séparées, 1833-1839 environ.

*Les derniers cantons cadastrés (Anglès, Cuq-Toulza, Labruguière, Saint-Amans-Soult, Valence, Vaour et Vielmur) n'ont pas fait l'objet d'atlas portatifs reliés. Les plans, sur papier, sont séparés et jusqu'à présent pliés en quatre. S'y ajoutent les calques des 3 sections du centre ville d'Albi (sections H à J), dont le parcellaire a été refait en 1835 et ceux de la commune de Mazamet, cadastrée en 1833.*



## 1. *Plans par masses de cultures*

- 3 P 2429 Labessière-Candeil (canton de Cadalen)  
10 vendémiaire an XIV (Fraissinet) ; 111 x 192.
- 3 P 2430 Les Avalats (canton de Villefranche, actuelle commune de Saint-Juéry)  
1<sup>er</sup> novembre 1805 (Bories et Gardès) ; 88,5 x 52.
- 3 P 2431 Técou (canton de Cadalen)  
10 messidor an XIII (Fraissinet) ; 143 x 98.

Saint-Jean-de-Vals (canton de Roquecourbe) : le plan par masses de cultures est relié à l'atlas parcellaire et sert de tableau d'assemblage (voir 3 P 2444).

Fréjairolles (canton d'Albi) : idem (voir 3 P 2432/6).

## 2. Atlas parcellaires cantonaux (Echelle 1/2500)

### Canton d'Albi

2<sup>ème</sup> volume, le 1<sup>er</sup> volume manque. Cet atlas a été dérelié. Les plans de chaque commune sont conservés dans des chemises séparées.

- 3 P 2432/1 Albi, section C 5 (unique feuille versée). Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
- 3 P 2432/2 Arthès, T.A. (1), sections A 1 à A 4, B 1 à B 3. S.d.
- 3 P 2432/3 Cagnac (Saint-Sernin), T.A., sections A, B, C, D, E, F. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
- 3 P 2432/4 Carlus, sections A, B, C, D, E, F. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
- 3 P 2432/5 Castelnau-de-Lévis, T.A., sections A 1 à A 5, B 1 à B 4, C 1 à C 5, D 1 à D 6. 1809.
- 3 P 2432/6 Fréjairolles, T.A. (par masses de cultures, an XII), sections A 1 à A 2, B, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E, F, G. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
- 3 P 2432/7 Lescure, T.A., sections A 1 à A 6, B 1 à B 3, C 1 à C 4, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F 1 à F 3. 1809.
- 3 P 2432/8 Mailhoc, T.A., sections A, B, C, D 1 à D 2, E 1 à E 2. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
- 3 P 2432/9 Marssac, T.A., sections A, B 1 à B 2, C 1 à C 2. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
- 3 P 2432/10 Milhavet, T.A., sections A, B, C. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
- 3 P 2432/11 Puygouzon  
Puygouzon, T.A., sections A, B, C, D, E. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.  
Montsalvi, T.A., sections A, B, C. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
- 3 P 2432/12 Rouffiac (Maussans), T.A., sections A, B, C, D, E, F, G, H. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
- 3 P 2432/13 Saliès, section B (manque section A). T.A. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.

---

1 T.A. : tableau d'assemblage.

- 3 P 2432/14 Le Séquestre, sections B, C (manque section A). T.A. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
- 3 P 2432/15 Terssac, T.A., sections A 1 à A 2, B. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
- 3 P 2432/16 Villeneuve-sur-Vère, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 4. 1809.
- 3 P 2433 **Canton de Castelnau-de-Montmiral (1<sup>er</sup> volume)**
- Castelnau-de-Montmiral, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 3, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G 1 à G 4, H 1 à H 3, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 3, L 1 à L 4, M 1 à M 3, N 1 à N 2, O 1, P 1, Q 1, R 1. 1812.
- Puycelsi, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G, H, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 2, L 1 à L 2. 1813.
- Larroque, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 3. 1812.
- 3 P 2434 **Canton de Castelnau-de-Montmiral (2<sup>ème</sup> volume)**
- Cahuzac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F, G 1 à G 2, H 1 à H 2, I 1 à I 2, K. 1812.
- Sainte-Cécile-du-Cayrou, T.A., sections A, B 1 à B 2, C, D. 1812.
- Le Verdier, T.A., sections A 1 à A 3, B, C, D 1 à D 2, E, F 1 à F 2. 1812.
- Vieux, T.A., sections A, B, C 1 à C 2, D (en 2 feuilles). 1812.
- Saint-Beauzile, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1812.
- Campagnac, T.A., sections A, B, C 1 à C 2, D. 1812.
- Montels, T.A., sections A, B, C 1 à C 2, D. 1812.
- Andillac, T.A., sections A, B, C. 1812.
- Alos, T.A., sections A 1 à A 2, B, C 1 à C 2. 1812.
- Donnazac, T.A., sections A, B, C. 1812.
- Frausseilles, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2. 1812.
- 3 P 2435 Lasclottes (aujourd'hui La Sauzière-Saint-Jean, passe du canton de Castelnau-de-Montmiral à celui de Salvagnac en 1814), T.A., sections A (3 f.), B (2 f.), C (2 f.), D (2 f.), E (2 f.).
- 3 P 2436 **Canton de Cordes (1<sup>er</sup> volume)**
- Cordes, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1810.
- Lacapelle-Sainte-Luce, T.A., sections A, B. 1810.
- Saint-Martin-Laguépie, T.A., sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 4. 1810.
- Mouzieys-Panens, T.A., sections A, B, C, D, E, F, G. 1810.
- Tonnac, T.A., sections A, B, C, D, E, F, G, H, I, K. 1810.
- Les Cabannes, T.A., sections A, B. 1810.
- Saint-Marcel, T.A., sections A 1 à A 2, D, E, F, G, H, I, K. 1810.

- 3 P 2436      Campes, T.A., sections A, B 1 à B 2, C, D. 1810.  
                   Alayrac, sections A, B, C. 1810.  
                   Latreyne, T.A., sections A, B. 1810.  
                   Cardonnac, T.A., sections A, B. 1810.
- 3 P 2437                    **Canton de Cordes (2<sup>ème</sup> volume)**  
                   Cazelles, T.A., sections A, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1810.  
                   La Salvetat, section A, 1810.  
                   Amarens, T.A., sections A 1 à A 2, B. 1810.  
                   Vindrac, T.A., sections A, B, C. 1810.  
                   Loubers, T.A., sections A, B 1 à B 2. 1810.  
                   Livers, T.A., sections A, B, C. 1810.  
                   Labarthe-Bleys, T.A., sections A 1 à A 2, B. 1810.  
                   Lacapelle-Ségalar, T.A., sections A, B, C. 1810.  
                   Noailles, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2. 1810.  
                   Les Sarmazes, T.A., sections A, B, C. 1810.  
                   Souel, T.A., sections A, B 1 à B 2. 1810.  
                   Bournazel, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C, D.
- 3 P 2438                    **Canton de Graulhet**  
                   Busque, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C. 1811.  
                   Puybegon, T.A., sections A, B 1 à B 3, C 1 à C 3, D, E, F. 1811.  
                   Missècle, T.A., sections A, B, C. 1811.  
                   Moulayrès, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1811.  
                   Saint-Gauzens, T.A., sections A 1, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D, E 1 à E 3, F 1 à F 2. 1811.  
                   Briatexte, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 3, D 1 à D 2. 1811.  
                   Graulhet, T.A., sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 6, F 1 à F 5. 1811.
- 3 P 2439                    **Canton de Monestiés (1<sup>er</sup> volume)**  
                   Rosières, T.A., sections A 1 à A 4, B 1 à B 4. 1811.  
                   Monestiés, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G 1 à G 3. 1812.  
                   Carmaux, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 3, village de Carmaux sur feuille séparée au 1/1250. 1811.  
                   Saint-Benoît-de-Carmaux, T.A., sections A 1 à A 2, B. 1811.  
                   Taïx, T.A., sections A, B, C. 1811.

- 3 P 2439 Le Suech, T.A., sections A, B, C 1 à C 2. 1811.  
 Blaye, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1811.  
 Combefa, T.A., sections A, B. 1811.  
 Labastide-Gabause, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 3. 1811.
- 3 P 2440 **Canton de Monestiés (2<sup>ème</sup> volume)**  
 Salles, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3. 1811.  
 Montirat, sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 4 (en 5 feuilles), G 1 à G 2, H 1 à H 4. s.d.  
 Laparrouquial, T.A., sections A 1 à A 2, B, C, D 1 à D 2. 1811.  
 Virac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 2. 1811.  
 Raucoules, sections A, B. 1811.  
 Le Ségur, T.A., sections A, B, C, D 1 à D 2, E. 1811.  
 Trévien, T.A., sections A 1 à A 5, B 1 à B 2, C 1 à C 3. 1812.  
 Narthoux, T.A., sections A, B. 1811.
- 3 P 2441 **Canton de Montredon-Labessonnié**  
 Montredon-Labessonnié, T.A. au 20000, sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 2, G, H 1 à H 2, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 2, L 1 à L 2, M 1 à M 2, N 1 à N 2, O 1 à O 3, P 1 à P 2, Q 1 à Q 2, R 1 à R 3, S 1 à S 4, T 1 à T 3, U 1 à U 2, V 1 à V 2, X 1 à X 4, Y 1 à Y 2, Z 1 à Z 2. 1813.  
 Les autres communes du canton manquent. En revanche, l'atlas cantonal se trouve au complet dans les archives communales de Montredon-Labessonnié. Une interversion de l'atlas communal et de l'atlas cantonal a dû se produire.
- 3 P 2442 **Canton de Réalmont (1<sup>er</sup> volume)**  
 L'atlas est dérelié et les plans de chaque commune sont conservés à part.
- 3 P 2442/1 Le Bruc, T.A., section A, 1818.
- 3 P 2442/2 Lombers, T.A., A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 3, E 1 à E 2, F 1 à F 3, F 1 à G 3, H 1 à H 2. 1818.
- 3 P 2442/3 Réalmont, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2. 1819.
- 3 P 2442/4 Laboutarié, T.A., sections A 1 à A 3, B. 1818.
- 3 P 2443 **Canton de Réalmont (2<sup>ème</sup> volume)**  
 Sieurac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C, D. 1818.  
 Orban, T.A., sections A, B, C 1, D, E 1 à E 2. 1818.  
 Pouzols, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1818.  
 Poulan, T.A., sections A 1, B 1 à B 2. 1818.  
 Saint-Benoît de Frédefont, T.A., sections A 1 à A 2, B 1. 1818.

3 P 2443

Lamillarié, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1818.

Puylanier, T.A., sections A, B 1, C, D. 1818.

Labastide-Dénat, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. s.d. [1818].

Dénat, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1818.

Ronel, T.A., sections A, B. 1818.

Roumégoux, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2. 1819.

Fauch, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 3. 1819.

Terre-Clapier, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C. 1819.

3 P 2444

#### **Canton de Roquecourbe**

Roquecourbe, T.A. 1810, sections A 1 à A 2, B, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 2, 1809. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

Saint-Jean-de-Vals, T.A. (par masses de cultures, an XII), sections A 1 à A 2, B. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

Saint-Germier, T.A., sections A 1 à A 2, B. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

Lacrouzette, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 5, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 3. 1809.

Montfa, T.A., sections A, B 1 à B 3, C 1 à C 2. 1809.

Burlats, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 4 (plan du village de Burlats, section B 4, au 1/1250), C 1 à C 3, D 1 à D 3, E, F 1 à F 3. 1809.

3 P 2445

#### **Canton de Vabre (1<sup>er</sup> volume)**

Vabre, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 5, C 1 à C 2, D, E 1 à E 3, F 1 à F 3. 1815.

Castelnau-de-Brassac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 3, D, E, F 1 à F 4, G, H, I 1 à I 3, K, L 1 à L 2, M 1 à M 2, N 1 à N 2, O 1 à O 2, P 1 à P 3. 1817.

Labruguière-Bezacoul, T.A., section A. 1817.

Lacaze, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 4, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 3, G 1 à G 3, H 1 à H 2, I 1 à I 2. 1814.

3 P 2446

#### **Canton de Vabre (2<sup>ème</sup> volume)**

Massuguiès, T.A., sections A 1 à A 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 2, G 1 à G 2, H 1 à H 4, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 2. 1823.

Miolles, sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 2. s.d.

Saint-Pierre-de-Trivisy, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G 1 à G 2. 1817.

Saint-Salvi-de-Carcavès, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 2. 1813.

Ferrières, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1815.

Massals, T.A., sections A, B 1 à B 2. 1817.

**Canton de Valdériès**

Valdériès, T.A., sections A 1 à A 5, B 1 à B 2, C 1 à C 5, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 3. 1810.

Andouque, T.A., sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 4, D 1 à D 6. 1810.

Sausсенac, T.A., sections A, B 1 à B 2, C, D 1 à D 2, E 1 à E 4, F 1 à F 2. 1810.

Sérénac, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 3. 1810.

Saint-Grégoire, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2. 1810.

Crespinet, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3. 1810.

### 3. *Atlas portatifs communaux*

Ces plans sont classés dans l'ordre alphabétique des communes en 1940. Les atlas portatifs ont été levés soit sur calque, soit sur papier. Lorsqu'il n'est pas fait mention du support, le plan est implicitement sur papier. Les bourgs et hameaux dont les plans détaillés figurent en marge sont portés en italiques.

- 3 P 2448                    **Aigufonde**  
sections A 1 à A 13, B 1 à B 5, C 1 à C 8. Calque. S.d. [post. 1832].  
*Roussoulph, B 1 ; la Segnarié et Calmon, B 3 ; Treillat, C 8.*
- 3 P 2449                    **Alban**  
plan géométrique de la commune, 1807. T.A (Alban) et sections A 1 à A 17. Calque. 1835.
- 3 P 2450                    **Almayrac**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 7. Calque. S.d. [post. 1831].  
*La Vialette, B 2 ; Salveredonde, B 3 ; la Baurelié, C 1 ; le Claux, C 4 ; Rantières, C 7.*
- 3 P 2451                    **Alos**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 3, C 1 à C 5. 1812.
- 3 P 2452                    **Amarens**  
sections A 1 à A 2 (5 feuilles), B 1 à B 4. 1810.
- 3 P 2453                    **Ambialet**  
sections A 1 à A 18, C 1 à C 12. Calque. S.d. [post. 1835].  
*La Condomine, A 1 ; Saluèges, A 7 ; Puech Périé, A 17 ; Lagrèze du Puech, C 12.*
- 3 P 2454                    sections B 1 à B 3, D 1 à D 9, E 1 à E 4, F 1 à F 7, G 1 à G 11. Calque. S.d. [post. 1835].  
*Village d'Ambialet en partie, B 1 ; Bonneval, E 2 ; les Estrets, Villeneuve du Puech, E 3 ; Lacalm, F 2 ; le Fraysse, G 7.*
- 3 P 2455                    **Ambres**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 11, C 1 à C 5, D 1 à D 9, E 1 à E 7 (E 7 : feuille détériorée, manque une partie) Calque. S.d. [post. 1827].  
*Le Pioch Buffe, A 5 ; le Port d'Ambres, D 7 ; le Pujol en partie, E 3.*



- 3 P 2456                    **Andillac**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 4, C 1 à C 4. Calque. 1812.  
*Village d'Andillac, C 2.*
- 3 P 2457                    **Andouque**  
sections A 1 à A 7 (en 22 feuilles ; les sections sont en désordre). S.d. [1810].
- 3 P 2458                    sections B 1 à B 5 (en 16 feuilles dont 1, section B 1, est manquante), C 1 à C 4 (en 13 feuilles),  
D 1 à D 5 (en 21 feuilles). 1810.
- 3 P 2459                    **Appelle**  
sections A 1 à A 6. Calque. S.d. [post. 1834].
- 3 P 2460                    **Arfons**  
T.A. et sections D 1 et D 2 non reliés. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 6, C 1 à C 11 Calque. 1834.  
*Les Bastouls, A 6 ; les Escudiés basses et hautes, C 4.*
- 3 P 2461                    **Arifat**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 8, C 1 à C 5, D 1 à D 5, E 1 à E 5, F 1 à F 5, G 1 à G 5. Calque. 1813.  
*Grateloup, C 1.*
- 3 P 2462                    **Aussac**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. S.d. [post. 1824].  
*Village d'Aussac, A 1.*
- 3 P 2463                    **Aussillon**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 9. Calque. S.d. [post. 1833].  
*Village d'Aussillon, B 6.*
- 3 P 2464                    **Bannières**  
sections A 1 à A 11, B 1 à B 4. S.d. [post. 1826].
- 3 P 2465                    **Barre** : commune de Cabannes-et-Barre jusqu'en 1900, divisée alors entre Barre et  
Moulin-Mage  
Cabannes-et-Barre, sections A 1 à A 7 (en 10 feuilles), B 1 à B 8. Calque. S.d. [post. 1829].
- 3 P 2466                    sections C 1 à C 7, D 1 à D 9. Calque. S.d. [post. 1829].  
*Cautoul, C 1 ; Moulin-Mage, C 5 ; Lacombe, D 5.*
- 3 P 2467                    sections E 1 à E 6 (en 9 feuilles), F 1 à F 9, G 1 à G 6. Calque. S.d. [post. 1829].  
*Rieuviel, E 3 ; village de Cabannes, F 1 ; Gos, G 4.*
- 3 P 2468                    **Beauvais**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 2, D 1 à D 6. Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2469                    **Belcastel**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 7, C 1 à C 5. S.d. [post. 1824].
- 3 P 2470                    **Bellegarde**  
T.A. non relié. sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 7. Calque. 1836.  
*Le Puech, B 6 ; Cambords, C 7.*
- 3 P 2471                    **Bellesserre**  
sections A 1 à A 8. Calque. S.d. [post. 1834].  
*Village de Bellesserre, A 2.*
- 3 P 2472                    **Berlats**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 11. S.d. [post. 1824].
- 3 P 2473                    **Bernac**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 5. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2474                    **Bertre**  
sections A 1 à A 8. Calque. 1835.
- 3 P 2475                    **Le Bez**  
sections A 1 à A 11, B 1 à B 15. S.d. [post. 1826].

- 3 P 2476 sections C 1 à C 12, E 1 à E 13. S.d. [post. 1826].
- 3 P 2477 sections D 1 à D 17. S.d. [post. 1826]
- 3 P 2478 **Blan**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 6 (*le Sendigat, C 4 ; les Barreaux, D 5*). Calque. 1835.
- 3 P 2479 **Blaye**  
sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B 1 à B 3 (en 9 feuilles). (*village de Blaye, A 1*). 1811.
- 3 P 2480 **Boissezon**  
sections A 1 à A 15, B 1 à B 12. T.A. et sections C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 3 non reliés. (*Cabrol, B 1 ; la Provinquièrre, B 7 ; La Taillade, B 9 ; Labro et le Griffoulac, C 1 ; Roqueperlic, E 2 ; la Fabrié et Rive, E 3*). Calque. 1833.
- 3 P 2481 sections G 1 à G 14. Sections F 1 à F 5, H 1 à H 2, I 1 à I 5, J 1 à J 2 non reliés, sur papier. (*Malacan, F 2 ; la Fenassarié, F 3 ; la Crouzarié et la Fabrié, F 4 ; le Pioch-Danzou, F 5 ; le Puech du Fau, H 2 ; Peyrarque haute, J 2*). Calque. 1833.
- 3 P 2482 **Bournazel**  
sections A 1 à A 2 (en 3 feuilles), B 1 à B 2 (en 5 feuilles), C 1 à C 3, D 1 à D 3. 1810.
- 3 P 2483 **Brassac**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 9. Calque. S.d. [post. 1826].
- 3 P 2484 sections C 1 à C 8, D 1 à D 9. S.d. [post. 1826].
- 3 P 2485 sections E 1 à E 10, F 1 à F 8. (*Le Viala, E 8*). Calque. S.d. [post. 1826].
- 3 P 2486 **Brens**  
sections A 1 à A 3 (en 14 feuilles), B 1 à B 2 (en 9 feuilles). S.d. [post. 1825].
- 3 P 2487 sections C 1 à C 2 (en 7 feuilles), D 1 à D 2 (en 9 feuilles), E 1 à E 2 (en 6 feuilles), F 1 à F 2 (en 5 feuilles). Calque. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2488 **Briatexte**  
sections A 1 à A 2 (en 6 feuilles), B 1 à B 2 (en 6 feuilles), D 1 à D 2 (en 8 feuilles), C 1 à C 3 (en 8 feuilles). (*village de Briatexte, B 1*). Calque. 1811.
- 3 P 2489 **Brousse**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 6. (*Millet, A 5 ; village de Brousse, A 6*). Calque. 1832.
- 3 P 2490 **Broze**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 4. (*village de Broze en partie, A 5*). S.d. [post. 1825].
- 3 P 2491 sections C 1 à C 6, D 1 à D 5. (*Melet, C 5*). Calque. 1832.
- 3 P 2492 **Busque**  
sections A 1 à A 2 (5 feuilles), B 1 à B 2 (7 feuilles), C 1 à C 3. (*village de Busque, A 2*). Calque. 1810.
- 3 P 2493 **Cabanès**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 7. Calque. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2494 **Les Cabannes**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 4. Calque. 1810.
- 3 P 2495 **Cahuzac**  
T.A. Sections A 1 à A 8. (*La Bartharié et le Moulin-Bas, A 2 ; Janardarié, A 7*). Calque. S.d. [post. 1834].

- 3 P 2496                    **Cahuzac-sur-Vère**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 4, C 1 à C 7, D 1 à D 5, E 1 à E 6. (*village d'Assac, D 4*). 1812.
- 3 P 2497                    sections F 1 à F 4, G 1 à G 5, H 1 à H 6, I 1 à I 6, J 1 à J 6, K 1 à K 3. 1812.
- 3 P 2498                    **Cambon**  
T.A. Sections A 1 à A 6, B 1 à B 8. (*La Sarrade, B 1*). Calque. 1835.
- 3 P 2499                    **Cambounès**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 9, C 1 à C 8. (*Fonbelles, B 4 ; Fontanelles, B 7 ; Lacombe en partie, C 6*). S.d. [post. 1826].
- 3 P 2500                    sections D 1 à D 9, E 1 à E 13, F 1 à F 6. (*Caunan, F 2 ; Espétières, F 3*). S.d. [post. 1826].
- 3 P 2501                    **Cambounet**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 7. (*village de Cambounet, A 2 ; Lieussounié, B 5*). Calque. 1835.
- 3 P 2502                    **Les Cammazes**  
T.A. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 6. (*En Bosc, A 6 ; village des Cammazes, A 8*). Calque. 1834.  
A noter : la section B 2 est comprise dans la section A 2.
- 3 P 2503                    **La Capelle-Sainte-Luce** (rattachée en 1840 à la commune des Cabannes).  
sections A 1 à A 2 (en 3 feuilles), B 1 à B 3. 1810.
- 3 P 2504                    **Campagnac**  
sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 5, D 1 à D 3. 1812.
- 3 P 2505                    **Campes**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 5 feuilles), C 1 à C 2 (en 6 feuilles), D 1 à D 3. 1810.
- 3 P 2506                    **Carmaux**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 8, C 1 à C 11. (*village de Carmaux, C 1*). 1811.  
A noter : la section A est en désordre.
- 3 P 2507                    **Castanet**  
sections A 1 à A 3 (en 8 feuilles), B 1 à B 2 (en 5 feuilles). Calque. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2508                    **Castelnau-de-Brassac**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 8, C 1 à C 10, D 1 à D 4, E 1 à E 3, F 1 à F 12, G 1 à G 3, H 1 à H 3.  
(*Fonbonne haut, B 5 ; Soulègre, C 2 ; Chabbert, Barbazo, G 2*). S.d. [post. 1812].
- 3 P 2509                    sections I 1 à I 11, K 1 à K 4, L 1 à L 7, M 1 à M 8, N 1 à N 8, O 1 à O 8, P 1 à P 11. (*village de Castelnau, L 2 ; Cazals, O 4 ; Entrevergnès, O 7 ; Bonpas, P 5*). S.d. [post. 1812]
- 3 P 2740                    **Castres**  
Mandoul. sections A (en 5 feuilles), B (en 5 feuilles). S.d. [post. 1821]
- 3 P 2510                    **Caucalières**  
sections A 1 à A 13 (en 19 feuilles), B 1 à B 5 (en 11 feuilles). Calque. 1833.
- 3 P 2511                    **Cestayrols**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 4, E 1 à E 3, F 1 à F 5, G 1 à G 4, H 1 à H 4, I 1 à I 2. (*village de Cestayrols, F 2 ; la Fargue, H 2 ; Lacalm basse et haute, I 2*). S.d. [post. 1825].
- 3 P 2512                    **Combefa**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 2. S.d. [post. 1810].
- 3 P 2513                    **Cordes**  
sections A 1 à A 2 (en 6 feuilles), B 1 à B 2 (en 6 feuilles), C 1 à C 2 (en 4 feuilles). Calque. 1810.

- 3 P 2514                    **Couffouleux**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 11, C 1 à C 11, D 1 à D 11. (*Trepans, A 2 ; les Pages, A 3 ; les Magnés, A 4 ; Port bas, A 6*). Calque. S.d. [post. 1836].
- Crespin** : voir Andouque
- 3 P 2515                    **Crespinet**  
sections A 1 à A 3 (en 10 feuilles), B 1 à B 3 (en 7 feuilles). 1810.
- 3 P 2516                    **Cunac**  
T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. (Cunac village). (*la Fon-del-Puech, A 1 ; village de Cunac, A 3 ; le Vialar, A 4 ; la Pontesié, A 5*). Calque. 1835.
- 3 P 2517                    **Damiatte**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 11, C 1 à C 6, D 1 à D 9, E 1 à E 8, F 1 à F 7, G 1 à G 6. (*la Inardié, A 1 . Damiatte en partie, D 5*). S.d. [post. 1821].
- 3 P 2518                    **Dénat**  
Dénat. sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 4. (*Nijoules en partie, B 5 ; Dénat en partie, C 4*). S.d. [post. 1816].
- 3 P 2519                    Puylanier. sections A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 2. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2520                    **Donnazac**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 3. 1812.
- 3 P 2521                    **Ourgne**  
T.A. Sections A 1 à A 12, B 1 à B 14 (en 16 feuilles), C 1 à C 13 (en 16 feuilles), D. (*la Rivière basse, A 6 ; la Rivière haute, B 1 ; En Calcat et Crouzille, B 2 ; la Montagnarié, C 4*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2522                    **Durfort**  
T.A. Sections A 1 à A 7. (*village de Durfort, A 4, A 7*). Calque. S.d. [post. 1834].
- 3 P 2523                    **Escroux**  
sections A 1 à A 12, B 1 à B 7. (*La Bessière, A 3*). S.d. [post. 1824].
- 3 P 2524                    **Espérausses**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 11, C 1 à C 11. (*village d'Espérausses, B 5*). Calque. S.d. [post. 1824].
- 3 P 2525                    **Fauch**  
sections A 1 à A 11, B 1 à B 15 (en 16 feuilles), C 1 à C 10. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2526                    **Fayssac**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 5. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2527                    **Fénols**  
sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 5. (*village de Fénols, C 4*). S.d. [post. 1818].
- 3 P 2528                    **Ferrières**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 4, C 1 à C 5. S.d. [post. 1812].
- 3 P 2529                    **Fiac**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 9, D 1 à D 5, E 1 à E 4, F 1 à F 4, G 1 à G 10. (*village de Fiac, B 3*). S.d. [post. 1821].
- 3 P 2530                    **Florentin**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 4, D 1 à D 5. (*village de Florentin, A 1*). S.d. [post. 1818].

- 3 P 2531                    **Frausseilles**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 4. 1812.
- Le Fraysse** : voir Ambialet
- 3 P 2532                    **Gaillac**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 10 (B 10 avant B 9), C 1 à C 9. Rectifications après expertise. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2533                    sections D 1 à D 5, E 1 à E 7, F 1 à F 5. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2534                    sections G 1 à G 9, H 1 à H 12. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2535                    sections I 1 à I 8, J 1 à J 8. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2536                    sections K 1 à K 17, L 1 à L 8. S.d. [post. 1825].  
Etat des changements à opérer sur le tableau indicatif de la section L, d'après les notes prises par le contrôleur sur le terrain, pendant le cours du classement, 8 juillet 1830.
- 3 P 2537                    **Garrevaques**  
T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. (*Les Tavernes, les Gustalous, le Gourg, le Pontet, A 3 ; Alriès, B 3*). Calque. S.d. [post. 1834].
- 3 P 2538                    **Garrigues**  
Garrigues. sections A 1 à A 5, B 1 à B 8. 1826.
- 3 P 2539                    Senil. sections A 1 à A 7 (*Atlas portatif de la commune de Garrigues, section C dite de Senil*). 1826.
- 3 P 2540                    **Gibrondes** (Jonquières depuis 1887)  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 4, C 1 à C 8, D 1 à D 4. (*Siegeal et les Fabres, A 2 ; la Fabrié, B 2 ; Caoussou, B 3 ; la Bardounier, la Fontesié, B 4 ; Enbicaud, C 4 ; Calmets et Lacarié, C 5 ; la Bounafousié, C 6 ; village de Jonquières, D 1 ; Callirou, D 4*). Calque. 1832.
- 3 P 2541                    **Gijounet**  
sections A 1 à A 11, B 1 à B 9, C 1 à C 10. (*village de Gijounet, B 8*). S.d. [post. 1824].
- 3 P 2542                    **Giroussens**  
sections A 1 à A 9 de la forêt royale.  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 15. (*Malaterre en partie, B 1*). S.d. [post. 1823].
- 3 P 2543                    sections C 1 à C 16, D 1 à D 11, E 1 à E 15, F 1 à F 3. (*Les Martels, C 1 ; village de Giroussens, D 11 ; Veyrière et Pelforte en partie, E 14*). S.d. [post. 1823].
- 3 P 2544                    **Graulhet**  
sections A 1 à A 7 (en 20 feuilles), B 1 à B 4 (en 18 feuilles), C 1 à C 4 (en 12 feuilles). (*Le Lausié, B 2 ; faubourg Saint-Jean, B 4*). 1811.
- 3 P 2545                    sections D 1 à D 4 (en 14 feuilles), E 1 à E 6 (en 23 feuilles), F 1 à F 5 (en 17 feuilles). (*ville de Graulhet en partie, F 1*). S.d. [1811].
- 3 P 2546                    **Grazac**  
T.A. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 11, D 1 à D 6, E 1 à E 9. Calque. S.d. [post. 1836].
- Jonquières** : voir Gibrondes
- 3 P 2547                    **Jouqueviel**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 13. (*les Infournats, Ouradou, A 1 ; les Finals, la Fage, A 4 ; village de Jouqueviel, A 6 ; la Garoussié, B 2 ; la Longagre, B 6*). Calque. 1831.

- 3 P 2548                    **Labarthe-Bleys**  
Labarthe-Bleys. sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B. 1810.
- 3 P 2549                    Latreynne. sections A 1 à A 4, B 1 à B 3. 1810.
- 3 P 2550                    **Labastide-de-Lévis**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 9, C 1 à C 3, D 1 à D 5, E 1 à E 7. (*la Soucarié, A 3 ; Gabaude, B 6 ; village de Labastide, B 7 ; la Micalié, E 3 ; la Maurelié, la Cazugarié, E 7*). S.d. [post. 1825].
- 3 P 2551                    **Labastide-Dénat**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 9. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2552                    **Labastide-Gabausse**  
sections A 1 à A 3 (en 9 feuilles), B (en 2 feuilles). (*village de Labastide-Gabausse, A 1*). S.d. [post. 1810].
- 3 P 2553                    **Labastide-Saint-Georges**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6. (*village de Labastide en partie, B 1*). 1826.
- 3 P 2554                    **Labessière-Candeil**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 8, C 1 à C 6, D 1 à D 8, E 1 à E 4. (*village de Labessière, B 6 ; Carbonie en partie, D 4 ; Ginesti, E 1*). S.d. [post. 1818].
- 3 P 2555                    **Laboulbène**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 6. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2556                    **Laboutarié**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 3. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2557                    **Labruguière-Bezacoul**  
sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. S.d. [post. 1837].
- 3 P 2558                    **Lacapelle-Segalar**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 3. S.d. [post. 1809].
- 3 P 2559                    **Lacaune**  
sections A 4 à A 17 (manque A 1 à A 3), B 1 à B 9, C 1 à C 16. S.d. [post. 1824]. Reg. en mauvais état. Sections D, E, F, en lacune.
- 3 P 2560                    sections G 1 à G 21, H 1 à H 27 (*Sagnens, G 15 ; Fonbonne, Cannac, G 20 ; Escoubilhac en partie, H 14 ; Carausse, H 16*). S.d. [post. 1824]. Reg. en mauvais état.
- 3 P 2561                    **Lacaze**  
sections A 1 à A 11, B 1 à B 12, C 1 à C 14, D 1 à D 9. S.d. [post. 1812]. Reg. en mauvais état.
- 3 P 2562                    sections E 1 à E 12, F 1 à F 9, G 1 à G 11, H 1 à H 9, I 1 à I 9. (*village de Lacaze en partie, E 1 ; Ladières, H 7*). S.d. [post. 1812].
- 3 P 2563                    **Lacougotte-Cadoul**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 13, C 1 à C 5. S.d. [post. 1823].
- 3 P 2564                    **Lagardiolle**  
T.A. Sections A 1 à A 10, B 1 à B 6. (*village de Lagardiolle, B 1*). S.d. [post. 1835].
- 3 P 2565                    **Lagrange**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 7, C 1 à C 6. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2566                    **Lamillarié**  
Lamillarié. sections A 1 à A 8, B 1 à B 9. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2567                    Saint-Benoît-de-Fredefont. sections A 1 à A 4, B 1 à B 5. S.d. [ant. 1832].

- 3 P 2568            **Laparrouquial**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 2, C 1 à C 4, D 1 à D 5. 1811.
- 3 P 2569            **Larroque**  
sections A 1 à A 11, B 1 à B 8, C 1 à C 9, D 1 à D 8. (*village de Larroque, B 2*). 1812.
- 3 P 2570            **Lasfaillades**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 8, C 1 à C 6. S.d. [post. 1826].
- 3 P 2571            **Lasgrais**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 4, D 1 à D 9. S.d. [post. 1818].
- 3 P 2572            **Lautrec**  
sections A 1 à A 14, B 1 à B 11, C 1 à C 5. (*Labouriotte, A 9, C 4 ; Frezouls, B 4 ; Provilergue, C 1*). 1832.
- 3 P 2573            sections D 1 à D 10, E 1 à E 6, F 2 à F 9, G 1 à G 6. (*La Maurredié, D 8*). 1832.
- 3 P 2574            sections H 1 à H 14, I 1 à I 9, J 1 à J 18. (*Malacau, H 11 ; Bouteilles, H 13 ; La Sarrié, H 14 ; Roque, I 5 ; le Causse, J 5 ; En Lause, J 16*). 1832.
- 3 P 2575            **Lavaur**  
sections A 1 à A 16, B 1 à B 5, C 1 à C 17. S.d. [post. 1823].
- 3 P 2576            sections D 1 à D 14, E 1 à E 18, F 1 à F 23. S.d. [post. 1823]. Reg. en mauvais état.
- 3 P 2577            sections G 1 à G 5, H 1 à H 20, I 1 à I 15. S.d. [post. 1823].
- 3 P 2578            **Lempaut**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 6, D 1 à D 6. Calque. 1835.
- 3 P 2579            **Lescout**  
T.A. Sections A 1 à A 4, B 1 à B 7. Calque. 1835.
- 3 P 2580            **Lisle**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 8, C 1 à C 12 (en 13 feuilles), D 1 à D 8, E 1 à E 8. (*Jeannessis en partie, Surs, Larroussario en partie, E 7*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2581            sections F 1 à F 12, G 1 à G 9, H 1, I 1 à I 5, J 1 à J 9, K 1 à K 7, L 1 à L 5. (*les Fortis, G 1 ; les Cassarous, G 6 ; la Borie Vieille haute, K 5 ; les Ravalisses, K 6 ; Louvignes, Treilhous, Verni, K 7*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2582            sections M 1 à M 10, N 1 à N 9, O 1 à O 8, P 1 à P 7, Q 1 à Q 10, R 1 à R 8, S 1 à S 8. (*la Sale Basse, N 2 ; Coudougnac en partie, R 5*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2583            **Livers-Cazelles**  
Livers. sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 5. 1810.
- 3 P 2584            Cazelles et La Salvetat. sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 6 feuilles), C 1 à C 2 (en 6 feuilles). 1810. Plan de la Salvetat en fin de volume.
- 3 P 2585            **Lomers**  
sections A 1 à A 13, B 1 à B 16, C 1 à C 9, D 1 à D 10, E 1 à E 11, G 1 à G 9, H 1 à H 10. S.d. [post. 1816].  
A noter : la feuille C 9 est classée entre les feuilles D 8 et D 9.
- 3 P 2586            **Loubers**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 5 feuilles). 1810.

- 3 P 2587                    **Loupiac**  
sections A 1 à A 8 (en 10 feuilles), B 1 à B 11. Calque. 1837.
- 3 P 2588                    **Lugan**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 7. (*Pedelord, A 2 ; Tuquets, A 3 ; Maury, A 6 ; Labourdasse, B 2 ; Maury, B 4 ; Vincents, B 6*).
- 3 P 2589                    **Magrin**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 3. (*les Montouliès, C 1*). S.d. [post. 1821].
- 3 P 2590                    **Le Margnès de Brassac**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 6. Calque. S.d. [post. 1826]. Pour le Margnès d'Anglès, voir 3 P 2769.
- 3 P 2591                    **Marsal**  
T.A. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 8. (*la Maurinié, A 1 ; Gougeac, A 3 ; Puech-Meigou, village de Marsal, B 3 ; la Montarcinarié, B 7 ; le Bez, B 8*). Calque. 1835.
- 3 P 2592                    **Marzens**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 5, D 1 à D 5.  
A noter : les sections C et D correspondent aux sections A et B de l'ancienne commune de Preignan, réunie à Marzens en 1826. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2593                    **Le Masnau-Massuguiès**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 5, C 1 à C 8, D 1 à D 7, E 1 à E 10, F 1 à F 8. (*Jouvenc, A 3 ; Flauzines, F 4*). 1813.
- 3 P 2594                    sections G 1 à G 8, H 1 à H 18, I 1 à I 6, J 1 à J 10, K 1 à K 8. (*Le Masnau, H 16*). 1813.
- 3 P 2595                    **Massac-Séran**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 4. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2596                    **Massaguel**  
T.A. Sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 3. (*Ensegonne, A 2 ; village de Massaguel, B 1*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2597                    **Massals**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 6, D 1 à D 4. S.d. [ant. 1818].
- 3 P 2598                    **Mézens**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2599                    **Miolles**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 9, C 1 à C 6. S.d. [post. 1812].
- 3 P 2600                    **Mirandol-Bourgnounac**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 10, C 1 à C 9, D 1 à D 6. (*la Rivière, la Calquière, A 3 ; la Guillones, A 7 ; la Prunuyé, A 8 ; la Carrelié, B 2 ; la Besse, B 3 ; Mirandol, B 10 ; la Galigné et le Puech, C 1 ; Fontpeyrouse, C 4 ; Cazoul, C 7 ; hameau d'Anglès, D 1 ; las Teuilières, D 3*). Calque. S.d. [post. 1832].
- 3 P 2601                    sections E 1 à E 11, F 1 à F 9, G 1 à G 9, H 1 à H 9. (*la Souque, E 1 ; Louberques, E 3 ; Calbarès, E 8 ; Gagets, E 10 ; le Pont de Cirou en partie, la Borie, G 8 ; la Bonettarié, G 9 ; le Pont de Cirou en partie, H 1 ; la Fourrette, H 5 ; Liaumies, H 6*). Calque. S.d. [post. 1832].
- 3 P 2602                    **Missècle**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 5. (*Vesplo, C 2*). 1810.
- 3 P 2603                    **Monestiés**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 7, C 1 à C 6, D 1 à D 11, E 1 à E 6, F 1 à F 5, G 5 à G 9 (manque G 1 à G 4, G 6). (*village de Monestiés, C 2, C 3*). 1811.



- 3 P 2604                    **Montans**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 11. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2605                    sections C 1 à C 11, D 1 à D 8, E 1 à E 6. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2606                    sections F 1 à F 7, G 1 à G 6, H 1 à H 10. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2607                    **Montauriol**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 3, C 1 à C 2. (*Lalbarié, A 2 ; Galoubié, A 4 ; Maseuquié, A 5 ; Mouthe, Fournials, B 3*). Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2608                    **Montcabrier**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 2. (*les Pigadels, les Jous, A 4*). S.d. [post. 1823].
- 3 P 2609                    **Montdragon**  
Montdragon. sections C 1 à C 5, D 1 à D 8, E 1 à E 4. (*village de Montdragon, E 1*). Calque. 1832.
- 3 P 2610                    Le Bruc. sections A 1 à A 2, B 1 à B 4. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2611                    **Montdurausse**  
sections A 1 à A 12, B 1 à B 11. Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2612                    **Montels**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 3. 1812.
- 3 P 2613                    **Montgaillard**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 7, D 1 à D 6. (*village de Montgaillard, la Rivière, A 4*). Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2614                    **Montirat**  
sections A 1 à A 3 (en 10 feuilles), B 1 à B 3 (en 9 feuilles), C 1 à C 2 (en 8 feuilles), D 1 à D 3 (en 12 feuilles), E 1 à E 2 (en 8 feuilles), F 1 à F 4 (en 13 feuilles), G 1 à G 2 (en 7 feuilles), H 1 à H 4 (en 14 feuilles). (*La Gardeviaur, A 5 ; le Pouget, D 2 ; le Brésil, F 1*). 1811.
- 3 P 2615                    **Montpinier**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 5, C 1 à C 3. (*la Caussinarié, B 2 ; Malet, B 3 ; la Lucassarié, B 4 ; Oulmière, C 1*). Calque. 1832.
- 3 P 2616                    **Montredon-Labessonnié**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 15, C 1 à C 7, D 1 à D 7, E 1 à E 12. (*Labessonnié, E 12*). S.d. [post. 1811].
- 3 P 2617                    sections F 1 à F 6, G 1 à G 3, H 1 à H 9, I 1 à I 8, J 1 à J 7, K 1 à K 8, L 1 à L 8. (*la Segunié, F 3*). S.d. [post. 1811].
- 3 P 2618                    sections M 1 à M 11, N 1 à N 9, O 1 à O 9, P 1 à P 11, Q 1 à Q 8, R 1 à R 10. (*Le Pradel, N 8 ; Lavergne, R 6*). S.d. [post. 1811].
- 3 P 2619                    sections S 1 à S 10, T 1 à T 12, U 1 à U 10, V 1 à V 9, X 1 à X 13, Y 1 à Y 6, Z 1 à Z 9. (*Labessonnié en partie, S 3 ; la Monsarradié, T 10 ; Saint-Amans, V 1 ; le Verdier, V 3 ; la Camboussié, V 8 ; la Cormarinié, Y 3*). S.d. [post. 1811].
- 3 P 2620                    **Mont-Roc** (Montcouyoul jusqu'en 1926)  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 13. 1813.
- 3 P 2621                    **Montvalen**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 7, C 1 à C 9. Calque. 1837.
- 3 P 2622                    **Moularès**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 10, C 1 à C 11, D 1 à D 4. (*village de Moularès, B 6*). Calque. 1831.

- 3 P 2623                    **Moulayrès**  
sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles). S.d. [post. 1809].
- Moulin-Mage** : voir Barre.
- 3 P 2624                    **Mouziéys-Panens**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 4, F 1 à F 3, G 1 à G 2. 1810.
- 3 P 2625                    **Mouziéys-Teulet**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 4, D 1 à D 6. Calque. S.d. [post. 1835].
- 3 P 2626                    **Murat-sur-Vèbre**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 21. (*village de Murat, A 1 ; les Condamines, B 6*). Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2627                    sections C 1 à C 12, D 1 à D 17. (*Céreu, C 4*). Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2628                    sections E 1 à E 15, F 1 à F 9. (*la Griffoulède, E 14 ; Montaigut, E 15*). Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2629                    sections G 1 à G 10, H 1 à H 9. (*Poute, G 2 ; Catonières, G 3 ; le Cra, G 10 ; village de Boissezon, H 9*). Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2630                    sections I 1 à I 8, J 1 à J 8. (*les Senausses, I 6*). Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2631                    sections K 1 à K 16, L 1 à L 13. Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2632                    **Nages**  
sections C 1 à C 3, D 1 à D 7, E 1 à E 19 (manque sections A et B). S.d. [post. 1824]. Registre en mauvais état.
- 3 P 2633                    **Narthoux**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 2. (*village de Narthoux, A 2*). 1811.
- 3 P 2634                    **Navès**  
Navès. sections A 1 à A 4, B 1 à B 3. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2635                    Montespieu. sections A 1 à A 4, B 1 à B 2. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2636                    Sallespieussou. sections A 1 à A 3, B 1 à B 3. S.d. [post. 1821].
- Noailhac** : voir Boissezon.
- 3 P 2637                    **Noailles**  
Noailles. sections A 1 à A 2 (en 8 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles). (*village de Noailles, A 5*). 1810.
- 3 P 2638                    Cardonnac. sections A 1 à A 4, B 1 à B 3. 1810.
- 3 P 2639                    **Orban**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 4. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2640                    **Palleville**  
T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2641                    **Pampelonne**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 10, C 1 à C 14, D 1 à D 5, E 1 à E 6. (*la Ferrisse, B 2 ; village de Pampelonne, B 5 ; Teillet en partie, C 4, C 5 ; la Rive, C 10 ; Bidet, E 4*). Calque. 1831.
- 3 P 2642                    sections F 1 à F 3, G 1 à G 5, H 1 à H 11, I 1 à I 6. (*Maynac, F 2 ; Boyals, I 4*). Calque. 1831.

- 3 P 2643                    **Payrin-Augmontel**  
sections A 1 à A 12, B 1 à B 14. (*Augmontel, A 8 ; Payrin, B 6 ; Riautou, la Salvetat, B 9 ; les Barreaux, la Place, les Fourniers, B 10 ; Payrin-Bas, B 11*). Calque. 1833.
- 3 P 2644                    **Peyregoux**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 4. Calque. 1832.
- 3 P 2645                    **Peyrole**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 4, C 1 à C 8, D 1 à D 6, E 1 à E 5, F 1 à F 7. (*Limousi, C 1 ; Pillé, C 7*). Calque. S.d. [post. 1831].
- 3 P 2646                    **Pont-de-Larn**  
T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 9, C 1 à C 7, D 1 à D 10, E 1 à E 14, F 1 à F 10. (*village de Pont-de-Larn, D 7 bis ; Pommarède, E 1 ; la Mole, E 2 ; Rigautou, E 11 ; la Trinquelayé, F 2 ; Pierroulse, F 3 ; Vermeils, F 8*). Calque. 1833.
- 3 P 2647                    **Poudis**  
T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 4. (*Plo de Poudis, le Portail, A 1 ; Engourgori, A 2 ; Borie haute, Enfaste, A 4 ; village de Poudis, A 5 ; Enfilacquier, B 1 ; village de Poudis, les Ferriols, B 3*). Calque. 1835.
- 3 P 2648                    **Poulan-Pouzols**  
Poulan. sections A 1 à A 6, B 1 à B 5. (*village de Poulan, A 4*). S.d. [1817-1832].
- 3 P 2649                    Pouzols. sections A 1 à A 7, B 1 à B 6. S.d. [1817-1832].
- 3 P 2650                    **Prades**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2651                    **Pratviel**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 5. S.d. [post. 1821]. Reg. en mauvais état.
- 3 P 2652                    **Puycalvel**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 7, C 1 à C 7. (*Laboual, A 2 ; délimitation de la portion démembrée de la commune de Lautrec et réunie à celle de Puycalvel, B 2, B 3, C 1 ; la Barthe basse, B 3 ; Encoste, C 1 ; la Chapparié, C 3*). Calque. 1832.
- 3 P 2653                    **Puycelsi**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 8, D 1 à D 7, E 1 à E 6, F 1 à F 6. (*village de Puycelsi, A 6, D 7 ; la Capelle, E 3*). 1812.
- 3 P 2654                    sections G 1 à G 4, H 1 à H 4, I 1 à I 6, J 1 à J 7, K 1 à K 7, L 1 à L 6. (*village de Laval, G 1*). 1812-1813.
- 3 P 2655                    **Puylaurens**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 11, C 1 à C 8, D 1 à D 10, E 1 à E 8, F 1 à F 12, G 1 à G 9. (*Alric, D 5 ; En Bounoure, F 2 et G 2 ; En Salibert, F 7 ; la Barthe, F 9 ; En Vialas, G 5*). Calque. 1835.
- 3 P 2656                    sections H 1 à H 8, I 1 à I 21, J 1 à J 14, K 1 à K 8, L 1 à L 15, M 1 à M 10. (*le Ray, H 1 ; faubourg de Porte Neuve, I 11 ; village de Puylaurens, L 1 ; ilots du village des Imbertariés, L 5*). Calque. 1835.
- 3 P 2657                    **Rabastens**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 11, C 1 à C 10, D 1 à D 12, E 1 à E 9, F 1 à F 2. (*les Peyrets, Raust, A 3*). Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2658                    sections G 1 à G 14, H 1 à H 7, I 1 à I 8, J 1 à J 7, K 1 à K 11, L 1 à L 9. (*les Aillots, I 6 ; les Vialars, L 1*). Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2659                    **Raucoules** (rattaché au Ségur en 1844)  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 4. 1811. Manque une bonne partie du plan A 4.

- 3 P 2660                    **Rayssac**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 9, C 1 à C 12, D 1 à D 11, E 1 à E 9, F 1 à F 4, G 1 à G 3, H 1 à H 9.  
1813.
- 3 P 2661                    **Réalmont**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 7, C 1 à C 9 (avec C 5 bis), D 1 à D 5. (*village de Réalmont, D 1, D 2*).  
S.d. [post. 1816].
- 3 P 2662                    **Le Rialet**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 2. (*village du Rialet, A 3*). 1833.  
Reg. en mauvais état.
- 3 P 2663                    **Rivières**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 6, C 1 à C 8. S.d. [post. 1825].
- 3 P 2664                    **Ronel**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 5. S.d. [post. 1816].
- 3 P 2665                    **Roquemaure**  
sections A 1 à A 12, B 1 à B 8, C 1 à C 5. (*Blanc, B 5 ; Roquemaure, C 1 ; les Prunets, C 4*).  
Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2666                    **Rosières**  
sections A 1 à A 4 (en 10 feuilles), B 1 à B 4 (en 10 feuilles). 1811.
- 3 P 2667                    **Rouairoux**  
T.A. Sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 3, E 1 à E 2, F 1 à F 2, D 1 à D 3. (*le Prec, B 1 ; le Sot,  
Cavaillès, B 2 ; Vialanove, C 1 ; Cabrol, C 2 ; Bruguet, D 1 ; Bonnéfou, D 2 ; le Bouis, D 3 ;  
Lavergne, Lavit, village de Rouairoux, le Puech, Fouyé, E 1 ; Nalbaut, E 2*). S.d. [post. 1837].
- 3 P 2668                    **Roumégoux**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 9, C 1 à C 5, D 1 à D 8. (*Coulon en partie, B 6*). S.d. [post. 1817].
- 3 P 2669                    **Saint-Agnan**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 7. S.d. [post. 1823].
- 3 P 2670                    **Saint-Amancet**  
T.A. Sections A 1 à A 10, B 1 à B 3 (*village de Saint-Amancet, A 1 ; Caussarel, B 3*). Calque.  
1834.
- 3 P 2671                    **Saint-André**  
T.A. Sections A 1 à A 6, B 1 à B 5. (*village de Saint-André, en marge du T.A. ; Marssargues, B 4*).  
Calque. 1835.
- 3 P 2672                    **Saint-Antonin-de-Lacalm**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 12, C 1 à C 11, D 1 à D 9, E 1 à E 9. S.d. [post. 1817].
- 3 P 2673                    **Saint-Avit**  
T.A. Sections A, B 1 à B 3, C 1 à C 3. (*village de Saint-Avit, C 1*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2674                    **Saint-Beauzile**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 5, C 1 à C 4. (*village de Saint-Beauzile, B 2*). 1812.
- 3 P 2675                    **Saint-Benoît-de-Carmaux**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6. 1811.
- Saint-Christophe : voir Montirat**
- 3 P 2676                    **Saint-Gauzens**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 4 feuilles), C 1 à C 2 (en 6 feuilles), D 1 à D 5, E 1 à E 2, F 1 à  
F 2 (en 7 feuilles). 1811.

- 3 P 2677                    **Saint-Genest-de-Contest**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 10, C 1 à C 8. (*l'Espinarié, C 2 ; Poussié, C 7*). Calque. S.d. [post. 1832].
- 3 P 2678                    **Saint-Germain-des-Prés**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 7, E 1 à E 6, F 1 à F 6. (*la Jaladiou, B 2 ; En Pradalat, C 1 ; la Renaudié, Enteste, D 1 ; Malcau en partie, E 2 ; Enbarre, E 4*). 1835.
- 3 P 2679                    **Saint-Grégoire**  
sections A 1 à A 2 (en 5 feuilles), B 1 à B 2 (en 6 feuilles), C 1 à C 2 (en 7 feuilles), D 1 à D 2 (en 6 feuilles). (*Lacalm, C 3 ; Perolo, D 4*). 1810. Table alphabétique des propriétaires, 1810.
- 3 P 2680                    section E (*partie du territoire qui dépendait de l'ancienne commune des Avalats, réunie à Saint-Grégoire en 1832*). Calque. 1835.
- 3 P 2681                    **Saint-Jean-de-Rives**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 3. S.d. [post. 1823].
- 3 P 2682                    **Saint-Juéry**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 6, C 1 à C 5. (*village de Saint-Juéry, B 1 ; la Palatié, B 3 ; Port bas et Port haut, B 6 ; les Avalats, C 1 ; Cuq, C 1 ; Auxillou en partie, C 2*). Calque. 1835.
- 3 P 2683                    **Saint-Julien-du-Puy**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 5, D 1 à D 6. (*Barot, A 1 ; les Martes, A 2 ; Vialanove, A 3 ; la Soularié, A 4 ; Rebellat, A 5 ; Artis, A 6 ; la Pelouzié, A 8 ; Lieutard, B 1 ; Autanel bas, C 2 ; Cadauriol, C 4 ; la Pauquié, D 1 ; la Bartelle, D 4*). Calque. 1832.
- 3 P 2684                    **Saint-Lieux-Lafenasse**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 6. (*Saint-Lieux, D 1 ; la Rousade, D 3 ; Lafenasse, D 5*). S.d. [post. 1817].
- 3 P 2685                    **Saint-Lieux-lès-Lavaur**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 3, D 1 à D 6. S.d. [post. 1823].
- 3 P 2686                    **Saint-Marcel**  
sections A 1 à A 5, D 1 à D 4, E 1 à E 3, F 1 à F 3, G 1 à G 3, H 1 à H 3, I 1 à I 4, K. 1810.
- 3 P 2687                    **Saint-Martin-Laguépie**  
sections A 1 à A 3 (en 10 feuilles), B 1 à B 4 (en 16 feuilles), C 1 à C 4 (en 12 feuilles). 1810.
- 3 P 2688                    **Saint-Paul-Cap-de-Joux**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 7, C 1 à C 5, D 1 à D 9. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2689                    **Saint-Pierre-de-Trivisy**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 13 (manque B 6), C 1 à C 10, D 1 à D 13, E 1 à E 4, F 1 à F 8, G 1 à G 7. S.d. [post. 1813].
- 3 P 2690                    **Saint-Salvi-de-Carcavès**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 9, C 1 à C 7, D 1 à D 5. 1813.
- Saint-Salvy-de-la-Balme : voir Boissezon**
- 3 P 2691                    **Saint-Sernin-lès-Lavaur**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 4. Calque. 1835.
- 3 P 2692                    **Saint-Sulpice**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 11, C 1 à C 7, D 1 à D 12, E 1 à E 11. (*Saint-Sulpice, B 1 ; Crutelle, D 12*). 1826.

- 3 P 2693                    **Saint-Urcisse**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 6, C 1 à C 7. (*village de Saint-Urcisse en partie, A 2*). Calque. 1837.
- 3 P 2694                    **Sainte-Cécile-du-Cayrou**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 3, D 1 à D 3. 1812.
- 3 P 2695                    **Sainte-Gemme**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 15, C 1 à C 12. (*Veyrières, A 2 ; Biguarriers, A 4 ; le Clos, la Mélonié, B 3 ; le Vers, B 4 ; la Branié, B 9, B 10 ; la Combe Vieille, B 11 ; Bosviel, C 4 ; les Ginestes, C 6 ; le Mas, Balats, C 10*). Calque. 1831.
- 3 P 2696                    **Saix**  
sections A 1 à A 12, B 1 à B 7, C 1 à C 8. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2697                    **Salles**  
sections A 1 à A 2 (en 8 feuilles), B 1 à B 3 (en 11 feuilles). (*village de Salles, A 1*). 1811.  
Plan géométrique de la commune avec les biens communaux. 1806.
- 3 P 2698                    **Salvagnac**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 18, C 1 à C 11, D 1 à D 13. (*Saint-Martin, B 3 ; les Quercys, B 5 ; village de Salvagnac, C 10*). Calque. S.d. [post. 1836].
- 3 P 2699                    **Sausсенac**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 4, D 1 à D 2 (en 6 feuilles), E 1 à E 4 (en 9 feuilles), F 1 à F 2 (en 4 feuilles). 1810.
- 3 P 2700                    **La Sauzière-Saint-Jean** (anciennement Lasclottes)  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 6. 1812.
- 3 P 2701                    **Le Ségur**  
Le Ségur. sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 3, D 1 à D 2 (en 3 feuilles), E 1 à E 2. 1811.
- 3 P 2702                    Le Suech. sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 5. 1811.  
  
Raucoules : voir 3 P 2659.
- 3 P 2703                    **Senaux**  
sections A 1 à A 9. (*village de Senaux, A 6*). S.d. [post. 1824].
- 3 P 2704                    **Senouillac**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 10, C 1 à C 5, D 1 à D 4, E 1 à E 7. (*village de Senouillac, B 10 ; Lagarrigue, C 1 ; Castillou, Figayrade, E 7*). S.d. [post. 1825].
- 3 P 2705                    **Sérénac**  
sections A 1 à A 2 (en 6 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles), C (en 4 feuilles), D 1 à D 2 (en feuilles). (*Forêt impériale de Valence, A 3*). 1810.
- 3 P 2706                    **Sieurac**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 4. S.d. [env. 1819].
- 3 P 2707                    **Sorèze**  
T.A. Sections A 1, B 1 à B 11, C 1 à C 9, D 1 à D 10, E 1 à E 9, F 1 à F 5, G 1 à G 2. (*village de Sorèze, A 1 ; les Dauzats, B 3 ; la Garrigole, B 5 ; Pont Crouzet, la Rivière basse, la Rivière haute, B 9 ; la Durelié, E 2*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2708                    **Soual**  
T.A. Sections A 1 à A 4, B 1 à B 11, C 1 à C 5, D 1 à D 5. (*Soual bourg, en marge du T.A. ; village de Soual en partie, B 11, D 2*). Calque. S.d. [post. 1833].

- 3 P 2709                   **Souel**  
Souel. sections A 1 à A 5, B 1 à B 2 (en 6 feuilles). (*village de Souel, A 5*). 1810. Plan géométrique de la commune, 1806.
- 3 P 2710                   Les Sarmazes. sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 3. S.d. [1810].
- 3 P 2711                   **Taix**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 2. 1811.
- 3 P 2712                   **Tanus**  
Tanus. T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 6, D 1 à D 4, E 1 à E 8. (*la Prèze, E 8*). Calque. S.d. [env. 1831].
- 3 P 2713                   Lasplanques. sections A 1 à A 5, B 1 à B 2. Calque. 1831.
- 3 P 2714                   **Tauriac**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 7. Calque. 1837.
- 3 P 2715                   **Técou**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 5, E 1 à E 4, F 1 à F 7. (*les Pigots, A 1 ; Aimou, A 2 ; Pagesou, C 1 ; Gineste, la Gadalié, village de Técou, C 3 ; les Grèzes, Najac, C 6 ; Clauzel en partie, D 3 ; les Martisses, E 1 ; Leude, E 2*). S.d. [post. 1818].
- 3 P 2716                   **Terre-Clapier**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 3. S.d. [post. 1817].
- 3 P 2717                   sections D 1 à D 8, A (dite de Saint-Salvy de Fourestès). Calque. S.d. [post. 1817].
- 3 P 2718                   **Teulat**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 7, D 1 à D 9. (*village de Teulat, C 4*). S.d. [post. 1823].
- 3 P 2719                   **Teyssode**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 6, C 1 à C 8, D 1 à D 7, E 1 à E 5, F 1 à F 5. Calque. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2720                   **Tonnac**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 2 (en 7 feuilles), D 1 à D 2 (en 5 feuilles). (*village de Tonnac, C 1*). 1810.
- 3 P 2721                   **Le Travet**  
sections A 1 à A 10, B 1 à B 6. (*la Miqualié, A 4*). Calque. 1835.
- 3 P 2722                   **Tréban**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 4. (*village de Tréban, A 1*). Calque. 1831.
- 3 P 2723                   **Trévien**  
sections A 1 à A 16, B 1 à B 5, C 1 à C 11. 1811.
- 3 P 2724                   **Vabre**  
sections A 1 à A 4, B 1 à B 12, C 1 à C 4, D 1 à D 3, E 1 à E 5, F 1 à F 8. (*village de Vabre, E 1*). Calque. S.d. [post. 1813].
- 3 P 2725                   **Valdériès**  
sections A 1 à A 4 (en 13 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles), C 1 à C 4 (en 15 feuilles), D 1 à D 2 (en 8 feuilles), E 1 à E 3 (en 11 feuilles), F 1 à F 3 (en 9 feuilles). 1810.
- 3 P 2726                   **Veilhes**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. (*village de Veilhes en partie, B 4*). S.d. [post. 1823].

- 3 P 2727                    **Vénès**  
sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 11, D 1 à D 7, E 1 à E 7, F 1 à F 9. (*Finotes, A 5 ; Chamayou, A 7 ; La Sagne, A 8 ; le Bousquet de Mourié, B 1 ; Labardinié, B 4 ; Alos, C 1 ; Mau, F 3 ; Sigaud, F 4*). Calque. 1832.
- 3 P 2728                    **Verdalle**  
sections A 1 à A 9, B 1 à B 9, C 1 à C 13. (*la Rivière de Sart en partie, C 8*). Calque. S.d. [post. 1833].
- 3 P 2729                    **Le Verdier**  
sections A 1 à A 6, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 3. 1812.
- 3 P 2730                    **Viane**  
sections A 1 à A 11, B 1 à B 8, C 1 à C 13. (*le Fraïsse, A 7 ; Pierre Segade, C 12, C 13*). S.d. [post. 1824].
- 3 P 2731                    sections D 1 à D 14, E 1 à E 13, F 1 à F 11, G 1 à G 7. (*portions du Mas d'Azaïs et de la Galinié, D 3*). S.d. [post. 1824].
- 3 P 2732                    **Vieux**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 5, D 1 à D 5. (*le village de Vieux, D 5*). 1812.
- 3 P 2733                    **Villeneuve-lès-Lavaur**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 7. (*village de Villeneuve, A 4*). S.d. [post. 1823].
- 3 P 2734                    **Vindrac-Alayrac**  
Vindrac. sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 2. 1810.
- 3 P 2735                    Alayrac. sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 3. 1810.
- 3 P 2736                    **Le Vintrou**  
sections A 1 à A 7, B 1 à B 12. (*village du Vintrou, A 6 ; le Mariech, B 12*). Calque. 1833.
- 3 P 2737                    **Virac**  
sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B 1 à B 3 (en 8 feuilles), C 1 à C 2 (en 8 feuilles). 1811.
- 3 P 2738                    **Viterbe**  
sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. S.d. [post. 1821].
- 3 P 2739                    **Viviers-lès-Lavaur**  
sections A 1 à A 3, B 1 à B 6, C 1 à C 4, D 1 à D 5. S.d. [post. 1823].
-



## 4. Plans en feuilles séparées

sans date (depuis 1833 environ)

T.A. au 1/10.000  
Section au 1/2.000

- 3 P 2741            **Aguts**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 3 feuilles).
- 3 P 2742            **Albi**  
sections H 1 à H 5, I 1 à I 4, J 1 à J 3. Calque. S.d. [1835]. **Non communicable.**  
**Albine** : voir Saint-Amans-Soult.
- 3 P 2743            **Algans-Lastens**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D.
- 3 P 2744            **Anglès**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles), E (en 3 feuilles), F (en 4 feuilles), G (en 3 feuilles), H (en 3 feuilles), I (en 3 feuilles), J (en 2 feuilles), K (en 2 feuilles), L (en 3 feuilles), M (en 3 feuilles), N (en 3 feuilles), O (en 3 feuilles), P (en 3 feuilles), Q (en 3 feuilles), R (en 2 feuilles), S (en 2 feuilles), T (en 2 feuilles), U (en 2 feuilles), V (en 3 feuilles), X.
- 3 P 2745            **Assac**  
sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles).  
**Bout-du-Pont-de-Larn** : voir Saint-Amans-Valtoret.
- 3 P 2746            **Cadix**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D, E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G. (*château Lasserre, B 1*).
- 3 P 2747            **Cambon-lès-Lavaur**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles).
- 3 P 2748            **Carbes**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B, C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles).

- 3 P 2749           **Courris**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles). (*village de Courris, T.A., B 2*).
- 3 P 2750           **Cuq-les-Vielmur**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles).
- 3 P 2751           **Cuq-Toulza**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles), E (en 3 feuilles), F (en 2 feuilles), G (en 2 feuilles).
- 3 P 2752           **Le Dourn**  
sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 3 feuilles).
- 3 P 2753           **Escoussens**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles). (*village d'Escoussens, A 2*).
- 3 P 2754           **Faussergues**  
sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles).
- 3 P 2755           **Fraissines**  
sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles). (*village de Fraissines, B 2*).
- 3 P 2756           **Fréjeville**  
T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 2 feuilles). (*village de Fréjeville, T.A.*).
- 3 P 2757           Le Pujol, T.A., section unique (en 3 feuilles).
- 3 P 2758           **Guitalens**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles). (*village de Guitalens, A 2*).
- 3 P 2759           **Itzac**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 4 feuilles), D (en 2 feuilles). (la feuille B 1 ne mentionne aucune indication, seulement les limites).
- 3 P 2760           **Labastide-Rouairoux**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles ; manque la 2e), D (en 1 feuille). (*village de Labastide, C 3*).
- 3 P 2761           **Labruguière**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G (en 2 feuilles), H (en 3 feuilles), I (en 3 feuilles), J (en 2 feuilles). (*Labruguière ville, I 1*).
- 3 P 2762           **Lacabarède**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles).
- 3 P 2763           **Lacapelle-Pinet**  
T.A., section A (en 4 feuilles).
- 3 P 2764           **Lacroisille**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B, C. (*village de Lacroisille, A 2*).
- 3 P 2765           **Lagarrigue**  
T.A., sections A, B (en 2 feuilles).
- 3 P 2766           **Lalbarède**  
T.A., section A (en 4 feuilles).
- 3 P 2767           **Lamontélarie**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles).
- 3 P 2768           **Lédas-et-Penthiès**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles).
- 3 P 2769           **Le Margnès d'Anglès**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles).

- 3 P 2770            **Marnaves**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles).
- 3 P 2771            **Maurens-Scopont**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles).
- 3 P 2772            **Mazamet**  
sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles), E, F (en 3 feuilles), G (en 2 feuilles), H (en 3 feuilles), I (en 4 feuilles), J (en 3 feuilles), K (en 3 feuilles), L (en 2 feuilles). Calque.
- 3 P 2773            **Milhars**  
sections A (en 3 feuilles), B (en 5 feuilles), C (en 4 feuilles). (*village de Milhars, B 1*).
- 3 P 2774            **Montgey**  
T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles). (*village de Montgey, A 1*).
- 3 P 2775            **Montrosier**  
T.A., sections A, B (en 2 feuilles). (*village de Montrosier, A*).
- 3 P 2776            **Mouzens**  
T.A., sections A, B (en 2 feuilles).
- 3 P 2777            **Padiès**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G. (*village de Padiès, B 1*).
- 3 P 2778            **Péchaudier**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B, C (en 2 feuilles). (*village de Péchaudier, B*).
- 3 P 2779            **Penne**  
T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 5 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 3 feuilles), G (en 3 feuilles), H (en 4 feuilles), I (en 2 feuilles), J (en 3 feuilles), K (en 3 feuilles), L (en 3 feuilles), M (en 2 feuilles), N (en 3 feuilles), O (en 7 feuilles).
- 3 P 2780            **Puechoursy**  
T.A., section A (en 3 feuilles).
- 3 P 2781            **Le Riols**  
Le Riols, T.A., sections A, B (en 2 feuilles). (*village du Riols, T.A., A ; le Riols bas, B 2*).  
Ratayrens, section A unique.
- 3 P 2782            **Roquevidal**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles).
- 3 P 2783            **Roussayrolles**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B.
- 3 P 2784            **Saint-Affrique**  
T.A., sections A (en feuilles), B (en 2 feuilles). (*Sur le T.A., indication de la perpendiculaire et de la méridienne passant par le clocher du chef-lieu*).
- 3 P 2785            **Saint-Amans-Soult**  
T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 2 feuilles). (*village de Saint-Amans, B 1 ; village d'Albine, D 1*).
- 3 P 2786            **Saint-Amans-Valtoiret**  
sections A (en 6 feuilles), B (en 3 feuilles), C, D (en 5 feuilles). (*village de Saint-Amans, B 3*).
- 3 P 2787            **Saint-Cirgue**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles).
- 3 P 2788            **Saint-Julien-Gaulène**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles). (*village de Saint-Julien-Gaulène, T.A.*).

- 3 P 2789                   **Saint-Michel-de-Vax**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles). (*hameau de Saint-Michel, B 2*).
- 3 P 2790                   **Saint-Michel-Labadié**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles).
- 3 P 2791                   **Sauveterre**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles)
- 3 P 2792                   **Sémalens**  
T.A., sections A (en 5 feuilles), B (en 7 feuilles)
- 3 P 2793                   **Serviès**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C, D (en 2 feuilles). (*village de Serviès, D 1*).
- 3 P 2794                   **Trébas**  
sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles). (*village de Trébas, A 3*).
- 3 P 2795                   **Valdurenque**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles)
- 3 P 2796                   **Valence**  
T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G (en 2 feuilles), H (en 2 feuilles). (*village de Valence, T.A.*).
- 3 P 2797                   **Vaour**  
T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles). (*château de Vaour, C 1*).
- 3 P 2798                   **Vielmur**  
T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 2 feuilles). (*village de Vielmur, B 1*). *Plan couleurs des périmètres des communes du canton de Vielmur.*
- 3 P 2799                   **Viviers-les-Montagnes**  
T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles).
-

# SOURCES COMPLEMENTAIRES

&

## BIBLIOGRAPHIE

---

### 1. Plans par masses de cultures conservés aux Archives nationales

*Ces 28 plans sont conservés sous la cote F<sup>31</sup> 158. Conservés par la direction générale des contributions directes, transmis par celle-ci au service géographique de l'armée puis versés par celui-ci aux Archives nationales en 1935, il s'agit de tout ce qui subsiste aux Archives nationales des archives anciennes du service du cadastre.*

#### Arrondissement d'Albi

##### Canton d'Albi

Fréjairolles, 25 fructidor an XIII (Merviel)

Maussans (Rouffiac), 1<sup>er</sup> nivôse an XII (Bastide et Droc)

##### Canton de Réalmont

Fauch, fructidor an XIII (Gisclard)

Orban, 20 pluviôse an XII (Galtier)

##### Canton de Valdériès

Saint-Grégoire, 30 mai 1806 (Victor)

Sérénac, s.d. (Faramond)

#### Canton de Valence

Le Dourn, s.d. (Silvestre Faramond)  
Faussergues, 1<sup>er</sup> thermidor an XIII (Victor Faramond)  
Castelgarric (Faussergues), 20 thermidor an XIII (Calmès)  
Gaulène (Saint-Julien-Gaulène), 15 germinal an XII (Faramond et Calmès)  
Saint-Julien-de-Pradoux (Saint-Julien-Gaulène), s.d. (Faramond)  
Pinet, 29 vendémiaire an XIV (Calmès)  
Valence, s.d. (Faramond)

#### Canton de Villefranche

Les Avalats (Saint-Juéry), 1<sup>er</sup> novembre 1805 (Bories et Gardès)  
Cambon, 19 brumaire an XIII (Pouchotte)  
Marsal, 12 juillet 1805 (Gisclard)  
Saint-Juéry, 25 octobre 1805 (Bories et Gardès)

### **Arrondissement de Castres**

#### Canton de Brassac

Brassac, 8 frimaire an XIV (Alvernhe)

#### Canton de Roquecourbe

Saint-Jean-de-Vals, 16 pluviôse an XII (Bonnet et Gisclard)

#### Canton de Saint-Amans

Lacabarède, 30 floréal an XII (Reynès de Saint-Félix)

### **Arrondissement de Gaillac**

#### Canton de Cadalen

Fénols, s.d.  
Labessière-Candeil, 10 vendémiaire an XIV (Fraissinet)  
Técou, 10 messidor an XIII (Collière)

#### Canton de Castelnau-de-Montmiral

Andillac, 25 frimaire an XII (Galtier)

#### Canton de Vaour

Itzac, 16 frimaire an XII (Galtier)  
Marnaves, s.d. (Pouchot)

### **Arrondissement de Lavaur**

#### Canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux

Teyssode, 25 mai 1806 (Galtier)  
Viterbe, 12 juin 1806 (Galtier)

## **2. Sources imprimées**

*(documents conservés dans la bibliothèque des Archives du Tarn, ou dans la série 3 P)*

*Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France ; approuvé par le Ministre des finances*, Paris, Imprimerie impériale, 1811, 400 p. (alpha 161) ; *Modèles*, Paris, Imprimerie impériale, 1811, in f°, 183 p. (AA 154)

*Règlement général pour l'exécution des opérations cadastrales*, Paris, Imprimerie royale, 1821, 54 p. et 10 pl. de modèles. (dans 3 P 5)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, *Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties de la France, faite par l'administration des contributions directes, en exécution de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 août 1879*. Atlas statistique, Paris, Imprimerie nationale, 1884, 82 pl. (2 ex., AA 156 et 185) et *Tableaux graphiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1884, 80 pl. (AA 182)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, *Notes sur le cadastre en France et sur l'impôt foncier et le cadastre à l'étranger*, par Edouard Arnoux (extrait du *Dictionnaire des Finances* publié sous la direction de M. Léon Say), Paris, Imprimerie nationale, 1891, 116 p. (AA 90)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, *Recueil de documents législatifs, projets de lois, règlements, rapports, etc., concernant le cadastre depuis 1807*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, 128 p. (AA 90)

*Documents statistiques réunis par la direction générale des contributions directes sur le cadastre actuel et la contenance moyenne par cote foncière*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, 53 p. (AA 90)

Ministère des finances, Commission extraparlamentaire du cadastre instituée au ministère des finances (décret du 30 mai 1891), *Procès-verbaux*, Paris, Imprimerie nationale

*fasc. 1. (juin-août 1891)*, 1891. (AA 144)

*fasc. 2. (novembre 1891 à août 1892)*, 1892. (AA 145)

*fasc. 3. (novembre 1892 à mars 1893)*, 1893. (AA 146)

*fasc. 4. Documents annexes aux procès-verbaux. Enquêtes sur la valeur actuelle des plans cadastraux et sur le bornage des propriétés. Rapports du comité d'enquête de la sous-commission technique*, 1893. (AA 147)

*fasc. 5. (juin 1893 à décembre 1894)*, 1894. (AA 148)

*fasc. 6. (février 1895 à janvier 1898)*, 1898. (AA 149)

*fasc. 7. (décembre 1899 à mars 1900)*, 1900. (AA 150)

*fasc. 8. (mars 1903 à mars 1904)*, 1904. (AA 151)

*fasc. 9. (mars 1900 à mars 1905)*, 1905. (AA 152)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, *Résultats de l'évaluation des propriétés bâties prescrite par la loi du 8 août 1885 (art. 34)*. Atlas statistique, Paris, Imprimerie nationale, 1891, 66 pl. (AA 180)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, *Rapport adressé à M. J. Caillaux, ministre des finances, par M. G. Payelle, conseiller d'Etat, directeur général des contributions directes, sur les résultats de la 1<sup>ère</sup> révision décennale du revenu net des propriétés bâties (loi du 8 août 1890, art. 8)*, Paris, Imprimerie nationale, 1901, 223 p. et 32 pl. (AA 181)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, *Renouvellement du cadastre à effectuer sous le régime de la loi du 17 mars 1898. Collection des modèles de l'instruction du 30 décembre 1910*, 1910. (AA 155)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, *Instruction pour l'exécution des travaux de renouvellement du cadastre à effectuer sous le régime de la loi du 17 mars 1898 (30 décembre 1910). Planches-modèles*, 6 pl., 1910. (AA 157)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, *Évaluation des propriétés non bâties prescrite par l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907. Rapport de M. Charles Dumont, ministre des finances, sur l'ensemble des opérations (3 novembre 1913). Tome second : graphiques et cartes*, Paris, Imprimerie nationale, 1913, 98 pl. (AA 179)

### 3. Bibliographie générale

Archives départementales du Calvados, *Répertoire numérique de la sous-série 3 P. Cadastre 1800-1940*, par Serge De Poorter, Jocelyne Girot et Noëlle Riva, sous la direction de Gildas Bernard, Caen, Archives départementales, 1980, 504 p.

Archives départementales de la Haute-Garonne, *Etat civil et documents cadastraux. Répertoire numérique des sous-séries IV E et V E et des documents analogues conservés aux Archives communales*, par Benjamin Faucher, Toulouse, Archives départementales de la Haute-Garonne, 1948, XLVIII-118 p.

Archives départementales de l'Orne, *Répertoire numérique de la sous-série 3 P. Cadastre 1800-1940*, par Jean-Claude Almin et Jean-Louis Clouard, sous la direction de Elizabeth Gautier-Desvaux, Alençon, Archives départementales, 1983, 287 p.

BLOCH (Camille), *Les contributions directes. Instruction. Recueil de textes et notes*, Paris, Imprimerie nationale, 1915, 1179 p. (Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution).

BLOCK (Maurice), *Dictionnaire de l'administration française*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1898, 2342 p. Articles *Cadastre* et *Contributions directes*, avec bibliographie.

*Le cadastre de la France. Son quadruple aspect : technique, juridique, fiscal et économique. Notes et études documentaires*, 26 mars 1964, n° 3075, 25 p.

*Deux siècles de fiscalité française, XIXe-XXe siècle. Histoire, économie, politique*, sous la direction de Jean Bouvier et Jacques Wolff. Paris - La Haye, Mouton, 1973 (*Le savoir historique*, 5). Recueil d'articles, entre autres de R. Schnerb.

HERBIN (R.) et PEBEREAU (A.), *Le cadastre français*, Paris, éd. Francis-Lefebvre, 1953, 407 p. ; *Supplément à jour des nouvelles dispositions introduites, à partir du 1er janvier 1956, par la réforme de la publicité foncière*, Paris, 1958, 203 p.

JOUANNE (René), *Les origines du cadastre ornais, Etude suivie du répertoire critique des plans des archives départementales depuis l'an XI*, Alençon, 1933, 258 p., 2 cartes h.t.

MAURIN (André), *Le cadastre en France. Histoire et rénovation*, Paris, éd. du CNRS, 1990, 413 p.

SCHNERB (Robert), *Les contributions directes à l'époque de la révolution dans le département du Puy-de-Dôme*, thèse, Paris, Alcan, 1933.

### 4. Ouvrages et brochures sur le cadastre tarnais

*Instruction de l'ingénieur-vérificateur du cadastre, dans le département du Tarn, aux géomètres du cadastre employés dans ce département. Pour l'exécution du parcellaire prescrit par l'instruction de S.E. le Ministre des finances, du 1<sup>er</sup> décembre 1807*, Albi, de l'imprimerie Collasson père et fils, 1809, 26 p. (dans 3 P 6)

*Considérations générales sur la nécessité de la continuation du cadastre parcellaire dans le département du Tarn par un habitant de ce département* [par le chevalier de Boisboissel], Albi, Rodière, 1821, 16 p. (dans 3 P 6)



*Exposé du directeur des contributions directes, présenté au Conseil général du département du Tarn sur les travaux demandés pour parvenir à une meilleure répartition de la contribution foncière*, Albi, Rodière, 1821, 52 p., suivi du *Relevé général des actes de vente d'immeubles patrimoniaux de toute nature, passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1799, jusqu'au 31 décembre 1818...*, *ibid.*, 55 p. (ADT, C 666)

*Exposition d'un mode pour parvenir à rectifier la répartition de la contribution foncière, après avoir établi aussi promptement et aussi approximativement que possible, la péréquation entre les communes, les cantons, les arrondissements et les départements*, par un propriétaire du département du Tarn, Albi, Baurens, juillet 1821, 20 p. (ADT, C 409<sup>86</sup>)

*Résumé des opérations faites pour la sous-répartition de la contribution foncière du département du Tarn sur la demande du Conseil général par M. Thoumini, inspecteur des contributions directes, et par MM. Guyot et Maurel, experts, sous les auspices de M. le Préfet et sous la direction de M. Godart, directeur des contributions directes*, Albi, Rodière, 1843, 75 p. (ADT, CC 242)

*Mémoire sur l'évaluation cadastrale des vignes dans l'arrondissement de Gaillac, présenté par M. Charles Séré de Rivières, délégué du canton de Gaillac à la commission d'enquête nommée pour l'examen du travail de la péréquation du cadastre*, Gaillac, Cestan, 1843, 14 p. (ADT, C 428<sup>27</sup>)

SARRASY (Isidore), *Les tribulations du contrôleur et les livres de l'impôt en France*, Paris, Didron ; Albi, chez l'auteur, 1860-1862, III-406-13 p.

PORTAL (Charles), *Le département du Tarn au XIX<sup>e</sup> siècle. Notes de statistique*, Albi, Nouguiès, 1912, XVI-524 p. (*Le cadastre* : p. 318-322)

LOUBET (Elie), *Le cadastre dans le Tarn*, dans Chambre d'agriculture du Tarn, *L'agriculture tarnaise, Etude... sous la direction de M. Maurice de Solages, publiée à partir de 1936, fascicule 7 bis*, publiée en 1956, 10 p.

GRESLE-BOUIGNOL (Maurice), *Les plans de villes et de villages notables du département du Tarn conservés dans divers dépôts. Etude et catalogue*, Albi, Archives départementales, 1973, 139 p.



## INDEX

Les numéros renvoient aux cotes. L'index récapitule tous les noms de communes cités dans le présent répertoire : les communes existant en 1991 sont en romains et les communes disparues ou ayant changé de nom en italiques. Les renvois des unes aux autres sont mentionnés dans la colonne de droite.



Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Aguts	9	62-66	2741	
Aiguefonde		67-73	2448	
<i>Alayrac</i>	30, 34		2436	cf. Vindrac-Alayrac
Alban	9	74-79	2449	
Albi	9, 19, 22	80-141	2432, 2742	
Albine		142-145		cf. Saint-Amans-Soult
Algans-Lastens	9	146-150	2743	cf. <i>Lastens</i>
Almayrac	9, 49	151-156	2450	
Alos	27-28	157-162	2434, 2451	
Amarens	9, 32, 34	163-168	2437, 2452	
Ambialet	9	169-179	2453-2454	
Ambres	41	180-186	2455	
Andillac	9, 26, 28	187-192	2434, 2456	
Andouque	9, 59-60	193-202	2447, 2457-2458	
Anglès	9	203-212	2744	
Appelle	9	213-217	2459	
Arfons	9	218-222	2460	
Arifat	9, 48	223-228	2461	
Arthès	9, 20, 22	229-235	2432	
Assac	9	236-240	2745	
Aussac	24	241-245	2462	
Aussillon		246-255	2463	
<i>Les Avalats</i>			2430	cf. Saint-Juéry
Bannières	42	256-260	2464	
Barre	9	261-265	2465-2467	
Beauvais-sur-Tescou	9	266-270	2468	
Belcastel	42	271-275	2469	
Bellegarde	9, 61	276-282	2470	
Belleserre	9	283-288	2471	
Berlats	10, 40	289, 293	2472	
Bernac	10, 36	294-298	2473	
Bertre	10	299-303	2474	
Le Bez	10, 23	304-310	2475-2477	
<i>Bezacoul</i>	17			cf. Teillet
Blan	10	311-315	2478	
Blaye-les-Mines	45, 47	316-324	2439, 2479	
Boissezon		325-332	2480-2481	
Bournazel	10, 31, 34	333-338	2437, 2482	
Bout-du-Pont-de-Larn		339-341		cf. Saint-Amans-Valtoret
Brassac	10, 23	342-350	2483-2485	
<i>Brazis</i>	11			
Brens	10, 36	351-358	2486-2487	
Briatexte	38, 39	359-369	2438, 2488	
Brousse		370-374	2489	
Broze	10, 36	375-379	2490-2491	
<i>Le Bruc</i>	53		2442	cf. Montdragon
Burlats	10, 54-55	380-387	2444	
Busque	38-39	388-394	2438, 2492	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Cabanès	10, 56	395-399	2493	
Les Cabannes	10, 33-34	400-406	2436, 2494	cf. <i>Lacapelle-Ste-Luce</i>
<i>Cabannes-et-Barre</i>				cf. Barre et Moulin-Mage
Cadalen	24	407-417		
Cadix	10	418-422	2746	cf. <i>Gaycre, Saint-Pierre-de-Lasserre</i>
Cagnac-les-Mines		423-431		cf. <i>Saint-Sernin-lès-Mailhoc</i>
Cahuzac	10	432-438	2495	
Cahuzac-sur-Vère	26, 28	439-450	2434, 2496-2497	
Cambon	10	451-455	2498	
Cambon-lès-Lavaur	10	456-460	2747	
Cambounès	10, 23	461-467	2499-2500	
Cambounet-sur-le-Sor	10	468-472	2501	
Les Cammazes	10	473-477	2502-2503	
Campagnac	26, 28	478-483	2434, 2504	
<i>Campes</i>	10, 30, 34	484-490	2436, 2505	cf. <i>Saint-Marcel-Campes</i>
Carbes	10	491-495	2748	
<i>Cardonnac</i>	14, 33, 34		2436	cf. <i>Noailles</i>
Carlus	10, 21	496-502	2432	
Carmaux	46-47	503-524	2439, 2506	
Castanet	10, 36	525-529	2507	
<i>Castelgarric</i>	11			cf. <i>Faussergues</i>
Castelnau-de-Brassac	10, 58	530-544	2445, 2508-2509	
Castelnau-de-Lévis	20, 22	545-555	2432	
Castelnau-de-Montmiral	25, 28	556-572	2433	
Castres	29	573-623	2740	cf. <i>Mandoul</i>
Caucalières		624-628	2510	
<i>Cazelles</i>	31, 34		2437	cf. <i>Livers-Cazelles</i>
Cestayrols	11, 37	629-635	2511	
Combefa	46-47	636-641	2439, 2512	
Cordes	11, 30, 34	642-654	2436, 2513	
<i>Cornebouc</i>	37			cf. <i>Rivières</i>
Couffouleux	11, 50	655-661	2514	
Courris	11	662-666	2749	
Crespin		667-670		cf. <i>Andouque</i>
Crespinet	11, 59-60	671-677	2447, 2515	
Cunac	11	678-682	2516	cf. <i>Saint-Juéry</i>
Cuq	11	683-687	2750	
Cuq-Toulza	11	688-692	2751	
Curvalle	11	693-700		
Damiatte	11, 56	701-707	2517	
Dénat	11, 51	708-715	2443, 2518-2519	cf. <i>Puylanier</i>
Donnazac	11, 25, 28	716-721	2434, 2520	
Dourgne	11	722-728	2521	
Le Dourn	11	729-733	2752	
Durfort	11	734-738	2522	
Escoussens	11	739-743	2753	
Escroux	11, 40	744-748	2523	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Espérausses	11, 40	749-753	2524	
Fauch	51	754-759	2443, 2525	
Faussergues	11	760-764	2754	cf. Castelgarric
Fayssac	11, 37	765-769	2526	
Fénols	11, 24	770-775	2527	
Ferrières	11, 58	776-781	2446, 2528	
Fiac	11, 56	782-788	2529	cf. Brazis
Florentin	24	789-794	2530	
Fraissines		795-799	2755	
Frausseilles	11, 26, 28	800-805	2434, 2531	
Fréjairrolles	11, 21-22	806-812	2432	
Fréjeville	11	813-819	2756-2757	cf. Le Pujol
Gaillac	36	820-844	2532-2536	
Garrevaques	11	845-849	2537	
Le Garric		850-856		cf. Lescure
Garrigues	41	857-861	2538-2539	
<i>Gaulène</i>	16			cf. Saint-Julien-Gaulène
<i>Gaycre</i>	10			cf. Cadix
<i>Gibrondes</i>			2540	cf. Jonquières
Gijounet	11, 40	862-867	2541	
Giroussens	41	868-876	2542-2543	
Graulhet	38-39	877-909	2438, 2544-2545	
Grazac	11, 50	910-916	2546	
Guitalens	11	917-921	2758	
Itzac	12	922-927	2759	
Jonquières		928-932		cf. Gibrondes
Jouqueviel	12, 49	933-938	2547	
<i>Jul</i>	12, 56			cf. Pratviel
Labarthe-Bleys	12, 30, 34	939-948	2437, 2548-2549	
Labastide-de-Lévis	12, 37	949-955	2550	
Labastide-Dénat	12, 52	956-960	2443, 2551	
Labastide-Gabausse	44, 47	961-966	2439, 2552	
Labastide-Rouairoux	12	967-974	2760	
Labastide-Saint-Georges	12, 41	975-979	2553	
Labessière-Candeil	12, 24	980-988	2429, 2554	
Laboulbène	29	989-993	2555	
Laboutarié	53	994-998	2442, 2556	
Labruguière	12	999-1010	2761	
<i>Labruguière-Bézacoul</i>	13, 58		2445, 2557	cf. Massals
Lacabarède	12	1011-1015	2762	
Lacapelle-Pinet	12	1016-1020	2763	
Lacapelle-Sainte-Luce	33-34		2436	cf. Les Cabannes
Lacapelle-Ségalar	12, 31, 34	1021-1027	2437, 2558	
Lacaune	12, 40	1028-1040	2559-2560	
Lacaze	12, 58	1041-1050	2445, 2561-2562	
Lacougotte-Cadoul	42	1051-1055	2563	
<i>Lacourtade</i>	37			cf. Rivières
Lacroisille	12	1056-1060	2764	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Lacrouzette	12, 54	1061-1068	2444	
Lagardiolle	12	1069-1073	2564	
Lagarrigue	12	1074-1078	2765	
Lagrave	12, 37	1079-1085	2565	
Lalbarède	12	1086-1090	2766	
Lamillarié	12	1091-1097	2443, 2566-2567	
Lamontélerié	12	1098-1102	2767	
Laparrouquial	12, 47	1103-1108	2440-2568	
<i>Laroque-Roucazel</i>	18			cf. Trébas
<i>Larouquette</i>	14			cf. Montgaillard
Larroque	12, 25, 28	1109-1115	2433, 2569	
<i>Lasclottes</i>	25, 28		2435	cf. La Sauzière-Saint-Jean
Lasfaillades	12, 23	1116-1120	2570	
Lasgraißes	12, 24	1121-1125	2571	
<i>Lasplanques</i>	17, 49			cf. Tanus
<i>Lastens</i>	9			cf. Algans-Lastens
<i>Latreyne</i>	12, 31, 34		2436	cf. Labarthe-Bleys
Lautrec		1126-1136	2572-2574	
<i>Le Laux</i>	16			cf. Saint-Genest-de-Contest
Lavaur	41	1137-1151	2575-2577	
Lédas-et-Penthiès	12	1152-1156	2768	
Lempaut	13	1157-1161	2578	
Lescout	13	1162-1166	2579	
Lescure d'Albigeois	20, 22	1167-1178	2432	cf. Le Garric
Lisle-sur-Tarn	13	1179-1196	2580-2582	
Livers-Cazelles	13, 31, 34	1197-1205	2437, 2583-2584	
Lomers	13, 51	1206-1214	2442-2585	cf. Ronel
Loubers	13, 32, 34	1215-1220	2437, 2586	
Loupiac	13, 50	1221-1225	2587	
Lugan	41	1226-1230	2588	
Magrin	13, 56	1231-1235	2589	
Mailhoc	20, 22	1236-1243	2432	
<i>Mandoul</i>	29			cf. Castres
Le Margnès	13, 23	1244-1250		
d'Anglès	13		2769	
de Brassac	13		2590	
Marnaves	13	1251-1255	2770	
Marsal	13, 61	1256-1262	2591	
Marssac	19	1263-1269	2432	
<i>La Martinié</i>	16			cf. Saint-Genest-de-Contest
Marzens	13, 41	1270-1275	2592	
Le Masnau-Massuguiès	13	1276-1282	2593-2594	cf. Massuguiès
Massac-Séran	13, 56	1283-1287	2595	
Massaguel	13	1288-1292	2596	
Massals	13, 58	1293-1297	2446, 2597	cf. Labruguière-Bézacoul
Massuguiès	57		2446	cf. Le Masnau-Massuguiès
Maurens-Scopont	13, 35	1298-1304	2771	
<i>Maussans</i>	13, 21-22		2432	cf. Rouffiac



Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Mazamet		1305-1331	2772	
Mézens	13, 50	1332-1336	2598	
Milhars	13	1337-1343	2773	
Milhavet	20, 22	1344-1349	2432	
Miolles	13, 57	1350-1355	2446, 2599	
Mirandol-Bourgnounac	13, 49	1356-1365	2600-2601	
Missècle	38-39	1366-1371	2438, 2602	
Monestiés	44, 47	1372-1382	2439, 2603	
Mont-Roc	14	1472-1477	2620	cf. <i>Montcouyoul</i>
Montans	13, 37	1383-1389	2604-2606	
Montauriol	13, 49	1390-1393	2607	
Montcabrier	42	1395-1399	2608	
<i>Montcouyoul</i>	48			cf. Mont-Roc
Montdragon	13	1400-1406	2609-2610	cf. <i>Le Bruc</i>
Montdurausse	14	1407-1411	2611	
Montels	14, 27-28	1412-1417	2434, 2612	
<i>Montespieu</i>	29			cf. Navès
Montfa	14, 54-55	1418-1424	2444	
Montgaillard	14	1425-1429	2613	cf. <i>Larouquette, La Villette</i>
Montgey	14	1430-1434	2774	
Montirat	14, 45, 47	1435-1445	2440, 2614	cf. Saint-Christophe
Montpinier	14	1446-1450	2615	
Montredon-Labessonnié	14, 48	1451-1471	2441, 2616-2619	
Montrosier	14	1478-1482	2775	
<i>Montsalvy</i>	15, 19, 22		2432	cf. Puygouzon
Montvalen	14	1483-1488	2621	
Moularès	14, 49	1489-1494	2622	
Moulayrès	38, 39	1495-1501	2438, 2623	
Moulin-Mage		1502-1506		cf. Barre
Mouzens	14	1507-1511	2776	
Mouzieys-Panens	14, 32, 34	1512-1519	2436, 2624	cf. <i>Panens</i>
Mouzieys-Teulet	14	1520-1525	2625	
Murat-sur-Vèbre	14	1526-1535	2626-2631	
Nages	40	1536-1542	2632	
<i>Narhoux</i>	14, 44, 47	1543-1548	2440, 2633	cf. Saint-Christophe
Navès	29	1549-1553	2634-2636	cf. <i>Sallespioussou</i> et <i>Montespieu</i>
Noailhac		1554-1556		cf. Boissezon
Noailles	14, 33-34	1557-1567	2437, 2637-2638	
Orban	14, 53	1568-1572	2443, 2639	
Padiès	14	1578-1582	2640	
Palleville	14	1578-1582	2640	
Pampelonne	14, 49	1583-1590	2641-2642	
<i>Panens</i>	14			cf. Mouzieys-Panens
Parisot	43	1591-1600		
<i>Paulin</i>	14			cf. Paulinet et Teillet
Paulinet		1601-1609		cf. <i>Paulin</i>
Payrin-Augmontel		1610-1614	2643	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Péchaudier	15	1615-1619	2778	
Penne	15	1620-1632	2779	
Peyregoux	15	1633-1637	2644	
Peyrole	15, 43	1638-1644	2645	
Pont-de-Larn		1645-1651	2646	
Poudis	15	1652-1656	2647	
Poulan-Pouzols	15, 53	1657-1662	2443, 2648-2649	cf. <i>Pouzols</i>
<i>Pouzols</i>	15, 53		2443	cf. Poulan-Pouzols
Prades	15, 56	1663-1667	2650	
Pratviel	15, 56	1668-1672	2651	cf. <i>Jul et Valcournouse</i>
Puechoursi	15	1673-1677	2780	
<i>Le Pujol</i>	11			cf. Fréjeville
Puybegon	38-39	1678-1686	2438	
Puycalvel		1687-1691	2652	
Puycelsi	27-28	1692-1704	2433, 2653-2654	
Puygouzon	15, 19, 22	1705-1714		
<i>Puylanier</i>	11, 52		2443	cf. Dénat
Puylaurens	15	1715-1731	2655-2656	
Rabastens	15, 50	1732-1749	2657-2658	
<i>Ratayrens</i>	15		1781	cf. Le Riols
<i>Raucoules</i>	46-47		2440, 2659	cf. Le Ségur
Rayssac	15, 48	1750-1756	2660	
Réalmont	51	1757-1765	2442, 2661	
Le Rialet		1766-1770	2662	
Le Riols	15	1771-1779	2781	cf. <i>Ratayrens</i>
Rivières	15, 37	1781-1785	2663	cf. <i>Cornebouc et Lacourtade</i>
Ronel	15, 52	1786-1790	2443, 2664	
Roquecourbe	15, 54-55	1791-1798	2444	
Roquemaure	15, 50	1799-1803	2665	
Roquevidal	15, 35	1804-1810	2782	
Rosières	45, 47	1811-1816	2439, 2666	
Rouairoux	15	1817-1822	2667	
Rouffiac		1823-1831		cf. <i>Maussans</i>
Roumégoux	15, 52	1832-1837	2443, 2668	
Roussayrolles	15	1838-1842	2783	
Saint-Affrique	16	1843-1847	2784	
Saint-Agnan	42	1848-1852	2669	
Saint-Amancet	16	1853-1857	2670	
<i>Saint-Amans-Labastide</i>	16			cf. Saint-Amans-Soult
Saint-Amans-Soult		1858-1864	2785	cf. <i>Saint-Amans-Labastide</i>
Saint-Amans-Valtoiret	16	1865-1871	2786	
Saint-André	16	1872-1876	2671	
Saint-Antonin-de-Lacalm	16, 51	1877-1882	2672	
Saint-Avit	16	1883-1887	2673	
Saint-Beauzile	27-28	1888-1893	2434, 2674	
Saint-Benoît-de-Carmaux	16, 46-47	1894-1900	2439, 2675	
<i>Saint-Benoît-de-Frédefont</i>	16, 53		2443	cf. Lamillarié
Saint-Christophe		1901-1905		cf. Montirat, <i>Narthoux</i>

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Saint-Cirgue	16	1906-1911	2787	
Saint-Gauzens	38-39	1912-1923	2438, 2676	
Saint-Genest-de-Contest	16	1924-1928	2677	cf. <i>Le Laux, La Martinié</i>
Saint-Germain-des-Prés	16	1929-1934	2678	
Saint-Germier (c <sup>on</sup> de Roquecourbe)	16, 54-55	1935-1940	2444	
<i>Saint-Germier</i> (c <sup>on</sup> de Saint-Paul)	16, 56			cf. Teyssode
Saint-Grégoire	16, 59-60	1941-1947	2447, 2679-2680	
Saint-Jean-de-Marcel		1948-1953		cf. Valdériès
Saint-Jean-de-Rives	42	1954-1958	2681	
Saint-Jean-de-Vals	16, 54-55	1959-1964	2444	
Saint-Juéry	16, 61	1965-1974	2682	cf. <i>Les Avalats</i>
Saint-Julien-du-Puy	16	1975-1980	2683	
Saint-Julien-Gaulène	16	1981-1985	2788	cf. <i>Gaulène</i>
Saint-Lieux-Lafenasse	16, 52	1986-1991	2684	
Saint-Lieux-lès-Lavaur	41	1992-1996	2685	
Saint-Marcel-Campes	16, 30, 34	1997-2003	2436-2686	cf. <i>Campes</i>
Saint-Martin-Laguépie	16, 30, 34	2004-2014	2436, 2687	
Saint-Michel-de-Vax	16	2015-2019	2789	
Saint-Michel-Labadié	16	2020-2024	2790	
Saint-Paul-Cap-de-Joux	17, 56	2025-2030	2688	
<i>Saint-Pierre-de-Lasserre</i>	10			cf. Cadix
Saint-Pierre-de-Trivisy	17, 57	2038-2042	2446, 2690	cf. <i>Sénégats</i>
Saint-Salvy-de-la-Balme		2043-2047		cf. Boissezon
Saint-Sernin-lès-Lavaur	17	2048-2052	2691	
<i>Saint-Sernin-lès-Mailhoc</i>	21-22		2432	cf. Cagnac-les-Mines
Saint-Sulpice		2053-2062	2692	
Saint-Urcisse	17	2063-2067	2693	
Sainte-Cécile-du-Cayrou	17, 27-28	2068-2074	2434, 2694	
Sainte-Croix		2075-2076		cf. Castelnaud-de-Lévis
Sainte-Gemme	17, 49	2077-2084	2695	
Saïx	29	2085-2091	2696	
Saliès	17, 19, 22	2092-2097	2432	
Salles	17, 45, 47	2098-2103	2440, 2697	
<i>Sallespioussou</i>	29			cf. Navès
Salvagnac	17	2104-2111	2698	
<i>La Salvetat</i>	13, 31, 34		2437	cf. Livers-Cazelles
<i>Les Sarmazes</i>	17, 33, 34		2437	cf. Souel
Sausсенac	59, 60	2112-2118	2447, 2699	
Sauveterre	17	2119-2123	2791	
La Sauzière-Saint-Jean		2124-2131	2700	cf. <i>Lasclottes</i>
Le Ségur	17, 44, 47	2132-2143	2440, 2701-2702	cf. <i>Le Suech et Raucoules</i>
Sémalens	17	2144-2150	2792	
Senaux	17, 40	2151-2154	2703	
<i>Sénégats</i>	57			cf. Saint-Pierre-de-Trivisy
Senouillac	17, 37	2155-2161	2704	
Le Séquestre	17, 21-22	2162-2167	2432	
Sérénac	59-60	2168-2174	2447, 2705	
Serviès	17	2175-2180	2793	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Sieurac	17	2181-2185	2443, 2706	
Sorèze	17	2186-2192	2707	
Soual	17	2193-2200	2708	
Souel	17, 32, 34	2201-2209	2437, 2709-2710	cf. <i>Les Sarmazes</i>
<i>Le Suech</i>	17, 45, 47		2439	cf. <i>Le Ségur</i>
Taix	46, 47	2210-2215	2439, 2711	
Tanus	17, 49	2216-2222	2712-2713	cf. <i>Lasplanques</i>
Tauriac	17	2223-2228	2714	
Técou	17, 24	2229-2236	2431, 2715	
Teillet	17	2237-2241		cf. <i>Paulin et Bezacoul</i>
Terre-Clapier	17, 52	2242-2246	2443, 2716-2717	
Terssac	17, 20, 22	2247-2252	2432	
Teulat	17, 42	2253-2257	2718	
Teyssode	18, 56	2258-2262	2719	cf. <i>St-Germier</i> (c <sup>on</sup> St-Paul)
Tonnac	18, 33-34	2263-2269	2436, 2720	
Le Travet	18	2270-2274	2721	
Tréban	18, 49	2275-2279	2722	
Trébas	18	2280-2284	2794	cf. <i>Laroque-Roucazel</i>
Trévien	46-47	2285-2290	2440, 2723	
Vabre	18, 57	2291-2298	2445, 2724	
<i>Valcournouse</i>	15			cf. <i>Pratviel</i>
Valdériès	18, 59-60	2299-2308	2447, 2725	cf. <i>Saint-Jean-de-Marcel</i>
Valdurenque	18	2309-2313	2795	
Valence d'Albigeois	18	2314-2319	2796	
Vaour	18	2320-2325	2797	
Veilhes	18, 42	2326-2330	2726	
Vénès	18	2331-2337	2727	
Verdalle	18	2338-2343	2728	
Le Verdier	18, 26, 28	2344-2350	2434, 2729	
Viane	18, 40	2351-2358	2730-2731	
Vielmur-sur-Agoût	18	2359-2363	2798	
Vieux	25, 28	2364-2369	2434, 2732	
Villefranche d'Albigeois	18	2370-2376		
Villeneuve-lès-Lavaur	18, 42	2377-2381	2733	
Villeneuve-sur-Vère	20, 22	2382-2392	2432	
<i>La Vilette</i>	14			cf. <i>Montgaillard</i>
Vindrac-Alayrac	18, 33-34	2393-2400	2437, 2734-2735	
Le Vintrou		2401-2405	2736	
Virac	18, 44, 47	2406-2411	2440, 2737	
Viterbe	18, 56	2412-2416	2738	
Viviers-lès-Lavaur	42	2417-2421	2739	
Viviers-les-Montagnes	18	2422-2428	2799	

# TABLE DES MATIERES

---

Avant-propos .....	5
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
Chapitre I. HISTORIQUE ET PRINCIPES .....	9
1. Historique .....	11
2. Principes .....	23
3. Chronologie .....	35
Chapitre II. LES OPERATIONS CADASTRALES .....	39
1. Situer .....	40
2. Observer et arpenter .....	47
3. Evaluer .....	52
Travaux des contrôleurs .....	54
Travaux des arpenteurs .....	56
Chapitre III. ETATS DE SECTIONS ET MATRICES .....	59
1. Les états de sections .....	61
2. Les matrices .....	64
Période 1807-1821 .....	64
Période 1821-1881 .....	66
Les matrices des propriétés bâties 1882 et 1911 .....	67
Les matrices des propriétés non bâties 1913-1915 .....	67
Chapitre IV. LES PLANS .....	69
<b>II. SE SERVIR DU CADASTRE .....</b>	<b>79</b>
1. Vous connaissez le numéro de la parcelle .....	82
2. Vous connaissez le nom d'un propriétaire .....	87
<b>III. REPERTOIRE NUMERIQUE .....</b>	<b>89</b>
Chapitre I. GENERALITES .....	91
1. Fonds de la Préfecture (3 P 1-6) .....	92
2. Fonds du service du cadastre (3 P 7-8) .....	93
Chapitre II. LES OPERATIONS CADASTRALES .....	95
1. Procès-verbaux de délimitation du territoire des communes et de division en sections (3 P 9-18) .....	98
2. Opérations cadastrales : volumes reliés par canton (expertises et tableaux indicatifs des propriétés bâties (3 P 19-61) .....	101

Chapitre III. ETATS DE SECTIONS ET MATRICES (3 P 62 à 3 P 2428) .....	105
Chapitre IV. LES PLANS .....	207
1. Plans par masses de cultures (3 P 2429-2431) .....	209
2. Atlas parcellaires cantonaux (3 P 2432-2447) .....	210
3. Atlas portatifs communaux (3 P 2448-2740) .....	216
4. Plans en feuilles séparées (3 P 2741-2799) .....	233
 SOURCES COMPLEMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE .....	 237
1. Plans par masses de cultures conservés aux Archives nationales .....	237
2. Sources imprimées .....	238
3. Bibliographie générale .....	240
4. Ouvrages et brochures sur le cadastre tarnais .....	240
 INDEX .....	 243
 TABLE DES MATIERES .....	 253



## Les Archives départementales du Tarn ont publié

*Guide des Archives du Tarn*, par M. Greslé-Bouignol, 1978, 494 p.,  
100 F.

*Répertoire numérique de la série L et II L (Période révolutionnaire)*, par  
P. Bayaud, 1941, 66 p., 50 F.

*Répertoire numérique de la série M tome I (Administration générale,  
1800-1940, sous-séries 1 M à 3 M)*, par H. Forestier et J. Armengaud,  
1958, 96 colonnes, 60 F.

*Répertoire numérique de la série M tome II (id., sous-séries 4 M à 12 M)*,  
par J. Armengaud, 1970, colonnes 97 à 338, 120 F.

*Répertoire numérique de la série N (Administration départementale,  
1800-1940)*, par J. Armengaud, 40 F.

*Répertoire numérique de la série Q (Biens nationaux de l'époque  
révolutionnaire, Q 1 à 666)*, par Ch. Portal, 1919, 49 p., 50 F.

*Répertoire numérique de la série Q et II C (Biens nationaux, supplément,  
Q 667-712 ; domaines et timbre, 1 à 32 Q ; contrôle des actes et  
enregistrement, II C et 33 à 294 Q)*, par P. Bayaud, 1938, 65 p., 50 F.

*Répertoire numérique de la série V (Cultes, 1800-1940)*, par  
J. Armengaud, 1974, XIX-26 p., 50 F.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping, including the need to maintain original documents and to keep copies of all transactions. It also discusses the importance of ensuring that records are accessible and up-to-date.

3. The third part of the document discusses the consequences of failing to maintain accurate records, including the potential for legal action and the loss of credibility. It also discusses the importance of training staff on proper record-keeping procedures.

4. The fourth part of the document discusses the importance of regular audits and reviews of records to ensure accuracy and compliance. It also discusses the importance of maintaining a clear and concise audit trail.

5. The fifth part of the document discusses the importance of maintaining records for a sufficient period of time to allow for future audits and reviews. It also discusses the importance of securely storing records to prevent loss or damage.

6. The sixth part of the document discusses the importance of maintaining records for the purpose of tax reporting and compliance. It also discusses the importance of keeping records for the purpose of resolving disputes and claims.

7. The seventh part of the document discusses the importance of maintaining records for the purpose of monitoring and reporting on the performance of the organization. It also discusses the importance of using records to identify areas for improvement and to implement changes.

8. The eighth part of the document discusses the importance of maintaining records for the purpose of protecting the organization's reputation and credibility. It also discusses the importance of using records to demonstrate compliance with applicable laws and regulations.

9. The ninth part of the document discusses the importance of maintaining records for the purpose of ensuring the continuity of the organization's operations. It also discusses the importance of having a disaster recovery plan in place to protect records in the event of a disaster.

10. The tenth part of the document discusses the importance of maintaining records for the purpose of supporting the organization's strategic goals and objectives. It also discusses the importance of using records to make informed decisions and to track progress over time.



Achévé d'imprimer en janvier 1992  
Atelier Graphique Saint-Jean  
10 rue Flottes, 81000 Albi

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 1992

Numéro d'imprimeur : 265

Commune de *Aboutheim* *Leccou*

*Ch. de Briatouche à Cabaton*

Commune

à *Sabotière*  
Commune



*Chemin de*



*Chemin*

*de*

*Site à*

*de*

*de*

*terre de l'abbé  
Lavit de  
Goulomman*

*Sabotière*

